

La Société de Structure de Capitaux Fidelity^{MD}

Catégories d'actions

Catégories d'actions canadiennes

Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Canada	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Expansion Canada	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Potentiel Canada	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Dividendes	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Canada Plus	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Dividendes Plus	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Situations spéciales	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Frontière Nord ^{MD}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8

Catégories d'actions nord-américaines

Catégorie Fidelity Actions nord-américaines	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8

Catégories d'actions américaines

Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Actions américaines	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Ni les Fonds ni leurs titres offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ils ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.



Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Vision stratégique ^{MC}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises neutres ^{MC}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégories d'actions internationales et mondiales	
Catégorie Fidelity Étoile d'Asie ^{MD}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Chine	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Marchés émergents	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Europe	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Extrême-Orient	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Mondial	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Dividendes mondiaux	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Actions mondiales – Concentré	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales	Actions des séries A, B, F, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Japon	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD} – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Croissance internationale	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Innovations mondiales ^{MC}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Innovations mondiales – Devises neutres ^{MC}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Bâtisseurs ^{MC}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Bâtisseurs – Devises neutres ^{MC}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Précurseurs ^{MD}	Actions des séries B, F, F5, F8, S5 et S8
Catégorie Fidelity Précurseurs ^{MD} – Automatisation	Actions des séries B, F, F5, F8, S5 et S8
Catégories sectorielles mondiales	
Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Soins de la santé mondiaux	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Immobilier mondial	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Innovations technologiques	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5 et S8
Catégories de répartition de l'actif et équilibrées	
Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Équilibre Canada	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Revenu mensuel	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8

Portefeuilles Fidelity sous gestion

Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre mondial	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance mondiale	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Portefeuille Fidelity Actions mondiales	Actions des séries B, F, F5, F8, S5 et S8

Catégories à revenu fixe

Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Obligations de sociétés	Actions des séries A, B, F, F5, S5 et T5

Mandats de placement privé de Fidelity^{MD}

Mandats d'actions

Mandat privé Fidelity Actions canadiennes	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes – Concentré	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Actions américaines	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Actions américaines – Devises neutres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Actions internationales	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Actions mondiales	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Valeur concentrée	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8

Mandats de répartition de l'actif et équilibrés

Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Équilibre	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Équilibre – Devises neutres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Croissance mondiale	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8

Mandat à revenu fixe

Catégorie Mandat privé Fidelity Revenu fixe – Plus	Actions des séries B, F, F5, I, I5 et S5
--	--

Dans ce document

Introduction	1
Responsabilité de l'administration des Fonds	3
Évaluation des titres en portefeuille	34
Calcul de la valeur liquidative	36
Souscriptions, échanges et rachats	38
Services facultatifs	48
Frais et charges	53
Rémunération du courtier	67
Incidences fiscales	69
Quels sont vos droits?	76
Dispenses et autorisations	77
Attestation des Fonds	79
Attestation du gestionnaire et du promoteur des Fonds	80
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?	81
Restrictions en matière de placement	104
Description des actions offertes par les Fonds	111
Nom, constitution et historique des Fonds	116
Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document	125
Catégories d'actions canadiennes	
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Canada.....	128
Catégorie Fidelity Expansion Canada	130
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada	132
Catégorie Fidelity Potentiel Canada	134
Catégorie Fidelity Dividendes.....	137
Catégorie Fidelity Canada Plus	140
Catégorie Fidelity Dividendes Plus	142
Catégorie Fidelity Situations spéciales	145
Catégorie Fidelity Frontière Nord ^{MD}	148
Catégories d'actions nord-américaines	
Catégorie Fidelity Actions nord-américaines.....	150
Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines	152
Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines – Devises neutres.....	155
Catégories d'actions américaines	
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique.....	158
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique – Devises neutres.....	160
Catégorie Fidelity Actions américaines	162
Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres	164
Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé	166

Dans ce document (suite)

Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé – Devises neutres	168
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique	170
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Devises neutres	172
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique	174
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique – Devises neutres	176
Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines	178
Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises	181
Catégorie Fidelity Vision stratégique ^{MC}	184
Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises neutres ^{MC}	187

Catégories d'actions internationales et mondiales

Catégorie Fidelity Étoile d'Asie ^{MD}	190
Catégorie Fidelity Chine	192
Catégorie Fidelity Marchés émergents	194
Catégorie Fidelity Europe	196
Catégorie Fidelity Extrême-Orient	198
Catégorie Fidelity Mondial	200
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales	202
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales – Devises neutres	204
Catégorie Fidelity Dividendes mondiaux	207
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale	210
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale – Devises neutres	212
Catégorie Fidelity Actions mondiales – Concentré	215
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales	217
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales – Devises neutres	220
Catégorie Fidelity Japon	223
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD}	225
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD} – Devises neutres	228
Catégorie Fidelity Croissance internationale	231
Catégorie Fidelity Innovations mondiales ^{MC}	233
Catégorie Fidelity Innovations mondiales – Devises neutres ^{MC}	236
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale	239
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres	242
Catégorie Fidelity Bâtisseurs ^{MC}	245
Catégorie Fidelity Bâtisseurs – Devises neutres ^{MC}	248
Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales	251
Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales – Devises neutres	254
Catégorie Fidelity Précurseurs ^{MD}	257

Catégorie Fidelity Précurseurs ^{MD} – Automatisation.....	260
Catégories sectorielles mondiales	
Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux	263
Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux	265
Catégorie Fidelity Soins de la santé mondiaux.....	267
Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales	269
Catégorie Fidelity Immobilier mondial.....	271
Catégorie Fidelity Innovations technologiques.....	273
Catégories de répartition de l'actif et équilibrées	
Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens	275
Catégorie Fidelity Équilibre Canada	279
Catégorie Fidelity Revenu mensuel.....	283
Portefeuilles Fidelity sous gestion	
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu	288
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial	292
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre	296
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre mondial.....	300
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance.....	304
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance mondiale.....	308
Catégorie Portefeuille Fidelity Actions mondiales	312
Catégories à revenu fixe	
Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada.....	316
Catégorie Fidelity Obligations de sociétés	318
Mandats d'actions	
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes	321
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes – Concentré.....	323
Mandat privé Fidelity Actions américaines	325
Mandat privé Fidelity Actions américaines – Devises neutres.....	327
Mandat privé Fidelity Actions internationales	329
Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres.....	331
Mandat privé Fidelity Actions mondiales	334
Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres.....	336
Mandat privé Fidelity Valeur concentrée	339
Mandats de répartition de l'actif et équilibrés	
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu	341
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres.....	346

Dans ce document *(suite)*

Mandat privé Fidelity Équilibre	351
Mandat privé Fidelity Équilibre – Devises neutres.....	356
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif	361
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres.....	366
Mandat privé Fidelity Croissance mondiale.....	371
Mandat à revenu fixe	
Catégorie Mandat privé Fidelity Revenu fixe – Plus.....	375
Glossaire.....	377

Introduction

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement dans les Fonds et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur.

Le présent document est divisé en deux parties. La première partie présente de l'information générale sur les Fonds. La deuxième partie présente de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur chaque Fonds dans les documents suivants :

- le dernier aperçu du fonds déposé;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- tous états financiers intermédiaires déposés par la suite;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé par la suite

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire de ces documents en composant sans frais le numéro 1 800 263-4077, ou en vous adressant à votre *conseiller financier*.

Ces documents sont disponibles sur le site Web désigné des Fonds Fidelity au www.fidelity.ca, ou en communiquant avec Fidelity au sc.francais@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en français) ou au cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais).

De plus, ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds se trouvent sur www.sedarplus.ca.

Parfois, nous utilisons des termes ou expressions propres au secteur ou définis dans certaines descriptions comprises dans le présent document. Le glossaire qui se trouve à la fin des présentes contient une brève description de certains de ces termes ou expressions. Les termes ou expressions contenus au glossaire sont indiqués en caractères italiques dans le présent document.

Introduction (*suite*)

Les termes « nous », « notre », « nos » et « Fidelity » figurant dans ce document renvoient à Fidelity Investments Canada s.r.l., et le terme « société » renvoie à La Société de Structure de Capitaux Fidelity^{MD}, une société de placement à capital variable. Les fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié, chacun étant une catégorie d'actions distincte de la société, sont désignés ensemble, les Fonds, et individuellement, un Fonds. Parfois, lorsque le terme Fonds renvoie uniquement aux Mandats de placement privé de Fidelity, les Mandats de placement privé de Fidelity sont désignés les Mandats, et individuellement, un Mandat.

Les Fonds sont regroupés sous les catégories et les sous-catégories qui figurent sur la page couverture du présent prospectus simplifié.

Le terme « Portefeuille » peut être utilisé pour désigner une Catégorie Portefeuille Fidelity sous gestion individuel, et le terme « Portefeuilles » peut être utilisé pour désigner l'ensemble de ces Fonds.

Les Fonds, ainsi que les autres fonds gérés et offerts par Fidelity aux termes de prospectus distincts, sont désignés individuellement ou collectivement, Fonds Fidelity.

Dans le présent document, nous faisons référence aux expressions *conseillers financiers* et *courtiers* (individuellement, *conseiller financier* et *courtier*, respectivement). Le *conseiller financier* est la personne que vous consultez pour obtenir des conseils en matière de placement, et le *courtier* est la société par actions ou la société en nom collectif pour laquelle travaille votre *conseiller financier*.

Responsabilité de l'administration des Fonds

Gestionnaire

Le gestionnaire des Fonds est Fidelity. Le siège social du Fonds et de Fidelity est situé au 483 Bay Street, Suite 300, Toronto (Ontario) M5G 2N7. L'adresse électronique est sc.francais@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en français) ou cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais). Le numéro de téléphone sans frais de Fidelity est le 1 800 263-4077 et l'adresse de son site Web est www.fidelity.ca.

En tant que gestionnaire, nous sommes responsables des activités quotidiennes des Fonds et nous offrons tous les services généraux en matière de gestion et d'administration, y compris les services de tenue des livres et des registres et d'autres services d'ordre administratif pour les Fonds, le placement des titres des Fonds et la gestion du programme d'investissement des Fonds.

Le nom et le lieu de résidence ainsi que le poste et les fonctions actuelles des administrateurs et des membres de la direction de Fidelity sont les suivants :

Nom et lieu de résidence	Poste
Michael Barnett Toronto (Ontario)	Vice-président directeur, Service institutionnel.
W. Sian Burgess Toronto (Ontario)	Vice-présidente principale, Surveillance des fonds, secrétaire, chef de la conformité et chef de la lutte contre le blanchiment d'argent. Auparavant, aussi chef de la confidentialité.
David Bushnell East York (Ontario)	Vice-président principal, Distribution aux conseillers. Auparavant, vice-président principal, Marketing et vice-président, Ventes régionales.

Nom et lieu de résidence	Poste
Kelly Creelman Coldwater (Ontario)	Vice-présidente principale, Produits et marketing, et administratrice. Auparavant, vice-présidente principale, Produits et vice-présidente, Produits et solutions aux particuliers.
Peter Eccleton Toronto (Ontario)	Administrateur. Conseiller indépendant. Auparavant, associé, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Diana Godfrey Burlington (Ontario)	Vice-présidente principale, Ressources humaines.
John E. Hall Toronto (Ontario)	Administrateur. Conseiller indépendant. Auparavant, associé, Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Andrew Marchese Burlington (Ontario)	Chef des placements et administrateur.
Philip McDowell Mississauga (Ontario)	Chef des finances, Fidelity Canada et administrateur. Auparavant, chef des finances et vice-président principal.
Russell Kaunds Oakville (Ontario)	Chef des technologies et administrateur. Auparavant, vice-président, Services d'infrastructure.
Barry Myers Toronto (Ontario)	Administrateur. Conseiller indépendant. Auparavant, associé, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Andrew Pringle Toronto (Ontario)	Administrateur. Directeur et président du conseil, RP Investment Advisors LP / la société en commandite Conseillers en placements RP.

Responsabilité de l'administration des Fonds (suite)

Nom et lieu de résidence	Poste
Robert Strickland Toronto (Ontario)	Président, chef de la direction, personne désignée responsable et administrateur.
Don Wilkinson Mississauga (Ontario)	Administrateur. Conseiller indépendant. Auparavant, associé, Deloitte Canada.
Kevin Barber Toronto (Ontario)	Vice-président principal, Service à la clientèle. Auparavant, vice-président principal, Gestion du risque et trésorier des fonds, vice-président principal et directeur d'affaires, Ventes et services institutionnels et vice-président, Distribution, Produits et marketing.

Fidelity a conclu une convention-cadre de gestion et de placement cadre modifiée et mise à jour datée du 16 mars 2023, en sa version modifiée, à l'égard de l'ensemble des catégories d'actions de la société (la « **convention de gestion** »).

La convention de gestion demeure en vigueur indéfiniment pour chaque Fonds, à moins que Fidelity ou la société n'y mette fin au moyen d'un préavis écrit de 60 jours ou en raison de l'insolvabilité ou du manquement à une obligation de l'une ou l'autre des parties ou encore si l'une d'elles cesse ses activités commerciales.

Aux termes de la convention de gestion, Fidelity a convenu de fournir ou de faire en sorte que soient fournis tous les services généraux en matière de gestion et d'administration exigés par chaque Fonds dans ses activités quotidiennes, y compris les services de tenue des livres et des registres et d'autres services d'ordre administratif pour les Fonds. La convention de gestion permet à Fidelity de nommer des mandataires pour l'aider à fournir tous les services requis par les Fonds. La convention de gestion ne peut être cédée par Fidelity sans le consentement des ACVM et sans l'approbation préalable des actionnaires du Fonds pertinent, à moins que la cession ne soit effectuée en

faveur d'une société du même groupe que Fidelity au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario).

Selon la convention de gestion, Fidelity et toute personne dont Fidelity a retenu les services doivent agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt fondamental de chaque Fonds et faire preuve du degré de prudence, de diligence et de compétence dont une personne raisonnablement prudente ferait preuve dans les circonstances. Fidelity sera responsable envers chaque Fonds advenant tout manquement à une obligation de sa part ou de la part de toute personne avec qui elle a des liens ou de toute société du même groupe ou de leurs administrateurs, dirigeants ou employés respectifs. Cependant, elle ne sera par ailleurs pas responsable envers le Fonds à l'égard de quelque question, pourvu qu'en ce qui a trait à cette question, Fidelity ait agi conformément à la norme de diligence susmentionnée.

À propos de Fidelity

En date du 31 mars 2024, Fidelity gère un actif dépassant les 239 milliards de dollars canadiens pour le compte de ses clients. Nous sommes membres d'un vaste groupe de sociétés connues collectivement sous le nom Fidelity Investments^{MD}. Fidelity Investments se spécialise dans la gestion de placements à l'intention des particuliers, que ce soit directement, par l'entremise de *conseillers financiers*, ou par l'intermédiaire de régimes de retraite collectifs. De plus, nous offrons une vaste gamme de produits et de services financiers. En date du 31 mars 2024, l'ensemble des sociétés de Fidelity Investments gère un actif supérieur à 5,3 billions de dollars américains en actifs discrétionnaires, qui comprennent tous les produits de Fidelity Investments, tels que les organismes de placement collectif (appelés individuellement et collectivement, un ou les « OPC »; parfois également appelés individuellement et collectivement, un ou les « FCP ») et les comptes gérés.

Fidelity, qui a été constituée en société le 13 février 1987 sous le régime des lois du Canada, a été prorogée en vertu des lois de l'Ontario le 9 août 1989, a été fusionnée en vertu des lois de l'Ontario le 1^{er} janvier 2004, a été prorogée en vertu des lois de l'Alberta le 26 septembre 2007 et a été fusionnée en vertu des lois de l'Alberta le 1^{er} janvier 2010, le 1^{er} janvier 2011, le 1^{er} janvier 2016 et de nouveau

le 1^{er} janvier 2021, est une filiale en propriété exclusive indirecte de 483A Bay Street Holdings LP.

Fonds de fonds

Certains Fonds, désignés « fonds dominants », peuvent investir une partie ou la totalité de leur actif dans des Fonds Fidelity sous-jacents. Étant donné que ces Fonds Fidelity sous-jacents sont également gérés par Fidelity, cette dernière n'exerce pas les droits de vote rattachés aux parts des Fonds Fidelity sous-jacents. Fidelity pourrait à la place prendre des dispositions pour que les investisseurs des fonds dominants exercent les droits de vote rattachés aux parts. Si elle prenait de telles dispositions, Fidelity solliciterait de chaque investisseur du fonds dominant des directives sur la manière d'exercer les droits de vote rattachés à sa quote-part des parts des Fonds Fidelity sous-jacents détenus par le fonds dominant, et Fidelity exercerait les droits de vote en conséquence. Dans un tel cas, Fidelity exerce les droits de vote uniquement sur la proportion des parts des Fonds Fidelity sous-jacents pour laquelle elle a reçu des directives.

Conseillers en valeurs

Fidelity est le conseiller en valeurs des Fonds. Fidelity fournit ses services de conseil aux Fonds aux termes de la convention de gestion, qui est décrite précédemment à la rubrique **Responsabilité de l'administration des Fonds – Gestionnaire**.

Aux termes de la convention de gestion, Fidelity a le pouvoir de retenir les services de sous-conseillers à l'égard de tous services de gestion de portefeuille ou de conseils en placement requis par les Fonds.

Plusieurs Fonds investissent la quasi-totalité de leur actif dans des parts de Fonds Fidelity sous-jacents. Fidelity est le conseiller en valeurs de ces Fonds Fidelity sous-jacents.

En ce qui concerne les Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD}, Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation, Catégorie Fidelity Revenu mensuel, Portefeuilles Fidelity sous gestion, Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines, Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines – Devises neutres et Mandats de répartition de l'actif et équilibrés, Fidelity a conclu des conventions de

sous-conseils, en leur version modifiée, avec Fidelity Management & Research Company LLC (« **FMR** ») de Boston (Massachusetts), aux États-Unis (la « **convention de sous-conseils de FMR** »), afin que cette dernière fournisse à Fidelity des conseils en placement à l'égard de la totalité ou d'une partie des placements de ces Fonds.

En ce qui concerne les Catégorie Fidelity Revenu mensuel, Portefeuilles Fidelity sous gestion, Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines, Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines – Devises neutres et Mandats de répartition de l'actif et équilibrés, FMR a conclu une convention de sous-conseils additionnelle avec Fidelity Management & Research (Canada) ULC, qui exerce ses activités en Colombie-Britannique sous le nom de FMR Investments Canada ULC (« **FMR Canada** »), afin que cette dernière fournisse à FMR des conseils en placement à l'égard de la totalité ou d'une partie des placements de ces Fonds et prenne des mesures pour procéder à l'acquisition et à la disposition de tous les titres en portefeuille, y compris tous les accords relatifs au courtage nécessaires, le cas échéant.

En ce qui concerne Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises, Fidelity a conclu une convention de sous-conseils, en sa version modifiée, avec FIL Limited de Hamilton, aux Bermudes (« **FIL** » avec FMR, les « **sous-conseillers de FIC** »), afin que cette dernière fournisse à FMR des services de placement relatifs à la gestion d'une couverture de change systématique (la « **convention de sous-conseils de FIL** », avec la convention de sous-conseils de FMR, les « **conventions de sous-conseils de FIC** »). Fidelity et FIL sont membres du même groupe.

Les conventions de sous-conseils de FIC ont une durée indéterminée et restent en vigueur, à moins que l'une des parties n'y mette fin au moyen d'un préavis écrit de 90 jours.

De plus, Fidelity a conclu une convention de sous-conseils (la « **convention de sous-conseils de CGSS** ») avec Conseillers en gestion globale State Street, Ltée (« **CGSS** ») de Montréal (Québec), au Canada. CGSS n'est pas membre du groupe de Fidelity. CGSS fournit des services de placement relatifs à la gestion d'une

Responsabilité de l'administration des Fonds (suite)

couverture de change passive pour les Fonds en devises neutres et Catégorie Fidelity Revenu mensuel, et à la gestion d'une *couverture* de change systématique pour Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises. Plus précisément, CGGSS sera responsable de la souscription, de la vente et de l'échange de contrats de change à terme, de contrats de change au comptant et, tel que le détermine Fidelity, de tout autre bien appartenant à ces Fonds ou ayant un lien avec ceux-ci. Fidelity est responsable de tous les frais payables à CGGSS aux termes de la convention de sous-conseils de CGGSS, mais elle peut demander aux Fonds en devises neutres, Catégorie Fidelity Revenu mensuel et Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises (les « **Fonds CGGSS** ») de les payer et de porter ces paiements en diminution des frais de gestion que ces Fonds en devises neutres, Catégorie Fidelity Revenu mensuel et Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises doivent par ailleurs payer à Fidelity. La convention de sous-conseils de CGGSS a une durée indéterminée et reste en vigueur, à moins que l'une des parties n'y mette fin au moyen d'un préavis écrit de 60 jours.

CGGSS a délégué certaines de ses fonctions à SSGA Funds Management, Inc. conformément à une autre convention de sous-conseils conclue entre CGGSS et SSGA Funds Management, Inc. afin que cette dernière fournisse à CGGSS des conseils en placement à l'égard de la totalité ou d'une partie des placements de ces Fonds et prenne des mesures pour procéder à l'acquisition et à la disposition de tous les titres en portefeuille, y compris tous les accords relatifs au courtage nécessaires, le cas échéant. En sa qualité de sous-conseiller des Fonds CGGSS, CGGSS sera en tout temps responsable de toute perte résultant du manquement de SSGA Funds Management, Inc. dans le cadre de sa prestation de services de conseil.

En vertu des dispositions des conventions de sous-conseils de FIC, Fidelity est responsable de toute perte découlant du défaut de tout sous-conseiller de FIC de respecter la norme de diligence obligatoire lorsqu'il fournit des conseils aux Fonds. Fidelity est également responsable de tous les frais

payables aux sous-conseillers de FIC, mais elle peut demander à un Fonds de payer ces frais et de porter ces paiements en diminution des frais de gestion que ce Fonds doit par ailleurs payer à Fidelity. Il peut être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre FMR, FIL et SSGA Funds Management, Inc., car ces sociétés résident à l'extérieur du Canada et la quasi-totalité de leur actif est située hors du Canada.

Fidelity et les sous-conseillers de FIC agissent actuellement et pourraient par la suite agir en qualité de conseiller en placements ou de gestionnaire de portefeuille de fonds d'investissement et de clients. Si la disponibilité d'un titre donné est limitée et si ce titre s'harmonise à l'objectif de placement fondamental des Fonds ou comptes discrétionnaires pertinents pour lesquels Fidelity ou les sous-conseillers de FIC agissent ou pourraient par la suite agir, ce titre sera réparti d'une manière juste et équitable comme le détermine Fidelity ou le sous-conseiller de FIC pertinent, le cas échéant.

La personne principalement responsable de la gestion des Fonds qui investissent la quasi-totalité de leur actif dans des parts d'un seul Fonds Fidelity sous-jacent ainsi que de la mise en œuvre de leur stratégie de placement est Andrew Marchese, dont les renseignements le concernant figurent dans le tableau précédent à l'intertitre **Gestionnaire**.

Le tableau ci-après présente le nom des personnes principalement responsables de la gestion quotidienne des Fonds, chargées de la mise en œuvre d'une stratégie importante donnée ou effectuant la gestion d'un volet donné des portefeuilles des Fonds. Une personne désignée comme gestionnaire principal d'un Fonds dispose d'un plein pouvoir discrétionnaire de prendre des décisions de placement concernant ce Fonds, sans devoir obtenir l'autorisation de quelque autre personne. Une personne désignée comme cogestionnaire principal d'un Fonds dispose d'un plein pouvoir discrétionnaire de prendre des décisions de placement concernant une stratégie importante donnée d'un Fonds ou d'un volet donné du portefeuille du Fonds, sans devoir obtenir l'autorisation de quelque autre personne. Une personne désignée comme cogestionnaire pourrait prendre des décisions de placement

relatives à la totalité ou à une partie du Fonds, mais ces décisions sont prises sous réserve de l'autorisation d'un gestionnaire principal ou du chef des placements pertinent.

Fonds	Fonds sous-jacent	Nom de la personne et de la société
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Canada	Fonds Fidelity Discipline Actions ^{MD} Canada	Andrew Marchese B. Sc., MBA (gestionnaire principal) (Fidelity)
Catégorie Fidelity Expansion Canada	Fonds Fidelity Expansion Canada	Mark Schmehl B.B.A., MBA, CFA (gestionnaire principal) (FMR)
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada	Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada	Daniel Dupont B. Com. (gestionnaire principal) (Fidelity)
Catégorie Fidelity Potentiel Canada	Fonds Fidelity Potentiel Canada	Hugo Lavallée B. Com. (gestionnaire principal) (Fidelity)
Catégorie Fidelity Dividendes	Fonds Fidelity Dividendes	Don Newman B. Com., CFA (gestionnaire principal) (Fidelity)
Catégorie Fidelity Canada Plus	Fonds Fidelity Canada Plus	Hugo Lavallée B. Com. (gestionnaire principal) (Fidelity)
Catégorie Fidelity Situations spéciales	Fonds Fidelity Situations spéciales	Mark Schmehl B.B.A., MBA, CFA (gestionnaire principal) (FMR)
Catégorie Fidelity Frontière Nord ^{MD}	Fonds Fidelity Frontière Nord ^{MD}	Maxime Lemieux B. Com. (gestionnaire principal) (Fidelity)

Responsabilité de l'administration des Fonds (*suite*)

Fonds	Fonds sous-jacent	Nom de la personne et de la société
Catégorie Fidelity Dividendes Plus	Fonds Fidelity Dividendes Plus	Don Newman B. Com., CFA (gestionnaire principal) (Fidelity)
Catégorie Fidelity Actions nord-américaines	Fiducie de placement Fidelity Actions nord-américaines	Darren Lekkerkerker B.A., MBA, CFA (gestionnaire principal) (Fidelity)
Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines – Devises neutres	Fonds Fidelity Expansion Canada	Mark Schmehl B.B.A., MBA, CFA (gestionnaire principal) (FMR)
	Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique	Steve MacMillan B.B.A., CFA (gestionnaire principal) (Fidelity)
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique – Devises neutres	Fonds Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique	Chris Lee B.A., MBA (gestionnaire principal) (FMR)
Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé – Devises neutres	Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé	Stephen M. DuFour B.A., MBA (gestionnaire principal) (FMR)
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Devises neutres	Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique	Steve MacMillan B.B.A., CFA (gestionnaire principal) (Fidelity)
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique – Devises neutres	Fonds Fidelity Toutes Capitalisations Amérique	Matt Friedman CFA, CPA (gestionnaire principal) (FMR)

Fonds	Fonds sous-jacent	Nom de la personne et de la société
Catégorie Fidelity Actions américaines Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres	Fonds Fidelity Actions américaines	Steve MacMillan B.B.A., CFA (gestionnaire principal) (Fidelity)
Catégorie Fidelity Étoile d'Asie ^{MD}	Fonds Fidelity Étoile d'Asie ^{MD}	Eileen Dibb B.A., MBA, CFA (gestionnaire principale) (FMR)
Catégorie Fidelity Chine	Fonds Fidelity Chine	Nitin Bajaj B. Com., MBA (gestionnaire principal) (FIL)
		Alice Li B. Sc., CFA (cogestionnaire) (FIL)
Catégorie Fidelity Marchés émergents	Fonds Fidelity Marchés émergents	Sam Polyak B.B.A., MBA, CFA (gestionnaire principal) (FMR)
Catégorie Fidelity Europe	Fonds Fidelity Europe	Matthew Siddle CFA, M.A. (gestionnaire principal) (FIL)
		Helen Powell M. Ing., CFA (cogestionnaire) (FIL)
Catégorie Fidelity Extrême-Orient	Fonds Fidelity Extrême-Orient	Xiaoting Zhao B.A., M. Sc., MBA (gestionnaire principal) (FMR)
Catégorie Fidelity Mondial	Fonds Fidelity Mondial	Jeremy Podger M.A., MBA (gestionnaire principal) (FIL)

Responsabilité de l'administration des Fonds (suite)

Fonds	Fonds sous-jacent	Nom de la personne et de la société
<p>Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales</p> <p>Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales – Devises neutres</p>	<p>Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales</p>	<p>Chris Lee B.A., MBA (gestionnaire principal) (FMR)</p>
<p>Catégorie Fidelity Dividendes mondiaux</p>	<p>Fonds Fidelity Dividendes mondiaux</p>	<p>David Wolf B.A. (répartition de l'actif) (gestionnaire principal) (FMR Canada)</p>
		<p>David Tulk B. Sc. (avec mention), M.A., CFA (répartition de l'actif) (cogestionnaire) (FMR Canada)</p>
<p>Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale</p> <p>Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale – Devises neutres</p>	<p>Fonds Fidelity Grande Capitalisation mondiale</p>	<p>Chris Lee B.A., MBA (gestionnaire principal) (FMR)</p>
<p>Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales</p> <p>Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales – Devises neutres</p>	<p>Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales</p>	<p>Chris Lee B.A., MBA (gestionnaire principal) (FMR)</p>
<p>Catégorie Fidelity Japon</p>	<p>Fonds Fidelity Japon</p>	<p>Eileen Dibb B.A., MBA, CFA (gestionnaire principal) (FMR)</p>
<p>Catégorie Fidelity Étoile du Nord^{MD}</p> <p>Catégorie Fidelity Étoile du Nord^{MD} – Devises neutres</p>	<p>Fonds Fidelity Étoile du Nord^{MD}</p>	<p>Daniel Dupont B. Com. (cogestionnaire principal) (Fidelity)</p>
		<p>Kyle Weaver B.A. (cogestionnaire principal) (FMR)</p>

Fonds	Fonds sous-jacent	Nom de la personne et de la société
		<p>Becky Baker B.A. (cogestionnaire principale) (FMR)</p> <p>David Wolf B.A. (cogestionnaire principal) (FMR Canada)</p> <p>Sam Chamovitz B.A. (cogestionnaire principal) (FMR)</p> <p>Morgen Peck B.A, CFA (cogestionnaire principale) (FMR)</p>
Catégorie Fidelity Actions mondiales – Concentré	Fonds Fidelity Actions mondiales – Concentré	Patrice Quirion B. Com., M. Sc., CFA (gestionnaire principal) (Fidelity)
Catégorie Fidelity Croissance internationale	Fonds Fidelity Croissance internationale	Jed Weiss B.A. (gestionnaire principal) (FMR)
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres	Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale	<p>Salim Hart B.B.A., MBA, CFA (cogestionnaire principal) (FMR)</p> <p>Sam Chamovitz B.A. (cogestionnaire principal) (FMR)</p> <p>Morgen Peck B.A, CFA (cogestionnaire principale) (FMR)</p>

Responsabilité de l'administration des Fonds (suite)

Fonds	Fonds sous-jacent	Nom de la personne et de la société
Catégorie Fidelity Vision stratégique ^{MC} Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises neutres ^{MC}	Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique ^{MC}	William Danoff (gestionnaire principal) (FMR)
Catégorie Fidelity Innovations mondiales ^{MC} Catégorie Fidelity Innovations mondiales – Devises neutres ^{MC}	Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales ^{MC}	Mark Schmehl B.B.A., MBA, CFA (gestionnaire principal) (FMR)
Catégorie Fidelity Bâisseurs ^{MC} Catégorie Fidelity Bâisseurs – Devises neutres ^{MC}	Fiducie de placement Fidelity Bâisseurs ^{MC}	Daniel Kelley B. Sc. (gestionnaire principal) (FMR)
Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales – Devises neutres	Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales	William Danoff B.A., MBA (cogestionnaire principal) (FMR)
		Salim Hart B.B.A., MBA, CFA (cogestionnaire principal) (FMR)
		Sam Chamovitz B.A. (cogestionnaire principal) (FMR)
		Morgen Peck B.A, CFA (cogestionnaire principale) (FMR)
Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux	Fonds Fidelity Produits de consommation mondiaux	Aneta Wynimko M.A. (gestionnaire principale) (FIL)

Fonds	Fonds sous-jacent	Nom de la personne et de la société
Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux	Fonds Fidelity Services financiers mondiaux	Terry Raven B. Sc. (gestionnaire principal) (FIL)
		Mac Elatab B. Sc., MBA (cogestionnaire) (FIL)
Catégorie Fidelity Soins de la santé mondiaux	Fonds Fidelity Soins de la santé mondiaux	Alex Gold B.A., ACA (gestionnaire principal) (FIL)
Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales	Fonds Fidelity Ressources naturelles mondiales	Joe Overdeest B.A. (cogestionnaire principal) (Fidelity)
		Darren Lekkerkerker B.A., MBA, CFA (cogestionnaire principal) (Fidelity)
Catégorie Fidelity Immobilier mondial	Fonds Fidelity Immobilier mondial	Steven Buller B.A., M. Sc., CFA (gestionnaire principal) (FMR)
Catégorie Fidelity Innovations technologiques	Fonds Fidelity Innovations technologiques	HyunHo Sohn B.A, CFA (gestionnaire principal) (FIL)
Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens	Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens	David Wolf B.A. (répartition de l'actif) (gestionnaire principal) (FMR Canada)
		David Tulk B. Sc. (avec mention), M.A., CFA (répartition de l'actif) (cogestionnaire) (FMR Canada)

Responsabilité de l'administration des Fonds (suite)

Fonds	Fonds sous-jacent	Nom de la personne et de la société
		Darren Lekkerkerker B.A., MBA, CFA (actions) (cogestionnaire principal) (Fidelity)
		Hugo Lavallée B. Com. (actions) (cogestionnaire principal) (Fidelity)
		Don Newman B. Com., CFA (actions) (cogestionnaire principal) (Fidelity)
		Joe Overdevest B.A. (actions) (cogestionnaire principal) (Fidelity)
		Srikanth Tella B. Com., CFA (revenu fixe) (cogestionnaire principal) (FMR)
		Lee Ormiston B.A., MBA (revenu fixe) (cogestionnaire) (FMR)
		Harley Lank B. Sc., MBA (cogestionnaire principal) (FMR)

Fonds	Fonds sous-jacent	Nom de la personne et de la société
Catégorie Fidelity Équilibre Canada	Fonds Fidelity Équilibre Canada	David Wolf B.A. (répartition de l'actif) (gestionnaire principal) (FMR Canada)
		David Tulk B. Sc. (avec mention), M.A., CFA (répartition de l'actif) (cogestionnaire) (FMR Canada)
		Darren Lekkerkerker B.A., MBA, CFA (actions) (cogestionnaire principal) (Fidelity)
		Srikanth Tella B. Com., CFA (revenu fixe) (cogestionnaire principal) (FMR)
		Lee Ormiston B.A., MBA (revenu fixe) (cogestionnaire) (FMR)
		Harley Lank B. Sc., MBA (rendement élevé) (cogestionnaire principal) (FMR)
		Alexandre Karam B.A., B. Sc., M. Sc., MBA (rendement élevé) (cogestionnaire principal) (FMR)

Responsabilité de l'administration des Fonds (suite)

Fonds	Fonds sous-jacent	Nom de la personne et de la société
Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada	Fonds Fidelity Marché monétaire Canada	Maura Walsh B.A., CFA (gestionnaire principale) (FMR)
		John Carolan B.A., MBA, CFA (cogestionnaire) (FMR)
Catégorie Fidelity Obligations de sociétés	Fonds Fidelity Obligations de sociétés	Srikanth Tella B. Com., CFA (cogestionnaire principal) (FMR)
		Lee Ormiston B.A., MBA (revenu fixe) (cogestionnaire) (FMR)
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes	Fonds Fidelity Actions canadiennes – Composantes multi-actifs	Andrew Marchese B. Sc., MBA (gestionnaire principal) (Fidelity)
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes – Concentré	Fonds Fidelity Actions canadiennes – Concentré Composantes multi-actifs	Andrew Marchese B. Sc., MBA (gestionnaire principal) (Fidelity)
Mandat privé Fidelity Actions américaines Mandat privé Fidelity Actions américaines – Devises neutres	Fiducie de placement Fidelity Actions américaines	Chris Lee B.A., MBA (gestionnaire principal) (FMR)
Mandat privé Fidelity Actions internationales Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres	Fiducie de placement Fidelity Actions internationales	Patrice Quirion B. Com., M. Sc., CFA (gestionnaire principal) (Fidelity)

Fonds	Fonds sous-jacent	Nom de la personne et de la société
Mandat privé Fidelity Actions mondiales Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres	Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales	Patrice Quirion B. Com., M. Sc., CFA (gestionnaire principal) (Fidelity)
Mandat privé Fidelity Valeur concentrée	Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée	Daniel Dupont B. Com. (gestionnaire principal) (Fidelity)
Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises	Fiducie de placement Fidelity Occasions de croissance américaines	Kyle Weaver B.A. (gestionnaire principal) (FMR)
		Becky Baker B.A. (cogestionnaire principal) (FMR)
Catégorie Mandat privé Fidelity Revenu fixe – Plus	Fonds Fidelity Obligations canadiennes	Srikanth Tella B. Com., CFA (cogestionnaire principal) (FMR)
		Lee Ormiston B.A., MBA (cogestionnaire) (FMR)

Les personnes principalement responsables de la gestion de portefeuille des Catégorie Fidelity Revenu mensuel, Portefeuilles Fidelity sous gestion, Mandats de répartition de l'actif et équilibrés, Fonds en devises neutres et Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises sont les suivantes :

Responsabilité de l'administration des Fonds (*suite*)

Fonds	Nom de la personne et de la société
Catégorie Fidelity Revenu mensuel	David Wolf B.A. (répartition de l'actif) (gestionnaire principal) (FMR Canada)
	David Tulk B. Sc. (avec mention), M.A., CFA (répartition de l'actif) (cogestionnaire) (FMR Canada)
	James Wittebol B. Com. (cogestionnaire principal) (SSGA Funds Management, Inc.)
	Aaron Hurd FRM (cogestionnaire principal) (SSGA Funds Management, Inc.)
	Yunus Ayaz (cogestionnaire) (SSGA Funds Management, Inc.)
	Matthew Fonteneau CFA, FRM, CAIA (cogestionnaire) (SSGA Funds Management, Inc.)
Portefeuilles Fidelity sous gestion Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre mondial Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance mondiale	David Tulk B. Sc. (avec mention), M.A., CFA (répartition de l'actif) (cogestionnaire) (FMR Canada)
	David Wolf B.A. (répartition de l'actif) (gestionnaire principal) (FMR Canada)

Fonds	Nom de la personne et de la société
<p>Mandats de répartition de l'actif et équilibrés</p> <p>Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu</p> <p>Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres</p> <p>Mandat privé Fidelity Équilibre</p> <p>Mandat privé Fidelity Équilibre – Devises neutres</p> <p>Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif</p> <p>Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres</p> <p>Mandat privé Fidelity Croissance mondiale</p>	<p>David Tulk B. Sc. (avec mention), M.A., CFA (répartition de l'actif) (cogestionnaire) (FMR Canada)</p>
	<p>David Wolf B.A. (répartition de l'actif) (gestionnaire principal) (FMR Canada)</p>
<p>Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises</p>	<p>Steve Ellis B. Sc. (gestionnaire principal) (FIL)</p>
	<p>Becky Baker B.A. (cogestionnaire principale) (FMR)</p>
	<p>Kyle Weaver B.A. (gestionnaire principal) (FMR)</p>
	<p>Joe Hanmer Maîtrise en sciences physiques, CFA (cogestionnaire) (FIL)</p>
	<p>Nicolas Singer M. Sc., B. Sc., CFA (cogestionnaire) (FIL)</p>
	<p>James Wittebol B. Com. (cogestionnaire principal) (SSGA Funds Management, Inc.)</p>
	<p>Aaron Hurd FRM (cogestionnaire principal) (SSGA Funds Management, Inc.)</p>

Responsabilité de l'administration des Fonds (suite)

Fonds	Nom de la personne et de la société
	<p>Yunus Ayaz (cogestionnaire) (SSGA Funds Management, Inc.)</p> <p>Matthew Fonteneau CFA, FRM, CAIA (cogestionnaire) (SSGA Funds Management, Inc.)</p>
<p>Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines – Devises neutres</p>	<p>David Wolf B.A. (cogestionnaire principal) (FMR Canada)</p>
<p>Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines – Devises neutres Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique – Devises neutres Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé – Devises neutres Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Devises neutres Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique – Devises neutres Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises neutres^{MC} Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales – Devises neutres Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale – Devises neutres Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales – Devises neutres Catégorie Fidelity Étoile du Nord^{MD} – Devises neutres Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres Catégorie Fidelity Innovations mondiales – Devises neutres^{MC} Catégorie Fidelity Bâtisseurs – Devises neutres^{MC} Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales – Devises neutres Mandat privé Fidelity Actions américaines – Devises neutres Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres Mandat privé Fidelity Équilibre – Devises neutres Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises Mandat privé Fidelity Répartition mondiale – Devises neutres</p>	<p>James Wittebol B. Com. (cogestionnaire principal) (SSGA Funds Management, Inc.)</p> <p>Aaron Hurd FRM (cogestionnaire principal) (SSGA Funds Management, Inc.)</p> <p>Yunus Ayaz (cogestionnaire) (SSGA Funds Management, Inc.)</p> <p>Matthew Fonteneau CFA, FRM, CAIA (cogestionnaire) (SSGA Funds Management, Inc.)</p>
<p>Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD}</p>	<p>Camille Carlstrom</p>

Fonds	Nom de la personne et de la société
Catégorie Fidelity Précurseurs ^{MD} – Automatisation	B.A., MBA (cogestionnaire principale) (FMR)
	Charles Hebard B.A., MBA, CFA (cogestionnaire principal) (FMR)
	William Shanley B. Sc., CFA (cogestionnaire principal) (FMR)
	Ristead Hogan B. Sc., MBA (cogestionnaire) (FMR)
	Michael Kim B.A., MBA (cogestionnaire) (FMR)
	Tim Codrington B.A., MBA (cogestionnaire) (FMR)

Fidelity et les sous-conseillers, selon le cas, fournissent des conseils en placement à l'égard du portefeuille de placement de chaque Fonds et Fonds Fidelity sous-jacent pertinent. Fidelity et les sous-conseillers, selon le cas, prennent des mesures pour procéder à l'acquisition et à la disposition de tous les titres en portefeuille des Fonds et des Fonds Fidelity sous-jacents qu'ils gèrent, y compris tous les accords relatifs au courtage nécessaires, le cas échéant.

Les principaux responsables des placements de Fidelity chargés d'exercer une surveillance à l'égard des gestionnaires de portefeuille des Fonds Fidelity procèdent à des examens trimestriels des Fonds Fidelity. Les examens trimestriels comprennent l'analyse du rendement des Fonds Fidelity par rapport au rendement du trimestre précédent et

l'examen des prévisions des gestionnaires de portefeuille à l'égard des Fonds Fidelity.

La politique et l'administration générales en matière de placement des Fonds et des Fonds Fidelity sous-jacents, et non les décisions spécifiques en cette matière, sont subordonnées à la supervision du chef des placements de Fidelity ou du sous-conseiller de FIC pertinent qui effectuent des examens mensuels et trimestriels. Les examens mensuels comprennent l'examen de la stratégie de placement courante de chaque gestionnaire de portefeuille, de l'utilisation de *dérivés* (le cas échéant), du rendement du Fonds par rapport à son indice de référence et sa pondération des pays, secteurs et titres ainsi que des titres en portefeuille. Les examens trimestriels comprennent l'analyse du rendement des Fonds par rapport au rendement du trimestre précédent en relevant les facteurs

Responsabilité de l'administration des Fonds (*suite*)

ayant contribué aux résultats, notamment la sélection des titres, la répartition de l'actif et les effets de change, et l'examen des prévisions de chaque gestionnaire de portefeuille à l'égard des Fonds.

Accords relatifs au courtage

Fidelity ou le sous-conseiller pertinent des Fonds et des Fonds Fidelity sous-jacents, selon le cas (les « **conseillers** »), prennent les décisions concernant la souscription et la vente de titres en portefeuille et celles relatives à l'exécution de l'ensemble des opérations de portefeuille, y compris la sélection de marchés, de maisons de courtage ou de *courtiers*, et à la négociation, pour le compte des Fonds, le cas échéant, de commissions qui sont payables par les Fonds.

Fidelity et les sous-conseillers de FIC peuvent déposer des ordres, au nom d'un Fonds, pour la souscription et la vente de titres en portefeuille par l'entremise de *courtiers* qui sont des membres du groupe ou des filiales de Fidelity ou des sous-conseillers de FIC, ou dans lesquels l'un d'eux possède une participation financière, pourvu que ces ordres soient exécutés selon des modalités aussi favorables pour le Fonds que celles qu'il pourrait obtenir d'autres *courtiers* et à des taux de commission comparables à ceux qui auraient été imputés aux Fonds par ces autres *courtiers*. Fidelity sera en tout temps responsable de la gestion du portefeuille de chaque Fonds pour lequel elle agit en qualité de conseiller en placement.

S'agissant du choix des *courtiers*, il est tenu compte de nombreux facteurs dans le contexte d'une opération donnée et eu égard à l'ensemble des responsabilités des conseillers vis-à-vis de chaque Fonds et des autres comptes de placement gérés par les conseillers. Les facteurs réputés pertinents peuvent inclure les suivants :

- i) le cours; ii) la taille et la nature de l'opération;
- iii) le caractère raisonnable de la rémunération à verser;
- iv) la rapidité et la certitude de l'exécution des opérations, y compris le fait que le *courtier* soit disposé à engager des fonds; v) les caractéristiques des marchés sur lesquels le titre doit être souscrit ou vendu; vi) la liquidité du titre; vii) la fiabilité du marché ou du *courtier*; viii) la relation d'affaires générale avec le *courtier*; ix) l'évaluation de la possibilité que le *courtier* exécute les directives et les suive de près;

x) le degré d'anonymat qu'un *courtier* ou un marché donné peut assurer; xi) les chances d'éviter un impact de marché; xii) le caractère continu du service d'exécution; xiii) l'efficacité d'exécution, la capacité de règlement et la situation financière de l'entreprise; xiv) les modalités de paiement des frais de fonds, s'il y a lieu; et xv) la prestation de services de courtage et de produits et services de recherche supplémentaires, s'il y a lieu. Malgré les facteurs mentionnés ci-dessus, lorsque des opérations de portefeuille sont effectuées, les principaux facteurs à considérer sont l'intégralité des services et la rapidité de l'exécution des ordres, le tout étant assorti de conditions favorables.

Les conseillers peuvent conclure des ententes de partage de commissions (« **EPC** ») en vertu desquelles les Fonds et les Fonds Fidelity sous-jacents, selon le cas, versent un montant de commissions à facturation groupée dans un compte EPC tenu par le *courtier* pour l'exécution des ordres et les biens et services de recherche. Les conseillers donnent instruction au *courtier* d'utiliser le compte EPC pour acheter et payer les biens et services de recherche. Les biens et services de recherche doivent être utilisés pour la prise de décisions de placement ou de négociation ou dans l'exécution d'opérations sur titres. En règle générale, les biens et services de recherche qui sont achetés aux termes des EPC couvrent une vaste gamme de catégories de mandats de placement.

Par suite de la réforme de la directive concernant les marchés d'instruments financiers (également connu sous l'acronyme « MiFID II ») de l'Espace économique européen, en vigueur depuis le 3 janvier 2018, certains conseillers et les entités qui leurs sont affiliées ou apparentées qui sont réglementés par la directive MiFID II cesseront d'utiliser un compte EPC pour payer les biens et services de recherche. Ces conseillers devront plutôt utiliser et tenir des comptes de frais de recherche (« **CFR** ») distincts aux termes desquels les Fonds devront verser un montant de commissions à facturation partagée dans le compte CFR pour les biens et services de recherche. Les conseillers donneront des directives de paiement des biens et services de recherche du compte CFR conformément aux critères énumérés ci-dessus. Le compte EPC et le compte CFR se distinguent principalement comme suit :

i) le compte EPC est tenu par le *courtier*, tandis que le compte CFR est tenu par les conseillers; et ii) le compte EPC attribue les paiements des biens et services de recherche aux Fonds en fonction de la quote-part des activités de négociation, tandis que le compte CFR attribue les paiements en fonction de la quote-part de l'actif net des Fonds.

L'exécution des opérations de portefeuille peut être confiée à des *courtiers* qui fournissent des services de recherche visant à aider les conseillers à remplir leurs fonctions de gestion de placements. De tels services incluent la production de rapports et d'analyses utilisés pour la prise de décisions de placement dans les secteurs suivants : la conjoncture économique, les secteurs d'activité, les entreprises, les administrations municipales, les États, les rapports de recherche sur le contexte juridique ou politique, les études de conjoncture de marché, les documents d'accompagnement servant aux assemblées des entreprises, les compilations de données sur les cours, les bénéfiques, les *dividendes* et autres données analogues, les services de cotation, les services de fourniture de données et autres informations, les logiciels et services d'analyse assistée par ordinateur et les recommandations de placement.

Depuis la date du dernier prospectus simplifié, les types de produits ou de services, autres que l'exécution d'ordres, qui ont été fournis à Fidelity ou à un conseiller par un *courtier* ou un tiers en échange d'opérations de courtage assorties du versement de courtages d'un Fonds à un *courtier* donné sont les suivants : recherche sur des secteurs d'activité, industries et entreprises en particulier, ainsi que sur des données de marché.

Dans les cas où des opérations de courtage assorties du versement de courtages de clients des Fonds et des Fonds Fidelity sous-jacents, selon le cas, ont été acheminées ou pourraient être acheminées à un *courtier* en échange de la fourniture de produits ou de services autres que l'exécution d'ordres par un *courtier* ou un tiers, on pourra obtenir les noms des *courtiers* ou des tiers en adressant une demande à Fidelity par téléphone au 1 800 263-4077 ou par courriel au sc.francais@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en

français) ou au cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais).

Administrateurs et membres de la haute direction de la société

Reportez-vous ci-dessus à l'intertitre **Gestionnaire** de la présente rubrique pour connaître le nom des administrateurs et des dirigeants de Fidelity.

Le nom et le lieu de résidence ainsi que le poste et les fonctions actuelles des administrateurs et des hauts dirigeants de la société sont les suivants :

Nom et lieu de résidence	Poste
Karl Ewoniak Edmonton (Alberta)	Administrateur
Philip McDowell Mississauga (Ontario)	Administrateur
Roderick J. McKay Calgary (Alberta)	Administrateur
Bill Rice Calgary (Alberta)	Administrateur
Jason Louie Richmond Hill (Ontario)	Chef des finances
Gordon Thomson Calgary (Alberta)	Chef de la direction et administrateur
Oladayo Oni Calgary (Alberta)	Administratrice
W. Sian Burgess Toronto (Ontario)	Secrétaire

Dépositaire

State Street Trust Company Canada (le « **dépositaire** ») de Toronto, en Ontario, est le dépositaire des Fonds.

Le dépositaire fournit notamment des services bancaires et des services de dépôt à des investisseurs institutionnels. Le nom des sous-dépositaires désignés pour détenir les actifs seront énumérés dans le rapport de conformité préparé par

Responsabilité de l'administration des Fonds (suite)

le dépositaire et déposé sur SEDAR+ au nom des fonds conformément aux exigences du *Règlement 81-102*.

Le dépositaire et les sous-dépositaires ne sont pas liés à Fidelity.

Le dépositaire agit en qualité de dépositaire des titres en portefeuille des Fonds, autres que les positions vendeur. Les liquidités, les titres et autres actifs des Fonds seront détenus par le dépositaire à son bureau principal ou à une ou plusieurs de ses succursales ou aux bureaux de sous-dépositaires désignés par le dépositaire au Canada ou dans d'autres pays. Le dépositaire peut aussi fournir des services de change aux Fonds, soit en qualité de mandataire, soit pour son propre compte. Les opérations de change peuvent aussi être effectuées par un membre du groupe du dépositaire. Le dépositaire ou le membre de son groupe pourrait toucher des honoraires sur les opérations de change.

La convention de dépôt reste en vigueur indéfiniment pour les Fonds, à moins que le dépositaire n'y mette fin au moyen d'un préavis écrit de 180 jours ou que les Fonds n'y mettent fin au moyen d'un préavis écrit de 30 jours, ou dès que le dépositaire reçoit un avis écrit des Fonds, dans des circonstances où les Fonds ont déterminé qu'il existe un motif raisonnable de croire que le dépositaire est insolvable ou que sa situation financière se détériore de façon importante.

Lorsqu'un Fonds utilise des options négociables, des options sur contrats à terme ou des contrats à terme normalisés, il peut déposer des titres en portefeuille ou des espèces à titre de marge à l'égard de ces opérations auprès d'un *courtier* ou, dans le cas de contrats à terme de gré à gré, auprès de l'autre partie au contrat, conformément aux instructions générales et règlements des autorités en valeurs mobilières du Canada.

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. de Toronto, en Ontario, est l'auditeur des Fonds.

Agent chargé de la tenue des registres

Fidelity est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds. Fidelity tient les registres des titres des Fonds à ses bureaux de Toronto, en Ontario.

En tant qu'agent chargé de la tenue des registres, Fidelity inscrit toutes les opérations des actionnaires, y compris les souscriptions, les échanges et les rachats, dans le registre des titres de chaque Fonds.

Mandataire d'opérations de prêt de titres

State Street Bank and Trust Company de Boston, au Massachusetts, un sous-dépositaire des Fonds, est le mandataire d'opérations de prêt de titres des Fonds (le « **mandataire d'opérations de prêt de titres** »). Le mandataire d'opérations de prêt de titres n'est pas un membre du groupe de Fidelity ni n'a de lien avec cette dernière.

Les Fonds ont conclu une convention d'autorisation de prêt de titres (la « **convention de prêt de titres** ») en date du 16 novembre 2012, en sa version modifiée, avec le mandataire d'opérations de prêt de titres. Le mandataire d'opérations de prêt de titres est désigné dans la convention de prêt de titres afin d'agir en qualité de mandataire dans le cadre des *opérations de prêts de titres* pour les Fonds qui effectuent des *opérations de prêt de titres* et afin de conclure, au nom et pour le compte du Fonds visé, des conventions de prêt de titres avec des emprunteurs, conformément au *Règlement 81-102*. La convention de prêt de titres stipule que la garantie reçue par un Fonds dans le cadre d'une *opération de prêt de titres* doit avoir une valeur marchande correspondant à au moins 105 % de la valeur des titres prêtés. Aux termes de la convention de prêt de titres, le mandataire d'opérations de prêt de titres doit indemniser les Fonds relativement à certaines pertes subies en raison d'un manquement par le mandataire d'opérations de prêt de titres à sa norme de diligence ou d'un défaut de la part d'un emprunteur. La convention de prêt de titres peut être résiliée en tout temps à l'égard d'un Fonds avec ou sans motif par l'une ou l'autre des parties, sous réserve de l'envoi à l'autre partie d'un avis écrit précisant la date de la résiliation, laquelle doit survenir au moins cinq jours après la réception de l'avis en question.

Autres fournisseurs de services

Comptabilité des fonds et soutien à la gestion des placements

Fidelity a conclu une entente avec Fidelity Service Company, Inc. (« FSC ») de Boston, au Massachusetts, afin que FSC fournisse aux Fonds des services de comptabilité des fonds et de soutien à la gestion de placements, y compris le calcul de la valeur liquidative par action quotidienne des Fonds. Ces services sont fournis par Fidelity Fund and Investment Operations (FFIO), une division de FSC. L'entente entre Fidelity et FSC a une durée indéterminée et demeure en vigueur tant qu'elle n'a pas été résiliée par une partie au moyen de l'envoi d'un préavis écrit de six mois.

Comité d'examen indépendant et gouvernance des fonds

Comité d'examen indépendant

Le texte qui suit constitue le mandat du *CEI* ainsi que le prescrit le *Règlement 81-107* :

- a) examiner toute question de conflit d'intérêts, y compris les politiques et procédures connexes, qui lui est soumise par Fidelity et faire des recommandations à Fidelity en indiquant si la mesure proposée par cette dernière à l'égard de la question de conflit d'intérêts constitue un résultat équitable et raisonnable pour les Fonds Fidelity concernés;
- b) évaluer et approuver, si elle est convenable, la mesure proposée par Fidelity à l'égard d'une question de conflit d'intérêts que Fidelity a soumise au *CEI* en vue d'obtenir son approbation;
- c) exécuter les autres fonctions, présenter les recommandations et donner les approbations qui peuvent être autorisées par le *CEI* aux termes des lois sur les valeurs mobilières pertinentes.

Le *CEI* peut également approuver des fusions visant les Fonds et tout changement d'auditeur des Fonds. L'approbation des actionnaires ne sera pas demandée dans ces circonstances; toutefois, vous recevrez un préavis

écrit d'au moins 60 jours avant la prise d'effet de toute fusion ou de tout changement d'auditeur qui touche les Fonds que vous détenez.

Les autres dispositions de la charte du *CEI* sont conformes au *Règlement 81-107*.

En date du présent prospectus simplifié, les personnes suivantes sont les membres du *CEI* des Fonds Fidelity :

Douglas Nowers – Toronto, en Ontario

Anne Bell – Mississauga, en Ontario

Frances Horodelski – Toronto, en Ontario

Kevin Regan – Winnipeg, au Manitoba

Le *CEI* produit, au moins une fois l'an, un rapport de ses activités à l'intention des actionnaires et rend ce rapport accessible sur le site Web désigné des Fonds Fidelity au www.fidelity.ca, ou à la demande de l'actionnaire et sans frais, en communiquant avec Fidelity au sc.francais@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en français) ou au cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais).

Conseils d'administration du gestionnaire et de la société

Fidelity, en sa qualité de gestionnaire des Fonds, a l'ultime responsabilité de la gouvernance des Fonds, qui est confiée au conseil d'administration de Fidelity. À l'heure actuelle, le conseil d'administration compte dix membres. Cinq d'entre eux, M. Hall, M. Myers, M. Eccleton, M. Pringle et M. Wilkinson, sont des membres indépendants, car ils ne sont ni membres de la direction de Fidelity ni ne sont employés par Fidelity ou une entité membre du groupe de Fidelity. Les détails concernant les membres du conseil d'administration de Fidelity figurent à l'intertitre **Gestionnaire** ci-dessus.

Chaque Fonds est organisé en catégorie d'actions de la société. Le conseil d'administration de la société a toutes les fonctions normales des administrateurs d'une société par actions qui sont prescrites par la loi intitulée *Business Corporations Act* (Alberta). Les administrateurs de la société ont retenu les services de Fidelity en qualité de gestionnaire, d'agent chargé de la tenue des registres et d'agent des transferts des Fonds pour les aider à remplir

Responsabilité de l'administration des Fonds (suite)

leurs fonctions à l'égard des investisseurs des Fonds. À l'heure actuelle, le conseil d'administration compte six membres. Quatre d'entre eux, M. Ewoniak, M. McKay, M. Rice et M^{me} Oni, sont des membres indépendants, car ils ne sont ni des membres de la direction de la société ou de Fidelity ni ne sont employés par la société, Fidelity ou une entité membre du groupe de Fidelity. Les détails concernant les membres du conseil d'administration de la société figurent à l'intertitre **Administrateurs et membres de la haute direction** ci-dessus.

Certaines politiques et pratiques

Fidelity a établi un code de déontologie. Ce code vise à assurer l'absence de conflit d'intérêts réel ou potentiel à l'égard des Fonds Fidelity lorsque les employés de Fidelity souscrivent ou vendent des titres pour leur compte personnel.

Fidelity et les conseillers en valeurs des Fonds et des Fonds Fidelity sous-jacents, selon le cas, ont établi des politiques qui visent à gérer les risques associés aux placements de chaque Fonds et de chaque Fonds Fidelity sous-jacent, selon le cas, notamment les risques de placement comme les risques de marché et de crédit, ainsi que les risques autres que de placement comme le risque de *contrepartie*, le risque commercial, le risque de conformité, le risque associé aux marchés étrangers et le risque associé à la technologie. De plus, Fidelity a adopté plusieurs politiques pour résoudre les conflits d'intérêts, ainsi que le prescrit le *Règlement 81-107*. Les activités de tous les Fonds et Fonds Fidelity sous-jacents sont surveillées par le service de la conformité de Fidelity. Le chef de la conformité fournit régulièrement des rapports au conseil d'administration de Fidelity.

Lorsqu'elle commercialise les Fonds et en fait la publicité, Fidelity doit respecter certaines lois et politiques, y compris la partie 15 du *Règlement 81-102* et le *Règlement 81-105*. Fidelity a mis en place des politiques et des procédures qui assurent le respect de ces exigences. Par exemple, Fidelity a préparé, à l'intention des membres de son personnel, un manuel de la conformité des communications publicitaires. Lorsqu'ils produisent des annonces, articles ou émissions publicitaires, les membres des services de commercialisation et de promotion des ventes de Fidelity

suivent les directives de ce manuel. Ce dernier comprend les exigences des lois et des politiques sur les valeurs mobilières, ainsi que les politiques de Fidelity régissant le contenu de ces documents et de ces émissions.

Ainsi que le prescrit le *Règlement 81-107*, Fidelity a adopté des politiques et des procédures pour éliminer les conflits d'intérêts relativement aux Fonds Fidelity et entre eux.

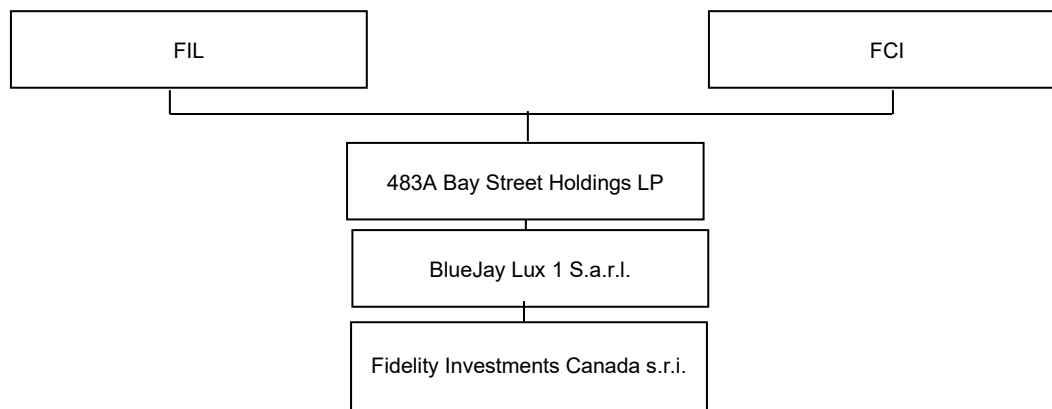
Entités membres du groupe

À la date du présent document, l'unique actionnaire à détenir à titre de porteur inscrit ou de propriétaire véritable plus de 10 % des actions émises et en circulation de Fidelity était, à la connaissance de Fidelity, BlueJay Lux 1 s.a.r.l., qui détient directement 1 000 actions ordinaires, soit la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Fidelity. À la date du présent document, 483A Bay Street Holdings LP détient indirectement la totalité (soit 100 %) des actions émises et en circulation de BlueJay Lux 1 s.a.r.l., et 483A Bay Street Holdings LP est pour sa part détenue à 49 % indirectement par Fidelity Canada Investors LLC (« **FCI** ») et à 51 % indirectement par FIL (comme il est indiqué dans le diagramme ci-après).

À la date du présent document, les membres de la famille Johnson, y compris Abigail P. Johnson, sont les propriétaires principaux, directement ou par l'intermédiaire de fiducies, des parts ordinaires avec droit de vote de série B de FCI, qui représentent 49 % des droits de vote de FCI. Le groupe de la famille Johnson et tous les autres porteurs de parts de série B ont conclu une convention de vote aux termes de laquelle les droits de vote de toutes les parts de série B seront exercés conformément au vote majoritaire des parts de série B. Par conséquent, en tant que propriétaires des parts ordinaires avec droit de vote et en raison de la signature de la convention de vote, les membres du groupe de la famille Johnson peuvent être réputés former un groupe qui contrôle FCI. À la date du présent document, les membres du groupe de la famille Johnson sont les propriétaires principaux, directement ou par l'intermédiaire de fiducies ou d'autres structures juridiques, de FIL. Bien que le pourcentage des titres avec droit de vote de FIL dont le groupe de la famille Johnson est propriétaire puisse fluctuer à l'occasion par suite d'une variation du nombre total de titres avec droit

de vote de FIL en circulation, il représente habituellement plus de 25 %, mais en vertu des règlements administratifs de FIL ne peut représenter plus de 48,5 %, du total des votes pouvant être exercés par tous les porteurs de titres avec droit de vote de FIL. Par conséquent, en tant que propriétaires, les membres du groupe de la famille Johnson peuvent être réputés former un groupe qui contrôle FIL.

Comme il a précédemment été indiqué dans le présent prospectus simplifié, les entités membres du groupe suivantes fournissent des services aux Fonds ou au gestionnaire :



Le montant des honoraires que chaque Fonds verse à chacune des entités membres du groupe est présenté dans les états financiers audités du Fonds.

Politiques et pratiques

Politiques sur les dérivés

Les Fonds Fidelity sont autorisés à utiliser des *dérivés*. Reportez-vous à la rubrique **Risque associé aux dérivés** dans la deuxième partie du présent prospectus simplifié. Les Fonds Fidelity peuvent avoir recours à des *dérivés* uniquement conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques autorisées par les ACVM ou comme le permettent les modalités d'une dispense reçue des ACVM.

Fidelity a adopté une politique écrite sur les dérivés afin de s'assurer que l'emploi de *dérivés* par les Fonds soit conforme aux exigences réglementaires en vigueur et que tout risque associé aux *dérivés* y soit indiqué. Les politiques

et procédures relatives aux *dérivés* sont établies d'un commun accord par le service de la conformité des placements, le service juridique et le bureau du trésorier des fonds, et sont passées en revue chaque année par les services de la conformité et de la gestion des placements de Fidelity ainsi que son comité de surveillance des activités des fonds, composé de membres de la haute direction de Fidelity.

Fidelity a nommé des agents de supervision des dérivés qui sont responsables de la surveillance d'activités sur les *dérivés* dans les Fonds et a formé un comité des valeurs mobilières complexes chargé d'encadrer les approbations à l'utilisation des *dérivés* pour chaque Fonds. Par ailleurs, le personnel du service de la conformité de Fidelity passe en revue l'utilisation des *dérivés* dans le cadre de sa surveillance permanente des activités des Fonds. Les agents de supervision des dérivés fournissent au comité de surveillance des fonds un rapport annuel sur l'utilisation des

Responsabilité de l'administration des Fonds (suite)

dérivés, les exceptions de conformité et une évaluation du risque de marché. À l'heure actuelle, Fidelity ne procède pas à des simulations pour mesurer le risque lié à l'utilisation de *dérivés* dans des conditions difficiles.

Politiques sur les ventes à découvert

Les Fonds peuvent conclure des ventes à découvert conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques autorisées par les ACVM ou selon les modalités d'une dispense reçue des ACVM. Reportez-vous à la rubrique **Risque associé aux ventes à découvert** dans le présent prospectus simplifié.

Dans le cadre de sa Politique en matière de l'exécution des ordres, Fidelity a adopté des politiques et des procédures sur les ventes à découvert afin de s'assurer que l'emploi de *dérivés* par les Fonds soit conforme aux exigences réglementaires en vigueur et que tout risque associé à la conclusion de ventes à découvert y soit indiqué. La Politique en matière de l'exécution des ordres est établie d'un commun accord par le service de gestion des placements et le service de la conformité des placements, et est passée en revue chaque année par ces services.

La surveillance quotidienne est assurée par le responsable de la négociation grâce à des réunions de surveillance mensuelles entre le responsable de la négociation et les représentants régionaux de la surveillance des opérations. Les examens trimestriels sont effectués par les responsables de la négociation des actions, les chefs des placements régionaux et le service de la conformité. D'autres examens trimestriels sont effectués par le chef des placements, le responsable des risques de placement, les gestionnaires de portefeuille et les responsables de la négociation. La surveillance trimestrielle est assurée par le groupe de travail sur la surveillance trimestrielle des opérations mondiales et le comité de surveillance trimestrielle des opérations.

À l'heure actuelle, Fidelity ne procède pas à des simulations pour mesurer le risque lié à l'utilisation de stratégies de vente à découvert dans des conditions difficiles.

Politiques sur les opérations de mise en pension, les opérations de prise en pension et les opérations de prêt de titres

Chacun des Fonds peut conclure des *opérations de prise en pension* uniquement dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières. Chacun des Fonds Fidelity sous-jacents, Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD}, Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation et Catégorie Revenu mensuel peut conclure des *opérations de mise en pension*, des *opérations de prise en pension* et des *opérations de prêt de titres* uniquement dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières. Le dépositaire ou un sous-dépositaire agit en qualité de mandataire des Fonds et des Fonds Fidelity sous-jacents afin d'administrer les *opérations de mise en pension* et les *opérations de prêt de titres*, y compris la négociation des conventions, l'évaluation de la solvabilité des cocontractants et le recouvrement des frais gagnés par les Fonds et les Fonds Fidelity sous-jacents. Fidelity a adopté des politiques et des procédures écrites qui définissent les objectifs des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension* et les *opérations de prise en pension* ainsi que des procédures de gestion des risques applicables à ces opérations. Les politiques et procédures sont établies et passées en revue par le bureau du trésorier des fonds et sont examinées annuellement par le comité de surveillance des activités des fonds de Fidelity, en plus d'être approuvées tous les ans par le conseil d'administration de Fidelity. Fidelity a fixé des limites et d'autres contrôles sur la conclusion de ces opérations. Ces limites et contrôles sont mis en place et surveillés par le bureau du trésorier des fonds.

À l'heure actuelle, Fidelity ne procède pas à des simulations pour mesurer le risque lié à l'utilisation d'*opérations de mise en pension*, d'*opérations de prise en pension* et d'*opérations de prêt de titres* dans des conditions difficiles.

Politiques sur la gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de satisfaire aux demandes de rachat sans que celles-ci n'aient une incidence importante sur les autres actionnaires d'un Fonds. La gestion du risque de liquidité s'inscrit dans un processus élargi de gestion

des risques d'un Fonds, qui comprend des politiques et procédures internes documentées en matière de conformité et de surveillance des fonds touchant l'évaluation, la supervision, l'atténuation et la communication du risque de liquidité propre à un Fonds.

Fidelity a adopté une politique en matière de gestion du risque de liquidité afin de promouvoir une gestion efficace du risque de liquidité et de réduire le risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de satisfaire aux demandes de rachat sans que celles-ci n'aient une incidence importante sur les autres actionnaires d'un Fonds. Le groupe de travail de Fidelity sur la liquidité a été mis sur pied pour assurer la surveillance du programme de gestion du risque de liquidité de Fidelity et la gestion et la supervision continues de la liquidité de chaque Fonds. Il est composé de membres des unités fonctionnelles suivantes : Service de la conformité des placements, Service juridique, Trésorerie des fonds, Produit et Risque de placement.

Lignes directrices sur le vote par procuration

Bon nombre des Fonds offerts par la société investissent la leur actif dans d'autres Fonds Fidelity sous-jacents. Fidelity n'exerce pas les droits de vote rattachés aux titres que des Fonds Fidelity sous-jacents détiennent. S'il y avait lieu, Fidelity pourrait plutôt faire en sorte que les actionnaires véritables des Fonds exercent les droits de vote rattachés à ces titres. Les lignes directrices sur le vote par procuration suivantes concernent les Fonds Fidelity.

Fidelity, en sa qualité de conseiller en valeurs des Fonds Fidelity, retient les services de FMR (à l'égard des Fonds pour lesquels FMR agit en qualité de sous-conseiller) et de FIL (à l'égard des Fonds pour lesquels Fidelity agit en qualité de conseiller et des Fonds pour lesquels FIL agit en qualité de sous-conseiller) afin de gérer le vote par procuration au nom des Fonds Fidelity pour lesquels elles agissent à titre de sous-conseiller, conformément à leurs lignes directrices sur le vote par procuration des Fonds Fidelity (les « **Lignes directrices** »). Le texte qui suit résume les principes généraux suivis par Fidelity, FMR et FIL à l'égard de l'exercice des droits de vote rattachés aux titres que les Fonds Fidelity détiennent. Une description détaillée des Lignes directrices spécifiques sur le vote par procuration que Fidelity, FMR et FIL ont adoptées figure

dans les Lignes directrices pertinentes du conseiller ou sous-conseiller.

Les Lignes directrices suivantes concernent les Fonds Fidelity.

Vote lié aux fonds de fonds

Si un Fonds Fidelity investissait dans un *fonds sous-jacent* qui est également géré par Fidelity, Fidelity, FMR et FIL n'exerceraient pas les droits de vote rattachés aux titres du Fonds Fidelity sous-jacent que le Fonds Fidelity dominant détient. S'il y avait lieu, Fidelity ferait plutôt en sorte que les porteurs véritables du Fonds Fidelity dominant exercent les droits de vote rattachés à ces titres du Fonds Fidelity sous-jacent.

Si un Fonds Fidelity investissait dans un *fonds sous-jacent* qui n'est pas géré par Fidelity, Fidelity, FMR et FIL voterait dans la même proportion que celle de tous les autres porteurs de titres d'un tel *fonds sous-jacent* ou d'une telle catégorie (« **vote proportionnel** »). Fidelity, FMR et FIL pourraient choisir de ne pas voter selon le « vote proportionnel » si cela n'était pas réaliste sur le plan opérationnel.

Principes généraux – Fidelity et FIL

- [Le vote est exercé par les équipes de vote par procuration de Fidelity, et les propositions non courantes ou les autres circonstances particulières font l'objet d'une évaluation par l'analyste ou le gestionnaire de portefeuille pertinent de Fidelity. Tous les votes sont assujettis à l'autorité du chef mondial de la gérance et de l'investissement durable et du comité opérationnel d'investissement durable.
- Fidelity exerce tous les droits de vote rattachés aux titres de capitaux propres lorsqu'il y a une obligation réglementaire pour Fidelity de le faire ou lorsque l'avantage attendu du vote dépasse les coûts prévus. Dans la mesure du possible, FIL exerce tous les droits de vote rattachés aux titres de capitaux propres. Dans certaines situations particulières, FIL pourrait ne pas exercer son droit de vote lorsque les coûts, de l'avis de FIL, sont supérieurs aux avantages connexes.

Responsabilité de l'administration des Fonds (*suite*)

- Les propositions liées à la durabilité sont évaluées au cas par cas, conformément à la politique en matière d'investissement durable de Fidelity et de FIL. Fidelity et FIL entendent appuyer les propositions d'actionnaires sur les enjeux ESG qui abordent et font avancer les enjeux importants de l'entreprise et de ses parties prenantes. Les propositions d'actionnaires sont évaluées en fonction de leur bien-fondé.
- De plus, Fidelity et FIL cherchent à intégrer le vote comme outil de signalement de leurs préoccupations et à promouvoir des changements positifs en ce qui a trait aux enjeux ESG qui ont été cernés et examinés avec l'entreprise, mais qui n'ont connu aucun signe d'amélioration sur une période prolongée. Fidelity et FIL pourraient considérer la possibilité de voter contre la réélection du président du conseil ou des administrateurs qui sont considérés comme les plus imputables dans ce cas.
- Fidelity et FIL estiment qu'un engagement continu et approfondi est le meilleur moyen d'exercer une influence positive sur le comportement des entreprises. Les engagements avec la direction sont l'occasion de discuter des préoccupations concernant l'impact qu'une entreprise a sur l'environnement, sa structure de gouvernance ou son influence dans la communauté. L'équipe de l'investissement durable collabore avec les gestionnaires de portefeuille et les analystes afin de cerner les enjeux prioritaires et les objectifs de l'engagement, tout en assurant le suivi des progrès. Une entreprise pourrait être sélectionnée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la cote ESG, exclusive ou de tiers, ou son exposition à des controverses ou à des risques opérationnels particuliers.
- Sauf indication contraire dans les Lignes directrices de Fidelity et les Lignes directrices de FIL, Fidelity et FIL votent de manière générale en faveur des administrateurs en exercice et des propositions courantes.
- Fidelity et FIL votent en faveur de l'abstention des propositions si elles jugent que cela est dans l'intérêt supérieur des investisseurs ou si les renseignements nécessaires n'ont pas été fournis. Dans certaines circonstances, Fidelity et FIL pourraient aussi s'abstenir de voter pour envoyer un message d'avertissement à une entreprise.
- En cas de conflit avec les intérêts propres à Fidelity ou à FIL, Fidelity ou FIL votent conformément à la recommandation de leur fournisseur de recherche tiers principal ou, en l'absence de recommandation, Fidelity ou FIL soit n'exercent pas leur droit de vote, soit s'abstiennent de voter conformément à la réglementation locale.
- Les groupes de vote par procuration de Fidelity et de FIL ne votent pas aux assemblées des actionnaires des Fonds Fidelity, à moins qu'un client ne leur donne expressément instruction de le faire.
- Les décisions relatives au vote sont prises au cas par cas et prennent en compte les normes courantes et les pratiques exemplaires dans les marchés locaux.]

Principes généraux – FMR

- Les principes fondamentaux de FMR guident toutes les activités de FMR, à savoir : i) privilégier l'intérêt à long terme des clients et des actionnaires; et ii) investir dans des entreprises qui partagent la démarche des sociétés Fidelity en matière de création de valeur à long terme. FMR se conforme généralement aux Lignes directrices de FMR lorsqu'elle exerce les droits de vote rattachés aux procurations et ses principes de gérance servent de base à ces lignes directrices. L'évaluation des procurations par FMR tient compte de l'information provenant de nombreuses sources, y compris la direction ou les actionnaires d'une entreprise qui présente une proposition et les cabinets de conseils en vote par procuration. FMR pourrait exercer les droits de vote par procuration en fonction de son évaluation de chaque situation.
- Dans l'évaluation des procurations, FMR tient compte de facteurs qui ont une importance financière pour les entreprises individuelles et les objectifs et stratégies de placement de fonds d'investissement au soutien de la maximisation de la valeur actionnariale à long terme.

Parmi ces facteurs, mentionnons la stratégie d'une entreprise en ce qui concerne le capital financier, opérationnel, humain et naturel, et son incidence sur la valeur future potentielle de l'entreprise en question.

- D'une manière générale, FMR tient compte des recommandations de la direction et des pratiques actuelles lorsqu'elle exerce son droit de vote sur les propositions d'actionnaires concernant des enjeux sur le capital humain et le capital naturel, estimant que la direction et le conseil d'administration sont, en général, les mieux placés pour traiter ces questions. FMR estime toutefois que la transparence est essentielle à une saine gouvernance d'entreprise. FMR évalue les propositions d'actionnaires concernant le capital humain et le capital naturel. Pour favoriser et exercer le vote plus efficacement sur un nombre grandissant de propositions soumises concernant ces sujets, FMR a élaboré un cadre décisionnel s'articulant autour de quatre axes. En général, FMR est plus susceptible d'appuyer une proposition :
 - qui touche un élément ayant une importance financière selon la recherche de FMR;
 - qui fournit aux investisseurs des renseignements nouveaux ou additionnels qui améliorent la transparence;
 - qui constitue une source de valeur pour ses activités et ses investisseurs en améliorant les le contexte des renseignements pertinents à la prise de décision de placement ou en favorisant sa compréhension du processus et de la gouvernance de l'entreprise visant le sujet en question;
 - à laquelle l'entreprise peut se conformer de manière réaliste ou pratique.
- L'exercice des droits de vote à l'égard des propositions non visées par les Lignes directrices de FMR repose sur une évaluation de la probabilité qu'une proposition contribue à accroître le rendement économique ou la rentabilité à long terme de l'entreprise ou à maximiser la valeur actionnariale à long terme. Les sociétés de Fidelity ne seront pas influencées par des relations d'affaires ou des perspectives externes qui pourraient

entrer en conflit avec les intérêts des Fonds et de leurs actionnaires.

- Bon nombre des Fonds investissent dans des titres avec droit de vote émis par des entreprises qui sont établies à l'extérieur des États-Unis et qui ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse américaine. Les normes relatives à la gouvernance d'entreprise, les exigences légales et réglementaires ainsi que les pratiques en matière d'information en vigueur dans les pays étrangers peuvent ne pas être les mêmes que celles qui ont cours aux États-Unis. Lorsqu'il s'agit d'exercer des droits de vote afférents à des procurations qui concernent des titres non américains, FMR évaluera généralement les propositions dans le contexte des Lignes directrices de FMR et, selon le cas et si cela était réaliste, prend en considération les lois, règlements et pratiques du marché étranger pertinent pour déterminer la façon d'exercer les droits de vote rattachés aux titres.
- Dans certains territoires, il peut être interdit aux actionnaires exerçant les droits de vote rattachés aux titres d'une entreprise en portefeuille d'effectuer des opérations sur les titres autour de la date de l'assemblée des actionnaires. Puisque ces restrictions à la négociation peuvent entraver la gestion du portefeuille et entraîner une perte de liquidité d'un Fonds, FMR n'exerce généralement pas les droits de vote rattachés aux procurations dans les circonstances où de telles restrictions s'appliquent. En outre, certains territoires exigent des actionnaires habiles à voter qu'ils communiquent le nombre d'actions qu'ils détiennent dans chaque fonds. Lorsque des obligations de communication de l'information s'appliquent, FMR s'abstient généralement d'exercer ses droits de vote rattachés aux procurations afin de protéger l'information sur les titres en portefeuille des fonds.
- FMR estime qu'il existe une forte corrélation entre une saine gouvernance d'entreprise et la croissance de la valeur actionnariale. Par la mise en œuvre de ces lignes directrices, FMR met en pratique cette conviction au moyen d'engagements périodiques avec des sociétés en portefeuille sur les questions contenues

Responsabilité de l'administration des Fonds (suite)

dans ces lignes directrices et, ultimement, au moyen de l'exercice des droits de vote par les fonds.

Les politiques et procédures relatives au vote par procuration peuvent être obtenues, sur demande et sans frais, en communiquant avec nous au 1 800 263-4077, en nous transmettant un courriel au sc.francais@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en français) ou au cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais) ou en consultant notre site Web désigné au www.fidelity.ca. Les actionnaires d'un Fonds peuvent obtenir le dossier de vote par procuration de chaque Fonds pour la dernière période close le 30 juin de chaque année, et ce, sans frais et sur demande en tout temps après le 31 août de l'année en question. Le dossier de vote par procuration de chaque Fonds est également disponible sur notre site Web désigné au www.fidelity.ca.

Rémunération des administrateurs et des dirigeants

La société n'a effectué aucun paiement ou remboursement aux administrateurs et aux dirigeants de la société à la date du présent prospectus simplifié.

Les membres du *CEI* sont rémunérés sous la forme d'honoraires annuels et de jetons de présence, ainsi que par le remboursement des frais associés à leur fonction au sein du *CEI*. Ces coûts sont répartis entre les Fonds Fidelity proportionnellement en fonction de l'actif.

La rémunération totale, y compris le remboursement des dépenses, en rapport avec les Fonds dont l'exercice prend fin le 30 novembre qui ont été versés aux membres du *CEI* au cours du dernier exercice clos le 30 novembre 2023 s'élevaient à 49 145 \$.

Les membres du *CEI* ont touché une rémunération pour le compte des Fonds dont l'exercice prend fin le 30 novembre au cours de la période de 12 mois close le 30 novembre 2023 s'élevant aux montants indiqués ci-après :

Nom	Rémunération individuelle totale, excluant remboursement des frais
Frances Horodelski	12 186 \$
Douglas Nowers	15 637 \$
Victoria (Vicki) Ringelberg ¹	6 185 \$
Kevin Regan	13 911 \$
Anne Bell	1 226 \$

Contrats importants

Les contrats importants, pour les souscripteurs d'actions, qui ont été conclus par chaque Fonds à la date du présent prospectus simplifié sont les suivants :

Statuts

Les statuts constitutifs de la société sont plus particulièrement décrits à la rubrique **Nom, constitution et historique des Fonds**.

Convention de gestion

La convention de gestion visant les Fonds est plus particulièrement décrite à la rubrique **Responsabilité de l'administration des Fonds – Gestionnaire**.

Services de dépôt

La convention de dépôt est plus particulièrement décrite à la rubrique **Responsabilité de l'administration des Fonds – Dépositaire**.

Des exemplaires des contrats susmentionnés peuvent être examinés par les actionnaires existants et éventuels pendant les heures ouvrables de l'établissement de la société situé au 407 – 2nd Street S.W., Suite 820, Calgary (Alberta) T2P 2Y3.

Poursuites judiciaires

Les Fonds et Fidelity ne sont parties à aucune action en justice importante.

¹ Le 13 mars 2023, M^{me} Victoria (Vicki) Ringelberg a démissionné de ses fonctions au sein du *CEI*.

Site Web désigné

L'OPC doit afficher certains documents d'information réglementaire sur un site Web désigné. Le site Web désigné des Fonds est accessible au www.fidelity.ca.

Évaluation des titres en portefeuille

Aux fins du calcul de la valeur de l'actif de chaque Fonds et Fonds Fidelity sous-jacent :

- a) les liquidités (y compris l'encaisse, les espèces en dépôt ou les espèces à vue, les lettres de change et les billets à vue ainsi que les créances, les frais payés d'avance, les *dividendes* en espèces déclarés et l'intérêt couru et non encore reçu) sont évaluées au montant intégral, à moins que Fidelity ne détermine une autre juste valeur;
- b) les titres inscrits à la cote d'une bourse sont évalués au dernier cours vendeur ou cours de clôture affiché le jour d'évaluation ou, s'il n'y a pas de vente ce jour-là et qu'aucun cours de clôture n'est affiché, au cours acheteur de clôture ce jour d'évaluation;
- c) les titres non inscrits à la cote d'une bourse, mais négociés sur un marché hors cote, sont évalués au cours acheteur de clôture le jour d'évaluation;
- d) les titres à négociation restreinte qui sont *liquides* sont évalués à la moins élevée des deux valeurs suivantes :
 - i) leur valeur en fonction des cotations publiques d'usage commun le jour d'évaluation;
 - ii) un pourcentage de la valeur marchande de titres de la même catégorie, dont la négociation ne fait pas l'objet de restrictions ni de limitations par l'effet d'une déclaration, d'un engagement ou d'un contrat ou par l'effet de la loi, ce pourcentage étant égal au pourcentage que le coût d'acquisition du Fonds représentait par rapport à la valeur marchande de ces titres au moment de l'acquisition, pourvu qu'il soit tenu compte graduellement de la valeur réelle des titres lorsque la date de la levée des restrictions est connue;
- e) les positions acheteur sur des options négociables, des options sur contrats à terme normalisés, des options hors cote, des titres assimilables à des titres de créance et des bons de souscription inscrits à la cote d'une bourse sont évalués à leur juste valeur;
- f) lorsque le Fonds ou le Fonds Fidelity sous-jacent vend une option négociable, une option sur contrats à terme normalisés ou une option hors cote qui est couverte, la prime reçue par le Fonds ou le Fonds Fidelity sous-jacent est inscrite comme un crédit reporté qui sera évalué à la valeur marchande courante de l'option négociable, de l'option sur contrats à terme normalisés ou de l'option hors cote qu'il faudrait acquérir pour liquider la position; tout écart résultant d'une réévaluation sera considéré comme un gain ou une perte non réalisé de placement; le crédit reporté sera déduit pour établir la valeur liquidative du Fonds ou du Fonds Fidelity sous-jacent; les titres, s'il y a lieu, faisant l'objet d'une option hors cote ou d'une option négociable couverte vendue seront évalués de la manière décrite ci-dessus pour les titres inscrits;
- g) les titres libellés en monnaie autre que le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens d'après le taux de change de clôture en vigueur le jour d'évaluation, fixé par les sources bancaires habituelles;
- h) la valeur des contrats à terme normalisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps est le gain ou la perte, s'il y a lieu, qui se dégagerait si, au jour d'évaluation, la position sur le contrat à terme normalisé, sur le contrat à terme de gré à gré ou sur le swap, selon le cas, était liquidée, à moins que des limites quotidiennes ne soient en vigueur, auquel cas la juste valeur devra être fondée sur la valeur au cours du marché de l'élément sous-jacent;
- i) la valeur des titres d'un Fonds Fidelity détenues par le Fonds ou un Fonds Fidelity sous-jacent désignera la valeur liquidative par titre, ou, si les titres sont inscrits à la cote d'une bourse, le cours le plus représentatif se situant à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur au jour d'évaluation, et si ce jour n'est pas un jour d'évaluation du Fonds ou d'un Fonds Fidelity sous-jacent, la valeur des titres du Fonds Fidelity sous-jacent correspondra alors à la valeur liquidative par titre en vigueur le jour d'évaluation le plus récent, ou, si les titres sont inscrits à la cote d'une bourse, à la juste valeur la plus appropriée;
- j) si des titres sont cotés ou négociés à plus d'une bourse ou sur plus d'un marché, Fidelity utilisera le dernier cours vendeur ou cours acheteur de clôture, selon le cas, affiché par la bourse ou le marché que Fidelity

juge être la bourse ou le marché principal où ces titres sont négociés;

- k) les marges payées ou déposées à l'égard de contrats à terme normalisés, de contrats à terme de gré à gré et de swaps seront inscrites comme créances et, dans le cas de marges qui sont des actifs autres que des espèces, une note devra indiquer que ces actifs sont affectés à titre de marge;
- l) les titres à court terme peuvent être évalués à l'aide de cotations du marché, du coût amorti ou du coût original plus les intérêts courus, à moins que Fidelity détermine que ces moyens ne peuvent plus donner la valeur marchande approximative de ces actifs;
- m) malgré ce qui précède, les titres et les autres actifs pour lesquels la cotation du marché n'est pas, selon Fidelity, exacte, fiable ou facilement accessible, ou ne traduit pas l'ensemble des renseignements importants disponibles, sont évalués à la juste valeur, telle qu'elle est établie par Fidelity.

Au cours des trois dernières années, Fidelity n'a pas dérogé aux pratiques d'évaluation décrites précédemment.

Les statuts constitutifs de la société contiennent la description de la méthode utilisée pour établir la valeur du passif devant être déduit aux fins du calcul de la valeur liquidative de chaque Fonds. Pour établir la valeur liquidative, Fidelity utilise en général les derniers renseignements publiés et disponibles le jour d'évaluation.

Les états financiers de chaque Fonds doivent être préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « **IFRS** »). Les méthodes comptables des Fonds pour mesurer la juste valeur de ses placements en vertu des IFRS sont identiques à celles qui sont utilisées pour mesurer la valeur liquidative par action aux fins des opérations avec les actionnaires. Cependant, si le cours de clôture d'une action d'un Fonds est à l'extérieur de la fourchette des cours acheteur et vendeur du titre, nous pouvons ajuster l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par série et par action dans les états financiers du Fonds. Par conséquent, la valeur liquidative par action aux fins des opérations avec les actionnaires peut être différente des actifs nets attribuables aux actionnaires par

série et par action qui sont présentés dans les états financiers de ce Fonds selon les IFRS.

Calcul de la valeur liquidative

Comme il est décrit à la rubrique précédente, l'actif et le passif de chaque série de chaque Fonds et Fonds Fidelity sous-jacent sont évalués quotidiennement. La valeur liquidative de chaque série d'un Fonds ou Fonds Fidelity sous-jacent correspond à la valeur de la totalité de l'actif de la série en question moins son passif. La valeur liquidative de chaque série d'un Fonds correspond à la valeur de la totalité de l'actif de la série en question moins son passif. La valeur liquidative de chaque série est calculée chaque jour où des titres sont négociés à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») (un « **jour d'évaluation** »), sous réserve de la suspension temporaire du droit de faire racheter des actions comme il est décrit à l'intertitre **Comment faire racheter des actions des Fonds** ci-après. Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque série d'actions d'un Fonds. La valeur liquidative par action de chaque série d'un Fonds est calculée en divisant la valeur liquidative de la série à la fermeture des bureaux le jour d'évaluation par le nombre total d'actions de la série en circulation à ce moment-là.

Chaque série de chaque Fonds est évaluée en dollars canadiens et ses actions peuvent être souscrites en dollars canadiens. De plus, les actions de certaines séries de certains Fonds peuvent être souscrites en dollars américains ainsi qu'en dollars canadiens. Nous indiquons dans le profil de chaque Fonds présenté dans le prospectus simplifié si les actions d'une série peuvent être souscrites selon l'option en dollars américains.

La valeur liquidative en dollars canadiens de ces Fonds est convertie en dollars américains au taux de change en vigueur le jour d'évaluation donné en vue d'établir la valeur liquidative pertinente en dollars américains. À l'exception des séries des Fonds indiquées dans les profils de fonds contenus au prospectus simplifié, les parts d'aucun autre Fonds ni d'aucune autre série ne peuvent actuellement être souscrites en dollars américains. Nous pourrions offrir l'option en dollars américains à l'égard d'autres Fonds Fidelity ou séries dans l'avenir.

La valeur liquidative par action sert de base pour toutes les ventes d'actions ou leur échange, de même que pour le réinvestissement automatique des *dividendes* et des distributions et les rachats, tel qu'il est décrit dans présent

document. Il est tenu compte de l'émission ou du rachat d'actions, de l'échange d'actions et du réinvestissement de *dividendes* ou de distributions au prochain calcul de la valeur liquidative par action effectué après la date à laquelle de telles opérations deviennent exécutoires.

Chaque Fonds, sauf les Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD}, Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation, Portefeuilles Fidelity sous gestion, Catégorie Fidelity Revenu mensuel et Mandats de répartition de l'actif et équilibrés, investit la quasi-totalité de son actif dans un seul Fonds Fidelity sous-jacent dont la désignation est similaire. Ces Fonds cherchent à obtenir un rendement similaire à celui de leur Fonds Fidelity sous-jacent, mais le rendement réel de chaque Fonds est généralement inférieur. Le rendement inférieur est imputable aux charges d'exploitation du Fonds et au décalage de ses rentrées, placements et rachats. En revanche, chacun des Portefeuilles Fidelity sous gestion et des Mandats de répartition de l'actif et équilibrés investit principalement dans divers Fonds Fidelity sous-jacents. Le rendement de ces Fonds n'est pas lié à celui d'un Fonds Fidelity sous-jacent donné. Les Fonds en devises neutres de Fidelity ont recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises et le dollar canadien. Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} et Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation investissent directement dans des titres. Catégorie Fidelity Revenu mensuel peut investir directement dans des titres, de même que dans des Fonds Fidelity sous-jacents. Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises a recours aux *dérivés* à la fois pour limiter l'incidence de la *volatilité* du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien et tirer parti des variations attendues de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien. Les titres de chaque série des Fonds Fidelity sous-jacents sont évalués à la fermeture des bureaux chaque jour d'évaluation.

Il est tenu compte des opérations de portefeuille (souscriptions et ventes de placements) au prochain calcul de la valeur liquidative effectué après la date à laquelle elles sont devenues exécutoires. La valeur liquidative par action, ou action d'une série, selon le cas, de chaque

Fonds calculée chaque jour d'évaluation demeure en vigueur jusqu'au prochain calcul de la valeur liquidative par action, ou action d'une série, de ce Fonds. La valeur liquidative de chaque série d'un Fonds et la valeur liquidative par action d'un Fonds sont disponibles sur notre site Web désigné au www.fidelity.ca ou sur demande, sans frais, en communiquant avec nous au 1 800 263-4077 ou en nous transmettant un courriel au sc.francais@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en français) ou au cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais).

Souscriptions, échanges et rachats

Comment souscrire, faire racheter et échanger des actions d'une série d'un Fonds

Les Fonds offrent des séries d'actions, tel qu'il est indiqué sur la page couverture et dans le profil de chaque Fonds. Les différences qui existent entre les séries sont décrites à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document**.

La Catégorie Fidelity Obligations de sociétés et la Catégorie Mandat privé Fidelity Revenu fixe – Plus n'acceptent plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges.

La Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada n'accepte plus les souscriptions ni les échanges, à l'exception des opérations systématiques existantes.

La Catégorie Fidelity Situations spéciales n'accepte plus de souscriptions de nouveaux investisseurs depuis le 2 juillet 2021.

La Catégorie Fidelity Potentiel Canada n'accepte plus de souscriptions de nouveaux investisseurs depuis le 26 juillet 2022.

Nous n'acceptons pas la souscription d'actions de certains Fonds dans les régimes enregistrés. Veuillez vous reporter à la rubrique **Détails sur la catégorie** du profil de chacun des Fonds pour déterminer si les actions d'un Fonds peuvent être souscrites dans les régimes enregistrés.

Il vous suffit de faire un placement minimal initial de 150 000 \$ pour ouvrir un compte non enregistré en vue d'acquérir des actions d'un Mandat, à moins que vous ne souscriviez les actions dans le cadre du Service de personnalisation de portefeuille Fidelity. De plus, le placement minimal initial n'est pas exigé si les actions d'un Mandat sont souscrites depuis un compte unique ayant un actif total dans les Mandats d'au moins 500 000 \$ ou depuis un compte faisant partie d'un « groupe financier de Mandats » (au sens défini à la rubrique **Frais et charges**) ayant collectivement un actif total dans les Mandats d'au moins 500 000 \$.

Nous pouvons renoncer aux exigences de placement minimal si nous estimons que l'investisseur est susceptible de posséder un actif correspondant aux niveaux minimaux en temps voulu. De plus, nous pouvons modifier les exigences à l'égard des groupes financiers de Mandats et faire exception à ces exigences si nous sommes d'avis qu'il est raisonnable de le faire.

Les actions des séries A, B, S5, S8, T5 et T8 des Fonds sont offertes à tous les investisseurs.

Les actions des séries F, F5 et F8 ne sont offertes qu'aux investisseurs dont le *courtier* a conclu avec Fidelity l'entente d'admissibilité appropriée. Les investisseurs peuvent souscrire des actions de série F dans un compte à honoraires auprès de leur *courtier* pour lequel ils versent des frais directement à leur *courtier*. Les investisseurs, à l'exception des investisseurs des Mandats, peuvent également souscrire des actions de série F et verser des frais à leur *courtier* en concluant une convention relative aux frais de service-conseil qui autorise Fidelity à faire racheter de leurs comptes des actions de série F d'une valeur égale au montant des frais payables à leur *courtier*, plus les taxes applicables, et à verser le produit du rachat à leur *courtier*. Les investisseurs des Mandats ne peuvent conclure une telle convention relative aux frais de service-conseil.

Dans le cas des actions des séries I, I5 et I8, votre *conseiller financier* et vous pouvez convenir du montant de la commission de suivi que nous devons payer à votre *courtier*. Reportez-vous à la rubrique **Commissions de suivi** pour obtenir plus de renseignements.

Reportez-vous à la rubrique **Description des actions offertes par les Fonds** pour obtenir plus de renseignements sur les séries dans lesquelles vous pouvez investir.

Vous pouvez souscrire, faire racheter ou échanger des actions des Fonds par l'entremise d'un *courtier* inscrit.

Lorsque vous souscrivez des actions d'un Fonds, les faites racheter ou les échangez, nous devons établir leur valeur. Nous effectuons cette opération en calculant la valeur liquidative par action. La valeur liquidative par action sert de base à toutes les opérations de souscription, de rachat,

d'échange ou de réinvestissement d'actions. Reportez-vous à la rubrique **Incidences fiscales** pour obtenir des précisions sur les conséquences fiscales de la souscription, du rachat ou de l'échange d'actions.

Comment souscrire des actions d'un Fonds

Vous pouvez souscrire des actions d'un Fonds par l'entremise d'un *courtier* inscrit.

Toutes les souscriptions d'actions d'un Fonds sont effectuées à la valeur liquidative par action de la série d'un Fonds.

Calcul de la valeur liquidative par action

Voici comment nous calculons la valeur liquidative par action de chaque série d'un Fonds :

- Nous prenons la quote-part de la valeur de tous les placements et autres éléments d'actif de la série du Fonds.
- Nous soustrayons les charges propres à la série et sa quote-part des charges communes du Fonds. Le résultat correspond à la valeur liquidative de la série.
- Nous divisons cette valeur liquidative par le nombre total d'actions de cette série que les investisseurs détiennent. Le résultat correspond à la valeur liquidative par action.

Pour connaître la valeur de votre placement, il vous suffit de multiplier la valeur liquidative par action par le nombre d'actions de cette série que vous détenez.

Nous effectuons vos opérations de souscription, d'échange ou de rachat d'actions un jour ouvrable de la Bourse de Toronto, ou la TSX. Ce jour est appelé « jour d'évaluation ». Un jour d'évaluation prend fin habituellement à 16 h, heure de Toronto, sauf si la TSX ferme plus tôt ce même jour. Nous calculons la valeur des actions d'un Fonds chaque jour d'évaluation. Pour effectuer votre opération, nous utilisons la première valeur liquidative par action que nous calculons dès la réception de vos directives.

Nous ne sommes pas en mesure de calculer le prix d'une série d'un Fonds un jour d'évaluation donné si le prix par titre du Fonds Fidelity sous-jacent n'a pas été calculé ce jour d'évaluation.

Le traitement de votre ordre

Si nous recevons votre ordre de souscription un jour d'évaluation (qui est tout jour ouvrable de la TSX) avant 16 h, heure de Toronto, nous l'exécutons ce jour d'évaluation, et vous payez la valeur liquidative par action calculée ce même jour d'évaluation pour les actions que vous souscrivez. Autrement, nous l'exécutons le jour d'évaluation suivant. Si la TSX ferme avant 16 h un jour d'évaluation donné, nous pourrions imposer une heure limite antérieure à 16 h pour ce jour d'évaluation. Tout ordre de souscription reçu après cette heure limite est exécuté le jour d'évaluation suivant. Reportez-vous à la rubrique ci-dessus à l'intertitre **Calcul de la valeur liquidative par action** de la présente rubrique pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont nous calculons la valeur liquidative par action un jour d'évaluation.

Vous devez payer vos actions dès que vous les souscrivez. Nous n'acceptons pas les espèces, les mandats ou les chèques de voyage pour la souscription d'actions. Nous devons recevoir votre paiement intégral dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de votre ordre (à compter du 27 mai 2024, dans un délai d'un jour ouvrable), à défaut de quoi nous rachèterons les actions que vous avez souscrites le jour d'évaluation suivant ou au moment où nous apprenons que votre paiement ne sera pas honoré.

Un « jour ouvrable » est tout jour sauf le samedi, le dimanche ou un jour férié au Canada. Si nous rachetons les actions à un prix supérieur à celui de leur souscription, la différence est versée au Fonds. Si nous les rachetons à un prix inférieur à celui que vous avez payé, votre *courtier* doit acquitter la différence, plus les frais éventuels. Votre *courtier* peut recouvrer ces montants auprès de vous. Dans l'entente qu'il a conclue avec vous, votre *courtier* peut prévoir une disposition qui vous oblige à l'indemniser des pertes qu'il a subies en raison de l'échec du règlement d'une souscription d'actions du Fonds que vous avez provoqué.

Souscriptions, échanges et rachats (suite)

Si nous recevons votre paiement, mais que la documentation relative à votre souscription à un régime enregistré Fidelity est incomplète ou que vos directives y sont manquantes, nous pouvons investir votre argent dans des parts de série B du Fonds Fidelity Marché monétaire Canada (offert aux termes d'un prospectus simplifié distinct), sans frais de souscription. Un placement dans le Fonds Fidelity Marché monétaire Canada vous permet de toucher des intérêts quotidiens jusqu'à ce que nous recevions vos directives complètes à l'égard du ou des Fonds Fidelity que vous avez sélectionnés ainsi que toute la documentation relative à votre souscription dûment remplie. Votre placement total, compte tenu des intérêts, est alors échangé contre un placement dans le ou les Fonds Fidelity que vous avez choisis, selon l'option de frais de souscription que vous avez sélectionnée, au prix par actions du ou des Fonds à la date de l'échange.

Les Fonds ne sont pas des *FNB*. Les actions des Fonds doivent être souscrites par l'entremise d'un *courtier* inscrit. En revanche, les parts des *FNB* sont souscrites et vendues comme des actions sur une bourse ou un marché par l'entremise de *courtiers* inscrits. Si vous souhaitez souscrire des parts d'un *FNB*, vous devriez lire le prospectus du *FNB* pertinent pour obtenir plus de renseignements.

Solde minimal du compte

À l'exception des Mandats, considérant les frais élevés qu'entraîne l'administration des comptes, vous devez conserver un solde minimal de 500 \$ dans votre compte pour les Fonds. Si le solde de votre compte était inférieur à ce montant, nous pourrions décider de racheter vos actions. Toutefois, avant de racheter vos parts, nous vous accorderons un délai de 30 jours pour ramener la valeur de votre compte au seuil exigé de 500 \$. Les Fonds et certaines séries des Fonds pourraient aussi être assortis de montants de placement minimal. Nous déterminons ces montants à l'occasion, à notre seule appréciation. Nous pouvons également y renoncer, et ils sont sujets à changement sans préavis. Les montants de placement minimal initial actuels peuvent être obtenus en consultant notre site Web désigné au www.fidelity.ca.

Dans le cas des Mandats, si la valeur marchande de votre placement dans un Mandat est inférieure à 150 000 \$ par

suite d'un rachat de vos actions, nous pouvons décider de racheter votre placement après vous avoir donné un préavis de 30 jours. Vous devriez discuter de l'ajout de sommes d'argent supplémentaires dans votre compte avec votre *conseiller financier* au cours de la période de préavis afin de conserver votre placement. Nous ne vous demandons pas d'ajouter cet argent pour atteindre le montant de placement minimal déterminé si la valeur du compte passe sous ce niveau par suite d'une baisse du prix de l'action plutôt que suivant un rachat de vos actions.

Option en dollars américains

Tous les Fonds sont évalués en dollars canadiens et leurs actions peuvent être souscrites en dollars canadiens. De plus, les actions de certaines séries de certains Fonds peuvent être souscrites en dollars américains ainsi qu'en dollars canadiens. Nous indiquons à la rubrique **Détails sur la catégorie** dans le profil de chacun des fonds si les actions d'une série peuvent être souscrites selon l'option en dollars américains.

La valeur liquidative en dollars canadiens de ces Fonds est convertie en dollars américains au taux de change en vigueur un jour d'évaluation donné en vue d'établir la valeur liquidative pertinente en dollars américains. À l'exception des séries des Fonds indiquées dans les profils de fonds, les parts d'aucune autre série ni d'aucun autre Fonds ne peuvent actuellement être souscrites en dollars américains. Nous pourrions offrir l'option en dollars américains pour d'autres Fonds ou séries dans l'avenir.

Aux fins de l'impôt sur le revenu, les gains et les pertes en capital sont calculés en dollars canadiens. Par conséquent, si vous avez souscrit et racheté des actions dans le cadre de l'option en dollars américains, vous devez calculer les gains ou les pertes en fonction de la valeur en dollars canadiens de vos actions au moment de leur souscription et de leur vente. Par ailleurs, bien que les *dividendes* et les distributions soient versés en dollars américains, ils doivent être comptabilisés en dollars canadiens aux fins de l'impôt sur le revenu. Ainsi, tout revenu de placement vous est communiqué en dollars canadiens aux fins de l'impôt sur le revenu. Vous pourriez songer à consulter votre conseiller en fiscalité à ce sujet.

Notre option en dollars américains n'est offerte que pour des raisons pratiques. Cette option vous permet d'investir dans certains Fonds en utilisant vos dollars américains. Si vous souscrivez vos actions en dollars américains, vous recevrez des dollars américains lorsque vous en demandez le rachat ou lorsque vous recevez des distributions ou *dividendes* du Fonds. Le fait de souscrire vos actions en dollars américains n'a pas d'incidence sur le rendement de vos placements et, particulièrement, n'offre aucune couverture – ni protection – contre les pertes occasionnées par les variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Si vous souhaitez réduire votre exposition aux fluctuations de change, vous devriez envisager de faire un placement dans un fonds en devises neutres de Fidelity.

Options de souscription

Lorsque vous souscrivez des actions d'un Fonds, selon la série que vous souscrivez, des frais de souscription pourraient ou non s'appliquer. Aucuns frais de souscription ne s'appliquent aux actions des séries F, F5 et F8, qui sont considérées comme des actions « sans frais ».

Toutes les autres séries d'actions pourraient être assujetties à des *frais de souscription*, tel qu'il est expliqué ci-dessous.

Frais de souscription

Vous pourriez devoir payer à votre *courtier* une commission lorsque vous investissez dans des actions des séries A, B, I, I5, I8, S5, S8, T5 et T8 des Fonds. Cette commission s'appelle des *frais de souscription*. La commission rémunère votre *conseiller financier* pour les conseils et les services qu'il vous fournit. Les frais de souscription pourraient être payables au moment de la souscription. C'est ce qu'on appelle des *frais de souscription initiaux*, et vous pouvez négocier avec votre *conseiller financier* le montant de ces frais. Vous pouvez par ailleurs choisir d'attendre au moment du rachat de vos actions et de payer alors un pourcentage de leur coût initial. C'est ce qu'on appelle des *frais de souscription différés*.

Les actions des séries A, T5 et T8 ne sont offertes que selon l'option de *frais de souscription différés*. Les actions

des séries B, I, I5, I8, S5 et S8 sont uniquement offertes selon l'option de *frais de souscription initiaux*.

Vous ne payez pas de frais de souscription si vous investissez dans des actions des séries F, F5 ou F8, lesquelles ne sont offertes qu'à certains investisseurs.

Les ACVM ont annoncé le 20 février 2020, et le 7 mai 2021 à l'égard de l'Ontario, qu'à compter du 1^{er} juin 2022, les OPC ne sont plus autorisés à offrir des options de frais de souscription qui comprennent une composante de *frais de souscription différés* (ce qui inclut les options de *frais de souscription différés* réduits et de *frais de souscription différés* réduits n° 2).

À la suite de cette annonce, Fidelity a cessé d'offrir des actions d'OPC qui sont assorties de *frais de souscription différés* le 31 mai 2022 à la fermeture des bureaux.

Si vous avez souscrit des actions des Fonds selon l'option de *frais de souscription différés* (y compris l'option de *frais de souscription différés* réduits ou l'option de *frais de souscription différés* réduits n° 2) avant le 1^{er} juin 2022, votre barème des *frais de souscription différés* de la façon décrite dans le prospectus simplifié en vigueur au moment de la souscription initiale de vos actions du Fonds. Vous trouverez une description des options de *frais de souscription différés* et de leur barème des frais de rachat dans l'aperçu du fonds de ces séries.

Paiement des frais à la souscription des actions

Si vous souscrivez des actions selon l'option de *frais de souscription initiaux*, vous pourriez devoir payer à votre *courtier* des frais de souscription au moment où vous souscrivez vos actions. Vous devez négocier le taux des *frais de souscription initiaux* avec votre *conseiller financier*. Reportez-vous à la rubrique **Frais et charges** pour obtenir des précisions. Nous pourrions déduire le taux convenu de votre placement et le verser, en votre nom, au *courtier* de votre *conseiller financier*. Reportez-vous à la rubrique **Rémunération du courtier** pour obtenir des précisions.

Souscriptions, échanges et rachats (suite)

Paiement des frais au rachat des actions

Comme il est mentionné ci-dessus, Fidelity a cessé d'offrir aux nouveaux investisseurs des actions d'OPC qui sont assorties de *frais de souscription différés*. Si vous avez souscrit des actions des séries A, T5 ou T8 d'un Fonds aux termes du présent prospectus simplifié dans le cadre d'un échange, les modalités de l'option de *frais de souscription différés* énoncées dans le prospectus simplifié en vertu duquel vous avez initialement souscrit des actions des séries A, T5 ou T8 continuent de s'appliquer. Vous trouverez une description des options de *frais de souscription différés* et de leur barème des frais de rachat dans l'aperçu du fonds de ces séries.

Autres renseignements importants

Voici d'autres renseignements importants concernant la souscription de parts des Fonds :

- Une fois le traitement de votre souscription terminé, vous recevez un avis d'exécution. Cet avis atteste votre placement et renferme des détails sur les actions que vous avez souscrites et les commissions que vous avez versées.
 - Si vous souscrivez des actions au moyen de notre programme de prélèvements automatiques, vous recevez un avis d'exécution pour votre première souscription. Vous recevez par la suite des relevés de compte périodiques sur lesquels figurent toutes vos souscriptions.
 - Vous ne recevez pas d'avis d'exécution ou d'aperçu du fonds lorsque vos actions des séries A, T5 ou T8 avec *frais de souscription différés* sont automatiquement échangées contre des actions des séries B, S5 ou S8 avec *frais de souscription initiaux*.
 - Les actions souscrites selon une option de *frais de souscription différés* ne peuvent être échangées en vue d'obtenir des actions souscrites selon une autre option de *frais de souscription différés*. Par exemple, les actions souscrites selon l'option de *frais de souscription différés* réduits ne peuvent être échangées en vue d'obtenir des actions souscrites selon l'option de *frais de souscription différés* réduits n° 2.
- Nous n'émettons pas de certificat quand vous souscrivez des actions des Fonds. Vous recevez plutôt un relevé de compte périodique indiquant le nombre d'actions que vous détenez et leur valeur.
 - Nous pouvons refuser un ordre de souscription dans un délai de un jour ouvrable suivant sa réception. Le cas échéant, nous vous remettons votre argent.
 - Nous pouvons exiger que les citoyens des États-Unis ou les résidents étrangers (y compris ceux des États-Unis) aux fins de l'impôt fassent racheter une partie ou la totalité de leurs actions si leur placement est susceptible d'entraîner des problèmes d'ordre réglementaire ou fiscal. Par exemple, si un investisseur ne fournissait ni un formulaire d'autocertification valide à l'égard de la *FATCA* ou de la *NCD* ni un numéro d'identification fiscal valide, ce qui pourrait obliger un Fonds à payer des pénalités pour des raisons de non-conformité, nous pourrions racheter une partie des actions de l'investisseur afin de compenser le Fonds pour l'imposition ou l'éventuelle imposition de telles pénalités. De plus, nous pourrions être tenus d'effectuer des retenues d'impôt sur les distributions, les *dividendes* ou le produit du rachat versés aux citoyens des États-Unis ou aux résidents étrangers (y compris ceux des États-Unis) aux fins de l'impôt. Demandez à votre *conseiller financier* de vous fournir des précisions.
 - Nous n'acceptons pas les ordres de souscription d'actions pendant la période au cours de laquelle nous avons suspendu les droits des actionnaires de faire racheter des actions, à moins d'avoir obtenu l'autorisation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario de les accepter. Reportez-vous à la rubrique **Suspension de vos droits de faire racheter des actions** ci-dessous.

Échange d'actions entre séries du même Fonds

Les échanges suivants sont autorisés entre séries du même Fonds.

Série	Échange, avec frais	Échange, sans frais
A	T5, T8	B, F5, F8, S5, S8
B	I, I5, I8, S5, S8	F, F5, F8
F	B, I, I5, I8, S5, S8	F5, F8
F5	B, I, I5, I8, S5, S8	F, F8
F8	B, I, I5, I8, S5, S8	F, F5
I	s. o.	F, F5, F8
I5	s. o.	F, F5, F8
I8	s. o.	F, F5, F8
S5	B, I, I5, I8, S8	F, F5, F8
S8	B, I, I5, I8, S5	F, F5, F8
T5	A, T8	s. o.
T8	A, T5	s. o.

Vous ne pouvez échanger votre placement contre des actions des séries F, F5 ou F8 qu'à la condition d'être admissible à ces séries.

Autres renseignements importants

L'échange d'actions entre séries du même Fonds constitue une nouvelle attribution qui n'entraîne pas une disposition aux fins de l'impôt, à moins que les actions soient rachetées pour acquitter des frais. Le montant de votre placement, déduction faite des frais qui sont acquittés au rachat d'actions, sera le même après l'échange. Cependant, vous détiendrez un nombre différent d'actions parce que chaque série est assortie d'un prix par action différent.

Échange d'actions contre des actions d'un autre Fonds Fidelity

Vous pouvez échanger des actions d'un Fonds contre des titres d'un autre Fonds Fidelity en faisant racheter des actions du Fonds et en vous servant du produit de cette opération pour souscrire des titres de l'autre Fonds Fidelity.

Vous pourriez devoir payer des frais d'échange à votre *courtier*. Vous négociez le montant de ces frais avec votre *conseiller financier*. De plus, des frais d'opérations à court

Souscriptions, échanges et rachats (suite)

terme peuvent s'appliquer. Reportez-vous à la rubrique **Frais et charges** pour obtenir des précisions.

L'échange est effectué selon la même option de frais de souscription que celle qui était applicable aux actions au moment de leur souscription initiale. Si vous avez souscrit les actions du Fonds initial selon une option de *frais de souscription différés*, vous ne paierez aucuns *frais de souscription différés* au moment de l'échange. Si, plus tard, vous faites racheter des actions du deuxième Fonds Fidelity, vous paierez alors des *frais de souscription différés* en fonction de la date à laquelle vous avez souscrit les actions du premier Fonds. Reportez-vous à la rubrique **Rémunération du courtier** pour obtenir des précisions.

Autres renseignements importants

L'échange d'actions d'un Fonds contre des titres d'un autre Fonds Fidelity constitue un rachat, suivi d'une souscription de titres. Un rachat est considéré comme une disposition aux fins de l'impôt et pourrait déclencher un gain en capital ou une perte en capital. Tout gain en capital réalisé sur des actions que vous détenez hors d'un régime enregistré peut alors être assujéti à l'impôt. Reportez-vous à la rubrique **Incidences fiscales** pour obtenir plus de renseignements sur l'imposition des gains en capital.

Nous n'acceptons pas la souscription d'actions de certains Fonds dans les régimes enregistrés. Veuillez vous reporter à la rubrique **Détails sur la catégorie** du profil de chacun des Fonds pour déterminer si les actions d'un Fonds peuvent être souscrites dans les régimes enregistrés.

Comment faire racheter des actions des Fonds

Vous pouvez liquider vos actions en les revendant au Fonds. Dans ce cas, il s'agit d'un rachat. Vous recevez alors la valeur liquidative par action calculée le jour d'évaluation que nous recevons votre ordre de rachat. Nous déduisons les *frais de souscription différés* ou autres frais et vous versons le solde.

Vous devez passer votre ordre de rachat par écrit et l'avoir signé. L'authenticité de votre signature doit être attestée par un donneur d'aval acceptable si la valeur du rachat est

égale ou supérieure à 100 000 \$. Si les actions sont détenues par une société par actions, une société en nom collectif, un mandataire, un fiduciaire ou un copropriétaire survivant, d'autres documents pourraient être exigés.

Si nous recevons votre ordre de rachat un jour d'évaluation (qui est tout jour ouvrable de la TSX) avant 16 h, heure de Toronto, nous le traitons ce jour d'évaluation. Autrement, nous le traitons le jour d'évaluation suivant. Si la TSX ferme avant 16 h un jour d'évaluation donné, nous pouvons imposer une heure limite antérieure à 16 h pour ce jour d'évaluation. Tout ordre de souscription reçu après cette heure limite est exécuté le jour d'évaluation suivant. Reportez-vous ci-dessus à l'intertitre **Calcul de la valeur liquidative par action** de la présente rubrique pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont nous calculons la valeur liquidative par action un jour d'évaluation. Le produit de la vente vous est versé dans la même devise que celle qui a été utilisée pour la souscription d'actions du Fonds. Nous pouvons exiger des frais d'un montant maximal de 25 \$ si vous demandez le versement du produit de la vente par chèque. Les dépôts électroniques ne comportent aucuns frais.

Nous n'exécutons pas les demandes de rachat visant :

- une date passée;
- une date future;
- un prix donné;
- des actions qui n'ont pas été payées.

Nous vous faisons parvenir votre argent dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de votre ordre (à compter du 27 mai 2024, dans un délai d'un jour ouvrable), à condition qu'il soit complet (dans un délai de un jour ouvrable pour la Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada).

Dans le cas des actions libellées en dollars américains, si le jour de règlement est un jour férié aux États-Unis, nous vous ferons parvenir votre argent le prochain jour ouvrable qui n'est pas un jour férié aux États-Unis. Un jour ouvrable ne comprend pas les samedis, les dimanches ou les jours fériés au Canada. Si nous ne recevons pas votre ordre dûment rempli au plus tard 10 jours ouvrables après la

vente, nous rachèterons les actions que vous avez vendues le jour d'évaluation suivant. Si nous rachetons ces actions à un prix inférieur à celui auquel vous les avez vendues, la différence est versée au Fonds. Si nous les rachetons à un prix supérieur, votre *courtier* doit acquitter la différence, plus les frais éventuels. Dans l'entente qu'il a conclue avec vous, votre *courtier* peut prévoir une disposition qui vous oblige à l'indemniser des pertes qu'il a subies en raison de votre défaut de satisfaire aux exigences d'un Fonds ou de la législation en valeurs mobilières concernant un rachat d'actions d'un Fonds.

Si Fidelity juge raisonnablement que le fait qu'un actionnaire détienne des actions d'un Fonds puisse nuire au Fonds, Fidelity peut procéder au rachat partiel ou total des actions détenues par l'actionnaire en question. Cette situation pourrait se présenter, par exemple, si un Fonds était ou devait être assujéti à des pénalités en raison du non-respect par un actionnaire des exigences fiscales ou réglementaires. Ces mesures sont nécessaires afin de préserver le traitement fiscal prévu pour le Fonds. Le rachat d'actions d'un Fonds constitue une disposition aux fins de l'impôt et pourrait déclencher un gain en capital ou une perte en capital. Tout gain en capital réalisé sur des actions que vous détenez hors d'un régime enregistré peut alors être assujéti à l'impôt. Reportez-vous à la rubrique **Incidences fiscales** pour obtenir plus de renseignements sur l'imposition des gains en capital.

Suspension de vos droits de faire racheter des actions

Dans certains cas rares, nous pouvons suspendre temporairement vos droits de faire racheter des actions d'un Fonds et reporter le paiement du produit de la vente de ces actions. Nous ne pouvons prendre ces mesures que si nous avons obtenu l'autorisation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, ou qu'au cours d'une partie ou de la totalité d'une période durant laquelle :

- l'activité normale d'une bourse sur laquelle sont négociés des titres ou des *dérivés* qui composent plus de la moitié de l'actif total du Fonds est interrompue, et ces titres et *dérivés* ne sont pas négociés sur une autre bourse qui constituerait une solution de rechange raisonnable pour le Fonds;

- le droit de racheter des titres d'un *fonds sous-jacent* est suspendu.

Si votre ordre de rachat nous parvient un jour où le calcul de la valeur liquidative par action est suspendu, vous pouvez le retirer avant la fin de la période de suspension. Ou encore, vous pouvez faire racheter vos actions en fonction de la valeur liquidative par action calculée le premier jour d'évaluation suivant la fin de la période de suspension.

Opérations à court terme

Fidelity a adopté des politiques et des procédures lui permettant de surveiller, de repérer et de prévenir les opérations à court terme inappropriées ou les opérations à court terme excessives.

Une opération à court terme inappropriée s'entend d'une opération de souscription et de rachat d'actions, y compris d'échange d'actions entre des Fonds Fidelity, effectuée dans un délai de 30 jours qui, à notre avis, peut nuire aux investisseurs des Fonds, et peut tirer parti de Fonds dont le prix des placements est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou de placements illiquides qui ne sont pas négociés fréquemment.

Une opération à court terme excessive s'entend de la souscription et du rachat d'actions fréquents, y compris l'échange d'actions entre des Fonds Fidelity, effectuée dans un délai de 30 jours qui, à notre avis, est préjudiciable aux investisseurs des Fonds. Le recours à des opérations à court terme excessives ou à des échanges dans le but d'anticiper le marché ou pour toute autre raison peut nuire au rendement d'un Fonds, au détriment de tous les investisseurs de ce Fonds en obligeant ce dernier à conserver des éléments de trésorerie ou à vendre des placements pour satisfaire aux rachats.

De plus, des frais d'opérations à court terme inappropriées ou d'opérations à court terme excessives peuvent également être imputés aux investisseurs pour les dissuader d'utiliser les Fonds comme des instruments de placement à court terme. Reportez-vous à la rubrique **Frais et charges** pour obtenir des précisions.

Souscriptions, échanges et rachats (suite)

Les frais d'opérations à court terme sont versés au Fonds concerné et s'ajoutent aux frais de souscription ou aux frais d'échange. Ces frais sont déduits de la valeur des actions que vous faites racheter ou échangez, ou sont imputés à votre compte, et sont conservés par le Fonds. Les frais d'opérations à court terme ne s'appliquent pas aux opérations suivantes :

- les rachats ou les échanges d'actions souscrites au réinvestissement de distributions ou de *dividendes*;
- les échanges contre des actions de différentes séries du même Fonds;
- les actions vendues dans le cadre d'un programme de fonds de fonds ou d'un programme de placement collectif similaire;
- dans la plupart des cas, les actions vendues pour effectuer des versements au titre d'un fonds de revenu de retraite ou d'un fonds de revenu viager;
- les rachats dans des fonds du marché monétaire;
- les actions vendues dans le cadre d'opérations systématiques comme les échanges automatiques, les programmes de prélèvements automatiques et les programmes de retraits systématiques;
- les opérations de change;
- les actions vendues pour payer des frais de gestion et de conseil, des *frais d'administration*, des frais de service, des charges d'exploitation ou des *coûts du fonds*;
- les parts vendues dans le cadre des programmes Fidelity Cohésion^{MD} – Portefeuilles sur mesure ou Service de personnalisation de portefeuille Fidelity;
- les rachats de titres de série Q (qui sont offerts aux termes d'un prospectus simplifié distinct) vendus dans le cadre du portefeuille modèle, fonds d'investissement ou autre produit de placement semblable d'un *courtier* ou d'une société de gestion de portefeuille;
- les rachats d'actions obtenues à la suite d'un rééquilibrage de portefeuille dans un portefeuille modèle discrétionnaire, programme de répartition de

l'actif ou autre produit de placement semblable (« **instruments de placement discrétionnaire** »), à l'exclusion des programmes de fonds de fonds, détenues par plusieurs comptes discrétionnaires de clients individuels gérés par un gestionnaire de portefeuille autorisé à effectuer des opérations discrétionnaires pour le compte de ses clients. Selon nous, les inquiétudes à l'égard des opérations à court terme inappropriées ou des opérations à court terme excessives sont limitées, car l'on ne considère pas que les instruments de placement discrétionnaire effectuent des opérations à court terme nuisibles puisqu'ils sont habituellement utilisés pour le compte d'un grand nombre d'investisseurs. Votre *courtier* ou *conseiller financier* doit déterminer l'admissibilité de vos comptes et nous en informer avant l'exécution d'une opération afin que nous puissions renoncer aux frais d'opérations à court terme;

- les paiements effectués en raison du décès de l'actionnaire.

En outre, Fidelity peut tenir compte de ce qui suit pour déterminer si des opérations à court terme peuvent être qualifiées d'inappropriées ou d'excessives :

- un changement légitime de la situation ou des intentions de placement des actionnaires;
- les imprévus de nature financière;
- les conditions inhabituelles du marché.

Bien que nous prenions des mesures pour surveiller, repérer et prévenir les opérations à court terme inappropriées ou les opérations à court terme excessives, nous ne pouvons pas garantir que toutes ces opérations seront complètement éliminées.

Opérations de taille appréciable

En règle générale, les opérations de taille appréciable qu'effectuent certains investisseurs peuvent désavantager les autres investisseurs d'un Fonds. Fidelity a adopté des politiques et des procédures pour contribuer à réduire les incidences potentielles des souscriptions et des rachats appréciables qu'effectue un investisseur au détail, ou d'autres investisseurs, y compris les *conseillers financiers*

agissant pour le compte de plusieurs investisseurs, les *conseillers financiers* ou les *courtiers* créant leurs propres fonds d'investissement et un groupe d'investisseurs utilisant un portefeuille modèle exclusif offert par un *conseiller financier* ou un *courtier* (collectivement, « **investisseurs guidés par des conseillers ou courtiers** »), sur les autres actionnaires d'un Fonds.

Un investisseur de détail est réputé être un investisseur détenant une position appréciable (un « **investisseur détenant une position appréciable** ») et des investisseurs guidés par des conseillers ou *courtiers* pourraient être réputés devenir un groupe d'investisseurs de taille appréciable (un « **groupe d'investisseurs de taille appréciable** »), aux termes des politiques et des procédures, si une souscription ou un échange visant un Fonds faisait en sorte que l'investisseur ou les investisseurs guidés par des conseillers ou *courtiers* détiennent (au total) :

- plus de 5 millions de dollars si l'actif net total du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars; ou
- plus de 5 % de l'actif du Fonds si l'actif net total du Fonds est d'au moins 100 millions de dollars.

Nous vous informerons si vous devenez un investisseur détenant une position appréciable dans un Fonds. Si vous êtes un *conseiller financier* ou un *courtier* qui gérez un groupe d'investisseurs de taille appréciable, nous pourrions communiquer avec vous au sujet des obligations de préavis ou des pénalités qui pourraient s'appliquer. Un investisseur détenant une position appréciable ne pourra effectuer une souscription qui ferait en sorte qu'il détienne plus de 20 % de l'actif net total d'un Fonds.

Un investisseur détenant une position appréciable dans un Fonds est assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des actions qu'il vend ou échange s'il vend ou échange ses actions du Fonds dans les 30 jours suivant sa dernière souscription ou son dernier échange visant le Fonds. Un investisseur détenant une position appréciable *pourrait* être assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des actions s'il omet de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable. Ces frais sont versés au Fonds.

Advenant que l'opération de vente ou d'échange soit assujéti à la fois à des frais pour rachats appréciables et à des frais d'opérations à court terme, l'investisseur détenant une position appréciable serait uniquement assujéti aux frais pour rachats appréciables. Pour plus de certitude, il est entendu que la pénalité totale applicable n'excédera pas 1 % de la valeur des actions vendues ou échangées.

Lorsqu'un Fonds, à l'exception d'un Fonds FNB investit, la quasi-totalité de son actif dans un Fonds Fidelity sous-jacent, nous établissons les seuils et les délais de préavis susmentionnés en fonction de l'actif net total du Fonds Fidelity sous-jacent.

Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** et aux intertitres **Frais d'opérations à court terme** et **Frais pour rachats appréciables** de la rubrique **Frais et charges** pour obtenir plus de précisions.

Services facultatifs

Nous offrons les programmes présentés ci-après pour faciliter la souscription et le rachat d'actions des Fonds. Pour adhérer à un programme, veuillez vous adresser à votre *conseiller financier* ou nous appeler pour obtenir des précisions.

Programme de prélèvements automatiques

Notre programme de prélèvements automatiques vous permet d'investir une petite somme à intervalles réguliers. C'est un moyen abordable et efficace de se constituer un portefeuille. Le fait d'en mettre de côté un petit peu à la fois est un bon moyen de prendre l'habitude d'investir.

Ce programme comporte les caractéristiques suivantes :

- Vous pouvez investir aussi peu que 25 \$ chaque fois, ou 1 000 \$ chaque fois dans le cas des Mandats. Il suffit de nous dire combien vous voulez investir et quand vous voulez le faire.
- Nous retirons cette somme directement de votre compte bancaire pour l'investir dans les Fonds de votre choix.
- Vous pouvez en tout temps modifier le montant et la fréquence des prélèvements, ou encore, annuler le programme.
- Le programme ne comporte aucuns frais autres que les frais de souscription applicables.

Lorsque vous adhérez à notre programme de prélèvements automatiques, vous recevez un exemplaire du dernier aperçu du fonds déposé des Fonds. Par la suite, nous vous envoyons le dernier aperçu du fonds déposé seulement si vous en faites la demande. Vous pouvez demander qu'un exemplaire du dernier aperçu du fonds déposé vous soit envoyé au moment où vous adhérez au programme de prélèvements automatiques, ou en tout temps par la suite, en communiquant avec nous au numéro sans frais 1 800 263-4077, en nous transmettant un courriel au sc.francais@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en français) ou au cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais), ou en vous adressant à votre *conseiller financier*. Vous pouvez également obtenir le dernier aperçu du fonds

déposé sur le site de www.sedarplus.ca ou sur notre site Web désigné au www.fidelity.ca.

Vous disposez d'un droit de résolution prévu par la loi à l'égard de la souscription initiale d'actions des Fonds aux termes de notre programme de prélèvements automatiques, mais vous n'avez pas un tel droit de résolution prévu par la loi à l'égard des souscriptions ultérieures d'actions des Fonds aux termes de notre programme de prélèvements automatiques. Cependant, vous continuez de disposer de tous les autres droits prévus par les lois sur les valeurs mobilières, y compris en cas d'information fautive ou trompeuse, tel qu'il est décrit à la rubrique **Quels sont vos droits?**, que vous ayez demandé ou non de recevoir le dernier aperçu du fonds déposé.

Programme de retraits systématiques

Notre programme de retraits systématiques vous permet de retirer un montant fixe de votre compte à intervalles réguliers. Il constitue une façon simple de toucher un revenu en espèces, tout en permettant au reste de votre placement de fructifier.

Voici quelques-unes des caractéristiques que comporte notre programme de retraits systématiques :

- Le programme de retraits systématiques est uniquement offert pour des comptes non enregistrés.
- Vous pouvez faire des retraits d'aussi peu que 50 \$ à la fois, à condition d'avoir au moins 5 000 \$ dans votre compte lorsque vous adhérez au programme.
- Vous décidez quand vous voulez recevoir votre argent : une fois par mois, tous les trois mois ou tous les six mois. Nous vous envoyons un chèque ou versons l'argent directement dans votre compte bancaire. Nous pouvons exiger des frais d'un montant maximal de 25 \$ si vous demandez un paiement par chèque.
- Le programme ne comporte aucuns autres frais ou charges, à l'exception des *frais de souscription différés* ou des frais d'opérations à court terme, le cas échéant.
- Pour annuler ce programme, il vous suffit de nous en aviser par écrit.

N'oubliez pas que si vous effectuez des retraits systématiques supérieurs aux revenus que votre Fonds gagne, vous finirez par épuiser votre placement initial.

Programme d'échange systématique

Notre programme d'échange systématique vous permet de déplacer votre argent d'un Fonds à un autre Fonds Fidelity à intervalles réguliers.

Voici quelques-unes des caractéristiques que comporte notre programme d'échange systématique :

- Les échanges systématiques peuvent être traités pour un montant fixe en dollars ou un nombre spécifique d'actions.
- Vous décidez de la fréquence des échanges – par exemple, deux fois par mois, une fois par mois, tous les deux mois, tous les trois mois, deux fois par année ou une fois par année.
- Vous pourriez devoir acquitter des frais d'opérations à court terme ou payer à votre *courtier* des frais d'échange quand vous échangez des titres d'un Fonds contre des titres d'un autre Fonds Fidelity. Reportez-vous à la rubrique **Frais et charges** pour obtenir des précisions.
- Les échanges systématiques peuvent entraîner des gains en capital ou des pertes en capital.

Programme Fidelity Cohésion^{MD} – Portefeuilles sur mesure et Service de personnalisation de portefeuille Fidelity

Notre programme Fidelity Cohésion^{MD} – Portefeuilles sur mesure (« Fidelity **Cohésion^{MD}** ») et notre Service de personnalisation de portefeuille Fidelity (« **Service de personnalisation de portefeuille** ») visant les Mandats vous permettent d'investir dans un nombre infini de Fonds Fidelity (sauf les Portefeuilles de retraite Fidelity Passage^{MC}, qui sont offerts aux termes d'un prospectus simplifié distinct) ou de Mandats offrant des répartitions de fonds cibles données que vous avez choisies. Ainsi, avec l'aide de votre *conseiller financier*, vous pouvez créer votre propre portefeuille personnalisé de placements. Nous

rééquilibrons ensuite vos avoirs à l'occasion, selon la fréquence et l'écart de votre choix, et ce, afin de garantir que votre portefeuille soit réparti conformément à vos directives. Un rééquilibrage peut entraîner des gains en capital ou des pertes en capital.

Options

Deux types d'options de rééquilibrage peuvent être envisagés pour le programme Fidelity Cohésion^{MD} et le Service de personnalisation de portefeuille :

Option de rééquilibrage fixe

D'une part, vous pouvez choisir dans quels Fonds Fidelity ou Mandats vous souhaitez investir et déterminer la proportion devant être investie dans chaque Fonds Fidelity. Nous veillerons ensuite à ce que votre portefeuille soit rééquilibré en fonction de votre *répartition de l'actif* cible, soit trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Cette option de rééquilibrage est dite « fixe ». Ce programme peut avoir une durée indéterminée, et vous pouvez modifier votre *répartition de l'actif* cible ou la fréquence des opérations de rééquilibrage en tout temps.

Option de rééquilibrage personnalisée

D'autre part, vous pouvez avoir un portefeuille personnalisé de Fonds Fidelity ou de Mandats offrant des répartitions de fonds cibles qui changent sur une période déterminée. Vous précisez quelle devrait être la composition de votre portefeuille lorsque vous commencez, tant sous le rapport de la composition de l'actif que de la sélection des fonds, et quelle devrait en être la composition une fois la date d'échéance atteinte. De plus, vous pouvez sélectionner jusqu'à cinq combinaisons de portefeuilles données entre la date de départ et la date d'échéance. Nous nous chargeons de vérifier que votre portefeuille est rééquilibré de façon à correspondre aux différentes combinaisons de portefeuilles que vous avez sélectionnées pour chaque moment déterminé. Cette option de rééquilibrage est dite « personnalisée ». Ce programme doit avoir une durée d'au moins 3 ans, mais d'au plus 60 ans.

Dans le cas du Service de personnalisation de portefeuille, à la fois pour l'option de rééquilibrage fixe et l'option de rééquilibrage personnalisée, vous pouvez vous-même, avec l'aide de votre *conseiller financier*, choisir parmi

Services facultatifs (suite)

cinq modèles de portefeuilles sur mesure Fidelity ou sélectionner les Mandats et la composition de votre actif.

Admissibilité des Fonds

Tous nos Fonds Fidelity dont la devise est le dollar canadien (à l'exception du Portefeuille de retraite Fidelity Passage^{MC}), pour toutes les séries sauf les titres de série O (s'ils sont offerts), sont admissibles à ce programme. Tout Fonds Fidelity pour lequel votre placement est libellé en dollars américains n'est pas admissible et ne peut être inclus dans le programme. Par ailleurs, vous pouvez détenir des Fonds Fidelity hors de votre portefeuille Fidelity Cohésion^{MD} ou Service de personnalisation de portefeuille si vous le souhaitez.

Comment participer

Pour participer à ce programme, vous devez effectuer un placement minimal de 10 000 \$ dans votre portefeuille Fidelity Cohésion^{MD} ou un placement minimal de 500 000 \$ dans votre portefeuille du Service de personnalisation de portefeuille, et vous devez remplir et signer notre formulaire d'inscription conçu spécifiquement pour ces programmes. En remplissant le formulaire d'inscription, vous nous autorisez à surveiller votre portefeuille Fidelity Cohésion^{MD} ou votre portefeuille du Service de personnalisation de portefeuille, à le rééquilibrer à l'intervalle de votre choix (trimestriel, semestriel ou annuel), afin que la *répartition de l'actif* de votre portefeuille Fidelity Cohésion^{MD} ou de votre portefeuille du Service de personnalisation de portefeuille respecte vos directives.

Afin de faciliter l'investissement dans le cadre du service, nous avons créé la série D pour le Fonds Fidelity Marché monétaire Canada et la série D pour le Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus. Les parts de série D ne sont offertes que selon l'option de *frais de souscription initiaux*. Lorsque vous adhérez au programme pertinent, votre placement est initialement placé dans des parts de série D du Fonds Fidelity Marché monétaire Canada et de série D du Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus si vous investissez dans les Mandats.

À la mise en œuvre de votre programme de rééquilibrage, vos parts de série D du Fonds Fidelity Marché monétaire

Canada ou vos parts de série D du Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus sont automatiquement rachetées (sans frais), et le produit est réparti entre les différents Fonds Fidelity ou Mandats que vous avez sélectionnés pour faire partie de votre portefeuille de rééquilibrage. Les parts de série D du Fonds Fidelity Marché monétaire Canada et les parts de série D du Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus ne sont utilisées que dans le cadre du programme de rééquilibrage de portefeuille. Si vous investissez dans ces séries et que vous n'avez pas activé votre programme de rééquilibrage dans les 90 jours suivant votre placement, votre placement est automatiquement échangé contre des parts de série B du Fonds Fidelity Marché monétaire Canada ou contre des parts de série B du Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus, selon le cas.

Dans le cadre de votre programme de rééquilibrage de portefeuille, vous ne payez pas de frais d'opérations à court terme, dont il est question à la rubrique **Frais et charges**, à l'égard des opérations effectuées pendant que vous participez au programme Fidelity Cohésion^{MD} ou au Service de personnalisation de portefeuille.

Vous ne payez aucuns frais d'échange lorsque vous échangez des parts de série D du Fonds Fidelity Marché monétaire Canada ou des parts de série D du Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus contre des titres de tout autre Fonds ou Mandat dans le cadre de votre programme de rééquilibrage de portefeuille.

Voici quelques faits supplémentaires relatifs à notre programme Fidelity Cohésion^{MD} et au Service de personnalisation de portefeuille :

- Nous n'agissons qu'en réponse à vos directives de négociation permanentes, qui doivent nous être transmises par votre *conseiller financier*.
- Votre *conseiller financier* peut vous aider à sélectionner les Fonds Fidelity ou les Mandats afin de veiller à ce qu'ils vous conviennent ainsi qu'à choisir une option de rééquilibrage et la fréquence des opérations de rééquilibrage. Votre *conseiller financier*, à titre de mandataire pour votre compte, et non Fidelity, doit

s'assurer que ce programme continue de vous convenir.

- Le rééquilibrage se produit à l'intervalle de votre choix, à condition que la valeur marchande de vos avoirs soit au-delà ou en deçà de votre *répartition de l'actif* cible à ce moment-là dans une proportion allant de 2 à 10 points de pourcentage (selon l'écart que vous avez choisi, qui doit être calculé par tranche de 0,5 point de pourcentage).
- Vous nous indiquez si vous souhaitez que le rééquilibrage s'effectue trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Si vous faisiez racheter la totalité de vos placements dans un Fonds ou un Mandat qui fait partie de votre répartition cible sans nous fournir de nouvelles directives permanentes par l'entremise de votre *conseiller financier*, alors, au moment où le prochain rééquilibrage devrait être effectué, nous rééquilibrerions les Fonds Fidelity ou les Mandats qui restent dans votre portefeuille et répartirions vos placements proportionnellement entre les mêmes Fonds Fidelity ou Mandats qui font partie de votre répartition de fonds cible (ce qui comprendrait le Fonds Fidelity ou le Mandat pour lequel vous venez tout juste de faire racheter les actions).
- Vous avez toujours l'option de modifier votre répartition cible, vos options de rééquilibrage ou la fréquence des opérations de rééquilibrage de votre portefeuille en nous transmettant des directives écrites, par l'entremise de votre *conseiller financier*. Vous pouvez également demander un rééquilibrage manuel de votre portefeuille en dehors de la période de rééquilibrage automatique, et ce, en tout temps. Dans certains cas, un rééquilibrage manuel peut occasionner des frais d'opérations à court terme. Reportez-vous à la rubrique **Souscriptions, échanges et rachats** pour obtenir des précisions sur notre politique relative aux opérations à court terme.
- Le programme ne comporte aucuns frais distincts. Les charges pertinentes s'appliquent aux Fonds Fidelity ou aux Mandats pertinents.

- Les opérations de rééquilibrage pourraient entraîner un gain en capital ou une perte en capital.

Lorsque vous adhérez au programme Fidelity Cohésion^{MD} ou au Service de personnalisation de portefeuille ou que vous modifiez les Fonds Fidelity ou les Mandats que vous avez choisis, vous recevez un exemplaire du dernier aperçu du fonds déposé des Fonds Fidelity ou des Mandats. Par la suite, nous vous envoyons le dernier aperçu du fonds déposé seulement si vous en faites la demande. Vous pouvez demander qu'un exemplaire des dernier aperçu du fonds déposé vous soit envoyé au moment où vous adhérez au programme Fidelity Cohésion^{MD} ou au Service de personnalisation de portefeuille, si vous modifiez les Fonds Fidelity ou les Mandats que vous avez choisis, ou en tout temps par la suite, en communiquant avec nous au numéro sans frais 1 800 263-4077, en nous transmettant un courriel au sc.francais@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en français) ou au cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais), ou en vous adressant à votre *conseiller financier*. Vous pouvez également obtenir le dernier aperçu du fonds déposé sur le site de www.sedarplus.ca ou sur notre site Web désigné au www.fidelity.ca.

Vous disposez d'un droit de résolution prévu par la loi à l'égard de la souscription initiale de titres des Fonds Fidelity ou des Mandats aux termes du programme Fidelity Cohésion^{MD} ou du Service de personnalisation de portefeuille, mais vous n'avez pas un tel droit de résolution prévu par la loi à l'égard des souscriptions ultérieures de titres des Fonds Fidelity ou des Mandats aux termes du programme Fidelity Cohésion^{MD} ou du Service de personnalisation de portefeuille. Cependant, vous continuez de disposer de tous les autres droits prévus par les lois sur les valeurs mobilières, y compris en cas d'information fautive ou trompeuse, tel qu'il est décrit à la rubrique **Quels sont vos droits?**, que vous ayez demandé ou non de recevoir le dernier aperçu du fonds déposé.

Toutes les modalités du programme figurent sur les formulaires d'inscription, qui sont disponibles auprès de votre *conseiller financier* ou sur notre site Web désigné au www.fidelity.ca.

Régimes enregistrés

En vertu de la *Loi de l'impôt*, les régimes enregistrés bénéficient d'un traitement fiscal particulier. Leur principal avantage est généralement de vous éviter de payer de l'impôt sur l'argent accumulé dans ces régimes tant que vous ne faites pas de retrait des régimes enregistrés. Les gains réalisés dans vos comptes d'épargne libre d'impôt qui font l'objet d'un retrait et certains retraits autorisés de régimes enregistrés d'épargne-étude, de régimes enregistrés d'épargne-invalidité et de comptes d'épargne pour l'achat d'une première propriété ne sont pas assujettis à l'impôt. De plus, les cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite sont déductibles de votre revenu imposable, jusqu'à concurrence de votre plafond de cotisation.

Nous offrons les régimes enregistrés Fidelity suivants :

- Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)
- Comptes de retraite immobilisés (CRI)
- Régimes d'épargne-retraite immobilisés (RERI)
- Régimes d'épargne immobilisés restreints (REIR)
- Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Fonds de revenu de retraite immobilisés (FRRI)
- Fonds de revenu de retraite prescrits (FRRP)
- Fonds de revenu viager restreints (FRVR)
- Comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) (avec la possibilité d'accepter des bourses d'études supplémentaires d'un programme provincial désigné)
- Comptes d'épargne pour l'achat d'une première propriété (désignés individuellement ou collectivement, CELIAPP)

Veillez vous reporter à la rubrique **Détails sur la catégorie** du profil de chaque Fonds pour déterminer si les actions d'un Fonds peuvent être souscrites dans les régimes enregistrés. Vous ne payez aucuns *frais d'administration* annuels ni aucuns frais d'établissement, de maintien ou de fermeture d'un régime. Communiquez avec Fidelity ou votre *conseiller financier* pour obtenir plus de renseignements sur ces régimes.

Frais et charges

Les frais et charges que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans les Fonds sont indiqués dans le profil de chaque Fonds. Vous pourriez payer des frais moins élevés pour investir dans les Fonds selon le montant que vous investissez. Reportez-vous aux rubriques **Réductions des frais (excluant les Mandats)** et **Réductions des frais pour les Mandats** ci-dessous pour obtenir des précisions

Vous pourriez devoir payer certains de ces frais et charges directement. Les Fonds paient certains de ces frais et charges, ce qui réduit la valeur de votre placement.

Frais et charges payables par le Fonds	
Frais de gestion et de conseil	<p>Chaque Fonds paie des frais de gestion et de conseil annuels pour la gestion du Fonds et pour la gestion des placements de son portefeuille. Les frais servent à régler certains frais comme les salaires des employés, les coûts de la recherche, les commissions de suivi et les frais de promotion. Les frais sont calculés en pourcentage de l'actif net de chaque série du Fonds et s'accumulent tous les jours pour être versés mensuellement. Les frais de gestion et de conseil sont assujettis à la taxe de vente harmonisée et aux autres taxes applicables, appelées <i>taxe de vente</i>. Dans certains cas, Fidelity peut renoncer à une partie de ces frais de gestion et de conseil. En conséquence, les frais de gestion et de conseil payables par chaque série d'un Fonds pourraient être inférieurs aux frais indiqués dans le profil de fonds. Fidelity pourrait, à sa seule appréciation, suspendre toute renonciation ou y mettre fin en tout temps, sans préavis.</p> <p>Vous pourriez payer des frais moins élevés pour investir dans les Mandats selon le montant que vous investissez dans les actions de série I. Reportez-vous aux rubriques Réductions des frais pour les Mandats et Actions des séries I, I5 et I8.</p> <p>Les frais de gestion et de conseil annuels à l'égard de chaque série d'actions du Fonds sont indiqués dans le profil du Fonds.</p>
Charges d'exploitation	<p>Toutes les séries</p> <p>Pour chaque série des Fonds, Fidelity acquitte la totalité des charges d'exploitation (y compris les frais pour les services fournis par Fidelity ou par des membres de son groupe), à l'exception de certains coûts décrits ci-après, désignés <i>coûts du fonds</i>, en échange du paiement à Fidelity par le Fonds des <i>frais d'administration</i> à taux fixe, désignés <i>frais d'administration</i>. Les <i>frais d'administration</i> sont acquittés par les Fonds (à l'exception de Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada) à l'égard de ces séries. Les <i>frais d'administration</i> sont assujettis à la <i>taxe de vente</i>.</p> <p>Les <i>coûts du fonds</i> (qui ne font pas partie des <i>frais d'administration</i>) comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les honoraires et frais du <i>CEI</i>, qui comprennent la rémunération des membres du <i>CEI</i> en honoraires annuels ainsi que les jetons de présence par réunion et le remboursement des frais admissibles des membres du <i>CEI</i>; • les taxes et les impôts, y compris l'impôt sur le revenu et la <i>taxe de vente</i> sur les frais et charges engagés par les Fonds; • les frais d'opérations de portefeuille, y compris les droits de courtage et autres frais

Frais et charges (suite)

Frais et charges payables par le Fonds	
	<p>d'opérations liés aux titres, y compris les coûts des <i>dérivés</i> et des opérations de change;</p> <ul style="list-style-type: none">• les frais d'intérêt et d'emprunt;• tous nouveaux frais relatifs à des services externes qui n'étaient pas couramment appliqués dans le secteur canadien des organismes de placement collectif au 10 septembre 2009, ou, dans le cas des Mandats, au 1^{er} novembre 2020;• les frais de mise en conformité avec toute nouvelle exigence de la réglementation, y compris de nouveaux frais imputés après le 10 septembre 2009, ou, dans le cas des Mandats, après le 1^{er} novembre 2020. <p>Chaque série est responsable de sa quote-part des <i>coûts du fonds</i> communs en plus des frais qu'elle engage seule.</p> <p>Les charges d'exploitation prises en charge et payables par Fidelity en contrepartie des <i>frais d'administration</i> comprennent les frais d'évaluation et de tenue des livres et ceux relatifs aux services d'agent des transferts, lesquels incluent le traitement des souscriptions et des ventes d'actions des Fonds et le calcul du prix des actions de chaque Fonds; les frais juridiques, les honoraires de l'auditeur et les frais de garde; les coûts d'administration et les services des fiduciaires liés aux régimes enregistrés; les droits de dépôt; les coûts rattachés à la préparation et à la distribution des rapports financiers, du prospectus simplifié, de l'aperçu du fonds et des autres communications destinées aux investisseurs relativement aux Fonds que Fidelity est tenue de préparer pour se conformer aux lois applicables; et les autres charges qui ne se sont pas autrement comprises dans les frais de gestion et de conseil.</p> <p>À l'exception des Mandats, les <i>frais d'administration</i> comportent trois paliers, déterminés par la valeur de l'actif net d'un Fonds. Ces trois paliers sont les suivants : actif net inférieur à 100 millions de dollars; actif net de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars; et actif net supérieur à 1 milliard de dollars. Lorsqu'un Fonds dépasse ces seuils d'actif net, les <i>frais d'administration</i> pour chacune des séries sont réduits de 0,01 % (soit un point de base).</p> <p>Les <i>frais d'administration</i> sont calculés selon un pourcentage annuel fixe, comptabilisés quotidiennement et payables mensuellement, de la valeur liquidative de chaque Fonds. Les <i>frais d'administration</i> de chaque série d'actions de chaque Fonds sont indiqués dans le profil du Fonds.</p> <p>Les <i>frais d'administration</i> sont imputés en sus des frais de gestion et de conseil, et ils sont assujettis à la <i>taxe de vente</i>. Les <i>frais d'administration</i> imputés aux Fonds (à l'exception de Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada pour laquelle aucuns <i>frais d'administration</i> ne sont imputés) pourraient, pour une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux frais engagés par Fidelity relativement à la prestation de tels services aux Fonds. À l'heure actuelle, les <i>frais d'administration</i> dépassent les frais que Fidelity engage relativement à la prestation de ces services.</p> <p>Fidelity peut renoncer à une partie des <i>frais d'administration</i> qu'elle reçoit des Fonds ou de certaines séries des Fonds. Ainsi, les <i>frais d'administration</i> payables par chaque Fonds ou par une série d'un Fonds pourraient être inférieurs aux frais indiqués dans les profils des Fonds. Fidelity</p>

Frais et charges payables par le Fonds

pourrait, à sa seule appréciation, suspendre toute renonciation ou y mettre fin en tout temps, sans préavis.

Frais et charges du CEI

En date de parution du présent prospectus simplifié, chaque membre du *CEI* a reçu, de la part des Fonds Fidelity, des honoraires annuels de 55 000 \$ (65 000 \$ pour le président) et la somme de 2 500 \$ (4 000 \$ pour le président) pour chaque réunion du *CEI* à laquelle il a participé, en plus des dépenses afférentes à chaque réunion. Ces honoraires et frais, plus les autres frais associés aux responsabilités du *CEI*, tels que les frais d'assurances et les frais juridiques pertinents, sont répartis entre tous les Fonds Fidelity qui sont assujettis au *Règlement 81-107*, y compris les Fonds, d'une manière que Fidelity considère juste et raisonnable.

La rémunération globale versée au *CEI* à l'égard des Fonds dont l'exercice se termine le 30 novembre s'est chiffrée à 49 145 \$.

Taxe de vente payée par les Fonds

Les Fonds doivent payer la *taxe de vente* sur les frais de gestion et de conseil, les *frais d'administration*, et la plupart des *coûts du fonds* à un taux déterminé et distinct pour chaque série, et ce, chaque année. Le taux qui s'applique aux frais et aux charges payés pendant une année pour une série est établi en fonction de la partie de la valeur liquidative de la série attribuable aux investisseurs résidant dans chacune des provinces ou chacun des territoires à un moment donné au cours de l'année précédente et du taux de la *taxe de vente* dans chacune des provinces ou chacun des territoires. Le taux varie d'une année à l'autre. Cela tient au fait que les différents actionnaires investissent dans différentes séries, et que les actionnaires qui investissent dans une série changent d'une année à l'autre en raison des souscriptions, des échanges et des rachats.

Réductions des frais (excluant les Mandats)

Certains investisseurs des Fonds, tels que les investisseurs importants, les régimes collectifs, les organismes de bienfaisance ou à but non lucratif, et les employés de Fidelity, pourraient être admissibles à recevoir une réduction des frais de la part de Fidelity sous la forme d'une *remise sur les frais*. Pour les investisseurs des Fonds, nous accorderons une *remise sur les frais* visant les frais de Fidelity s'appliquant à leurs actions. Les *remises sur les frais* sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires des séries pertinentes du Fonds, et elles ne sont pas versées aux investisseurs en espèces. Nous pouvons, à notre seule appréciation et en tout temps, augmenter ou diminuer les *remises sur les frais* accordées à tout investisseur ou cesser de les accorder entièrement. Les actionnaires qui reçoivent des *remises sur les frais* versées par Fidelity devront généralement en assumer les conséquences fiscales sur le revenu.

Programme Privilège de Fidelity (excluant les Mandats)

Tous les porteurs admissibles d'actions des séries B, S5, S8, F, F5 ou F8 participent au *Programme Privilège de Fidelity* et paient des frais de gestion et de conseil et des *frais d'administration* combinés dégressifs (avant la *taxe de vente*) selon une structure à paliers au moyen de *remises sur les frais* automatiques. Le palier auquel vous êtes admissible est établi en

Frais et charges (suite)

Frais et charges payables par le Fonds													
	fonction de la valeur totale de vos placements auprès de nous, selon les critères suivants :												
	<table border="1"><thead><tr><th>Palier</th><th>Valeur de l'actif</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>250 000 \$ - 999 999 \$</td></tr><tr><td>2</td><td>1 000 000 \$ - 2 499 999 \$</td></tr><tr><td>3</td><td>2 500 000 \$ - 4 999 999 \$</td></tr><tr><td>4</td><td>5 000 000 \$ - 9 999 999 \$</td></tr><tr><td>5</td><td>10 000 000 \$ et plus</td></tr></tbody></table>	Palier	Valeur de l'actif	1	250 000 \$ - 999 999 \$	2	1 000 000 \$ - 2 499 999 \$	3	2 500 000 \$ - 4 999 999 \$	4	5 000 000 \$ - 9 999 999 \$	5	10 000 000 \$ et plus
Palier	Valeur de l'actif												
1	250 000 \$ - 999 999 \$												
2	1 000 000 \$ - 2 499 999 \$												
3	2 500 000 \$ - 4 999 999 \$												
4	5 000 000 \$ - 9 999 999 \$												
5	10 000 000 \$ et plus												
	<p>Plus le palier est élevé, moins élevés sont les frais de gestion et de conseil et les <i>frais d'administration</i> combinés (avant la <i>taxe de vente</i>) associés à la détention de vos actions par suite des <i>remises sur les frais</i> automatiques que vous recevez directement de Fidelity. Les <i>remises sur les frais</i> courent quotidiennement en fonction du palier auquel vous êtes admissible le jour précédent et sont versées mensuellement au titre d'un réinvestissement dans la même série d'actions du Fonds que vous détenez. Le taux d'une <i>remise sur les frais</i> augmente à chaque palier, et le taux propre à chaque palier d'une <i>remise sur les frais</i> (avant la <i>taxe de vente</i>) est indiqué dans le profil de chaque Fonds, selon le cas.</p> <p>Un investisseur devient admissible à un palier lorsque la valeur de ses avoirs dans les Fonds et dans d'autres Fonds Fidelity est d'au moins 250 000 \$, pour un particulier, ou 500 000 \$, pour un groupe financier du <i>Programme Privilège de Fidelity</i>, à condition qu'un membre du groupe financier du <i>Programme Privilège de Fidelity</i> soit un titulaire de compte principal détenant des avoirs dans les Fonds Fidelity d'une valeur d'au moins 250 000 \$.</p> <p>Fidelity vous offre l'option de regrouper des comptes dans le cadre du <i>Programme Privilège de Fidelity</i>, à condition que votre <i>courtier</i> et votre <i>conseiller financier</i> choisissent d'y adhérer. Le regroupement de comptes qui fait partie du <i>Programme Privilège de Fidelity</i> est une option facultative pour votre <i>courtier</i> et votre <i>conseiller financier</i>. Si votre <i>courtier</i> et votre <i>conseiller financier</i> adhèrent à ce programme de regroupement de comptes, votre <i>conseiller financier</i> doit remplir un « formulaire de demande de regroupement de comptes du <i>Programme Privilège de Fidelity</i> ». Sur ce formulaire, vous devrez alors indiquer à votre <i>conseiller financier</i> les comptes admissibles à faire partie du groupe financier du <i>Programme Privilège de Fidelity</i>. Vous avez la responsabilité de veiller à ce que votre <i>conseiller financier</i> connaisse les comptes qui doivent être regroupés ou énumérés dans le formulaire de demande de regroupement de comptes.</p> <p>Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une plateforme de courtage à escompte et que votre courtier à escompte a conclu l'entente d'admissibilité appropriée, vous pourriez décider d'adhérer au programme de regroupement de comptes dans le cadre du <i>Programme Privilège de Fidelity</i>. Si vous choisissez d'adhérer à ce programme de regroupement de comptes, vous devez remplir un « formulaire de demande de regroupement de comptes du <i>Programme Privilège de Fidelity</i> », que vous pouvez obtenir en communiquant avec Fidelity. Vous assumez la responsabilité d'indiquer à Fidelity les comptes admissibles à faire partie du groupe financier du <i>Programme</i></p>												

Frais et charges payables par le Fonds

Privilège de Fidelity.

Dès la création d'un groupe financier du *Programme Privilège de Fidelity*, le titulaire de compte principal peut se retirer du groupe sans que cela n'entraîne de conséquences pour le groupe en question, à condition que le groupe financier du *Programme Privilège de Fidelity* conserve un montant total minimal de placements (tel qu'il est décrit ci-après) auprès de nous. Il convient de noter que le formulaire de demande de regroupement de comptes du *Programme Privilège de Fidelity* est distinct du « formulaire de demande de regroupement de comptes de Mandats ».

Par ailleurs, au moment de déterminer votre admissibilité au *Programme Privilège de Fidelity*, nous regrouperons automatiquement les comptes d'une même personne, à l'exclusion des comptes conjoints et des comptes de société, pour lesquels les renseignements suivants que votre *courtier* ou vous nous avez fournis (si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une plateforme de courtage à escompte) sont identiques : i) votre nom; ii) votre adresse; et iii) le code de représentant du *courtier*. Cela signifie, par exemple, que si vous détenez au moins deux comptes auprès du même *courtier*, à condition que votre *courtier* maintienne ces comptes sous le même code de représentant du *courtier* et que vos nom et adresse inscrits sur ces comptes soient identiques, nous regrouperons alors ces comptes automatiquement.

Un groupe financier du *Programme Privilège de Fidelity* s'entend de tous les comptes détenus par le titulaire de compte principal, qui doit être un particulier détenant des avoirs dans les Fonds Fidelity d'une valeur d'au moins 250 000 \$, et par les entités et particuliers suivants qui sont apparentés à cet investisseur :

- le conjoint du titulaire de compte principal, y compris les anciens conjoints si le titulaire de compte principal décide de leur permettre de demeurer au sein du groupe financier du *Programme Privilège de Fidelity*;
- les enfants, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants du titulaire de compte principal, y compris, dans chaque cas, les enfants adoptés et les beaux-fils et belles-filles, et les conjoints de chacune de ces personnes;
- les comptes au nom des entreprises pour lesquelles au moins un membre du groupe financier du *Programme Privilège de Fidelity* est le propriétaire véritable de plus de 50 % de la participation avec droit de vote.

Dans tous les cas, les comptes doivent être détenus auprès du même *conseiller financier et courtier*. Vous devriez informer votre *conseiller financier* de l'existence d'une telle relation. Pour créer un groupe financier du *Programme Privilège de Fidelity*, votre *courtier* ou vous (si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une plateforme de courtage à escompte) devez remplir et transmettre un formulaire de demande de regroupement de comptes et y indiquer les comptes qui font partie du groupe financier du *Programme Privilège de Fidelity*. Dès la création d'un groupe financier du *Programme Privilège de Fidelity*, le titulaire de compte principal peut se retirer du groupe sans que cela n'entraîne de conséquences pour le groupe en question, à condition que le groupe financier du *Programme Privilège de Fidelity* conserve un montant total minimal de

Frais et charges (suite)

Frais et charges payables par le Fonds	
	<p>placements de 250 000 \$ auprès de nous.</p> <p>Nous n'échangeons pas les placements des investisseurs du palier 1, sauf si la valeur totale des placements d'un particulier auprès de nous est inférieure à 150 000 \$ ou si la valeur totale des avoirs d'un groupe financier du <i>Programme Privilège de Fidelity</i> auprès de nous est inférieure à 250 000 \$.</p> <p>Ces montants minimaux visent à accorder une latitude aux investisseurs pour faire face aux événements importants de la vie. Nous nous réservons le droit d'échanger les placements des investisseurs et des groupes financiers du <i>Programme Privilège de Fidelity</i> hors du <i>Programme Privilège de Fidelity</i> si, à notre avis, les investisseurs ou les membres du groupe financier du <i>Programme Privilège de Fidelity</i> utilisent la latitude qui leur est accordée de manière abusive pour faire passer la valeur de leur placement sous le seuil du montant minimal de placement initial applicable.</p> <p>Dès que vous détenez des actions des séries B, F, F5, F8, S5 ou S8, nous effectuons le calcul du montant total de vos placements auprès de nous aux fins de votre classification parmi les paliers et de votre admissibilité à un palier donné, en fonction de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Seuls les rachats diminuent le montant total des placements auprès de nous aux fins du calcul.• La baisse de la valeur marchande de vos comptes ou des comptes de votre groupe financier du <i>Programme Privilège de Fidelity</i> n'entraîne pas une diminution du montant total des placements auprès de nous aux fins du calcul.• Dans le cas des actions des séries F, F5 et F8, bien que Fidelity procède, suivant vos directives, au rachat d'actions de Fonds que vous détenez et envoie le produit du rachat à votre <i>courtier</i> aux fins du paiement des frais de service-conseil (plus les taxes applicables), ces rachats diminuent le montant total des placements auprès de nous aux fins du calcul.• La hausse de la valeur marchande de vos comptes ou des comptes de votre groupe financier du <i>Programme Privilège de Fidelity</i> ou tout placement supplémentaire effectué dans ces comptes peuvent résulter en votre classification à un palier supérieur. La hausse de la valeur marchande et tout placement supplémentaire que vous effectuez établissent un « seuil prédéterminé » et constituent le montant servant à déterminer votre palier, selon le cas, et le montant duquel tout rachat (sans égard à une baisse de la valeur marchande qui survient après l'établissement du seuil prédéterminé) est déduit. <p>Nous pouvons, à notre seule appréciation, apporter des modifications au <i>Programme Privilège de Fidelity</i>, y compris ajouter, modifier ou éliminer les paliers, le seuil minimal de compte des particuliers, le seuil minimal de compte des groupes financiers du <i>Programme Privilège de Fidelity</i> ou les règles de composition de ces derniers, ou cesser d'accorder les <i>remises sur les frais</i> entièrement. De plus, nous pourrions réduire le taux d'une <i>remise sur les frais</i> si les frais de gestion et de conseil ou les <i>frais d'administration</i> des séries B ou F diminuaient. Dans ce cas, la réduction de la <i>remise sur les frais</i> ne serait pas supérieure à la réduction des frais des séries B ou F.</p>

Frais et charges payables par le Fonds

Adressez-vous à votre *conseiller financier* pour obtenir des précisions au sujet de ce programme.

Programme LAP (excluant les Mandats)

Nous offrons un programme pour les investisseurs importants, que nous appelons notre programme des comptes de taille ou *programme LAP*. Aux termes de ce programme, notre décision de réduire les frais habituels, payables par les Fonds, repose sur un certain nombre de facteurs, dont la taille du placement et le total de l'actif que l'investisseur a placé avec nous. À l'heure actuelle, nous considérons un investisseur comme « faisant des investissements importants » aux fins de la détermination d'une réduction des frais lorsque les avoirs auprès de Fidelity sont d'au moins 250 000 \$, pour un particulier, ou 500 000 \$, pour un *groupe financier LAP*. Un *groupe financier LAP* s'entend de tous les comptes détenus par des personnes apparentées vivant à la même adresse, et comprend les comptes au nom des entreprises pour lesquelles au moins un membre du *groupe financier LAP* est le propriétaire véritable de plus de 50 % de la participation avec droit de vote. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements en communiquant avec votre *conseiller financier*.

Le *programme LAP* est fermé aux nouveaux particuliers qui ne sont pas apparentés aux participants actuels du *programme LAP*. Fidelity offre aux participants actuels du *programme LAP* les réductions des frais décrites dans le tableau suivant, sous réserve que soient remplies les conditions indiquées ci-après. Nous pouvons, à notre appréciation, offrir des paliers différents et de plus grandes réductions des frais aux investisseurs et aux *groupes financiers LAP* qui investissent plus de 10 millions de dollars dans les Fonds Fidelity.

Réduction des frais (points de base)

	Palier 1 (comptes de particuliers)	Palier 2 (particuliers et groupes financiers LAP)	Palier 3 (particuliers et groupes financiers LAP)
Type de fonds	250 k\$ - 500 k\$	500 k\$ - 5 M\$	Plus de 5 M\$
Catégorie Fidelity Obligations de sociétés	5	5	5
Catégorie Fidelity Équilibre Canada, Catégorie Fidelity Dividendes, Catégorie Fidelity Dividendes Plus, Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu, Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial et Catégorie Fidelity Revenu mensuel	5	10	15
Tous les autres Fonds Fidelity	10	15	20

Ces réductions s'appliquent à chaque dollar investi auprès de Fidelity dans le cadre du *programme LAP*. Par exemple, si un investisseur a des actifs s'inscrivant dans la catégorie de palier 2, chaque dollar investi dans le cadre du *programme LAP* fera l'objet de la réduction applicable. Le *programme LAP* sera disponible pour tous les Fonds Fidelity, dans toutes les séries. Comme condition à la participation au *programme LAP*, nous exigeons une réduction de la

Frais et charges (suite)

Frais et charges payables par le Fonds	
	<p>commission de suivi applicable que nous verserions autrement au <i>courtier</i> (sauf pour les actions des séries F, F5 et F8 pour lesquelles aucune commission de suivi ne s'applique généralement), dont une partie serait versée au <i>conseiller financier</i> de l'investisseur. La réduction prévue est d'au moins 5 points de base pour les fonds à revenu fixe (y compris Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu, Catégorie Fidelity Obligations de sociétés et Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial), et 10 points de base pour tous les autres Fonds, quel que soit la valeur de l'actif. Le montant de cette réduction de la commission de suivi est payable par Fidelity à l'investisseur de la même manière que les réductions des frais décrites ci-dessus. Pour déterminer le montant total de la réduction payable par Fidelity à titre de <i>remise sur les frais</i>, il suffit d'ajouter la réduction des frais offerte par Fidelity à la réduction de la commission de suivi de votre <i>courtier</i>.</p> <p>Vous ne pouvez pas participer à la fois au <i>programme LAP</i> et au <i>Programme Privilège de Fidelity</i>. Les participants actuels du <i>programme LAP</i> peuvent choisir de participer de façon permanente au <i>Programme Privilège de Fidelity</i>, ou ils peuvent continuer à participer au <i>programme LAP</i>.</p> <p>Nous pouvons, à notre seule appréciation, apporter des modifications à ce programme, y compris augmenter ou diminuer les réductions offertes, modifier ou éliminer les paliers ou cesser de les offrir entièrement. Adressez-vous à votre <i>conseiller financier</i> pour obtenir des précisions au sujet de ce programme.</p> <p>Réductions des frais pour les Mandats</p> <p>Certains investisseurs des Mandats, tels que les investisseurs importants, les régimes collectifs, les organismes de bienfaisance ou à but non lucratif, et les employés de Fidelity, pourraient être admissibles à recevoir une réduction des frais de la part de Fidelity sous la forme d'une <i>remise sur les frais</i>. Pour les investisseurs des Mandats, nous accorderons une <i>remise sur les frais</i> visant les frais de Fidelity s'appliquant à leurs actions. Les <i>remises sur les frais</i> sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires des séries pertinentes du Fonds, et elles ne sont pas versées aux investisseurs en espèces. Nous pouvons, à notre seule appréciation et en tout temps, augmenter ou diminuer les <i>remises sur les frais</i> accordées à tout investisseur ou cesser de les accorder entièrement. Les actionnaires qui reçoivent des <i>remises sur les frais</i> versées par Fidelity devront en assumer les conséquences fiscales sur le revenu.</p> <p>Dans le cas des Mandats, le montant de la réduction des frais est basé sur le montant investi dans chaque Mandat et s'applique au premier dollar qui dépasse la somme investie de 250 000 \$. Le tableau suivant présente les différents paliers et réductions des frais offerts. Nous pouvons, à notre appréciation, établir d'autres tranches d'actif et de plus grandes réductions des frais aux investisseurs ou aux groupes financiers de Mandats (au sens défini ci-après) qui investissent plus de 10 millions de dollars dans les Mandats. Les réductions sont appliquées selon la valeur de l'actif total d'un groupe financier de Mandats.</p> <p>Un groupe financier de Mandats comprend tous les comptes appartenant à un investisseur unique, à son conjoint et aux membres de sa famille domiciliés à la même adresse. Il comprend également les comptes de société pour lesquels l'investisseur et les autres membres du groupe financier de Mandats sont les propriétaires véritables de plus de 50 % de la participation avec droit de vote de la</p>

Frais et charges payables par le Fonds

société. Tous les membres d'un même groupe financier de Mandats recevront les mêmes réductions pour leurs actions.

Réduction des frais selon l'actif détenu dans les Mandats, par groupe financier de Mandats (points de base)

Fonds	Première tranche d'actifs de 250 k\$	Tranche d'actifs suivante de 250 k\$	Tranche d'actifs suivante de 500 k\$	Tranche d'actifs suivante de 1 M\$	Tranche d'actifs suivante de 3 M\$	Tranche d'actifs suivante de 5 M\$	Tranche d'actifs 10 M\$ et plus
Mandats d'actions et Mandats de répartition de l'actif	0	5	10	15	20	22,5	25
Mandats équilibrés	0	5	10	12,5	15	16	17,5
Mandat à revenu fixe	0	5	7,5	7,5	10	11	12,5

Les réductions des frais sont applicables uniquement sur la tranche d'actifs faisant partie d'un palier donné. Par exemple, si un investisseur détient 1 million de dollars en parts de série B du Mandat privé Fidelity Actions canadiennes, les réductions applicables sont calculées comme suit : zéro sur la première tranche d'actifs de 250 000 \$; 5 points de base sur la tranche d'actifs supérieure à 250 000 \$ et inférieure à 500 000 \$; 10 points de base sur la tranche d'actifs supérieure à 500 000 \$ et jusqu'à 1 million de dollars.

Pour établir un groupe financier de Mandats, votre *conseiller financier* et vous devez remplir un « formulaire de demande de regroupement de comptes de Mandats ». Sur ce formulaire, vous devez indiquer à votre *conseiller financier* les comptes admissibles à faire partie du groupe financier de Mandats. Vous avez la responsabilité de vous assurer que votre *conseiller financier* connaisse les comptes qui doivent être regroupés ou énumérés dans le formulaire de demande de regroupement de comptes de Mandats.

Si vous détenez vos actions de Mandats par l'intermédiaire d'une plateforme de courtage à escompte et que vous souhaitez établir un groupe financier de Mandats, vous devez remplir un « formulaire de demande de regroupement de comptes de Mandats », que vous pouvez obtenir en vous adressant à Fidelity. Vous avez la responsabilité d'indiquer à Fidelity les comptes admissibles à faire partie du groupe financier de Mandats.

Seuls les Mandats sont admissibles à ce programme de regroupement de comptes. Il convient de noter que le formulaire de demande de regroupement de comptes de Mandats est distinct du « formulaire de demande de regroupement de comptes du *Programme Privilège de Fidelity* ». Par exemple, si vous souhaitez que les avoirs dans les Fonds (à l'exception des Mandats) détenus dans des comptes admissibles au regroupement de comptes fassent partie du total des avoirs d'un groupe financier du *Programme Privilège de Fidelity*, votre *conseiller financier* et vous devez remplir un « formulaire de demande de regroupement de comptes du *Programme Privilège de Fidelity* ».

Par ailleurs, au moment d'établir un groupe financier de Mandats, nous regrouperons

Frais et charges (suite)

Frais et charges payables par le Fonds	
	<p>automatiquement les comptes d'une même personne, à l'exclusion des comptes conjoints et des comptes de société, pour lesquels les renseignements suivants que votre <i>courtier</i> ou vous nous avez fournis (si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une plateforme de courtage à escompte) sont identiques : i) votre nom; ii) votre adresse; et iii) le code de représentant du <i>courtier</i>. Cela signifie, par exemple, que si vous détenez au moins deux comptes auprès du même <i>courtier</i>, à condition que votre <i>courtier</i> maintienne ces comptes sous le même code de représentant du <i>courtier</i> et que vos nom et adresse inscrits sur ces comptes soient identiques, nous regrouperons alors ces comptes automatiquement.</p> <p>Nous pouvons, à notre seule appréciation et en tout temps, augmenter, diminuer ou modifier les réductions des frais ou cesser de les accorder entièrement. Adressez-vous à votre <i>conseiller financier</i> pour obtenir des précisions au sujet de ce programme. Les actionnaires qui reçoivent des <i>remises sur les frais</i> versées par Fidelity devront en assumer les conséquences fiscales sur le revenu.</p> <p>Actions des séries I, I5 et I8</p> <p>Pour les actions des séries I, I5 et I8 des Mandats, le montant de la commission de suivi que nous payons à votre <i>courtier</i> est négociable entre votre <i>courtier</i> ou <i>conseiller financier</i> et vous, et est indiqué dans l'« entente de souscription d'actions de série I » que votre <i>courtier</i> ou <i>conseiller financier</i> nous fournit. La différence entre la commission de suivi négociée avec votre <i>courtier</i> ou <i>conseiller financier</i> et la commission de suivi annuelle maximale que nous payons sur les actions des séries I, I5 et I8 (telle qu'elle est indiquée dans le tableau s'intitulant « Taux annuel maximal de la commission de suivi » à l'intertitre Commissions de suivi) vous est versée par Fidelity à titre de <i>remise sur les frais</i> de la même façon que les réductions des frais décrites précédemment.</p> <p>Frais et charges des fonds sous-jacents</p> <p>Lorsqu'un Fonds investit, directement ou indirectement, dans un ou plusieurs <i>fonds sous-jacents</i>, les frais et charges payables relativement aux services de gestion et de conseil fournis aux <i>fonds sous-jacents</i> s'ajoutent aux frais et charges payables par le Fonds. Toutefois, nous nous assurons qu'aucun Fonds qui investit dans un autre <i>fonds sous-jacent</i> qui est géré par Fidelity ne paie de frais de gestion et de conseil ou de charges en double sur la tranche de son actif investie dans un <i>fonds sous-jacent</i> qui est géré par Fidelity pour un même service. Nous y parvenons habituellement en faisant en sorte que le Fonds investisse dans des titres de série O du <i>fonds sous-jacent</i> géré par Fidelity. Au besoin, nous pouvons également renoncer aux charges que le Fonds doit par ailleurs payer.</p> <p>De même, si un Fonds investissait dans un ou plusieurs <i>fonds sous-jacents</i> qui eux, à leur tour, investissaient dans un ou plusieurs <i>fonds de troisième niveau</i> qui, eux, à leur tour pourraient investir dans un ou plusieurs <i>fonds de quatrième niveau</i>, les frais et charges payables pour les services de gestion et de conseil fournis au <i>fonds de troisième niveau</i> ou au <i>fonds de quatrième niveau</i> s'ajouteraient alors aux frais et charges payables par le <i>fonds sous-jacent</i>. Toutefois, nous veillons à ce qu'aucun <i>fonds sous-jacent</i> investissant dans un <i>fonds de troisième niveau</i> qui est géré par Fidelity ou qu'aucun <i>fonds de troisième niveau</i> investissant dans un <i>fonds de quatrième niveau</i> qui</p>

Frais et charges payables par le Fonds	
	<p>est géré par Fidelity ne paie de frais de gestion et de conseil en double sur la tranche de son actif investie dans le <i>fonds de troisième niveau</i> ou <i>fonds de quatrième niveau</i>.</p> <p>Ni un Fonds ni aucun <i>fonds sous-jacent</i> ne paient de frais de souscription ou de frais de rachat à la souscription ou au rachat de titres d'un <i>fonds sous-jacent</i> ou d'un <i>fonds de troisième niveau</i> ou <i>fonds de quatrième niveau</i>, selon le cas, que Fidelity gère. Cependant, des commissions sont versées à la souscription de titres d'un <i>fonds sous-jacent</i> ou d'un <i>fonds de troisième niveau</i> ou <i>fonds de quatrième niveau</i> qui est un <i>FNB</i>.</p>

Frais et charges directement payables par vous	
Frais de souscription	<p>Option de frais de souscription initiaux</p> <p>Les actions des séries B, I, I5, I8, S5 et S8 sont uniquement offertes selon l'option de <i>frais de souscription initiaux</i>. Vous pourriez devoir payer à votre <i>courtier</i> des <i>frais de souscription initiaux</i> si vous souscrivez des actions de ces séries d'un Fonds. Vous négociez le montant des frais avec votre <i>conseiller financier</i>. Les frais peuvent s'établir entre 0 % et 5 % du coût initial de vos actions d'un Fonds. Nous pourrions déduire les frais de souscription du montant de votre placement et les verser, en votre nom, à votre <i>courtier</i> à titre de commission.</p> <p>Vous ne payez aucuns <i>frais de souscription initiaux</i> à la souscription d'actions des séries F, F5 ou F8 d'un Fonds.</p>
Frais d'échange	<p>Vous pourriez devoir payer à votre <i>courtier</i> des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur de vos actions lorsque vous échangez vos actions contre des actions d'une autre série du même Fonds (sur autorisation) ou lorsque vous échangez des actions d'un Fonds contre des titres d'un autre Fonds Fidelity. Les frais sont acquittés par le rachat de vos actions immédiatement avant l'échange. Vous négociez le montant de ces frais avec votre <i>conseiller financier</i>.</p> <p>Vous ne payez aucuns frais d'échange à votre <i>courtier</i> à l'échange d'actions des séries F, F5 ou F8 d'un Fonds contre des titres des séries F, F5 ou F8 d'un autre Fonds Fidelity.</p> <p>De plus, si vous échangez vos actions contre des titres d'un autre Fonds Fidelity dans les 30 jours de leur souscription, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme.</p>
Frais de régimes enregistrés	Aucuns frais à payer.
Frais d'opérations à court terme	<p>Fidelity surveille les activités d'opérations à court terme inappropriées ou d'opérations à court terme excessives.</p> <p>Dans le cas d'une opération à court terme inappropriée, telle qu'elle est définie à l'intertitre Opérations à court terme de la rubrique Souscriptions, échanges et rachats, vous devez payer des frais d'opérations à court terme correspondant à 1 % de la valeur des actions si vous faites racheter ou échangez, dans un délai de 30 jours de leur souscription, des actions de</p>

Frais et charges (suite)

Frais et charges directement payables par vous	
	<p>quelque série d'un des Fonds suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catégories d'actions internationales et mondiales; • Catégories sectorielles mondiales; • Catégories Portefeuilles Fidelity sous gestion (à l'exception de Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre, de Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance et de Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu); • Mandat privé Fidelity Actions mondiales; • Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres; • Mandat privé Fidelity Actions internationales; • Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres; • Mandats de répartition de l'actif et équilibrés. <p>Nous pourrions décider de renoncer aux frais qui sont payables au Fonds dans certaines circonstances exceptionnelles, par exemple, le décès d'un actionnaires. À cette fin, les actions détenues pendant la période la plus longue sont traitées comme rachetées en premier, et les actions détenues pendant la période la plus courte sont traitées comme rachetées en dernier.</p> <p>Par ailleurs, le nombre de rachats ou d'échanges hors d'un Fonds dans les 30 jours suivant une souscription ou un échange visant un Fonds détermine si une activité d'opération à court terme est excessive. À cette fin, les actions détenues pendant la période la plus courte sont traitées comme rachetées en premier, et les actions détenues pendant la période la plus longue sont traitées comme rachetées en dernier. Si vous faisiez racheter ou échangiez des actions des Fonds durant cette période, vous <i>pourriez</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recevoir une lettre d'avertissement; • devoir payer des frais d'opérations à court terme pouvant atteindre 1 % de la valeur des actions; • être empêché d'effectuer de nouvelles souscriptions ou de nouveaux échanges dans votre compte pendant un certain temps; • être obligé de faire racheter votre compte. <p>En plus des sanctions ci-dessus, Fidelity peut, à sa seule appréciation, limiter, refuser ou annuler toute souscription ou tout échange dans un Fonds, ou encore appliquer des sanctions supplémentaires si elle juge qu'une activité n'est pas dans l'intérêt des Fonds.</p>
Frais pour rachats appréciables	<p>Fidelity surveille les activités de rachats appréciables.</p> <p>Un investisseur détenant une position appréciable dans un Fonds est assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des actions qu'il vend ou échange s'il vend ou échange ses actions du Fonds dans</p>

Frais et charges directement payables par vous	
	<p>les 30 jours suivant sa dernière souscription ou son dernier échange visant le Fonds. Un investisseur détenant une position appréciable <i>pourrait</i> être assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des actions s'il omet de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable (tel qu'il est décrit à l'intertitre Opérations de taille appréciable de la rubrique Souscriptions, échanges et rachats). Si Fidelity reçoit un ordre de rachat sans préavis, elle évalue les incidences potentielles pour le Fonds et détermine si la pénalité de 1 % s'applique. Ces frais sont versés au Fonds.</p> <p>Advenant que l'opération de rachat ou d'échange soit assujéti à la fois à des frais pour rachats appréciables et à des frais d'opérations à court terme, l'investisseur détenant une position appréciable serait uniquement assujéti aux frais pour rachats appréciables. Pour plus de certitude, il est entendu que la pénalité totale applicable n'excédera pas 1 % de la valeur des actions rachetées ou échangées.</p> <p>Reportez-vous aux intertitres Opérations à court terme et Opérations de taille appréciable de la rubrique Souscriptions, échanges et rachats pour obtenir des précisions.</p>
Frais de chèque	Des frais de 25 \$, plus les taxes applicables, pourraient vous être imputés chaque fois que vous demandez que vous soit versé par chèque le produit d'un rachat, un paiement dans le cadre d'un programme de retraits systématiques, de distributions en espèces ou de distributions sur les <i>séries à Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD}</i> .
Frais en cas d'insuffisance de provision	Des frais de 25 \$, plus les taxes applicables, pourraient vous être imputés pour chaque paiement que votre institution financière n'aurait pas honoré.
Frais de service-conseil	<p>Les investisseurs, à l'exception des investisseurs des Mandats, qui détiennent des actions des séries F, F5 ou F8 pourraient payer des frais de service-conseil à leur <i>courtier</i> en autorisant Fidelity à faire racheter de leur compte des actions de ces séries d'une valeur égale au montant des frais payables par eux à leur <i>courtier</i> (plus les taxes applicables) et à verser, en votre nom, le produit du rachat à leur <i>courtier</i>. Les investisseurs des Mandats ne peuvent conclure une convention relative aux frais de service-conseil.</p> <p>Ces rachats sont effectués chaque trimestre, et le produit du rachat aux fins du paiement des frais de service-conseil (plus les taxes applicables) est versé au <i>courtier</i>. En présence d'un tel accord, le taux annuel maximal des frais de service-conseil dont le versement est facilité par Fidelity s'élève à 1,50 % (compte non tenu des taxes applicables). Les frais de service-conseil sont calculés quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne des actions de l'investisseur, à la fin de chaque jour ouvrable.</p> <p>Les investisseurs peuvent faire racheter les actions de ces séries par Fidelity, et le produit du rachat peut être versé à leur <i>courtier</i>, si :</p> <ul style="list-style-type: none"> ils ne détiennent pas leurs actions dans un compte à honoraires pour lequel ils versent des frais directement à leur <i>courtier</i>;

Frais et charges (suite)

Frais et charges directement payables par vous	
	<ul style="list-style-type: none">leur <i>courtier</i> a conclu avec Fidelity l'entente d'admissibilité appropriée;ils ont conclu une convention relative aux frais de service-conseil avec leur <i>courtier</i> et Fidelity. <p>La convention relative aux frais de service-conseil doit indiquer le taux des frais de service-conseil que l'investisseur a négocié avec le <i>courtier</i> pour les conseils que ce dernier donne à l'investisseur à l'égard de la souscription et de la vente de titres des Fonds Fidelity ou pour la prestation de services d'administration et de gestion à l'égard des actions des Fonds Fidelity de l'investisseur.</p>

Avis aux actionnaires

Nous donnons aux actionnaires un préavis écrit de 60 jours concernant toute modification de la méthode de calcul frais ou charges imputés à un Fonds ou à ses actionnaires par une partie sans lien de dépendance en conséquence de laquelle les frais facturés à un Fonds pourraient augmenter, ou tout ajout de frais ou charges pourrait être imposés à un Fonds ou à ses actionnaires causant ainsi une hausse des charges. Étant donné que la vente des actions des séries F, F5 et F8 n'est soumise à aucuns frais de souscription, les actionnaires de ces séries des Fonds ne sont pas tenus d'approuver en assemblée toute augmentation ou tout ajout de frais ou charges facturés aux Fonds. Une telle augmentation est introduite uniquement si les actionnaires ont reçu un préavis en ce sens d'au moins 60 jours avant la prise d'effet de l'augmentation.

Rémunération du courtier

Rémunération de votre *conseiller financier* et de votre *courtier*

Le *conseiller financier* est habituellement la personne qui vous vend les Fonds Fidelity. Votre *conseiller financier* pourrait être un *courtier*, un planificateur financier ou une autre personne qui vend des titres d'OPC. Le *courtier* est l'entreprise pour laquelle votre *conseiller financier* travaille.

Commissions

Votre *conseiller financier* reçoit habituellement une commission lorsque vous souscrivez des actions des séries A, B, I, I5, I8, S5, S9, T5 ou T8 des Fonds. Cette commission dépend de la façon dont vous effectuez votre placement dans les Fonds.

Option de frais de souscription initiaux

Votre *conseiller financier* et vous convenez du pourcentage des frais de souscription qui vous sont imputés par votre *courtier* à la souscription d'actions des séries B, I, I5, I8, S5 ou S8 selon l'option de *frais de souscription initiaux*. Le pourcentage de ces frais de souscription varie entre 0 % et 5 %. Nous pourrions déduire les frais de souscription du montant de votre placement et les verser, en votre nom, à votre *courtier* à titre de commission. Reportez-vous à la rubrique **Frais et charges** pour obtenir des précisions.

Frais d'échange

Vous pourriez devoir payer à votre *courtier* des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur de vos actions lorsque vous échangez des actions d'un Fonds contre des actions d'une autre série du même Fonds, ou lorsque vous échangez des actions d'un Fonds contre des titres d'un autre Fonds Fidelity. Vous négociez le montant de ces frais avec votre *conseiller financier*. Les frais sont versés à votre *courtier* au rachat d'actions du Fonds faisant l'objet de l'échange. Vous ne payez aucuns frais d'échange lorsque vous échangez des parts de série D du Fonds Fidelity Marché monétaire Canada ou des parts de série D du Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus contre des titres de tout autre Fonds Fidelity ou Mandat dans le cadre de votre programme Fidelity Cohésion^{MD} ou Service de personnalisation de portefeuille. Reportez-vous à la rubrique **Frais et charges** pour obtenir des précisions au

sujet de ces frais. Vous pouvez aussi vous reporter à la rubrique **Souscriptions, échanges et rachats** pour obtenir plus de renseignements sur les échanges autorisés.

Commissions de suivi

À la fin de chaque trimestre, ou peut-être plus fréquemment si le *courtier* est admissible à être payé par voie électronique, nous versons à votre *courtier* une commission de suivi sur les actions des séries A, B, I, I5, I8, S5, S8, T5 ou T8. Nous tenons pour acquis que les *courtiers* en verseront une partie à leurs *conseillers financiers*. Les commissions de suivi sont versées aux *courtiers*, y compris tous les courtiers à escompte. Ces commissions correspondent à un pourcentage de la valeur quotidienne moyenne des actions des séries susmentionnées de chaque Fonds détenues par les clients du *courtier*. Les commissions dépendent du Fonds et de l'option de souscription choisie. Nous pouvons, à notre seule appréciation et sans préavis, modifier ou annuler les modalités relatives aux commissions de suivi. Le tableau ci-après présente le taux annuel maximal de la commission de suivi :

Fonds	Taux annuel maximal de la commission de suivi			
	Options des séries A, T5 et T8	Options des séries B, I, I5, I8, I5 et S8	Option frais de souscription différés réduits n° 2	Option frais de souscription initiaux
Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %
Catégorie Fidelity Obligations de sociétés	0,25 %	0,50 %	0,25 %	0,50 %
Mandats d'actions Mandats équilibrés Mandats de répartition de l'actif	s. o.	s. o.	s. o.	1,00 %
Catégorie Mandat privé Fidelity Revenu fixe – Plus	s. o.	s. o.	s. o.	0,50 %
Tous les autres Fonds	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %

Les actions des séries I, I5 et I8 sont conçues pour comprendre des commissions de suivi flexibles que vous négociez avec votre *courtier* ou *conseiller financier*. Les

Rémunération du courtier (*suite*)

commissions de suivi réelles payées par Fidelity dépendent du taux que vous négociez avec votre *courtier* ou *conseiller financier* et dont votre *courtier* nous fait part après avoir signé une « entente de souscription de titres de série I ». Le taux de la commission de suivi payable par Fidelity sur les actions des séries I, I5 et I8 peut s'établir entre 0 % et un taux maximal indiqué dans le tableau qui précède. Si nous ne recevons pas une « entente de souscription de titres de série I » de votre *courtier*, c'est le taux maximal de la commission de suivi qui s'applique. Toute différence entre les taux maximaux de la commission de suivi à l'égard de la série I et les taux de la commission de suivi qui sont négociés à l'égard des actions des séries I, I5 et I8 vous est versée par Fidelity à titre de *remise sur les frais* de la manière décrite à l'intertitre **Actions des séries I, I5 et I8** de la rubrique **Réductions des frais pour les Mandats**.

Courtiers à escompte

Le 17 septembre 2020, les ACVM ont publié des dispositions réglementaires qui, à compter du 1^{er} juin 2022, interdisent le paiement de commissions de suivi aux courtiers-exécutants, y compris les courtiers à escompte et les autres *courtiers* qui ne procèdent pas à l'évaluation de la convenance d'un placement, relativement à la souscription d'actions des Fonds par un investisseur titulaire d'un compte sans conseils ou à la propriété continue de ces actions. Ces modifications apportées à la réglementation peuvent entraîner des changements à votre compte ou aux actions des Fonds que vous détenez.

Programmes de soutien à la commercialisation

Nous fournissons gratuitement aux *courtiers* de la documentation pour les aider dans leurs efforts de promotion des ventes. Cette documentation comprend des rapports ainsi que des analyses des titres, des marchés et des Fonds Fidelity. Nous acquittons les frais liés à nos programmes de commercialisation et de publicité.

Nous pouvons partager avec les *courtiers* jusqu'à 50 % de leurs frais de commercialisation des Fonds Fidelity. Cela peut comprendre le paiement d'une partie des frais de publicité engagés par un *courtier* pour promouvoir les Fonds Fidelity par l'entremise de ses *conseillers financiers*. De plus, nous pouvons payer une partie des frais engagés par un *courtier* pour la tenue de séminaires destinés à

renseigner les investisseurs sur les Fonds Fidelity ou, en général, sur les avantages que comportent les placements dans les OPC.

Nous pouvons payer jusqu'à 10 % des frais engagés par des *courtiers* pour la tenue de séminaires ou de conférences de formation destinés à leurs *conseillers financiers* en vue de les renseigner, entre autres choses, sur des sujets concernant la planification financière ou le secteur des OPC.

Par ailleurs, nous planifions, à l'occasion, des séminaires destinés à des *conseillers financiers* pour les informer des nouveaux développements concernant les Fonds Fidelity, nos produits et services, et le secteur des OPC. Nous encourageons les *courtiers* à faire participer leurs *conseillers financiers* à nos séminaires, mais ce sont les *courtiers* qui décident si leurs *conseillers financiers* peuvent y participer. Les *conseillers financiers* doivent payer leurs propres frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que leurs frais personnels s'ils participent à nos séminaires.

De plus, nous pouvons payer les frais d'inscription permettant aux *conseillers financiers* de participer à des conférences ou à des séminaires de formation organisés et tenus par d'autres organisations.

Tous nos programmes à l'intention des *courtiers* respectent les lois sur les valeurs mobilières. Les Fonds Fidelity ne paient pas les coûts de ces programmes.

Incidences fiscales

De l'avis de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., conseillers juridiques des Fonds, le texte suivant constitue un résumé fidèle des principales incidences fiscales prévues à la *Loi de l'impôt* qui s'appliquent aux Fonds et aux actionnaires qui sont des particuliers (autres que des fiduciaires) et qui, aux fins de la *Loi de l'impôt*, résident au Canada, n'ont pas de lien de dépendance avec les Fonds, ne sont pas liés à ceux-ci, et détiennent des actions directement à titre d'immobilisations ou les détiennent dans leur régime enregistré. Ce résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la *Loi de l'impôt* et de ses règlements d'application, sur les propositions de modifications afférentes qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes, et sur la compréhension qu'ont les conseillers juridiques des politiques et pratiques courantes en matière d'administration et de cotisation que l'ARC a publiées. De plus, ce résumé tient compte de l'ensemble des propositions visant à modifier la *Loi de l'impôt* qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada ou en son nom avant la date du présent prospectus simplifié (les « **modifications proposées** »). Exception faite des modifications proposées, le présent résumé ne tient compte d'aucun changement qui serait apporté à la loi ou à la pratique administrative par voie législative, réglementaire, administrative ou judiciaire ni n'en prévoit. **Les incidences fiscales fédérales possibles et les incidences fiscales provinciales ou territoriales qui peuvent, dans le cas d'une province ou d'un territoire en particulier, être différentes de celles qui sont prévues à la *Loi de l'impôt* ne sont pas toutes prises en considération dans ce résumé. Par conséquent, les actionnaires éventuels devraient consulter leur conseiller en fiscalité au sujet de leur situation personnelle.**

Dans le présent résumé, il est présumé que la société sera admissible, à tout moment important, en qualité de société de placement à capital variable en vertu de la *Loi de l'impôt*. Aussi, ce résumé est fondé sur certains autres renseignements et avis fournis par Fidelity à ses conseillers juridiques au sujet des intentions des Fonds à l'égard des *dividendes* ou des distributions.

Nous nous sommes efforcés de rendre cette analyse facile à comprendre. Par conséquent, nous ne pouvons pas être précis en termes techniques ni couvrir toutes les incidences fiscales qui peuvent s'appliquer. Nous vous suggérons donc de consulter votre conseiller en fiscalité au sujet de votre situation personnelle.

Chaque catégorie d'actions de la société est appelée un Fonds. Si vous investissez dans un REER ou un autre régime enregistré fiscalement avantageux, vous pourriez plutôt envisager investir dans les autres Fonds Fidelity, car tout impôt à payer par la société pourrait avoir une incidence sur le rendement des catégories dans ces régimes.

Incidences fiscales pour la société

Les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié sont constitués en catégories d'actions de la société. La société verse suffisamment de *dividendes* sur les gains en capital et de *dividendes* ordinaires de sorte que, d'une manière générale, les impôts payés ou payables par la société sur les gains en capital réalisés et les *dividendes* provenant de sociétés canadiennes imposables sont remboursés ou crédités à la société. La société est responsable de payer les impôts aux taux d'imposition applicables à une société de placement à capital variable sur le revenu provenant d'autres sources, tels les intérêts, le revenu tiré de certains *dérivés* et le revenu de source étrangère. La société tente d'éliminer son impôt à payer en réduisant le revenu imposable au moyen de frais déductibles et de crédits ou déductions d'impôt. **Considérant la politique en matière de placement et de dividendes de la société et compte tenu de la déduction des frais anticipés, la société ne prévoit pas actuellement être assujettie à un impôt canadien sur le revenu non remboursable pour l'exercice prenant fin le 30 novembre 2024.**

En règle générale, un gain réalisé ou une perte subie sur une option réglée au comptant, un contrat à terme normalisé, un contrat à terme de gré à gré, un swap sur rendement total ou un autre *dérivé* est traité au titre d'un revenu plutôt que comme un gain en capital ou une perte en capital, à moins qu'un Fonds ou un *fonds sous-jacent* n'utilise le *dérivé* comme *couverture* pour limiter son gain

Incidence fiscales (*suite*)

ou sa perte sur une immobilisation ou un groupe d'immobilisations en particulier que les Fonds ou les *fonds sous-jacent* détiennent. Lorsqu'un Fonds ou un *fonds sous-jacent* a recours à des *dérivés* pour couvrir l'exposition à des titres détenus en capital et que les *dérivés* sont suffisamment liés à ces actifs, à la façon des fonds en devises neutres et des fonds à couverture systématique des devises de Fidelity, les gains réalisés ou les pertes subies sur ces *dérivés* seront traités comme des gains en capital ou des pertes en capital.

La société pourrait investir dans un instrument sous-jacent qui, à son tour, investirait dans un portefeuille d'actifs immobiliers privés d'une société en commandite sous-jacente ou procurerait une exposition à celui-ci. Pour déterminer le revenu imposable de la société, il faut tenir compte des distributions de revenu, gains en capital et remboursement de capital provenant de cet instrument sous-jacent. L'instrument sous-jacent pourrait demander une déduction pour amortissement disponible que la société en commandite sous-jacente répartit, le cas échéant. Dans ces circonstances, l'instrument sous-jacent pourrait qualifier autrement certaines distributions versées à la société à titre de remboursement de capital. De plus, il pourrait y avoir récupération de la déduction pour amortissement lorsque la société en commandite sous-jacente dispose d'un bien de location amortissable et que le produit de la disposition, après déduction des coûts raisonnables de la disposition, dépasse la valeur de la fraction non amortie du coût en capital du bien, aux termes de la *Loi de l'impôt*. Si cette situation se produisait, une telle récupération de la déduction pour amortissement serait considérée, aux fins de l'impôt sur le revenu canadien, entre les mains de l'instrument sous-jacent et ultimement celles de la société comme un revenu ordinaire, même si la société n'a pas bénéficié de la déduction pour amortissement demandée précédemment en totalité ou en partie.

Si le produit de la disposition, après déduction des coûts raisonnables de la disposition, était inférieur au coût en capital non amorti de ce bien, et qu'il n'y a plus aucun autre actif dans cette catégorie de biens amortissables, il pourrait en résulter une perte finale. Une perte finale pourrait être déductible dans le calcul du revenu de la société en

commandite, ce qui réduirait en fait le revenu attribué à l'instrument sous-jacent et ultimement celui attribué à la société.

Dans la mesure du possible, la société réduira la valeur de ses sources de revenu imposable au moyen de frais déductibles et de crédits ou déductions d'impôt.

La société assure le suivi des actifs et des passifs de chaque Fonds (c'est-à-dire de chaque catégorie d'actions) de façon distincte, mais, à des fins fiscales, elle doit calculer son revenu net (ses pertes nettes), ses gains en capital nets réalisés (pertes en capital nettes subies), crédits d'impôt, remboursements d'impôts et impôts à payer en qualité de société unique. De ce fait, le montant du versement des *dividendes* ordinaires et *dividendes* sur les gains en capital sur vos actions d'un Fonds est susceptible d'être différent du montant que vous recevriez si le Fonds était un fonds autonome. Par exemple, si un Fonds a engagé des frais au cours d'une année qui sont supérieurs au revenu tiré de ses actifs au cours de l'année en question, il peut alors être nécessaire de déduire ces frais du revenu gagné sur les actifs d'un autre Fonds. De cette façon, les frais ou les pertes d'un Fonds peuvent être utilisés pour réduire le revenu ou les gains en capital d'un autre Fonds, réduisant ainsi l'impôt à payer attribué au premier Fonds. En outre, le montant des *dividendes* sur les gains en capital que la société doit payer pour éliminer l'impôt sur ses gains en capital nets réalisés dépend de la valeur des rachats imposables de toutes les actions de tous les Fonds et des gains et pertes réalisés et latents sur tous les actifs de la société. La société pourrait être forcée d'acheter et de vendre des actifs d'un Fonds plus rapidement qu'un Fonds choisirait de le faire en raison des échanges entre les Fonds (y compris les échanges effectués dans le cadre du programme Fidelity Cohésion^{MD} ou du programme d'échange systématique), ce qui entraînerait la comptabilisation anticipée des gains et des pertes. Dans cette situation, le montant des *dividendes* sur les gains en capital versé au cours d'une année pourrait augmenter ou diminuer.

La société utilise une méthode fiscalement avantageuse pour calculer le revenu, les gains en capital, les frais, les reports de pertes, les crédits d'impôt, les remboursements

d'impôt et les impôts à payer de la société et pour les répartir entre les Fonds de la société d'une manière qui soit, de l'avis de Fidelity, uniforme et équitable pour les investisseurs selon une politique de répartition approuvée par le conseil d'administration de la société. Le conseil d'administration de la société pourrait approuver le versement de *dividendes* ordinaires et de *dividendes* sur les gains en capital d'un Fonds afin de réduire l'impôt à payer par la société dans son ensemble.

La plupart des Fonds investissent leurs actifs en titres de *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Pour déterminer le revenu imposable de la société et le montant des *dividendes* ordinaires et des *dividendes* sur les gains en capital à verser au niveau de chaque Fonds, la société doit prendre en compte le revenu et les distributions sur les gains en capital qu'elle reçoit de *fonds sous-jacents*, les gains en capital réalisés et les pertes en capital subies au moment de la disposition de titres de *fonds sous-jacents*, ainsi que les gains en capital réalisés et les pertes en capital subies à la suite de la disposition d'autres titres et le revenu tiré d'autres titres que la société détient. Dans certaines circonstances, les pertes en capital subies par la société à la disposition de titres qu'elle détient peuvent être reportées et, de ce fait, elles ne seront pas immédiatement disponibles pour mettre les gains en capital à l'abri de l'impôt. En général, les *dividendes* de source canadienne reçus d'un *fonds sous-jacent* ou gagnés directement seront versés comme des *dividendes* ordinaires aux actionnaires du Fonds qui investit dans le *fonds sous-jacent* ou le titre en question. D'autres revenus, gains en capital et pertes en capital sur l'actif attribuable à un Fonds et les frais engagés à l'égard de cet actif seront généralement imputés au Fonds en question. Toutefois, les frais et les pertes imputés à un Fonds pourraient également servir à réduire le revenu ou les gains en capital attribuables à un autre Fonds. En raison de la complexité de la structure de la société, il existe d'autres facteurs qui sont pris en considération dans la détermination du montant des *dividendes* ordinaires et des *dividendes* sur les gains en capital payables à l'égard de chaque Fonds. De plus, un Fonds ou un *fonds sous-jacent* pourrait être assujéti à une retenue d'impôt étranger sur son revenu étranger, que la société peut utiliser.

Le conseil d'administration de la société détermine, selon son bon jugement et en dernière analyse, les *dividendes* ordinaires et les *dividendes* sur les gains en capital à verser et ses décisions peuvent comporter des écarts par rapport à ce qui précède s'il juge qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des investisseurs de la société de procéder ainsi. Les *dividendes* ordinaires ou les *dividendes* sur les gains en capital pourraient être versés à l'égard d'un Fonds pour une année au cours de laquelle aucun *dividende* de source canadienne ni gain en capital ne sont attribuables à ce Fonds.

Incidences fiscales pour les investisseurs

Comment votre placement peut-il rapporter de l'argent?

Votre placement dans les actions d'un Fonds peut générer un revenu à même ce qui suit :

- les gains que le Fonds réalise sur ses placements et qui vous sont attribués sous la forme de *dividendes*;
- les gains en capital que vous réalisez à l'échange ou au rachat, à profit, de vos actions du Fonds.

L'impôt que vous payez sur votre placement dans un OPC varie selon que vous détenez vos actions dans un régime enregistré ou dans un compte non enregistré.

Imposition des régimes enregistrés

En règle générale, ni vous ni votre régime enregistré n'avez à payer d'impôt sur les *dividendes* versés sur les actions que vous détenez dans votre régime enregistré ni sur les gains en capital réalisés au moment du rachat ou de l'échange de ces actions. Il est présumé que les actions constituent un placement admissible et non un placement interdit. Les actions des Fonds sont un placement admissible pour les régimes enregistrés. Toutefois, même si les actions d'un Fonds sont un placement admissible, vous pourriez être tenu de payer un impôt si une action détenue dans votre régime enregistré (autre qu'un régime de participation différée aux bénéficiaires, ou RPDB) constitue un placement interdit pour votre régime enregistré.

Aux termes d'une exonération visant les OPC nouvellement créés, il est prévu que les actions des Fonds ne constitueront pas un placement interdit pour votre régime

Incidence fiscales (*suite*)

enregistré en tout temps au cours des 24 premiers mois de l'existence du Fonds, à condition que le Fonds soit une catégorie d'une société de placement à capital variable ou un placement enregistré aux termes de la *Loi de l'impôt* au cours de cette période et qu'il respecte, pour l'essentiel, le *Règlement 81-102* ou suive une politique raisonnable en matière de *diversification* des placements.

Après cette période, les actions d'un Fonds ne devraient pas être un placement interdit pour votre régime enregistré si vous et les personnes avec qui vous avez un lien de dépendance, et les fiducies ou sociétés de personnes dans lesquelles vous ou les personnes avec qui vous avez un lien de dépendance avez une participation, ne détenez pas, au total, 10 % ou plus des actions d'un Fonds. De plus, les actions d'un Fonds ne sont pas un placement interdit pour votre régime enregistré s'ils constituent un « bien exclu » aux termes de la *Loi de l'impôt*.

Les investisseurs devraient consulter leur propre conseiller en fiscalité pour obtenir des conseils au sujet des incidences de l'acquisition, de la détention ou de la disposition d'actions d'un Fonds faisant partie de leur régime enregistré, y compris pour savoir si les actions d'un Fonds sont susceptibles d'être ou de devenir un placement interdit au sens de la *Loi de l'impôt* pour leurs régimes enregistrés.

Imposition des actionnaires (autres que des régimes enregistrés)

Vous devez calculer et déclarer tout le revenu et tous les gains en imposable capital en dollars canadiens. Si vous détenez vos actions dans un compte non enregistré et recevez un *dividende* ou une distribution au cours d'une année donnée, nous vous enverrons un feuillet d'impôt pour l'année en question. Dans le cas des Fonds, ce feuillet indique la part de vos *dividendes* ordinaires et *dividendes* sur les gains en capital ainsi que votre remboursement de capital, le cas échéant, qui vous ont été versés durant l'année civile précédente. Vous devez inclure la tranche imposable des montants qui figurent sur le feuillet d'impôt dans votre revenu annuel. C'est le cas même si vos *dividendes* ont été réinvestis dans des actions du Fonds. Les *dividendes* versés par des sociétés canadiennes, y compris la société, seront imposés sous réserve des

dispositions relatives à la majoration et au crédit d'impôt pour *dividendes* prévues à la *Loi de l'impôt*. Une majoration et un crédit d'impôt pour *dividendes* bonifiés sont offerts pour certains *dividendes* déterminés versés par des sociétés canadiennes. Les gains en capital distribués par les Fonds sous la forme de *dividendes* sur les gains en capital seront traités comme si c'était vous qui les aviez réalisés directement sous forme de gains en capital.

Les distributions de capital ne sont pas imposables. Par contre, un remboursement de capital réduit le prix de base rajusté de vos actions d'un Fonds. Si le prix de base rajusté de vos actions est réduit à moins de zéro, vous réaliserez un gain en capital égal au montant négatif et votre prix de base rajusté sera porté à zéro. Sauf en ce qui concerne Catégorie Fidelity Revenu mensuel, Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} et Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation, les distributions mensuelles sur les *séries à Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD}* sont entièrement composées d'un remboursement de capital. Dans le cas des Catégorie Fidelity Revenu mensuel, Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} et Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation, les distributions mensuelles sur les *séries à Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD}* sont composées, en partie, d'un remboursement de capital, mais aussi de *dividendes* ordinaires.

En règle générale, les frais que vous versez à votre *courtier* à l'égard des actions des séries F, F5 ou F8 des Fonds devraient être déductibles, aux fins de l'impôt, du revenu tiré des Fonds dans la mesure où les frais sont raisonnables, qu'ils représentent des frais pour les conseils que vous recevez relativement à la souscription ou à la vente de titres particuliers (y compris les actions des Fonds) que vous détenez directement ou pour les services qui vous sont fournis à l'égard de l'administration ou de la gestion de titres (y compris les actions des Fonds) que vous détenez directement, et vous versez les frais à un *courtier* dont l'activité principale consiste à fournir des conseils à autrui relativement à la souscription ou à la vente de titres particuliers ou à assurer la prestation de services d'administration ou de gestion à l'égard de titres. Les frais que vous versez directement à Fidelity pour les services que Fidelity fournit aux Fonds ne sont pas déductibles.

Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité sur la façon dont la déductibilité des frais que vous versez directement s'applique à votre situation personnelle.

Gains et pertes en capital lorsque vous faites racheter ou échangez vos actions

L'échange d'actions entre séries du même Fonds constitue une nouvelle attribution qui n'entraîne pas une disposition aux fins de l'impôt, à moins que les actions soient rachetées pour acquitter des frais. Tout autre échange constitue un rachat d'actions, suivi d'une souscription d'actions. Un rachat est considéré une disposition aux fins de l'impôt et déclenche un gain en capital ou une perte en capital. Les échanges qui résultent d'une disposition aux fins de l'impôt comprennent ceux qui surviennent dans le cadre du programme Fidelity Cohésion^{MD} ou du programme d'échange systématique.

Vous réalisez un gain en capital lorsque le montant que vous recevez au moment du rachat ou de toute autre disposition d'actions est supérieur au prix de base rajusté des actions, déduction faite des frais liés au rachat ou à l'échange des actions. Vous subissez une perte en capital lorsque le montant que vous touchez au moment du rachat ou de toute autre disposition d'actions est inférieur au prix de base rajusté des actions, déduction faite des frais liés au rachat de vos actions. Des gains en capital sont réalisés ou des pertes en capital sont subies suivant des rachats effectués pour payer des frais à votre *courtier*, y compris relativement aux actions des séries F, F5 et F8.

Sous réserve de certaines modifications proposées dans le budget fédéral 2024 concernant l'imposition des gains en capital (les « **modifications touchant les gains en capital** »), dont il est question ci-après, en règle générale, la moitié des gains en capital réalisés au moment de la disposition d'actions doit être incluse dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt à titre de gain en capital imposable, et la moitié d'une perte en capital pourrait être déduite des gains en capital imposables, sous réserve des règles relatives aux faits liés à la restriction de pertes applicables en vertu de la *Loi de l'impôt*.

Les modifications touchant les gains en capital, si elles entraînent en vigueur telles qu'elles sont proposées,

pourraient se traduire par une augmentation du taux d'inclusion des gains en capital d'une demie aux deux tiers sur la portion des gains en capital réalisés au cours de l'année excédant 250 000 \$ pour les particuliers, à compter du 25 juin 2024. Le seuil de 250 000 \$ toucherait effectivement les gains en capital réalisés, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société en nom collectif ou d'une fiducie, déduction faite : i) des pertes en capital de l'année courante; ii) des pertes en capital d'autres années appliquées pour réduire les gains en capital de l'année courante; et iii) des gains en capital pour lesquels une exemption particulière est demandée. D'autres limites au seuil de 250 000 \$ pourraient s'appliquer. De plus, les modifications touchant les gains en capital prévoient des ajustements corrélatifs au taux d'inclusion des pertes en capital et des pertes en capital reportées, ainsi que des règles transitoires et d'autres modifications subséquentes. La loi portant sur la mise en œuvre des modifications touchant les gains en capital n'a pas encore été déposée. **Les investisseurs devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet de leur situation personnelle.**

Si vous avez souscrit des actions à des dates différentes, vous avez probablement payé différents prix. Le prix de base rajusté d'une action correspond à la moyenne du prix de base rajusté de toutes les actions identiques que vous détenez dans le Fonds, y compris les actions acquises au réinvestissement de *dividendes* ou de distributions. Si vous avez souscrit et vendu des actions en dollars américains, le prix de base rajusté et le produit de la disposition de ces actions doivent être convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la souscription et du rachat, selon le cas.

La perte en capital que vous subissez à la disposition d'actions du Fonds sera réputée être nulle en vertu des règles relatives aux pertes apparentes si vous (ou une personne qui vous est affiliée) souscrivez des actions identiques (y compris par suite du réinvestissement de distributions ou de *dividendes*) pendant la période qui débute 30 jours avant le jour de la disposition et se termine 30 jours après celle-ci, et si vous (ou une personne qui vous est affiliée) détenez les actions à la fin de la période.

Incidence fiscales (suite)

Le montant de la perte en capital refusée est ajouté au prix de base rajusté des actions.

Vous devez généralement inclure toute *remise sur les frais* dans votre revenu aux fins de l'impôt pour une année donnée. Toutefois, dans certaines circonstances, aux termes de la *Loi de l'impôt*, vous pourriez choisir de déduire cette *remise sur les frais* du calcul du coût de vos actions.

Comment calculer le prix de base rajusté?

Le prix de base rajusté total de vos actions d'une série d'un Fonds donné est généralement calculé de la façon suivante :

- prenez votre placement initial, y compris les frais de souscription que vous avez payés;
- additionnez vos placements additionnels, y compris les frais de souscription que vous avez payés;
- additionnez les *dividendes*, les distributions de remboursement de capital ou les *remises sur les frais* réinvestis;
- additionnez le prix de base rajusté des actions reçues suivant un échange à impôt différé et la valeur liquidative des actions reçues suivant un échange imposable;
- soustrayez les distributions de remboursement de capital;
- soustrayez le prix de base rajusté des rachats et des échanges antérieurs.

Pour calculer le prix de base rajusté, vous devez tenir un registre détaillé du prix que vous avez payé et reçu pour votre placement, en plus de conserver les feuillets d'impôt que nous vous faisons parvenir. Ces feuillets indiquent les distributions qui sont un remboursement de capital. **Vous pourriez vouloir consulter un conseiller en fiscalité pour vous aider à effectuer ces calculs.**

Souscription de titres tard dans l'année

Le prix d'une action peut comprendre le revenu ou les gains en capital que le Fonds a accumulés, gagnés ou réalisés, mais qui ne sont pas encore distribués. Vous devrez payer de l'impôt sur les *dividendes* provenant du revenu et des

gains en capital du Fonds même si le revenu et les gains en capital en question se rapportent à une période antérieure à la souscription des actions et qu'ils ont pu être pris en compte dans le prix que vous avez payé pour souscrire ces actions. Cela peut être particulièrement important si vous souscrivez des actions d'un Fonds à la date de versement d'un *dividende* ou avant celle-ci.

Rotation des titres en portefeuille

Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds ou d'un *fonds sous-jacent* est élevé au cours d'une année, plus grandes sont vos chances de recevoir un *dividende* sur les gains en capital. Tout gain en capital réalisé par la société serait compensé par toute perte subie sur les opérations du portefeuille. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds ou d'un *fonds sous-jacent*.

Incidences supplémentaires pour les investisseurs

En règle générale, vous devrez fournir à votre *conseiller financier* des renseignements sur votre citoyenneté et votre résidence aux fins de l'impôt, notamment votre (vos) numéro(s) d'identification fiscal ou fiscaux. Si vous êtes identifié comme une personne des États-Unis (y compris un résident ou un citoyen des États-Unis) ou un résident aux fins de l'impôt d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis, ou ne fournissez pas les renseignements requis et qu'il y a présence d'indices de statut américain ou non canadien, les renseignements vous concernant et ceux concernant votre placement dans un Fonds seront communiqués à l'ARC, sauf si les actions sont détenues dans un régime enregistré autre que, sous réserve de la position administrative actuelle de l'ARC à l'égard de la NCD, un CELIAPP. L'ARC fournira ces renseignements à l'Internal Revenue Service (« IRS ») des États-Unis (dans le cas des personnes des États-Unis) ou à l'autorité fiscale compétente de tout pays signataire de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes pour l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers ou qui a autrement conclu un accord bilatéral d'échange de renseignements avec le Canada aux termes de la NCD

(dans le cas de résidents non canadiens aux fins de l'impôt autres que des résidents américains aux fins de l'impôt).

Compte tenu de la position administrative actuelle de l'ARC et de certaines modifications proposées, la déclaration des CELIAPP à l'ARC n'est actuellement pas obligatoire en vertu de la *NCD*.

L'IRS a publié une clarification d'un ensemble de règles fiscales existantes qui fait en sorte que des OPC canadiens (comme les Fonds Fidelity) sont généralement considérés comme des sociétés aux fins de l'impôt américain. Par conséquent, les contribuables des États-Unis (y compris les résidents canadiens qui sont des citoyens des États-Unis) détenant des placements dans des OPC canadiens sont, en règle générale, assujettis aux règles relatives sur les sociétés de placement étrangères passives (connues sous l'acronyme *SPEP*), y compris une obligation annuelle de déclarer, sur un formulaire d'impôt des États-Unis distinct, chaque placement dans une *SPEP* qu'ils détiennent directement ou indirectement. **Si vous êtes une personne des États-Unis, vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité au sujet des règles fiscales américaines qui s'appliquent à votre situation personnelle et de la décision d'effectuer (ou de vous abstenir d'effectuer) un choix relatif à l'impôt américain, notamment la décision d'avoir recours à un fonds électif admissible ou *QEF*.**

En général, la décision d'avoir recours à un *QEF* permet de mieux harmoniser le traitement fiscal au Canada et aux États-Unis d'un placement dans des OPC canadiens. Afin d'aider les investisseurs qui choisissent d'avoir recours à un *QEF*, Fidelity met à leur disposition la déclaration de renseignements annuelle relative aux *SPEP*, désignée *DRA*, pour les Fonds Fidelity. Les investisseurs devraient consulter leur *courtier* ou *conseiller financier* pour savoir comment obtenir de Fidelity leur *DRA*.

Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

Dans certaines provinces et certains territoires, la législation en valeurs mobilières vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et d'obtenir un remboursement, ou de poursuivre en dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Dispenses et autorisations

Les Fonds sont assujettis à des restrictions et pratiques de placement standard qui sont prévues à la législation en valeurs mobilières, y compris le *Règlement 81-102*. Ces restrictions et pratiques sont conçues en partie pour assurer la *diversification* et la liquidité relative des placements effectués par les Fonds. Elles ont aussi été établies pour veiller à l'administration adéquate des Fonds. Sauf indication contraire ci-après et à l'exception de ce qui est décrit à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, chaque Fonds est géré conformément à ces restrictions et pratiques.

Les objectifs de placement fondamentaux de chacun des Fonds sont énoncés dans le présent prospectus simplifié. Les objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds ne peuvent être modifiés que si la modification a été approuvée par la majorité des investisseurs du Fonds qui votent à une assemblée extraordinaire convoquée par le Fonds à cet égard.

Dispenses obtenues

Les Fonds Fidelity ont obtenu une dispense leur permettant de suspendre le rachat d'actions d'une série d'un Fonds Fidelity dans l'éventualité où le droit de faire racheter des titres de son *fonds sous-jacent*, ou de la série de titres du *fonds sous-jacent* dans lequel il investit, serait suspendu.

Les Fonds Fidelity ont obtenu une dispense de l'obligation de transmettre le dernier aperçu du fonds déposé aux investisseurs qui participent à un programme de placement régulier décrit à la rubrique **Souscriptions et échanges de parts** ci-dessus, à moins que ces investisseurs n'aient demandé de recevoir les documents. Des renseignements supplémentaires à cet égard sont fournis dans le prospectus simplifié.

Les Fonds Fidelity ont obtenu une dispense de l'obligation pour un *courtier* de transmettre un aperçu du fonds aux investisseurs qui souscrivent des titres dans le cadre d'opérations d'échange automatique ou d'opérations de rééquilibrage automatique, sous réserve de certaines conditions.

Fidelity a obtenu une dispense d'application de l'exigence prévue au paragraphe 5.1a) du *Règlement 81-105* permettant à Fidelity de payer à un courtier participant les

coûts directs engagés par lui pour une communication publicitaire, une conférence ou un séminaire pour les épargnants qui est préparé ou présenté par le courtier participant, dont le but premier est de fournir de l'information pédagogique sur la planification financière, y compris les placements, la retraite et la planification fiscale et successorale, sous réserve de certaines autres conditions.

Fidelity a obtenu une dispense d'application de l'exigence prévue au paragraphe 5.4(1) du *Règlement 81-105* permettant à Fidelity de payer une partie des coûts engagés par The Financial Advisors Association of Canada (auparavant, The Canadian Association of Financial Planners) (l'« **Association** ») qui sont reliés à des conférences et séminaires organisés et présentés par l'Association, un membre de son groupe ou ses sections régionales, à condition que Fidelity et l'Association respectent les conditions indiquées au paragraphe 5.4(2) du *Règlement 81-105* relativement à ces activités.

Fidelity a obtenu une dispense d'application des exigences prévues aux alinéas 15.3(4)c) et f) du *Règlement 81-102* permettant à Fidelity de mentionner les prix Lipper et les cotes Lipper Leader dans ses communications publicitaires, pour autant que sont réunies les conditions relatives à la déclaration d'information visée et l'exigence que les prix Lipper dont il est fait mention n'ont pas été décernés depuis plus de 365 jours avant la date de la communication publicitaire.

Fidelity a obtenu une dispense d'application des exigences prévues aux alinéas 3(4)c) et f) et à l'alinéa 15.3(4)c) du *Règlement 81-102* permettant à Fidelity de mentionner les Trophées Fundata A+ et les notes FundGrade dans ses communications publicitaires, pour autant que sont réunies les conditions relatives à la déclaration d'information visée et l'exigence que les Trophées Fundata A+ dont il est fait mention n'ont pas été décernés depuis plus de 365 jours avant la date de la communication publicitaire.

Dispenses et autorisations (*suite*)

Les Fonds Fidelity ont obtenu une dispense d'application de l'exigence prévue à l'article 2.1 du *Règlement 81-101* en ce qui concerne un aperçu du fonds établi sous la forme prévue à l'Annexe 81-101A3 – *Contenu de l'aperçu du fonds* (« **Annexe 81-101A3** »), permettant aux Fonds de s'écarter de certaines dispositions de l'Annexe 81-101A3 afin d'indiquer les *remises sur les frais* payables en vertu du *Programme Privilège de Fidelity*, sous réserve de certaines conditions.

ATTESTATION DES FONDIS

DATE : 25 avril 2024

Le présent prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

« *Gordon Thomson* »

GORDON THOMSON
Chef de la direction
La Société de Structure de Capitaux Fidelity^{MD}

« *Jason Louie* »

JASON LOUIE
Chef des finances
La Société de Structure de Capitaux Fidelity^{MD}

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA SOCIÉTÉ DE STRUCTURE DE CAPITAUX FIDELITY^{MD}

« *Roderick J. McKay* »

RODERICK J. MCKAY
Administrateur

« *Karl Ewoniak* »

KARL EWONIAK
Administrateur

ATTESTATION DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS

DATE : 25 avril 2024

Le présent prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Robert Lloyd Strickland »

ROBERT LLOYD STRICKLAND
Chef de la direction
Fidelity Investments Canada s.r.i.

« Philip McDowell »

PHILIP McDOWELL
Chef des finances, Fidelity Canada
Fidelity Investments Canada s.r.i.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.,
EN SA QUALITÉ DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS

« Barry Myers »

BARRY MYERS
Administrateur

« Russell Kaunds »

RUSSELL KAUNDS
Administrateur

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

Des millions de Canadiens se tournent vers les OPC pour réaliser leurs objectifs financiers. Qu'il s'agisse d'épargner en vue de la retraite ou pour l'achat d'une maison, de nombreuses personnes privilégient cet instrument de placement. Au fait, que sont exactement les OPC, et comment fonctionnent-ils? Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? Les réponses se trouvent dans cette section.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

En termes simples, un organisme de placement collectif est un ensemble de placements effectués au nom d'un groupe important de personnes. Voici comment cela fonctionne : lorsque vous souscrivez des titres d'un OPC, vous combinez en fait votre argent avec celui d'un grand nombre de personnes qui ont les mêmes goûts que vous en matière de placement. Un expert en placements qualifié, appelé gestionnaire de portefeuille, place l'argent du groupe au nom de ce dernier. Si les placements produisent un profit, vous partagez ce profit avec tous les autres membres du groupe. S'ils entraînent une perte, tous les participants la subissent.

Offert en actions

Lorsque vous investissez dans un OPC, vous achetez en fait une partie de cet organisme, laquelle est appelée « part » dans le cas d'un OPC constitué en fiducie et « action » dans le cas d'un OPC offert sous la forme d'une catégorie d'actions d'une société de placement à capital variable, comme La Société de Structure de Capitaux Fidelity^{MD}. Les caractéristiques des actions et des parts sont généralement les mêmes. Dans le présent prospectus simplifié, nous employons habituellement uniquement le terme « actions » pour désigner les actions visées par le présent document. Les sociétés d'OPC font le suivi de la taille de votre partie d'un OPC en consignnant le nombre d'actions que vous possédez. Plus le montant de votre placement est important, plus vous obtiendrez un nombre élevé d'actions.

Certains OPC offrent des actions dans plus d'une série. Il est possible que chaque série comporte des frais de gestion différents.

Comment réalisez-vous un profit?

Dans un OPC, vous réalisez un profit lorsque vous vendez ou faites racheter vos actions à un prix supérieur à celui auquel vous les avez achetées. Naturellement, vous subissez une perte si vous les faites racheter à un prix inférieur. Vous pouvez également réaliser un profit lorsqu'un OPC réalise un revenu et des gains en capital sur ses placements et vous verse votre quote-part. Il est alors question d'un *dividende*.

Dans quoi les organismes de placement collectif investissent-ils?

Des Bons du Trésor aux actions cotées sur des bourses étrangères, les OPC ont recours aux mêmes instruments de placement que les particuliers. Le type de titres dans lesquels un OPC investit dépend de ses objectifs de placement. Ainsi, certains OPC s'adressent à des gens qui souhaitent obtenir une exposition à des *titres à revenu fixe* à court terme et à d'autres qui souhaitent obtenir une exposition à des titres de capitaux propres canadiens, américains ou internationaux.

Le prix d'une action varie chaque jour, en fonction du rendement des placements de l'OPC. Lorsque la valeur des placements est à la hausse, le prix d'une action augmente. Par contre, ce prix baisse si la valeur diminue.

La valeur des titres qui sont négociés à une bourse des valeurs mobilières est généralement déterminée en fonction de leur dernier cours vendeur ou dernier cours de clôture le jour d'évaluation. En l'absence de vente ce jour-là et de cours de clôture, les titres sont évalués à leur cours acheteur de clôture ce jour d'évaluation. Toutefois, si le cours ne reflète pas la vraie valeur du titre, nous utilisons une autre méthode pour en établir la valeur. Cette pratique s'appelle *la fixation du prix à la juste valeur*. Nous pouvons y avoir recours pour nombre de raisons, y compris dans les cas où des événements survenus après la clôture du principal marché sur lequel est négocié le titre ont une incidence sur sa valeur ou dans les cas où le titre a fait l'objet d'opérations peu nombreuses ou peu fréquentes.

Bien qu'il existe des milliers de types de placements, ils se classent généralement en deux catégories principales : les titres de créance et les titres de capitaux propres. Certains

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (suite)

OPC investissent dans des titres d'autres fonds, appelés *fonds sous-jacents*. Les *fonds sous-jacents* peuvent investir à leur tour dans des titres de créance, des titres de capitaux propres ou, dans certains cas, dans des titres d'autres fonds.

Titres de créance

Un titre de créance, ou *titre à revenu fixe*, est simplement une obligation, pour l'émetteur, de rembourser un montant emprunté, généralement majoré d'intérêts. Parmi les exemples les plus courants, on notera ceux émis par une société ou un gouvernement. Les titres de créance constituent un moyen important pour les sociétés et les gouvernements de réunir des fonds. Ainsi, ces entités vendent souvent des titres de créance, appelés obligations, afin de recueillir l'argent dont ils ont besoin pour des projets d'envergure ou leurs dépenses courantes.

Le gouvernement ou la société convient habituellement de rembourser le montant du titre de créance dans un délai précis. Si ce délai ne dépasse pas un an, nous parlons alors d'un *instrument du marché monétaire*. Ces titres englobent les obligations à court terme et les bons du Trésor. Si la durée de remboursement du titre est supérieure à un an, nous parlons souvent d'un titre de placement à revenu fixe. Les obligations et les titres hypothécaires émis par les gouvernements et les sociétés en sont des exemples.

Titres de capitaux propres

Les titres de capitaux propres sont des placements qui confèrent au porteur un pourcentage de participation dans une société. Lorsqu'un OPC acquiert des titres de capitaux propres, il achète en fait une partie d'une société. Les actions ordinaires qui sont négociées sur les marchés boursiers en constituent l'exemple le plus courant.

Il y a deux façons pour un titre de capitaux propres de rapporter un profit. La valeur d'une action peut monter (ou baisser) en fonction des achats et des ventes dont elle fait l'objet sur les marchés boursiers. Si une société semble exceller dans son secteur d'activité, davantage de gens voudront en acquérir une partie, et le cours de ses actions augmentera probablement. Par contre, si une société affiche des résultats plutôt médiocres, les investisseurs

décideront peut-être de se défaire de leur participation, entraînant ainsi une diminution du cours de l'action. Par ailleurs, certains types de titres de capitaux propres vous donnent droit à une partie du bénéfice réalisé par la société. Ces paiements sont désignés, *dividendes*.

Quels sont les avantages des organismes de placement collectif?

Pourquoi investir dans des OPC si vous pouvez effectuer à peu près les mêmes types de placements que les gestionnaires de portefeuille? Tout simplement parce qu'ils vous procurent plusieurs avantages.

Gestion professionnelle

D'abord, toutes les décisions portant sur le choix des titres et sur le moment idéal de les acheter ou de les vendre sont prises par des gestionnaires de portefeuille professionnels. Comme il s'agit pour eux d'un travail à temps plein, vous n'avez pas à vous préoccuper de ces décisions. De plus, les gestionnaires de portefeuille peuvent disposer de renseignements exclusifs et de résultats de recherche qui ne sont pas à la portée des particuliers.

Diversification

Un deuxième avantage est parfois appelé *diversification*. La *diversification* signifie posséder plusieurs investissements différents en même temps. Voici pourquoi il s'agit d'un élément important. La valeur de vos placements est appelée à fluctuer avec le temps, c'est la nature même du marché. Les placements ne varient pas tous en même temps ni dans la même mesure, ce qui peut aider à réduire la *volatilité* de l'OPC à long terme.

Puisque les OPC détiennent généralement de nombreux placements, ils constituent une façon simple de diversifier votre portefeuille. En plus de vous fournir un portefeuille diversifié grâce au nombre de placements qu'ils effectuent, les OPC ont souvent accès à des placements qui ne sont généralement pas à la portée des simples investisseurs. Investir dans un plus grand éventail de types de placements pourrait accroître la *diversification* d'un portefeuille.

Liquidité des placements

Contrairement à certains autres types de placements, les OPC sont *liquides*. Vous pouvez donc faire racheter vos actions à presque tout moment et obtenir votre argent lorsque vous en avez besoin (bien que vous puissiez parfois recevoir un montant inférieur à celui que vous avez investi).

Tenue des registres

Enfin, les OPC simplifient grandement le suivi de vos placements. Ils vous fournissent, régulièrement et sur demande, des feuillets aux fins de l'impôt ainsi que des états financiers et des rapports sur le rendement du fonds.

Y a-t-il des frais?

Il y a un certain nombre de frais liés à l'acquisition et à la propriété de titres d'un OPC. Il y a d'abord les frais que les investisseurs paient directement, tels que ceux applicables lorsqu'ils souscrivent des actions d'un OPC. Puis, viennent les frais qui sont réglés par l'OPC lui-même. Il peut s'agir de frais de gestion, de droits de courtage ou de charges d'exploitation. Même si c'est l'OPC et non l'investisseur qui paie ces frais, ceux-ci réduisent le rendement de l'investisseur. Reportez-vous à la rubrique **Frais et charges** pour obtenir des précisions au sujet des frais engagés par les Fonds.

Frais imputés aux investisseurs

Les *conseillers financiers* qui vendent des titres d'OPC peuvent toucher des commissions, aussi nommées frais de souscription, en contrepartie des conseils et des services qu'ils fournissent. Au moment de l'acquisition de vos actions d'OPC, vous pourriez devoir payer à votre *courtier* ou à votre *conseiller financier* un pourcentage du prix de souscription à titre de frais de souscription. Chez Fidelity, nous appelons ces frais des *frais de souscription initiaux*.

Frais imputés à l'organisme de placement collectif

Les gestionnaires de fonds sont rémunérés en exigeant des frais de gestion en contrepartie de leurs services. En général, ces frais équivalent à un pourcentage de l'actif net de l'OPC. Les gestionnaires prélèvent directement ces frais auprès de l'OPC et non auprès des investisseurs

particuliers. Ces montants permettent aux gestionnaires de régler certains frais comme les salaires des employés, les coûts de la recherche, les commissions de suivi et les frais de promotion. Reportez-vous à la rubrique **Frais et charges** pour obtenir des précisions.

La gestion d'un OPC entraîne également d'autres frais. Tous les jours d'évaluation, l'OPC doit établir la valeur de ses placements et déterminer le prix approprié pour le traitement des ordres de souscription et de rachat d'actions qu'il reçoit. Par ailleurs, il faut tenir compte des frais de l'agent des transferts, des droits de courtage, des frais juridiques, des frais de dépôt auprès des organismes de réglementation, des honoraires de l'auditeur, des frais de garde, des impôts et taxes et d'autres charges d'exploitation pour obtenir la valeur des actions. Encore là, ces frais sont parfois imputés directement à l'OPC. Certains gestionnaires, dont Fidelity, peuvent aussi s'acquitter de certains frais en contrepartie des *frais d'administration* à taux fixe prélevés directement auprès de l'OPC.

En divisant les frais de gestion et certaines charges d'exploitation par la valeur liquidative moyenne de l'OPC pour l'exercice, vous obtenez le *ratio des frais de gestion* de l'OPC. Quand un OPC offre plus d'une série d'actions, chaque série a son propre *ratio des frais de gestion*. Les charges incluses dans ces frais sont déterminées en fonction d'une réglementation stricte.

Comment savoir si les organismes de placement collectif me conviennent?

L'un des grands avantages des OPC est la vaste gamme de choix qu'ils offrent, des plus sûrs aux plus spéculatifs, pour s'adapter à vos objectifs. Votre *conseiller financier* peut vous aider à prendre des décisions importantes au sujet des OPC qui correspondent le mieux à vos objectifs.

Quelle est votre tolérance au risque?

Puis-je perdre de l'argent? Oui.

Avant même de vous adresser à un *conseiller financier*, vous pouvez planifier votre portefeuille de placement en déterminant le niveau de risque que vous jugez acceptable, en d'autres termes, votre *tolérance au risque*. Votre *tolérance au risque* dépend de nombreux facteurs, comme

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (suite)

vos objectifs. Comprendre les risques inhérents aux placements peut servir. Vous trouverez plus de renseignements sur les risques associés à un placement à la présente rubrique et dans le profil de chaque Fonds à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** Votre conseiller financier peut vous être d'un grand secours à ce chapitre.

Vous devez également considérer vos objectifs. Si vous souhaitez placer votre argent à l'abri tout en bénéficiant de légers intérêts, un fonds du marché monétaire présentant un risque peu élevé vous conviendra parfaitement. Par contre, si vous poursuivez un but plus audacieux comme l'épargne en vue de la retraite, le rendement d'un fonds du marché monétaire ne sera probablement pas suffisant pour vous permettre d'atteindre votre objectif. Vous devez alors songer à courir un plus grand risque afin d'améliorer votre potentiel de gain.

Le temps joue en votre faveur

De combien de temps disposez-vous? Voilà un autre point important. Supposons que vous épargnez pour votre retraite, que vous prendrez dans 30 ans. Dans ce cas, vous pouvez vous permettre de courir quelques risques. Si vous disposez de 30 ans, les fluctuations du marché boursier, par exemple, ne devraient pas trop vous inquiéter. Évidemment, certains placements plus risqués peuvent fléchir à court terme, mais l'expérience démontre que, à long terme, la valeur d'un portefeuille de titres de capitaux propres largement diversifié a davantage tendance à augmenter qu'à diminuer. Il est évident que le rendement passé d'un OPC n'est pas garant de ses résultats futurs.

Par contre, si vous n'avez que quelques années pour faire fructifier votre argent, vous devez songer à réduire votre risque. En effet, dans ce cas, il ne reste pas suffisamment de temps pour compenser les pertes que pourraient subir vos placements.

Une bonne diversification donne de meilleurs résultats

En fin de compte, vous devriez considérer la possibilité d'investir dans une combinaison d'OPC dont certains misent sur la prudence et d'autres moins. Cela fait partie de la *diversification*. Aucun OPC ne constitue un programme

de placement équilibré en soi. Mais n'oubliez pas que la combinaison appropriée dépend de votre *tolérance au risque*, de vos objectifs et du temps dont vous disposez pour atteindre vos objectifs.

Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?

Naturellement, le but du placement est de gagner de l'argent. Mais il est également possible d'en perdre. C'est là le risque.

À la différence des comptes bancaires ou des certificats de placement garanti, les actions d'un OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental. Il est important de vous rappeler que, comme dans le cas de tous les OPC, rien ne garantit que vous récupéreriez le plein montant de votre placement initial dans les Fonds lorsque vous faites racheter vos actions. En de rares occasions, il se peut qu'un OPC vous interdise de faire racheter vos actions. Reportez-vous à l'intertitre **Suspension de vos droits de faire racheter des actions** de la rubrique **Souscriptions, échanges et rachats** pour obtenir plus de renseignements.

Les OPC possèdent différents types de placements, selon leurs objectifs à cet égard. La valeur de ces placements varie de jour en jour, traduisant, par exemple, l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des entreprises, ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des actions d'un OPC peut augmenter ou diminuer, et vous pourriez obtenir un montant supérieur ou inférieur à votre placement lorsque vous vendez vos actions.

Généralement, plus le risque associé à un placement est élevé, plus son rendement potentiel est important; plus il est modéré, plus le rendement est faible. Le prix des placements plus risqués comme les actions ou les *titres à rendement élevé* est susceptible de varier au jour le jour. Aussi, certains titres connaissent des fluctuations plus marquées que d'autres. Ces variations de prix constituent la *volatilité*. Les placements qui présentent un risque et une *volatilité* plus élevés peuvent subir des pertes considérables à court terme. En revanche, ils offrent en général un rendement potentiel supérieur à long terme.

Voilà pourquoi il est si important de diversifier votre portefeuille et de vous assurer que les types d'OPC que vous choisissez conviennent à votre horizon de placement. La clé consiste à déterminer le risque que présente un placement et si vous le jugez acceptable. Votre *conseiller financier* peut vous aider à comprendre le risque et à constituer un portefeuille adapté à vos besoins.

Certains Fonds, tel qu'il est indiqué dans leur profil de fonds, pourraient investir dans des fonds communs de placement alternatifs liquides. Les fonds communs de placement alternatifs liquides régis par le *Règlement 81-102* sont autorisés à utiliser des stratégies généralement interdites pour les OPC conventionnels, telles que la capacité d'investir plus de 10 % de la valeur liquidative d'un fonds commun de placement alternatif liquide dans les titres d'un seul émetteur; la possibilité d'investir, directement ou au moyen de *dérivés*, jusqu'à 100 % ou plus de la valeur liquidative d'un fonds commun de placement alternatif liquide dans des marchandises physiques; la faculté d'emprunter des liquidités pour investir jusqu'à 50 % de la valeur liquidative d'un fonds commun de placement alternatif liquide; et l'habileté à vendre des titres à découvert représentant plus de 50 % de la valeur liquidative d'un fonds commun de placement alternatif liquide. L'exposition globale d'un fonds commun de placement alternatif liquide aux opérations de vente à découvert, aux opérations d'emprunt de liquidités et aux opérations sur *dérivés* n'excédera pas 300 % de la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif liquide. Un placement dans un fonds commun de placement alternatif liquide est considéré à haut risque.

Comment les organismes de placement collectif parviennent-ils à réduire le risque?

Il est indéniable que les OPC présentent des risques, mais ces risques peuvent être moindres dans l'ensemble que ceux d'un placement individuel comparable. Les OPC sont gérés par des gestionnaires de portefeuille professionnels. Ces derniers consacrent des heures à l'étude de rapports sur les sociétés dans lesquelles ils investissent, à l'analyse de statistiques et à l'examen de la répartition des placements dans l'OPC. L'investisseur type n'a pas le temps de se livrer à ce travail exigeant ni l'expertise

nécessaire pour le faire, et ce travail peut considérablement favoriser la réalisation des objectifs de l'OPC.

Et, fait tout aussi important, les OPC offrent la *diversification*. Même les OPC qui sont axés sur un secteur ou un pays effectuent habituellement des placements variés dans le cadre de leur spécialisation.

Comment pouvez-vous réduire le risque?

Les OPC n'ont pas pour objectif de vous faire réaliser un profit rapidement. Ce sont des véhicules de placement à long terme. Lorsque vous souscrivez des titres d'un OPC, vous devez généralement envisager de les conserver pendant plusieurs années. N'essayez pas de prédire le comportement du marché ni d'évaluer le « moment opportun » d'y participer ou de vous en retirer. En règle générale, une combinaison judicieuse d'OPC, acquis et conservés au fil des ans, vous donne la meilleure chance d'atteindre vos objectifs financiers.

Risques propres aux placements dans les organismes de placement collectif

Les OPC sont constitués de divers titres dont le prix est susceptible d'augmenter ou de diminuer. Certains des risques les plus courants qui peuvent faire changer la valeur des actions d'un OPC sont énumérés ci-après. Les événements qui perturbent les économies mondiales et les marchés des capitaux, telles les pandémies et les épidémies, peuvent amplifier les facteurs qui affectent le rendement d'un OPC. Pour connaître les risques propres aux Fonds, reportez-vous à son profil de fonds. Un Fonds qui investit dans un Fonds Fidelity sous-jacent comporte des risques semblables à ceux associés à un placement dans ce Fonds Fidelity sous-jacent.

Le niveau de risque que vous prenez doit parfaitement vous convenir. Discutez-en avec votre *conseiller financier* avant d'investir.

Risque associé aux organismes de placement collectif alternatifs

Un OPC peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans un ou plusieurs *fonds sous-jacents*, qu'on appelle « OPC alternatifs ». Un OPC alternatif est un type d'OPC qui, tout en étant en règle générale assujéti aux exigences

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (suite)

du *Règlement 81-102*, peut investir dans certaines catégories d'actifs ou recourir à des stratégies de placement, ce qu'un OPC conventionnel ne peut faire. Un OPC alternatif pourrait, selon ses objectifs de placement, investir davantage dans des marchandises, accroître son recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture* sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une *couverture* comme il serait normalement exigé, augmenter le nombre de titres qu'il vend à découvert ou emprunter des liquidités. En adoptant ces stratégies de placement, un OPC alternatif pourrait faire une utilisation excessive de l'*effet de levier* à des fins de placement. On obtient un tel *effet de levier* par l'emprunt de liquidités, l'achat sur marge, la vente à découvert de titres ou le recours à des *dérivés*. Toute application de l'*effet de levier* risque d'accroître le potentiel de gains et de pertes. Les stratégies de fonds communs de placement alternatifs liquides pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le Fonds.

Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et aux titres adossés à des créances hypothécaires

Les titres adossés à des créances mobilières consistent en des titres de créance garantis par des groupements de prêts à la consommation ou de prêts commerciaux. Les titres adossés à des créances hypothécaires consistent en des titres de dette garantis par des groupements d'hypothèques sur des immeubles commerciaux ou résidentiels. Voici les principaux risques associés aux placements dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires :

- Si la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces types de titres change ou si la cote de solvabilité des emprunteurs sous-jacents ou des actifs appuyant ces ensembles change, alors il pourrait s'ensuivre une fluctuation de la valeur des titres en question.
- Les prêts sous-jacents peuvent ne pas être remboursés complètement, dans certains cas entraînant un remboursement incomplet pour les porteurs de titres adossés à des créances mobilières et de titres adossés à des créances hypothécaires.

- Si ces titres sont remboursés avant leur échéance et que le remboursement anticipé est imprévu, ou s'il est effectué plus rapidement que prévu, les titres adossés à des créances mobilières ou les titres adossés à des créances hypothécaires pourraient produire un revenu moins important et leur valeur pourrait diminuer. Étant donné que les émetteurs choisissent généralement d'effectuer un remboursement anticipé lorsque les taux d'intérêt baissent, l'OPC pourrait être forcé de réinvestir le montant remboursé dans des titres offrant des taux moins élevés.

Risque associé aux catégories et aux séries

Les Fonds offrent des séries d'actions, tel qu'il est indiqué sur la page couverture et dans le profil de chaque Fonds du présent prospectus simplifié. Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** pour connaître les caractéristiques de chaque série et pour savoir qui peut investir dans ces séries.

Les Fonds sont des catégories d'actions de la société. Chaque Fonds vend des actions et utilise le produit de cette opération de vente pour investir dans d'autres *fonds sous-jacents* ou dans un portefeuille de titres. Toutefois, parce que les Fonds font partie d'une seule société, la société dans son ensemble est responsable des charges de chaque Fonds. Si la société ne peut acquitter les charges d'une catégorie d'actions au moyen de sa quote-part de l'actif de la société, la société est tenue d'acquitter ces charges en les prélevant sur la quote-part de l'actif de la société revenant aux autres catégories, ce qui pourrait réduire le rendement des placements des autres catégories. Il en va de même pour les séries offertes par un Fonds. Si un Fonds ne peut payer les charges d'une série au moyen de la quote-part de l'actif du Fonds revenant à cette série, le Fonds est tenu de les acquitter à partir de la quote-part de l'actif du Fonds revenant aux autres séries. Les Fonds peuvent, sans aviser les actionnaires ou sans obtenir leur approbation, émettre des séries additionnelles.

Certains Fonds et certaines séries des Fonds, comme les *séries à Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD}*, visent à fournir des versements mensuels aux investisseurs. En règle générale, ce versement sera

constitué, en totalité ou en partie, en un remboursement de capital. Lorsqu'un Fonds rembourse du capital à un investisseur, le Fonds rend une partie du placement initial de cet investisseur plutôt que le rendement ou le revenu généré par le placement. Un remboursement de capital réduit la valeur liquidative de la série à l'égard de laquelle il a été versé et, s'il est payé en espèces, il réduit aussi l'actif investi par l'investisseur dans le Fonds. De plus, un remboursement du capital réduit la valeur de l'actif total du Fonds pouvant être investi, ce qui peut réduire la capacité du Fonds de produire un revenu futur. La distribution d'un remboursement de capital peut être effectuée uniquement dans la mesure où le capital versé à l'égard des séries à *Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD}* visées par la distribution en question affiche un solde positif. Dans la mesure où le capital présente un solde nul ou est susceptible de le présenter, une décision de réduire les distributions mensuelles ou de mettre fin à celles-ci pourrait être prise sans préavis.

Risque associé aux marchandises

Certains OPC investissent indirectement dans des marchandises ou dans des secteurs de marchandises, y compris dans l'or, l'argent, les autres métaux précieux, les métaux industriels, l'énergie et les matières premières agricoles comme le blé, le bétail, le cacao, le coton, le café et le sucre. Il existe plusieurs façons pour un OPC d'être exposé aux marchandises, notamment en :

- souscrivant des titres de fonds négocié en bourse ou *FNB*;
- souscrivant des *dérivés* négociés en bourse;
- investissant directement dans une société active dans un secteur de marchandises.

Nous appelons les *FNB* qui visent à reproduire le rendement d'un ou de plusieurs marchandises physiques, ou d'un indice qui reproduit ce rendement, des *FNB de marchandises*. Ils sont sans *effet de levier*. Les *FNB de marchandises* peuvent investir directement ou indirectement dans des marchandises physiques dont l'élément sous-jacent est constitué de telles marchandises physiques.

Les *FNB* qui visent à reproduire le rendement de l'or ou de l'argent, ou les deux, ou d'un indice qui reproduit le rendement de l'or ou de l'argent, ou les deux, avec *effet de levier*, sont désignés *FNB d'or/d'argent*. Habituellement, un *FNB d'or/d'argent* tente d'augmenter le rendement par un multiple de 200 %. Les *FNB d'or/d'argent* peuvent investir directement ou indirectement dans l'or, l'argent ou des *dérivés* dont l'élément sous-jacent est l'or ou l'argent.

Le cours des marchandises peut, à court terme, fluctuer considérablement. Ainsi, la valeur liquidative d'un fonds exposé aux marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*. Des facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique, les variations des taux d'intérêt et de change, les nouvelles découvertes ou les changements dans la réglementation gouvernementale visant les marchandises peuvent entraîner une fluctuation du cours des marchandises.

Risque de concentration

Certains OPC peuvent concentrer leurs placements en :

- investissant dans un nombre relativement faible de sociétés;
- investissant dans un secteur d'activité ou une région géographique en particulier.
- détenant plus de 10 % de leur actif net dans des titres d'un seul émetteur.

Dans le cas des fonds communs de placement alternatifs liquides, ces fonds sont exposés à un risque de concentration accru puisqu'ils sont autorisés à investir jusqu'à 20 % de leur valeur liquidative dans les titres d'un seul émetteur.

Une concentration relativement élevée de l'actif dans un secteur d'activité, une région géographique, un même émetteur ou dans un petit nombre d'émetteurs en particulier, ou une exposition à ceux-ci, pourrait diminuer la *diversification* d'un OPC et accroître la *volatilité* de sa valeur liquidative. La concentration d'émetteurs peut également augmenter l'illiquidité du portefeuille de l'OPC en raison d'une pénurie d'acheteurs intéressés à ces titres.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est la possibilité qu'un emprunteur ou un émetteur, ou la *contrepartie* d'un contrat *dérivé*, d'une *mise en pension de titres* ou d'une *prise en pension de titres*, ne puisse ou ne veuille pas rembourser le prêt, l'obligation ou le paiement des intérêts, ni à l'échéance ni à quelque autre moment. De plus, le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un *titre à revenu fixe* ne parvienne pas à payer les intérêts échus ou à rembourser le capital à la date d'échéance. De nombreux *titres à revenu fixe* de sociétés et d'États sont notés par des sources indépendantes comme Standard & Poor's dans le but de contribuer à la description de la solvabilité de l'émetteur. Cependant, les cotes de crédit pourraient ne pas refléter adéquatement le risque véritable que représente l'émetteur.

En règle générale, le risque de crédit est considéré moins élevé parmi les émetteurs qui ont reçu une cote de crédit élevée par une agence de notation, et plus élevé parmi les émetteurs qui ont une cote de crédit faible ou qui n'en ont pas. Rien ne garantit que les cotes de crédit attribuées par des tierces parties représentent une évaluation exacte du risque que comporte un placement dans les titres d'un émetteur donné. La valeur marchande d'un *titre à revenu fixe* peut être touchée par toute mauvaise nouvelle ou une baisse de la note de crédit attribuée à ce titre. D'autres facteurs peuvent influencer sur la valeur marchande du titre, tels que le changement de la cote de solvabilité, ou la perception de la cote de solvabilité, de l'émetteur du titre, les variations du taux d'inflation ou les *facteurs ESG importants*.

Les *titres à revenu fixe* assortis d'une cote de crédit peu élevée, ou qui n'ont pas reçu de notation, sont appelés *titres à rendement élevé*. Habituellement, les *titres à rendement élevé* :

- offrent un meilleur rendement que les titres assortis d'une note de crédit élevée;
- présentent un potentiel de perte plus élevé que les *titres à revenu fixe* émis par des émetteurs solvables et dotés d'une stabilité financière;
- dont les émetteurs sont plus susceptibles d'être en défaut de paiement des intérêts et du capital que les

émetteurs de titres assortis d'une note de crédit plus élevée;

- sont moins *liquides* en période de replis des marchés.

Certains types de *titres à revenu fixe*, tels les *titres de créance à taux variable*, peuvent être adossés à des actifs précis qui sont donnés en garantie par l'émetteur en cas de défaillance, y compris de non-paiement. Toutefois, il existe un risque que :

- la valeur des biens donnés en garantie baisse ou qu'elle soit insuffisante pour couvrir les obligations de l'emprunteur envers l'ensemble des investisseurs ou des prêteurs;
- les investisseurs ou les prêteurs engagent des frais juridiques, soient aux prises avec des délais prolongés ou ne soient pas en mesure de récupérer la totalité de leur capital ou perdent des paiements d'intérêts si l'émetteur est en défaut.

Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les OPC qui détiennent de tels types de titres subissent des pertes.

Risque associé aux FNB de cryptomonnaies

Un OPC peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans un ou plusieurs *fonds sous-jacents*, qu'on appelle « OPC alternatifs ». Les *FNB de cryptomonnaies* sont des OPC alternatifs qui investissent la quasi-totalité de leur actif dans des marchandises qui sont des actifs numériques, telles que les cryptomonnaies comme le bitcoin ou l'ether. Les placements dans des actifs numériques entraînent une série de risques qui ne sont pas associés à des placements dans d'autres catégories d'actifs plus conventionnelles. Parmi ces risques, mentionnons les suivants :

- Les actifs numériques n'ont pas cours légal, n'ont pas recours à une autorité ou banque centrale, et ne sont soutenus par aucun gouvernement.
- Les actifs numériques représentent une innovation technologique qui a peu d'antécédents et sont très spéculatifs. Les actifs numériques ont connu une forte *volatilité*, et sont susceptibles de continuer à en connaître dans l'avenir, y compris des périodes d'extrême *volatilité*.

- Les actifs numériques pourraient subir des embranchements (p. ex., des modifications logicielles apportées au protocole du réseau d'actifs numériques) et divers types de cyberattaques.
- Les plateformes de négociation sur lesquelles les actifs numériques sont négociés, y compris les bourses pouvant être utilisées pour exécuter les ordres de négociation, pourraient cesser leurs opérations ou s'arrêter pour cause de fraude, de problèmes techniques, de piratage ou de logiciels malveillants. Ces plateformes de négociation pourraient être plus vulnérables à la fraude et aux atteintes à la sécurité que les bourses établies et réglementées pour d'autres produits.
- Les interruptions d'Internet, les fraudes ou les cyberattaques pourraient avoir des incidences sur le protocole décentralisé de source libre du réseau informatique entre pairs supportant un actif numérique, et ce réseau pourrait ne pas être maintenu et sécurisé de manière adéquate par ses participants.
- Les mesures ou politiques réglementaires pourraient limiter la négociation d'un actif numérique ou son utilisation en tant que moyen de paiement. Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux ou étrangers pourraient restreindre l'utilisation et la négociation d'actifs numériques. Les banques et autres institutions financières pourraient refuser de traiter les fonds associés aux transactions sur actifs numériques, de traiter les virements électroniques à destination ou en provenance de plateformes de négociation d'actifs numériques, de sociétés ou de fournisseurs de services liés aux actifs numériques, ou de tenir des comptes pour les personnes ou les entités effectuant des transactions sur actifs numériques.
- La réglementation des actifs numériques continue d'évoluer au Canada et dans les territoires étrangers, et la réglementation des actifs numériques tant au Canada qu'à l'étranger est encore en développement. Il pourrait y avoir des limites quant à la capacité d'une autorité en valeurs mobilières au Canada de faire respecter ou d'exercer une influence sur les règles qui

s'appliquent aux activités visant les actifs numériques qui se déroulent sur d'autres territoires.

- La popularité, l'acceptation ou l'utilisation d'un actif numérique en tant que moyen de paiement pourrait reculer, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur son cours et sa liquidité.
- La détention d'actifs numériques auprès d'un tiers pourrait accroître certains risques comparativement à la détention d'actifs numériques dans un portefeuille privé, notamment le risque d'insolvabilité (risque de crédit), le risque de fraude ou le risque d'incompétence d'un dépositaire ou d'un sous-dépositaire.
- Il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre tout sous-dépositaire d'actifs numériques étant donné que celui-ci réside à l'extérieur du Canada ou que la quasi-totalité de ses actifs est située à l'extérieur du Canada.

Risque de change

Le risque de change, parfois désigné risque associé au taux de change, est le risque que la valeur d'un placement détenu par un OPC soit touchée par des fluctuations de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Les mouvements de change peuvent faire varier la valeur d'un OPC de jour en jour, surtout si cet OPC détient beaucoup de placements à l'étranger.

Un OPC ou un *fonds sous-jacent* qui achète et vend des titres libellés dans des devises autres que le dollar canadien peut réaliser un gain lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à ces devises, et il peut subir une perte lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport à ces devises. Le fonds réalise ces gains et pertes lorsqu'il doit convertir ses dollars canadiens dans les devises requises pour acheter des titres, et lorsqu'il doit reconvertir les devises en dollars canadiens pour vendre des titres. Si, par exemple, la valeur du dollar canadien a augmenté, mais que la valeur marchande du placement est demeurée inchangée, la valeur en dollars canadiens du placement sera inférieure au moment de la vente.

Certains Fonds qui investissent dans des titres émis dans des devises autres que le dollar canadien peuvent utiliser le

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (suite)

dollar américain comme monnaie fonctionnelle plutôt que le dollar canadien. Ainsi, les sommes que reçoit l'OPC, y compris les dollars canadiens reçus par suite des souscriptions qu'effectuent les investisseurs et le produit des opérations réglées, sont converties en dollars américains chaque jour. De plus, les dollars américains sont reconvertis en dollars canadiens pour financer les rachats. Une monnaie fonctionnelle en dollars américains est généralement utilisée par les Fonds qui investissent :

- principalement dans des titres libellés en dollars américains, parce qu'elle peut aider à réduire les opérations de change associées aux activités de placement de l'OPC dans ces titres;
- une tranche importante ou la totalité de leur actif dans des titres libellés en devises autres que le dollar américain, parce que le dollar américain est habituellement *liquide* et peut être négocié plus efficacement que d'autres devises.

Même si nous croyons que le recours au dollar américain comme monnaie fonctionnelle comporte des avantages pour les Fonds, rien ne garantit que cette stratégie soit efficace, et il est possible que les coûts engagés par ces Fonds dans les opérations de change excèdent les avantages.

Certains Fonds peuvent avoir recours à des *dérivés*, tels les options, les contrats à terme normalisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les *dérivés* sur mesure pour atténuer l'incidence des effets des variations de change.

Risque de cybersécurité

Le risque de cybersécurité comprend le risque de préjudice, de perte ou de responsabilité découlant d'une panne ou d'une brèche dans les systèmes de technologie de l'information d'une organisation.

En général, le risque de cybersécurité découle d'une attaque délibérée ou d'un événement involontaire, et peut aussi découler de sources internes ou externes. Les attaques liées à la cybersécurité peuvent comprendre, notamment, tout accès non autorisé à des systèmes numériques (p. ex., un « piratage informatique » ou un

programme malveillant) dans le but de détourner des actifs ou des renseignements confidentiels, de corrompre des données, de l'équipement ou des systèmes, ou de perturber les activités opérationnelles. Ces attaques peuvent également être menées de manière à contourner les accès non autorisés aux systèmes, comme les attaques par déni de service visant des sites Web (c.-à-d. les efforts déployés pour rendre les services réseau inaccessibles aux utilisateurs légitimes).

Les cyberattaques qui touchent les Fonds, Fidelity ou les tiers fournisseurs de services des Fonds (y compris le dépositaire, le(s) conseiller(s) en valeurs, le(s) sous-conseiller(s) et l'agent des transferts des Fonds) peuvent avoir une incidence négative sur les Fonds et leurs actionnaires en ce qu'elles pourraient, entre autres, perturber et affecter les activités opérationnelles, gêner la capacité d'un Fonds à calculer sa valeur liquidative, nuire aux opérations des Fonds ou visant ceux-ci, ou causer la violation de la législation applicable en matière de protection des renseignements personnels et de toute autre législation. Des cyberincidents affectant des émetteurs individuels dans lesquels les Fonds pourraient investir ou être exposés et des contreparties avec lesquelles les Fonds pourraient collaborer sont susceptibles d'avoir des conséquences néfastes semblables.

Bien que Fidelity ait mis en place des plans de résilience et des systèmes de gestion des risques en réponse au risque de cybersécurité, ces plans et systèmes comportent des limites inhérentes, notamment la possibilité que certains risques n'aient pas été identifiés ou évalués, en particulier ceux associés à de nouveaux fils ou à de nouvelles attaques du jour zéro. De plus, même si Fidelity a adopté des politiques et des procédures de surveillance des fournisseurs, Fidelity et les Fonds ne peuvent pas contrôler les plans et systèmes de cybersécurité mis en place par des prestataires externes d'activités logistiques ou des prestataires externes coordonnateurs de services logistiques, dont les activités peuvent avoir des conséquences sur le Fonds ou ses actionnaires. Le risque de cybersécurité pourrait ainsi avoir une incidence négative sur le Fonds et ses actionnaires.

Risque associé aux dérivés

Un *dérivé* est un placement dont la valeur est fondée sur le rendement d'un autre type de placement, tels une action, une obligation, une devise ou un indice boursier. Les *dérivés* sont habituellement des contrats conclus avec une autre partie visant l'achat ou la vente d'un bien à une date ultérieure. Les fonds qui investissent dans des *dérivés* sont en position de gagner ou de perdre de l'argent en fonction des variations de l'élément sous-jacent, tels les taux d'intérêt, le cours des titres ou les taux de change. En voici certains exemples :

- **Options.** Une option confère à son détenteur le droit d'acheter ou de vendre un actif à une autre partie à un prix fixé d'avance pendant une période donnée. Les variations de la valeur de l'actif pendant la durée de l'option influent sur la valeur de l'option. Le terme vient du fait que le détenteur de l'option a la possibilité d'exercer ou non le droit d'acheter ou de vendre l'actif; s'il exerce ce droit, l'autre partie a l'obligation d'exécuter la transaction. L'autre partie reçoit généralement un paiement en argent (une prime) pour avoir accepté de fournir l'option.
- **Contrats à terme de gré à gré.** Dans un contrat à terme de gré à gré, l'investisseur s'engage à acheter ou à vendre un actif, par exemple, un titre ou une devise, à un prix fixé d'avance et à une date déterminée dans l'avenir.
- **Contrats à terme normalisés.** Un contrat à terme normalisé fonctionne généralement de la même manière qu'un contrat à terme de gré à gré, sauf qu'il est négocié sur un marché boursier.
- **Swaps.** Aux termes d'un accord de swap, deux parties conviennent d'échanger des paiements. Les paiements que font les deux parties sont fondés sur un montant sous-jacent convenu, telle une obligation. Les paiements de chaque partie sont calculés différemment. Par exemple, ceux d'une partie peuvent reposer sur un taux d'intérêt variable, tandis que ceux de l'autre partie peuvent reposer sur un taux d'intérêt fixe.
- **Titres assimilables à des titres de créance.** Dans le cas des titres assimilables à un titre de créance, le montant du capital ou des intérêts, ou des deux, qu'un investisseur reçoit augmente ou diminue selon que la valeur du titre sous-jacent convenu, par exemple une action, augmente ou diminue.

Dans le cas des fonds communs de placement alternatifs liquides, aux termes du *Règlement 81-102*, ces fonds sont autorisés à investir dans des *dérivés* ou des *dérivés* non couverts ou à conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas reçu de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*, et les Fonds pourraient conclure des opérations sur *dérivés* hors cote avec un nombre plus vaste de contreparties.

L'emploi de *dérivés* est assorti de plusieurs risques. En voici les plus courants :

- Rien ne garantit que l'OPC puisse acheter ou vendre un *dérivé* au moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte.
- Rien ne garantit que l'autre partie au contrat, désignée une *contrepartie*, respecte ses engagements, et tout manquement à ces engagements pourrait entraîner une perte financière pour l'OPC.
- Si la valeur d'un *dérivé* est liée à la valeur d'un élément sous-jacent, rien ne garantit que la valeur du *dérivé* reflète en tout temps et avec précision la valeur de l'élément sous-jacent.
- Si la *contrepartie* fait faillite, l'OPC peut perdre tout acompte versé dans le cadre du contrat.
- Si les *dérivés* sont négociés sur les marchés étrangers, il peut être plus difficile et plus long de conclure une opération. Les *dérivés* négociés à l'étranger peuvent aussi comporter plus de risques que ceux qui sont négociés sur les marchés nord-américains.
- Il se peut que des bourses de valeurs imposent une limite quotidienne sur la négociation d'options et de contrats à terme normalisés. Ainsi, l'OPC pourrait se voir empêché de conclure une opération sur option ou sur contrat à terme normalisé et avoir beaucoup de difficulté à couvrir convenablement une position, à

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (suite)

réaliser un gain ou à atténuer une perte.

- Si un OPC doit donner une sûreté pour conclure un *dérivé*, il y a un risque que l'autre partie tente de faire exécuter la sûreté constituée sur les actifs de l'OPC.

Les OPC peuvent employer des *dérivés* pour atténuer des pertes subies sur d'autres placements et occasionnées par une fluctuation du cours des actions, du cours des marchandises, des taux d'intérêt ou des taux de change. Il est alors question d'une *couverture*. L'utilisation de *dérivés* à des fins de *couverture* peut procurer des avantages, mais elle peut aussi présenter des risques. En voici des exemples :

- Rien ne garantit que la *couverture* soit toujours couronnée de succès.
- Un *dérivé* n'annule pas toujours une baisse de valeur d'un titre, même si antérieurement il y est parvenu.
- Une *couverture* n'empêche pas la fluctuation du cours des titres détenus dans un portefeuille d'OPC ni n'empêche le portefeuille de subir des pertes en cas de baisse du cours des titres.
- La *couverture* peut empêcher l'OPC de réaliser un gain si la valeur de la devise, de l'action ou de l'obligation augmente.
- La *couverture* du change ne permet pas d'éliminer entièrement les effets des fluctuations du taux de change.
- Un OPC ne sera peut-être pas en mesure de trouver une *contrepartie* convenable pour se couvrir en prévision d'un changement du marché si la plupart des gens s'attendent au même changement.
- La *couverture* peut s'avérer coûteuse.
- La *Loi de l'impôt*, ou son interprétation, peuvent changer à l'égard du traitement au titre de l'impôt des *dérivés*.

Risque associé aux titres de capitaux propres

Les sociétés émettent des actions ordinaires et d'autres sortes de titres de capitaux propres qui leur permettent de financer leurs activités et leur croissance future. Les titres

de capitaux propres peuvent perdre de la valeur pour plusieurs raisons. Par exemple, ils subissent l'effet de la conjoncture économique générale et de celle du marché, des taux d'intérêt, des variations du taux d'inflation, des événements de nature politique, des *facteurs ESG importants* et des changements qui se produisent au sein des sociétés émettrices. Si les investisseurs ont confiance en une société et qu'ils pensent qu'elle connaîtra une croissance, il est fort probable que le cours des actions de cette société augmentera. Inversement, si la confiance disparaît, le cours des actions est également susceptible de baisser.

En réaction à de nouveaux événements, divers types de titres de capitaux propres peuvent réagir différemment au marché dans son ensemble et aux autres types de titres de capitaux propres. Les actions des sociétés d'un secteur peuvent réagir différemment de celles d'un autre, tout comme les actions à grande capitalisation par rapport aux actions à petite capitalisation ou, encore, les actions de « croissance » par rapport aux actions de « valeur ». Par exemple, les *FPI* investissent directement dans des biens immobiliers physiques ou dans des entreprises connexes, qui peuvent subir les contrecoups défavorables des risques liés aux hypothèques ou par tout facteur faisant diminuer la valeur d'une zone ou d'une propriété individuelle, y compris les catastrophes naturelles, les changements de zonage, la dégradation physique, le profil démographique ou l'évolution des modes de vie.

Certaines sociétés versent des *dividendes* aux porteurs de titres de capitaux propres. Ces sociétés peuvent modifier leur politique en matière de *dividendes* ou réduire leurs *dividendes*, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur un OPC qui détient de tels titres. En tant que groupe, les titres donnant droit à des *dividendes* peuvent ne pas être prisés sur les marchés et afficher un rendement inférieur à celui de l'ensemble des titres de capitaux propres sur le marché ou à celui des actions de sociétés qui ne versent pas de *dividendes*.

Le cours des titres de capitaux propres peut varier fortement, et les OPC qui investissent dans ces titres sont généralement plus volatils que ceux qui investissent dans des *titres à revenu fixe*.

Risque associé aux fonds négociés en bourse (FNB)

Un OPC peut investir dans un *fonds sous-jacent* dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse. De tels *fonds sous-jacents* sont appelés *FNB*. Les placements détenus par des *FNB* peuvent comprendre des actions, des obligations, des marchandises et d'autres instruments financiers. Certains *FNB* visent à reproduire le rendement d'un indice boursier largement diffusé. Cependant, les *FNB* ne suivent pas tous un indice. Bien qu'un placement dans un *FNB* comporte habituellement des risques similaires à ceux d'un placement dans un OPC à capital variable géré activement qui présente les mêmes objectifs et stratégies de placement, il comporte aussi les risques additionnels suivants, qui ne s'appliquent pas à un placement dans un OPC à capital variable géré activement :

- Le rendement d'un *FNB* peut différer de celui de tout indice, marchandise ou indicateur financier que le *FNB* peut chercher à reproduire. Une telle situation peut survenir pour plusieurs raisons, notamment à cause des frais d'opérations et des autres frais pris en charge par le *FNB* et parce que les titres du *FNB* peuvent être négociés à escompte ou à prime par rapport à leur valeur liquidative ou parce que le *FNB* peut avoir recours à des stratégies complexes, comme un levier financier, rendant ainsi difficile un suivi précis.
- La capacité d'un OPC de réaliser la pleine valeur de son investissement dans un *FNB* sous-jacent est tributaire de sa capacité de vendre les titres du *FNB* sur un marché de valeurs mobilières. Au moment de la vente, l'OPC peut recevoir moins que la valeur liquidative par titre du *FNB*, car les titres du *FNB* pourraient ne pas se négocier à un cours qui tienne compte de leur valeur liquidative.
- Rien ne garantit qu'un *FNB* en particulier soit offert à un moment donné. Un *FNB* peut avoir été créé récemment et avoir un historique d'exploitation limité ou non existant, et un marché actif pour les titres d'un *FNB* peut ne pas exister ou ne pas être maintenu. Par ailleurs, un *FNB* pourrait ne pas continuer de respecter les exigences en matière d'inscription de la bourse à la cote de laquelle ses titres sont négociés.

- Des commissions peuvent s'appliquer à la souscription ou à la vente des titres d'un *FNB* par un OPC.

De plus, certains Fonds FNB suivent les rendements des cours des *fonds sous-jacents* qui sont des *FNB*. Normalement, la valeur liquidative et le cours de clôture d'un *FNB* seront essentiellement similaires. Toutefois, en période d'instabilité des marchés, le rendement des cours des *FNB* peut différer de la valeur liquidative du *FNB*.

Par ailleurs, les souscriptions de titres d'un *fonds sous-jacent* qui est un *FNB* sont effectuées un jour de bourse. Si les souscriptions de titres d'un Fonds FNB étaient effectuées peu avant un jour de bourse ou suivant la fin d'un jour de bourse, le Fonds FNB investirait son actif dans les titres du *fonds sous-jacent* qui est un *FNB* le jour de bourse suivant à un cours différent, lequel pourrait être supérieur ou inférieur au cours établi le jour de la souscription de titres du Fonds FNB.

Risque associé aux placements étrangers

Les placements étrangers sont fort intéressants à plus d'un égard. Dans plusieurs pays, la croissance économique peut être beaucoup plus rapide qu'au Canada. Compte tenu de cette tendance, il est probable que les placements dans ces pays connaîtront également une croissance plus rapide. Par ailleurs, les placements étrangers vous procurent une certaine *diversification*, puisque votre argent n'est pas placé entièrement au Canada.

En plus du risque de change décrit précédemment, les placements étrangers comportent d'autres risques, notamment :

- Les pays ne disposent pas tous d'une réglementation aussi rigoureuse que celle du Canada ni de principes aussi uniformes et fiables en matière de comptabilité, d'audit et de communication de l'information financière. Certains pays peuvent avoir des normes moins élevées en matière de pratiques commerciales et une réglementation laxiste, et être plus vulnérables à la corruption. Même sur des marchés relativement bien réglementés, il est parfois difficile d'obtenir les renseignements dont les investisseurs ont besoin au sujet des activités commerciales des entreprises. Ces facteurs peuvent ainsi nuire aux placements étrangers.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (suite)

- Un petit nombre de sociétés est susceptible de représenter une grande partie du marché étranger. Si l'une de ces sociétés affichait de mauvais résultats, c'est l'ensemble du marché qui pourrait reculer.
- Parfois, un gouvernement étranger impose des impôts, prend le contrôle d'entreprises privées ou modifie les droits des investisseurs étrangers. Il peut décréter un contrôle des devises, ce qui réduirait considérablement la capacité à sortir tout argent du pays, ou dévaluer sa monnaie.
- Les placements risquent également d'être touchés par les émeutes, les troubles civils, les guerres et l'instabilité des gouvernements dans certains pays.
- Les pays étrangers pourraient connaître des taux d'inflation et des taux d'intérêt plutôt élevés.

Il peut parfois être difficile de faire respecter les droits dont dispose un OPC aux termes de la loi dans un autre pays.

Dans le cas des *titres à revenu fixe* acquis sur des marchés étrangers, y compris certaines obligations d'État, il existe un risque que l'émetteur ne rembourse pas sa dette ou que le cours des titres chute rapidement.

Bien entendu, l'ampleur du risque varie d'un pays à l'autre. Ainsi, les titres de *marchés développés*, qui sont habituellement bien réglementés et relativement stables, présentent moins de risques. Toutefois, les titres d'États et de sociétés de *marchés émergents* ou en voie de développement, telles l'Asie du Sud ou l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine, peuvent comporter un plus grand risque associé aux placements étrangers. Par exemple, certains Fonds pourraient investir dans des *actions chinoises de catégorie A* admissibles par l'intermédiaire de *Stock Connect*. En général, les *actions chinoises de catégorie A* ne peuvent être vendues, achetées ou transférées autrement que par l'intermédiaire de la plateforme de connexion boursière communément appelée *Stock Connect*, conformément à ses règles et règlements. *Stock Connect* est de nature inédite, et l'incertitude et la modification des lois et règlements pertinents en vigueur en République populaire de Chine qui sont susceptibles d'influer sur les marchés financiers pourraient avoir un impact négatif sur ces Fonds. Bien que *Stock Connect* ne

soit pas assujettie à des quotas d'investissement individuels, la réglementation en vigueur en Chine qui s'applique à tous les participants de *Stock Connect* impose une limite de quotas quotidienne. Ces quotas pourraient restreindre la capacité d'un Fonds d'investir dans des *actions chinoises de catégorie A*, ou l'en empêcher, au moment voulu par ce Fonds. De plus, certains Fonds peuvent investir dans des sociétés chinoises par l'intermédiaire de structures juridiques, qu'on appelle « entités à détenteurs de droits variables » (« **EDDV** »). Les **EDDV** sont des entités qui effectuent des investissements en concluant des ententes contractuelles avec des sociétés chinoises, sans détenir une participation directe dans de telles sociétés. En raison des restrictions du gouvernement de la Chine à l'égard de la propriété non chinoise de sociétés dans certains secteurs d'activité, ces sociétés peuvent avoir recours à des **EDDV** pour obtenir des placements étrangers sans que cela n'ait d'incidence sur leur propriété. Bien que les **EDDV** ne soient pas officiellement reconnues par les lois et règlements de la République populaire de Chine, il y a un risque que les investissements des **EDDV** puissent être soumis à des restrictions et à une intervention du gouvernement de la Chine dans l'avenir, ce qui pourrait grandement influencer sur le rendement de ces sociétés et, par conséquent, une incidence négative sur ces Fonds.

De plus, le revenu de placement que tire la société et les gains en capital réalisés par celle-ci qui proviennent de sources situées dans des pays étrangers pourrait être assujetti à une retenue d'impôt sur le revenu étranger à la source. Toute retenue d'impôt étranger est susceptible de réduire les distributions que la société vous verse. Le Canada a conclu avec certains pays étrangers des conventions fiscales qui pourraient accorder aux OPC une réduction du taux d'imposition de ce revenu étranger. Certains pays exigent le dépôt d'une demande de remboursement d'impôt ou d'autres formulaires afin de profiter de la réduction du taux d'imposition. Le versement par la société du remboursement d'impôt et le moment où il est effectué sont à l'appréciation du pays étranger concerné. Il est possible que des renseignements requis sur ces formulaires ne soient pas disponibles (comme des renseignements sur les actionnaires); dans un tel cas, la

société ne pourrait peut-être pas profiter de la réduction de taux prévue par convention ni des remboursements d'impôt. Certains pays donnent des directives contradictoires ou variables et imposent des délais exigeants, ce qui peut faire en sorte que la société ne puisse profiter de la réduction de taux prévue par convention ni des remboursements d'impôt.

Risque associé à l'impôt sur le revenu

Les Fonds seront assujettis à certains risques liés à la fiscalité qui touchent de façon générale les fonds d'investissement canadiens.

Rien ne garantit que l'ARC ou un tribunal accepte le traitement fiscal adopté par la société dans sa déclaration de revenus. Une nouvelle cotisation établie par l'ARC pourrait entraîner une augmentation du revenu net de la société aux fins de l'impôt, ce qui pourrait résulter en un impôt à payer par la société. De plus, les investisseurs des Fonds pourraient toucher plus de *dividendes* ordinaires payables par les Fonds, et la société pourrait être tenue de payer de l'impôt en vertu de la partie III de la *Loi de l'impôt* à l'égard des excédents de *dividendes* sur les gains en capital résultant d'un choix.

En général, la société n'est pas tenue de payer de l'impôt sur les *dividendes* imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes imposables ou sur ses gains en capital nets réalisés, parce qu'elle verse suffisamment de *dividendes* ordinaires et de *dividendes* sur les gains en capital à ses actionnaires pour éliminer l'impôt à payer s'y rapportant. La société pourrait être tenue de payer de l'impôt aux taux d'imposition applicables à une société de placement à capital variable sur le revenu provenant d'autres sources, tels les intérêts, le revenu tiré de certains *dérivés* et le revenu de source étrangère. La société tente d'éliminer son impôt à payer en réduisant le revenu imposable au moyen de frais déductibles et de crédits ou déductions d'impôt. Considérant la politique en matière de placement et de dividendes de la société et compte tenu de la déduction des frais anticipés, il est possible que la société soit assujettie à un impôt canadien sur le revenu non remboursable pour cet exercice; toutefois, la société ne prévoit pas actuellement être assujettie à un impôt canadien sur le revenu non remboursable pour l'exercice prenant fin le 30 novembre

2024. Si la société devait être assujettie à un impôt canadien sur le revenu non remboursable, elle utiliserait une méthode de répartition de l'impôt à payer entre les Fonds, ce qui aura pour effet de réduire le rendement après impôt des actionnaires. Reportez-vous à la rubrique ***Incidences fiscales*** pour obtenir plus de renseignements sur l'imposition de la société.

Certains Fonds peuvent investir dans une fiducie de fonds commun de placement sous-jacente qui détient des parts d'un *instrument immobilier privé*, une société en commandite simple possédant un portefeuille d'actifs immobiliers privés. La fiducie de fonds commun de placement pourrait demander une déduction pour amortissement disponible que l'*instrument immobilier privé* attribue, le cas échéant. En règle générale, il pourrait y avoir récupération de la déduction pour amortissement lorsque l'*instrument immobilier privé* dispose d'un bien de location amortissable et que le produit de la disposition, après déduction des coûts raisonnables de la disposition, est supérieur à la valeur de la fraction non amortie du coût en capital du bien, aux termes de la *Loi de l'impôt*. Si cette situation se produisait, une telle récupération de la déduction pour amortissement serait considérée, aux fins de l'impôt sur le revenu canadien, être entre les mains des investisseurs de la même manière que le revenu ordinaire, même si ces investisseurs n'avaient pas tiré parti de la déduction pour amortissement précédemment demandée.

Si le produit de la disposition, après déduction des coûts raisonnables de la disposition, était inférieur au coût en capital non amorti de ce bien, et qu'il n'y a plus aucun autre actif dans cette catégorie de biens amortissables, il pourrait en résulter une perte finale. Une perte finale pourrait être déductible dans le calcul du revenu de l'*instrument immobilier privé*, ce qui réduirait en fait le revenu attribué aux investisseurs finaux.

Par ailleurs, les *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity qui sont des *FNB* sont assujettis à certains risques liés à la fiscalité qui touchent de façon générale les fonds d'investissement canadiens. Par exemple, aux termes de modifications récemment apportées à la *Loi de l'impôt*, il est prévu que les distributions imposables versées aux actionnaires ne demandant pas de rachat, y compris les

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (suite)

sociétés à l'égard de certains Fonds, puissent être supérieures à ce qu'elles auraient été si les modifications n'étaient pas entrées en vigueur. Des renseignements supplémentaires figurent dans le prospectus de chacun des FNB.

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt ont une incidence sur le coût d'emprunt des gouvernements, des sociétés et des particuliers, qui se répercute à son tour sur l'activité économique générale et un grand nombre de placements. Des taux d'intérêt plus bas ont tendance à stimuler la croissance économique alors que les taux d'intérêt élevés ont tendance à avoir l'effet inverse.

Lorsque les taux d'intérêt montent, le prix des *titres à revenu fixe*, tels les bons du Trésor et les obligations, a tendance à baisser. L'inverse est également vrai : une baisse des taux d'intérêt entraîne généralement une hausse du prix de ces titres. Les flux de trésorerie tirés des *titres à revenu fixe* à taux variable peuvent varier au fur et à mesure que les taux d'intérêt fluctuent. En général, les obligations à long terme et les obligations à coupons détachés sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que ne le sont les autres types de titres.

Lorsque les taux d'intérêt baissent, les émetteurs de nombreuses sortes de *titres à revenu fixe* peuvent rembourser le capital avant l'échéance de ces titres. Il s'agit alors d'un remboursement anticipé. Cette éventualité présente un risque, car, si le *titre à revenu fixe* était remboursé avant terme, l'OPC pourrait être forcé de réinvestir le montant remboursé dans des titres offrant des taux moins élevés. De plus, s'il est remboursé avant terme ou plus rapidement que prévu, le *titre à revenu fixe* peut produire un revenu ou des gains en capital moins importants.

Par ailleurs, la fluctuation des taux d'intérêt peut influencer indirectement sur le cours des titres de capitaux propres. En effet, lorsque les taux d'intérêt sont élevés, il peut en coûter davantage à une société pour financer ses activités ou réduire sa dette existante. Cette situation peut nuire à la rentabilité de la société et à son potentiel de croissance des bénéfices et, par ricochet, avoir un effet négatif sur le cours de ses actions et la rendre ainsi moins intéressante pour

les investisseurs éventuels. À l'inverse, des taux d'intérêt plus bas peuvent rendre le financement moins onéreux pour une société, ce qui peut possiblement accroître son potentiel de croissance des bénéfices. De plus, les taux d'intérêt peuvent influencer la demande de biens et de services qu'une société fournit en ayant une incidence sur l'activité économique générale.

Risque associé aux opérations importantes

D'autres produits de placement, tels les fonds distincts offerts par les compagnies d'assurance et d'autres fonds d'investissement, peuvent investir dans un OPC. Il existe un risque que ces placements prennent de l'importance, ce qui entraînerait une souscription ou un rachat massif d'actions du fonds. D'autres investisseurs peuvent également souscrire de grandes quantités de titres d'un fonds. Les souscriptions et les rachats massifs peuvent avoir les effets suivants :

- Un fonds maintient un niveau anormalement élevé de liquidités.
- Les ventes massives de titres en portefeuille influent sur la valeur marchande.
- Les frais d'opérations augmentent (p. ex., les commissions).
- Les gains en capital réalisés pourraient faire augmenter les *dividendes* sur les gains en capital versés aux investisseurs.

Dans un tel cas, le rendement qu'obtiennent les investisseurs, y compris les autres fonds, qui investissent dans le fonds, pourrait également en souffrir.

Risque de liquidité

La liquidité de votre placement se décrit comme la rapidité et la facilité avec lesquelles vous pouvez vendre vos actions pour obtenir des espèces. Cette description s'applique également aux titres détenus dans un OPC. La plupart des titres que détient un OPC sont *liquides*, mais certains placements ne peuvent être vendus rapidement ou facilement. Ceux-ci sont dits non *liquides*, ou illiquides.

L'illiquidité des titres peut tenir à divers facteurs, notamment :

- Des règles juridiques peuvent restreindre la capacité de vendre les titres.
- Les titres pourraient avoir des caractéristiques qui rendent leur vente difficile.
- Il pourrait y avoir une pénurie d'acheteurs intéressés à ces titres.
- Les titres pourraient subitement devenir illiquides en raison de changements soudains du marché.
- La liquidité d'un titre donné pourrait simplement changer au fil du temps.

Il existe certains types de titres qui peuvent être moins *liquides* lorsque les marchés sont volatils ou en période de repli brutal des marchés, notamment les obligations à rendement élevé, les *titres de créance à taux variable* ou les prêts à taux variable, les titres de créance garantis de premier rang, les *titres convertibles*, les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales à rendement élevé ainsi que les *titres à revenu fixe* émis par des sociétés et des gouvernements établis dans des pays émergents.

Dans le cas où ces types de titres deviennent illiquides, il pourrait alors y avoir moins d'acheteurs intéressés par les titres, l'écart acheteur-vendeur pourrait être plus prononcé, le délai de règlement des opérations ou de livraison de titres à l'OPC pourrait être plus long qu'à l'habitude, et il pourrait être difficile d'obtenir le prix des titres. La difficulté d'un OPC à vendre un titre peut entraîner une perte ou une baisse de la valeur d'un placement dans l'OPC.

La liquidité et la valeur d'un placement pourraient également être touchées par des facteurs qui influent sur les marchés des valeurs mobilières en général, notamment la conjoncture économique et politique et les fluctuations des taux d'intérêt, et des facteurs propres à chaque émetteur des titres que détient l'OPC comme les changements de dirigeants, les modifications de l'orientation stratégique, l'atteinte d'objectifs stratégiques, les fusions, les acquisitions et les dessaisissements, les modifications des politiques en matière de distributions et de dividendes et d'autres événements.

Par exemple, la propagation de la COVID-19 (maladie à coronavirus) a causé de la *volatilité* et des baisses sur les marchés des capitaux mondiaux, de même que d'importantes perturbations des activités commerciales à l'échelle mondiale, qui se sont traduites par des pertes pour les investisseurs. Les effets des perturbations imprévues des marchés, notamment la COVID-19, pourraient occasionner la suspension des activités de négociation sur les bourses ou la suspension des opérations dans les fonds d'investissement (possiblement pendant une période prolongée), exacerber les risques politiques, sociaux ou économiques préexistants, et toucher de manière disproportionnée certains émetteurs, secteurs d'activité ou types de titres. Ces effets pourraient se répercuter sur le rendement des OPC et celui des titres dans lesquels les OPC investissent, et donner lieu à une augmentation du nombre de demandes de rachats visant les OPC (y compris les rachats demandés par des investisseurs importants; reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes**). Chacun de ces effets peut générer de l'illiquidité et entraîner des pertes sur votre placement. De telles perturbations imprévues des marchés, notamment la COVID-19, pourraient être de courte durée ou se faire sentir pendant une période prolongée, et risquent d'avoir des répercussions qui ne sont pas forcément prévisibles à l'heure actuelle. Si la conjoncture économique générale devait demeurer inchangée ou ne pas s'améliorer, la valeur d'un placement dans un OPC pourrait toujours baisser si les secteurs d'activité, secteurs, sociétés ou types de titres dans lesquels l'OPC investit affichaient un rendement décevant ou subissaient les contrecoups de ces événements imprévus.

De plus, certains Fonds pourraient investir dans des *instruments immobiliers privés*. Les *instruments immobiliers privés* sont des placements très illiquides. Les biens immobiliers détenus directement, tout comme bon nombre d'autres types de placements à long terme, ont historiquement connu d'importants cycles et fluctuations de valeur. Par conséquent, des conditions particulières de marché pourraient entraîner des réductions occasionnelles ou permanentes de la valeur des placements immobiliers. En raison de la nature non *liquide* des biens immobiliers, les *instruments immobiliers privés* sont généralement

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (suite)

assujettis à des restrictions partielles ou totales en matière de rachat de titres, car il pourrait être soumis à des périodes d'engagement. Ainsi, il pourrait ne pas être possible pour un Fonds de vendre son placement avant la fin de toute période d'engagement pertinente.

Risque associé à la gestion de portefeuille

Tous les OPC à gestion active comptent sur une équipe de gestion de portefeuille pour sélectionner des placements. Une mauvaise sélection de titres ou une mauvaise répartition entre les segments de marché pourrait contribuer à ce qu'un OPC génère un rendement inférieur à celui de son indice de référence ou à d'autres OPC ayant des objectifs de placement similaires.

Risque associé au modèle quantitatif et aux techniques quantitatives

Un modèle quantitatif ou des techniques quantitatives peuvent être utilisés pour évaluer des facteurs ou faciliter la construction de portefeuilles. Les modèles quantitatifs et les techniques quantitatives pourraient ne pas fonctionner comme prévu pour tous les marchés et ils pourraient ne pas produire les résultats escomptés pour diverses raisons, notamment : des erreurs ou omissions dans les données utilisées par le modèle ou la technique, les facteurs ou hypothèses utilisés dans le modèle ou la technique, la pondération accordée à chaque facteur ou hypothèse inhérent au modèle ou à la technique, l'évolution des sources de rendement du marché ou de risque de marché, la perturbation des marchés et les questions techniques liées à la conception, au développement, à la mise en œuvre et au fonctionnement du modèle ou de la technique. En réponse à la conjoncture boursière, économique ou politique ou à d'autres conditions, l'équipe de gestion de portefeuille d'un Fonds ou d'un *fonds sous-jacent* pourrait temporairement mettre en œuvre une autre stratégie de placement à des fins défensives. Le cas échéant, divers facteurs pourraient influencer sur le rendement, et le Fonds ou le *fonds sous-jacent* pourrait ne pas réaliser son objectif de placement.

Risque associé aux opérations de mise en pension, opérations de prise en pension et opérations de prêt de titres

Parfois, les OPC concluent des *opérations de mise en pension de titres*, des *opérations de prêt de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*. Dans une *opération de mise en pension de titres*, l'OPC vend au comptant un titre à une autre partie et convient de le lui racheter au comptant ultérieurement. L'*opération de prêt de titres* est une opération semblable à une *opération de mise en pension de titres* à cette différence près : plutôt que de vendre le titre et de convenir de le racheter à une date ultérieure, l'OPC prête le titre à une autre partie et peut lui demander de le lui retourner à n'importe quel moment. Dans une *opération de prise en pension de titres*, l'OPC achète d'une autre partie un titre à un prix donné et convient de le lui revendre ultérieurement à un prix supérieur. Dans chaque cas, l'OPC peut ainsi réaliser un revenu d'intérêts sur ses soldes de trésorerie.

Ces types d'opérations comportent cependant le risque que l'autre partie manque à ses obligations ou fasse faillite. Dans le cadre d'une *opération de prise en pension de titres*, le fonds détient le titre et pourrait être incapable de le vendre au prix qu'il l'a payé, plus les intérêts, si la valeur marchande du titre a baissé entre-temps. Dans le cadre d'une *opération de mise en pension de titres* ou d'une *opération de prêt de titres*, le fonds peut subir une perte si la valeur du titre vendu ou prêté a augmenté davantage que la valeur des éléments de trésorerie et des biens détenus en garantie.

Fidelity réduit ces risques en exigeant de l'autre partie qu'elle donne des biens en garantie. La valeur doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande du titre vendu (dans le cas d'une *opération de mise en pension de titres*), des espèces prêtées (dans le cas d'une *opération de prise en pension de titres*) ou du titre prêté (dans le cas d'une *opération de prêt de titres*). La valeur de la garantie est vérifiée et rajustée quotidiennement. Les Fonds ne concluent de telles opérations qu'avec des parties dont les ressources et la situation financière semblent adéquates pour leur permettre d'en respecter les conditions. Les *opérations de mise en pension de titres* et les *opérations de prêt de titres* ne peuvent pas représenter plus de 50 % de

l'actif d'un Fonds. Ce pourcentage est calculé sans tenir compte des garanties que détient un Fonds en contrepartie des titres prêtés et des espèces qu'il détient en contrepartie des titres vendus.

Risque associé aux ventes à découvert

Une *vente à découvert* est une opération au cours de laquelle un OPC emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, le fonds achète le même nombre et type de titres et les rend à l'agent prêteur. Entre-temps, le produit de la première vente est déposé auprès de l'agent prêteur, et le fonds verse des intérêts à ce dernier. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le fonds emprunte les titres et celui où il les achète et les remet à l'agent prêteur, le fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts que le fonds doit verser à l'agent prêteur).

Les stratégies de vente à découvert permettent à un OPC de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. De plus, ces stratégies comportent des risques, dont les suivants :

- Rien ne garantit que la valeur des titres diminue suffisamment pendant la période de la vente à découvert pour compenser les intérêts versés par le fonds et ainsi permettre au fonds de réaliser un profit. En revanche, la valeur des titres vendus à découvert pourrait augmenter, et un fonds pourrait devoir faire racheter les titres à un cours plus élevé pour remettre les titres empruntés, ce qui entraînerait une perte pour le fonds.
- Une vente à découvert peut engendrer des pertes illimitées puisque le cours du titre pourrait monter indéfiniment, parfois sur une base spéculative, augmentant ainsi le coût de rachat du titre à une date future.
- Le fonds pourrait devoir assumer des coûts, des charges et des frais d'emprunt élevés pour les ventes à découvert (c'est-à-dire les intérêts payés par le fonds), selon le cas, pour emprunter des titres très recherchés et les vendre à découvert ou pour racheter des titres

sur le marché à une date ultérieure, ce qui diminuera le rendement du fonds.

- Le fonds pourrait éprouver des difficultés à acheter les titres empruntés et subir des pertes s'il n'existe pas de marché *liquide* pour les titres, ce qui pourrait être provoqué par des événements ou des opérations stratégiques sur le capital, lorsque le titre est peu négocié, est suspendu de la négociation ou retiré de la cote, ou lorsqu'il n'y a pas de vendeurs consentants de titres empruntés.
- Une « liquidation forcée des positions vendeur » où les investisseurs spéculatifs commencent à acheter un titre fortement vendu à découvert dans l'espoir d'en augmenter la valeur, et s'ils y parviennent, les vendeurs à découvert sont contraints de racheter le titre à un cours plus élevé pour couvrir leurs positions vendeur à des moments inopportuns. Chacune de ces opérations d'achat fait grimper le cours du titre sur une courte période, ce qui pourrait entraîner une perte importante pour le fonds.
- Les autorités de réglementation pourraient imposer une interdiction des ventes à découvert dans un secteur donné, par exemple, pour éviter la panique et une pression de vente induite. De telles mesures peuvent provoquer des poussées soudaines des cours des titres, obligeant les vendeurs à découvert à couvrir leurs positions vendeur en rachetant les titres empruntés au prix de pertes importantes.
- L'agent prêteur auprès duquel le fonds a emprunté les titres pourrait faire faillite, ce qui ferait perdre au fonds la sûreté déposée auprès de l'agent prêteur.

Toute *vente à découvert* effectuée par les Fonds respecte la législation des autorités en valeurs mobilières du Canada. La conformité aux règles est surveillée quotidiennement.

Certains fonds communs de placement alternatifs liquides ont reçu l'approbation des autorités de réglementation leur permettant d'utiliser des stratégies de vente à découvert qui sont hors du champ d'application du *Règlement 81-102*. Sous réserve des modalités de la dispense, ces fonds communs de placement alternatifs liquides pourraient

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (suite)

obtenir l'autorisation de conclure des opérations de vente à découvert jusqu'à concurrence de 100 % de leur valeur liquidative. La conformité aux limites réglementaires est surveillée quotidiennement.

Risque associé aux petites sociétés

Les petites sociétés peuvent représenter des placements plus risqués par rapport aux grandes sociétés. En principe, elles sont souvent nouvelles et peuvent ne pas avoir suffisamment d'expérience, de ressources financières importantes ou un marché bien établi pour leurs titres. Le nombre de leurs actions qui se négocient sur le marché est généralement faible, ce qui peut limiter la possibilité pour un OPC d'acheter ou de vendre des actions de la petite société quand il doit le faire. Tous ces facteurs font que le cours et la liquidité de ces actions peuvent fluctuer de façon importante en peu de temps.

Risque de spécialisation

Certains OPC se spécialisent dans les placements dans un secteur d'activité, une région du monde ou un thème en particulier. La spécialisation permet à l'équipe de gestion de portefeuille de se concentrer sur des secteurs ou des régions en particulier, ce qui peut stimuler le rendement si le secteur d'activité ou la région géographique, et les sociétés choisies, prospèrent. Toutefois, si le secteur d'activité ou la région géographique plongeait dans un marasme économique, l'OPC pourrait en subir les répercussions, car il existe peu d'autres placements pour compenser le repli. L'OPC doit se conformer à ses objectifs de placement et continuer à investir dans des titres des secteurs d'activité ou des régions géographiques, peu importe s'ils affichent une croissance ou non. De plus, si une méthode de placement particulière utilisée par un OPC, telle celle axée sur la valeur ou la croissance, n'a plus la cote, l'OPC pourrait être pénalisé s'il était contraint de continuer à appliquer cette méthode de placement.

La Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} et la Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation sont des fonds thématiques qui sont à la recherche de sociétés qui tirent parti du thème précurseur. Ces sociétés pourraient, en fait, ne pas être des précurseurs ou pourraient ne pas être en mesure de profiter de ce thème. Les risques associés à de telles sociétés comprennent, notamment, des marchés

modestes ou restreints pour de tels titres, des changements dans les cycles économiques, la croissance économique mondiale, les avancées technologiques, l'obsolescence rapide et la réglementation gouvernementale. Les titres des sociétés tirant parti de thèmes précurseurs ont tendance à être plus volatils que les titres des sociétés qui ne misent pas en grande partie sur la technologie. Les changements rapides apportés aux technologies qui ont une incidence sur les produits d'une société pourraient avoir des conséquences défavorables importantes sur le rendement de cette société.

Méthode de classification du risque

Les niveaux de risque vous aident à décider, de concert avec votre *conseiller financier*, si le Fonds vous convient. Ces renseignements constituent uniquement un guide. Le niveau de risque de placement indiqué dans l'aperçu du fonds de chaque Fonds doit être établi conformément à la méthode normalisée de classification du risque des *ACVM* qui est fondée sur la *volatilité* historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'*écart-type* annualisé sur dix ans des rendements du Fonds. L'*écart-type* est utilisé pour mesurer la dispersion historique des rendements autour de la valeur moyenne des rendements sur une récente période de dix ans. Dans ce contexte, l'*écart-type* peut fournir une mesure de la variabilité des rendements par rapport au rendement moyen sur la période d'évaluation de dix ans. Plus l'*écart-type* du Fonds est élevé, plus son rendement a varié dans le passé. En général, plus la fourchette des rendements observés ou possibles est grande, plus le risque est élevé.

Dans le cas des Fonds ayant un historique de rendement inférieur à 10 ans, Fidelity calcule le niveau de risque de placement de chaque Fonds en utilisant l'historique de rendement réel du Fonds et en imputant l'historique de rendement d'un ou de plusieurs indices de référence pour le reste de la période de 10 ans. Dans le cas où un Fonds investit la quasi-totalité de son actif dans un ou plusieurs *fonds sous-jacents* qui sont en activité depuis au moins 10 ans, Fidelity utilise les rendements du ou des *fonds sous-jacent(s)* afin de dresser l'historique de rendement de 10 ans du Fonds dans le but d'estimer son *écart-type* sur 10 ans. Dans le cas où un Fonds adopte une stratégie de

placement essentiellement similaire à celle d'un autre Fonds Fidelity qui est en activité depuis au moins 10 ans, Fidelity utilise les rendements du Fonds Fidelity en question afin de dresser l'historique de rendement de 10 ans du Fonds dans le but d'estimer son *écart-type* sur 10 ans.

Fidelity désigne une catégorie de niveau de risque égale ou supérieure au niveau de risque correspondant aux fourchettes d'*écart-type* figurant dans la méthode normalisée de classification du risque de placement des ACVM. Ces niveaux de risque sont présentés dans le tableau suivant.

Niveaux de risque et fourchettes d'*écart-type* des ACVM

Fourchette d' <i>écart-type</i>	Niveau de risque
De 0 à moins de 6	Faible
De 6 à moins de 11	Faible à moyen
De 11 à moins de 16	Moyen
De 16 à moins de 20	Moyen à élevé
20 ou plus	Élevé

Il importe de noter qu'il peut exister d'autres types de risques, certains mesurables, d'autres non mesurables. Il est aussi important de noter que la *volatilité* passée d'un Fonds n'est pas garante de sa *volatilité* future. Fidelity peut exercer sa discrétion et attribuer à un Fonds une classification du risque supérieure à l'*écart-type* annualisé sur 10 ans et aux fourchettes prescrites si elle est d'avis que le Fonds est susceptible d'être assujéti à d'autres risques prévisibles qui ne sont pas pris en compte dans l'*écart-type* annualisé sur 10 ans.

Indice de référence des Fonds

Pour les Fonds ayant un historique de rendement inférieur à dix ans, les indices de référence ou les combinaisons d'indices présentés ci-après ont été utilisés comme substitut pour établir les rendements des Fonds sur des périodes s'échelonnant de la création du Fonds à dix ans avant sa création.

FONDS	INDICE DE RÉFÉRENCE OU FONDS FIDELITY
Catégorie Fidelity Actions nord-américaines	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Indice S&P 500</i> – à 70 % • <i>Indice composé plafonné S&P/TSX</i> – à 30 %
Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Indice composé plafonné S&P/TSX</i> – à 35 % • <i>Indice S&P 500</i> – à 15 % • <i>Indice Russell 2000</i> – à 50 %
Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines – Devises neutres	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Indice composé plafonné S&P/TSX</i> – à 35 % • <i>Indice S&P 500</i> – à 15 % • <i>Indice Russell 2000</i> – à 50 %
Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé – Devises neutres	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Indice S&P 500</i> – couvert en \$ CA
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Devises neutres	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Indice Russell 2000</i> – couvert en \$ CA
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique – Devises neutres	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Indice Russell Midcap Value</i> – couvert en \$ CA
Catégorie Fidelity Actions américaines	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds Fidelity Actions américaines
Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Indice S&P 500</i> – couvert en \$ CA
Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Indice Russell 1000 Growth</i>
Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Indice Russell 1000 Growth</i> en \$CA – à 50 % • <i>Indice Russell 1000 Growth</i> en \$US – à 50 %

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (suite)

FONDS	INDICE DE RÉFÉRENCE OU FONDS FIDELITY
Catégorie Fidelity Actions mondiales – Concentré	• Fonds Fidelity Actions mondiales – Concentré
Catégorie Fidelity Croissance internationale	• Fonds Fidelity Croissance internationale
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale	• Indice MSCI Monde des actions à petite capitalisation
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres	• Indice MSCI Monde des actions à petite capitalisation – couvert en \$ CA
Catégorie Fidelity Vision stratégique ^{MC}	• <i>Indice S&P 500</i>
Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises neutres ^{MC}	• <i>Indice S&P 500</i> – couvert en \$ CA
Catégorie Fidelity Innovations mondiales ^{MC}	• Indice Nasdaq Composite
Catégorie Fidelity Innovations mondiales – Devises neutres ^{MC}	• Indice Nasdaq Composite – couvert en \$ CA
Catégorie Fidelity Bâisseurs ^{MC}	• Indice Russell 3000
Catégorie Fidelity Bâisseurs – Devises neutres ^{MC}	• Indice Russell 3000 – couvert en \$ CA
Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales	• <i>Indice S&P 500</i> – à 50 % • Indice MSCI Monde des actions à petite capitalisation – à 50 %

FONDS	INDICE DE RÉFÉRENCE OU FONDS FIDELITY
Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales – Devises neutres	• <i>Indice S&P 500</i> – couvert en \$ CA – à 50 % • Indice MSCI Monde des actions à petite capitalisation – couvert en \$ CA – à 50 %
Catégorie Fidelity Précurseurs ^{MD}	• <i>Indice MSCI Monde tous pays</i>
Catégorie Fidelity Précurseurs ^{MD} – Automatisation	• Indice MSCI Monde tous pays des industries (équi pondéré)
Mandat privé Fidelity Croissance mondiale	• Indice MSCI Monde tous pays, hors Canada – à 65 % • <i>Indice composé plafonné S&P/TSX</i> – à 20 % • Indice des obligations universelles FTSE Canada – à 15 %

Définitions des indices de référence

L'**indice composé S&P/TSX** regroupe des titres qui sont généralement considérés comme représentatifs du marché boursier canadien. L'*indice composé plafonné S&P/TSX* est identique à l'indice composé S&P/TSX, sauf qu'il fait l'objet d'un ajustement trimestriel pour restreindre à 10,0 % la pondération de chaque titre au sein de l'indice.

L'**indice des obligations universelles FTSE Canada** s'entend d'un indice pondéré en fonction de la *capitalisation boursière* qui vise à représenter le marché obligataire canadien. Il regroupe les obligations canadiennes de plus de 950 entités et comprend les obligations de qualité supérieure comportant une échéance allant de 1 an à 30 ans.

L'**indice MSCI Monde des actions à petite capitalisation** représente les actions à petite capitalisation de 23 pays à *marché développé*.

L'**indice MSCI Monde** est un indice pondéré selon la *capitalisation boursière* composé de sociétés représentant

la structure des pays à *marché développé* de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de la région de l'Asie-Pacifique. **L'indice MSCI Monde, hors Canada** représente les moyennes et les grandes capitalisations dans 22 des 23 pays à *marché développé* – excluant le Canada.

L'indice MSCI Monde tous pays est un indice non géré qui est pondéré selon la *capitalisation boursière* et ajusté en fonction du flottant, composé d'actions de sociétés situées n'importe où dans le monde. Il vise à évaluer le rendement boursier des titres de capitaux propres de pays développés et émergents du monde entier.

L'indice MSCI Monde tous pays des actions à petite capitalisation est un indice non géré qui est pondéré selon la *capitalisation boursière* et ajusté en fonction du flottant, composé d'actions de sociétés situées n'importe où dans le monde. Il vise à évaluer le rendement boursier des titres de capitaux propres à petite capitalisation de pays développés et émergents du monde entier.

L'indice MSCI Monde tous pays des industries (équipondéré) est un indice équipondéré de titres qui vise à évaluer le rendement des sociétés du secteur de l'industrie représentées dans *l'indice MSCI Monde tous pays*.

L'indice MSCI Monde tous pays, hors Canada est un indice non géré, pondéré selon la *capitalisation boursière* et ajusté en fonction du flottant, composé d'actions de sociétés situées n'importe où dans le monde, sauf du Canada. Il vise à évaluer le rendement boursier des titres de capitaux propres de pays développés et émergents du monde entier, excluant le Canada.

L'indice MSCI Monde tous pays, hors États-Unis représente les moyennes et les grandes capitalisations dans des pays à *marché développé* (excluant les États-Unis) et des pays à *marché émergent*.

L'indice NASDAQ Composite est un indice pondéré selon la *capitalisation boursière* regroupant environ 3 000 actions ordinaires qui sont inscrites à la cote de la bourse NASDAQ.

L'indice Russell 1000 Growth sert à évaluer le rendement du secteur de croissance élargi du marché des actions américaines de croissance. Il inclut généralement les

sociétés de l'indice Russell 1000 dont la croissance prévue à moyen terme et la croissance historique des ventes par action sont plus élevées.

L'indice Russell 2000 regroupe les titres de 2 000 sociétés américaines à faible capitalisation et évalue le rendement des 2 000 plus petites entreprises de l'indice Russell 3000, lesquelles représentent environ 8,0 % de la *capitalisation boursière* totale de ce dernier.

L'indice Russell 3000 sert à évaluer le rendement des 3 000 plus importantes entreprises américaines selon la *capitalisation boursière* totale, lesquelles représentent 98,0 % des actions américaines disponibles à des fins de placement.

L'indice Russell Midcap Value sert à évaluer le rendement du segment des actions de valeur à moyenne capitalisation du marché boursier américain. Il comprend les entreprises de l'indice Russell Midcap dont les ratios cours/valeur comptable sont relativement inférieurs, les prévisions de croissance IBES à moyen terme sur 2 ans sont inférieures et la croissance historique des ventes par action sur 5 ans est inférieure.

L'indice S&P 500 est un indice largement reconnu qui regroupe les actions ordinaires de 500 entreprises américaines à grande et à moyenne capitalisation.

Vous pouvez obtenir des détails concernant la méthode que nous employons pour établir le niveau de risque d'un Fonds en nous appelant au 1 800 263-4077, en nous envoyant un courriel à sc.francais@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en français) ou à cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais), ou en nous écrivant à Fidelity Investments Canada s.r.l., 483 Bay Street, Suite 300, Toronto (Ontario) M5G 2N7.

Restrictions en matière de placement

Les Fonds sont assujettis à des restrictions et pratiques de placement standard qui sont prévues à la législation en valeurs mobilières, y compris le *Règlement 81-102*. Ces restrictions et pratiques sont conçues en partie pour assurer la *diversification* et la liquidité relative des placements effectués par les Fonds. Elles ont aussi été établies pour assurer une administration adéquate des Fonds. Sauf indication contraire ci-après, chaque Fonds est géré conformément à ces restrictions et pratiques.

Dispenses des exigences de la réglementation

Mandataire d'opérations de prêt de titres

Les Fonds Fidelity ont reçu l'approbation des autorités en valeurs mobilières pour nommer Boston Global Advisors, mandataire aux fins des prêts de titres et filiale en propriété exclusive de The Goldman Sachs Group, Inc., située à Boston, au Massachusetts, à titre de mandataire des Fonds Fidelity relativement aux *opérations de prêt de titres*, aux *opérations de mise en pension de titres* et aux *opérations de prise en pension de titres* auxquelles participent les Fonds Fidelity. En date du présent prospectus simplifié, le dépositaire ou un sous-dépositaire des Fonds Fidelity agit en tant que mandataire aux fins des prêts de titres pour les Fonds Fidelity. Les Fonds Fidelity peuvent, à l'avenir, nommer Boston Global Advisors comme mandataire aux fins des prêts de titres, et ce, sans autre avis aux investisseurs.

Dérivés

Certains Fonds peuvent avoir recours à des *dérivés*, tel qu'il est indiqué dans le profil de chaque Fonds. Les *dérivés*, tels les options, les contrats à terme normalisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps, peuvent être utilisés à des fins de protection contre les pertes occasionnées par des variations du cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Ces Fonds peuvent également avoir recours à des *dérivés* à des fins autres que de *couverture*, y compris en guise de substitut à une action, à un marché boursier ou à un autre titre, ou lorsque leur utilisation est considérée efficace du point de vue de la gestion de portefeuille.

Lorsqu'un Fonds a recours à un *dérivé* à des fins de *couverture*, il doit détenir un actif, y compris un autre *dérivé*,

qui comporte un risque que le *dérivé* vise à compenser. Lorsqu'un Fonds a recours à un *dérivé* à des fins autres que de *couverture*, il doit généralement avoir en réserve un montant de trésorerie ou d'autres actifs égal au risque auquel il s'expose aux termes du *dérivé*.

Par exemple, certains Fonds peuvent recourir à des swaps de taux d'intérêt et à des swaps sur défaillance. Dans le cas du swap de taux d'intérêt, le droit de recevoir un paiement dont le calcul est fondé sur un taux d'intérêt fixe est échangé contre le droit de recevoir un paiement dont le calcul est fondé sur un taux d'intérêt variable. Dans le cas du swap sur défaillance, une prime est échangée contre le droit de recevoir un paiement si l'émetteur de *titres à revenu fixe* omet d'effectuer un paiement obligatoire ou s'il survient un événement qui met en cause la solvabilité de l'émetteur.

Les autorités en valeurs mobilières du Canada ont accordé aux Fonds Fidelity (autres que les fonds du marché monétaire) une dispense de certaines exigences relatives aux *dérivés* prévues dans le *Règlement 81-102*, ce qui permet aux Fonds Fidelity concernés d'effectuer certains types d'opérations sur *dérivés* en respectant certaines conditions. Aux termes de cette dispense qui leur est accordée, les Fonds Fidelity concernés peuvent faire ce qui suit :

- établir ou maintenir une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme normalisé ou un contrat à terme de gré à gré, à condition que le Fonds Fidelity détienne :
 - a) une couverture en espèces, au sens attribué à cette expression dans le *Règlement 81-102*;
 - b) un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme normalisé ou du contrat à terme de gré à gré, et une couverture en espèces qui, avec la marge au titre de la position, est au moins égale à l'excédent, le cas échéant, du prix d'exercice du contrat à terme normalisé ou du contrat à terme de

gré à gré sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation d'acquérir l'élément sous-jacent; ou

- c) une combinaison des positions prévues en a) et en b) qui est suffisante, sans le besoin de recourir à d'autres actifs du Fonds Fidelity, pour que celui-ci puisse acquérir l'élément sous-jacent du contrat à terme normalisé ou du contrat à terme de gré à gré;
- conclure ou conserver une position sur un swap, pourvu qu'au cours des périodes pendant lesquelles le Fonds Fidelity a le droit de recevoir des paiements fixes aux termes de ce swap, le Fonds Fidelity détienne :
 - a) une couverture en espèces;
 - b) un droit ou une obligation de conclure un swap de taux d'intérêt compensatoire sur une quantité équivalente, pour une durée équivalente et une couverture en espèces qui, avec la marge au titre de la position, est au moins égale au montant total, s'il y a lieu, des obligations du Fonds Fidelity aux termes du swap de taux d'intérêt moins les obligations du Fonds Fidelity aux termes du swap de taux d'intérêt compensatoire; ou
 - c) une combinaison des positions prévues en a) et en b) qui est suffisante, sans le besoin de recourir à d'autres actifs du Fonds Fidelity, pour que celui-ci puisse satisfaire à ses obligations aux termes du swap de taux d'intérêt.

Couverture en espèces

Les Fonds Fidelity ont obtenu une dispense permettant à chaque Fonds de détenir à titre de couverture, conformément à l'obligation prévue à l'alinéa 2.8(1)d) du *Règlement 81-102*, les créances découlant des déclarations de *dividendes* afin de faciliter la transformation de ces versements en titres de capitaux propres une fois qu'ils sont déclarés, permettant ainsi au Fonds de reproduire son indice pertinent relativement à la créance ou autrement d'investir le montant de la créance, selon le cas. Pour chaque position acheteur sur contrat à terme normalisé qu'un Fonds Fidelity établit ou maintient pour transformer une créance en titres de capitaux propres, le

Fonds doit détenir une *couverture* représentant la somme de la valeur de la créance, de la couverture en espèces et de la marge ou de la garantie déposée par le Fonds relativement à son obligation sur ce contrat à terme normalisé qui, dans l'ensemble, a une valeur qui est au moins égale à l'exposition au marché sous-jacent du contrat à terme normalisé.

Placements de fonds de fonds

Les Fonds Fidelity ont obtenu des dispenses d'application de l'obligation prévue à l'alinéa 2.5(2)b) du *Règlement 81-102* qui interdit à un OPC d'investir dans un autre OPC si ce dernier détient plus de 10 % de la valeur marchande de son actif net dans des titres d'autres OPC. Ces dispenses sont, entre autres, accordées sous réserve du respect des autres dispositions prévues à l'article 2.5 du *Règlement 81-102*.

Certains Fonds Fidelity qui font partie d'une structure de fonds à quatre niveaux et qui mettent en œuvre une stratégie à devises neutres ou investissent uniquement dans un autre Fonds Fidelity ont obtenu une dispense d'application de l'exigence prévue à l'alinéa 2.5(2)b) du *Règlement 81-102* pour leur permettre d'investir indirectement dans des *fonds de troisième niveau* gérés par Fidelity, lesquels *fonds de troisième niveau* pourraient, à leur tour, détenir directement ou indirectement plus de 10 % de leur actif net dans des titres d'autres Fonds gérés par Fidelity. Cette dispense est accordée, entre autres, sous réserve du respect des autres dispositions prévues à l'article 2.5 du *Règlement 81-102*.

Les Fonds Fidelity ont obtenu des dispenses qui leur permettent d'investir dans des titres d'un *FNB* géré par Fidelity ou par un membre de son groupe qui présente le même objectif de placement que le Fonds Fidelity visé (un « **FNB sous-jacent** ») qui peut, au moment de l'opération, détenir plus de 10 % de sa valeur liquidative en titres d'autres *FNB* sous-jacents ou d'autres OPC.

Marchandises

Certains Fonds Fidelity ont obtenu une dispense relativement à la législation sur les valeurs mobilières les autorisant, sous réserve de certaines conditions, à investir jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur de leur actif net,

Restrictions en matière de placement *(suite)*

calculée à la valeur marchande au moment de l'achat, dans des marchandises. Ces placements peuvent inclure les métaux précieux autorisés que sont l'or, l'argent, le platine et le palladium, les certificats de métaux précieux, les *FNB de marchandises* sans effet de levier, ou les dérivés dont l'élément sous-jacent est constitué de telles marchandises. Les *FNB de marchandises* sont des *FNB* dont les titres sont cotés à une bourse au Canada ou aux États-Unis et visent à reproduire le rendement de l'une ou de plusieurs marchandises, ou d'un indice qui vise à reproduire le rendement de telles marchandises. Si un Fonds Fidelity se prévaut d'une telle dispense, cette information sera indiquée dans les stratégies de placement du Fonds dans le prospectus simplifié.

Opérations en nature

Fidelity a obtenu une dispense relativement à la législation sur les valeurs mobilières qui permet aux Fonds Fidelity, à d'autres fonds d'investissement (« **fonds en gestion commune** ») et aux comptes gérés de souscrire ou de racheter des titres des Fonds Fidelity par voie d'opérations entre les Fonds Fidelity et des fonds en gestion commune ou des comptes gérés (« **opérations en nature** »), et qui permet le règlement par la livraison de titres des Fonds Fidelity, des fonds en gestion commune ou des comptes gérés, selon le cas. Certaines conditions doivent être remplies, y compris l'obtention de l'approbation du Comité d'examen indépendant (« **CEI** ») de chaque Fonds Fidelity prenant part à ces opérations. Fidelity n'a pas le droit de toucher une rémunération relativement à de telles opérations en nature et, en ce qui a trait à la livraison des titres, les seuls frais payables par le Fonds Fidelity ou le compte géré concerné sont la commission facturée par le *courtier* qui exécute l'opération ou les frais administratifs que le dépositaire peut exiger.

Opérations interfonds

Les Fonds Fidelity ont obtenu une dispense des interdictions énoncées au paragraphe 4.2(1) du *Règlement 81-102* et aux sous-alinéas 13.5(2)b(ii) et (iii) du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* leur permettant d'acheter des titres de créance auprès d'un fonds en gestion commune ou d'un fonds géré

par Fidelity aux États-Unis et offert à des investisseurs des États-Unis (un « **fonds des États-Unis** »), ou de leur vendre ces titres de créance, et d'effectuer des opérations interfonds entre les Fonds Fidelity et les fonds en gestion commune, entre un compte client canadien géré par Fidelity et un Fonds Fidelity ou un fonds en gestion commune, et entre un Fonds Fidelity, un fonds en gestion commune et un fonds des États-Unis, sous réserve du respect des dispositions du paragraphe 6.1(2) du *Règlement 81-107*. Certaines conditions doivent être remplies, y compris l'obtention de l'approbation du *CEI* de chaque Fonds Fidelity prenant part à ces opérations.

Titres de créance non négociés en bourse

Les Fonds Fidelity ont reçu l'approbation des organismes de réglementation les autorisant à investir dans les titres de créance non négociés en bourse émis par un « porteur d'un nombre élevé de titres » d'un Fonds Fidelity ou d'une personne ou entreprise dans laquelle le porteur d'un nombre élevé de titres a une « participation importante » (au sens de la législation en valeurs mobilières). Par porteur de titres important, on entend une personne ou entreprise ou un groupe de personnes ou d'entreprises détenant des titres avec droit de vote d'un Fonds Fidelity représentant plus de 20 % des droits de vote du Fonds Fidelity en question. Un porteur de titres important est réputé avoir une « participation importante » dans un émetteur lorsque i) dans le cas d'une personne ou d'une entreprise, il est propriétaire véritable de plus de 10 % de cet émetteur ou ii) dans le cas d'un groupe de personnes ou d'entreprises, il est propriétaire véritable, individuellement ou collectivement, de plus de 50 % de cet émetteur. Ces placements peuvent être effectués à condition que les titres soient assortis d'une notation désignée d'une agence de notation désignée, que le *CEI* ait approuvé le placement et que la description du placement soit déposée auprès des autorités en valeurs mobilières.

Dans le cas de souscriptions effectuées lors du placement initial, les conditions additionnelles suivantes doivent être respectées :

- a) le placement initial doit être d'au moins 100 millions de dollars;

- b) au moins deux souscripteurs sans lien de dépendance doivent souscrire collectivement au moins 20 % des titres émis dans le cadre du placement initial;
- c) suivant la souscription, le Fonds Fidelity n'aura pas plus de 5 % de son actif net investi dans des titres de créance d'un porteur de titres important;
- d) les Fonds Fidelity, avec les Fonds Fidelity apparentés, ne détiendront pas plus de 20 % de titres de créances émis lors du placement initial;
- e) le prix payé ne sera pas supérieur au plus bas prix payé par un souscripteur sans lien de dépendance participant au placement initial.

Dans le cas de souscriptions effectuées sur le marché secondaire, les conditions additionnelles suivantes doivent être respectées :

- a) le prix payable pour le titre n'est pas supérieur au cours vendeur du titre et est déterminé comme suit :
 - i) si la souscription a lieu sur un marché, le prix payable est déterminé selon les exigences du marché en question; ou
 - ii) si la souscription n'a pas lieu sur un marché :
 - A) le Fonds Fidelity peut souscrire le titre au prix auquel un vendeur indépendant sans lien de dépendance serait prêt à vendre le titre; ou
 - B) si le Fonds Fidelity ne souscrit pas le titre d'un vendeur indépendant sans lien de dépendance, le Fonds Fidelity doit payer le prix coté publiquement par un marché indépendant ou obtenir, immédiatement avant la souscription, au moins une cotation d'un souscripteur ou vendeur sans lien de dépendance et ne pas payer plus que ce prix.

Agent prêteur

Les Fonds Fidelity ont obtenu une dispense d'application de l'exigence prévue à l'alinéa 6.8.1(1)a) du *Règlement 81-102* qui prévoit que, à moins que l'agent prêteur ne soit le dépositaire ou le sous-dépositaire du Fonds, le Fonds Fidelity ne peut pas déposer les actifs du portefeuille auprès de l'agent prêteur à titre de sûreté à

l'égard d'une vente à découvert de titres dont la valeur marchande excède 10 % de la valeur liquidative de ce Fonds au moment du dépôt. Les Fonds doivent par ailleurs se conformer aux dispositions des paragraphes 6.8.1(2) et (3) du *Règlement 81-102*.

Titres régis par la règle 144A

Les Fonds Fidelity ont obtenu une dispense de l'obligation visant la détention d'actifs non *liquides* prévue aux paragraphes 2.4(1), (2) et (3) du *Règlement 81-102* relativement aux *titres à revenu fixe* qui sont admissibles, et peuvent être négociés en vertu de la dispense de l'obligation d'inscription de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée (la « **Securities Act des États-Unis** »), tel qu'il est énoncé dans la règle 144A de la *Securities Act des États-Unis* relativement à la revente de certains *titres à revenu fixe* à des « acheteurs institutionnels admissibles » (au sens donné au terme anglais *qualified institutional buyers* dans la *Securities Act des États-Unis*). Certaines conditions doivent être remplies, y compris que le Fonds soit considéré comme un « acheteur institutionnel admissible » au moment de l'achat des titres, les titres peuvent être facilement cédés par l'intermédiaire de services de marché sur lequel des cotations publiques d'usage courant sont largement disponibles à un cours qui, au moins, se rapproche de l'évaluation de l'actif du portefeuille aux fins du calcul de la valeur liquidative par action du Fonds, et les titres sont négociés sur un marché établi et *liquide*.

Restrictions en matière de placement de nature fiscale

La société est admissible à titre de « société de placement à capital variable » aux fins de la *Loi de l'impôt*, et elle devrait continuer d'être ainsi admissible. Par conséquent, la société n'exercera aucune autre activité que le placement de ses fonds dans des biens aux fins de la *Loi de l'impôt*.

Approbatons du CEI

Conformément au *Règlement 81-107*, le *CEI* autorise les Fonds Fidelity à investir dans des titres négociés en bourse de « porteurs importants » (au sens défini précédemment) d'un Fonds Fidelity, d'une personne ou d'une entreprise dans lequel un porteur important a une « participation

Restrictions en matière de placement (suite)

importante » (au sens défini précédemment). L'approbation du *CEI* est accordée à condition que Fidelity, en qualité de gestionnaire des Fonds Fidelity, se conforme aux modalités de la politique sur les porteurs importants approuvée par le *CEI* et fasse rapport périodiquement au *CEI* sur sa conformité à cette politique.

Le *CEI* a approuvé des instructions permanentes qui autorisent les Fonds Fidelity à acheter des titres lorsqu'une entité apparentée était membre d'un syndicat de placement. Les politiques et procédures approuvées comprennent les conditions générales suivantes selon lesquelles le placement :

- a) est proposé par Fidelity ou le gestionnaire de portefeuille, libre de toute influence d'une entité apparentée à Fidelity ou au gestionnaire de portefeuille et sans tenir compte d'aucune considération se rapportant à une telle entité apparentée;
- b) correspond à l'appréciation commerciale faite par Fidelity ou le gestionnaire de portefeuille, non influencée par des considérations autres que l'intérêt supérieur du Fonds Fidelity;
- c) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds Fidelity;
- d) dans le cas de titres de capitaux propres, est conforme aux objectifs de placement du Fonds Fidelity et a été approuvé par le *CEI*;
- e) dans le cas de *titres à revenu fixe*, a une notation désignée; et
- f) comporte une description qui est déposée auprès des autorités en valeurs mobilières.

Pendant le placement de tels titres au Canada ou aux États-Unis, d'autres conditions propres à ces placements sont incluses dans les politiques et procédures approuvées. L'approbation du *CEI* est accordée à condition que Fidelity, en qualité de gestionnaire des Fonds Fidelity, respecte les modalités des politiques et procédures approuvées par le *CEI*, et soumette périodiquement au *CEI* un rapport sur sa conformité à cette politique.

De plus, comme il est plus amplement décrit dans la présente rubrique et à l'intertitre intitulé **Restrictions en matière de placement** ci-dessus, le *CEI* a donné son approbation et ses instructions permanentes pour que, sous réserve de conditions, les Fonds :

- a) effectuent des opérations en nature afin de souscrire et de faire racheter des titres d'un Fonds en contrepartie des titres plutôt que des liquidités d'un autre Fonds, fonds d'investissement ou compte à gestion distincte, que le gestionnaire gère;
- b) puissent acheter des titres de créance auprès d'un fonds en gestion commune ou d'un fonds des États-Unis ou de leur vendre ces titres de créance, et effectuer des opérations interfonds entre les Fonds et les fonds en gestion commune, entre un compte client canadien géré par Fidelity et un Fonds ou un fonds en gestion commune, et entre un Fonds, un fonds en gestion commune et un fonds des États-Unis.

Politiques et procédures du *CEI*

Le *CEI* examine et, le cas échéant, prend les mesures nécessaires pour obtenir un compte rendu périodique de chacune des questions de conflit d'intérêts qui lui ont été soumises par Fidelity. Le *CEI* a donné des instructions permanentes à Fidelity pour que les politiques suivantes soient appliquées conformément à leurs dispositions.

	POLITIQUE	DESCRIPTION
1.	Code de déontologie à l'égard des placements personnels	Cette politique régit l'investissement personnel et les activités des employés de Fidelity et de certains des membres de son groupe.
2.	Divertissement d'entreprise et cadeaux en milieu de travail	Cette politique régit l'offre et l'acceptation de cadeaux et de divertissement d'entreprise par les employés de Fidelity et de certains des membres de son groupe.

POLITIQUE	DESCRIPTION
3. Répartition des opérations	Cette politique régit la répartition des opérations sur les titres en portefeuille entre les Fonds Fidelity ou les comptes clients lorsque plus d'un Fonds Fidelity ou compte client achète ou vend des titres d'un émetteur donné en même temps.
4. Obligation de meilleure exécution et opérations loyales	Cette politique vise à contrôler la qualité de l'exécution des opérations sur les titres en portefeuille ou des opérations de change effectuées par les courtiers, dont les courtiers de tierce partie et les courtiers membres du groupe de Fidelity, pour le compte des Fonds.
5. Utilisation des commissions	Fidelity place un grand nombre d'ordres d'achat et de vente sur les titres en portefeuille pour le compte des Fonds. Elle a conclu des ententes avec les courtiers qui exécutent les opérations en vertu desquelles elle pourrait bénéficier de services de courtage et de recherche ou le courtier pourrait consentir au Fonds un rabais sur une partie des commissions payées par le Fonds. Cette politique régit ce type d'ententes.
6. Correction des erreurs d'opérations	Cette politique régit la correction d'erreurs commises lors de l'exécution d'opérations sur les titres en portefeuille pour le compte d'un Fonds, y compris la résolution d'erreurs qui surviennent lorsque les Fonds cherchent à effectuer le rapatriement des devises à leur monnaie fonctionnelle ou à couvrir leur exposition aux devises.
7. Vote par procuration	Les Fonds détiennent des titres en portefeuille et bénéficient, par conséquent, d'un droit de vote par procuration. Cette politique régit le vote par procuration.
8. Correction des erreurs – Agence chargée des transferts	Cette politique régit la correction d'erreurs survenues lors de l'exécution d'opérations sur les titres d'un Fonds pour le compte des investisseurs.
9. Calcul de la valeur liquidative et juste valeur	Cette politique régit le calcul de la valeur liquidative par action d'un Fonds, y compris dans les cas où le cours du marché d'un titre en portefeuille n'est pas disponible rapidement ou n'est pas fiable. Dans l'une ou l'autre de ces situations, Fidelity calculera la valeur liquidative en se basant sur la juste valeur de ce titre.
10. Correction des erreurs – Valeur liquidative	Cette politique régit la correction d'erreurs survenues lors du calcul de la valeur liquidative d'un Fonds.
11. Opérations à court terme	Cette politique régit la reconnaissance et la prévention des méthodes de gestion active qui pourraient nuire aux Fonds.
12. Porteurs d'un nombre élevé de titres	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsqu'une société devient un investisseur important dans un Fonds et que le Fonds en question investit dans cette société ou dans une société liée à cette société.
13. Gestion parallèle	Cette politique traite de la gestion parallèle de divers types de comptes, dont ceux qui investissent uniquement dans des positions acheteur, c.-à-d. ceux qui achètent des titres, et des comptes qui peuvent aussi investir dans des positions vendeur, c.-à-d. qui vendent des titres qu'ils ne possèdent pas, dans l'espoir de les racheter à un cours inférieur ultérieurement.
14. Rachat de capitaux de départ	Fidelity doit fournir les capitaux de départ à de nouveaux Fonds Fidelity. Cette politique régit la manière dont Fidelity peut racheter les capitaux de départ d'un Fonds Fidelity.
15. Investisseurs importants	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des investisseurs institutionnels et particuliers importants effectuent des placements dans les Fonds.
16. Répartition des dividendes de La Société de Structure de Capitaux Fidelity	Cette politique régit la répartition des dividendes par La Société de Structure de Capitaux Fidelity ^{MD} à ses investisseurs.

Restrictions en matière de placement *(suite)*

POLITIQUE	DESCRIPTION
17. Souscription de titres pris ferme par une société affiliée	Cette politique régit les placements effectués par les Fonds dans une catégorie de titres d'un émetteur lors de la distribution (c.-à-d. l'offre), ou dans les 60 jours suivant la distribution, de ces titres, lorsqu'un membre du groupe de Fidelity agit à titre de preneur ferme de cette offre.
18. Communication de renseignements sur le portefeuille	Cette politique régit la manière dont les renseignements sur le portefeuille des Fonds sont communiqués et les périodes de référence visées par cette communication.
19. Plaintes	Cette politique régit le processus de gestion et de résolution des plaintes reçues de la part des investisseurs des Fonds.
20. Indices de référence	Cette politique régit le processus de sélection et de changement des indices de référence de rendement des Fonds.
21. Fonds de fonds	Cette politique régit les conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque les Fonds investissent la totalité ou une partie de leur actif dans des titres d'autres OPC gérés par Fidelity.
22. Opérations en nature	Cette politique régit le processus de transfert des actifs en portefeuille entre les Fonds, les fonds en gestion commune et les comptes gérés pour lesquels Fidelity agit à titre de gestionnaire ou de conseiller.
23. Impôt sur le revenu de La Société de Structure de Capitaux Fidelity	Cette politique régit la répartition des impôts sur le revenu de La Société de Structure de Capitaux Fidelity ^{MD} entre les catégories qui la composent.
24. Conflits liés aux co-investissements	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsqu'un Fonds souhaite investir dans une société dans laquelle une autre entité de Fidelity souhaite effectuer un placement au même moment ou détient une participation préexistante.
25. Fusions de fonds	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des fusions de fonds touchent les Fonds.
26. Opérations interfonds	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des opérations interfonds touchent les Fonds.

Description des actions offertes par les Fonds

Lorsque vous investissez dans la société, qui est une société de placement à capital variable, vous en achetez une partie que l'on désigne « action ». Dans le cas des Fonds Fidelity sous-jacents, qui sont organisés en fiducies, la propriété est détenue sous la forme de « parts ». La société peut émettre un nombre illimité d'actions de chaque série qui sont rachetables, non susceptibles d'appels subséquents et entièrement libérées à l'émission.

Chaque action d'une série d'un Fonds permet à son porteur de recevoir sa quote-part de tous les *dividendes* de la même série et, au moment de la dissolution de la société, de recevoir, avec les autres actionnaires de la même série, leur quote-part de la valeur liquidative de la série du Fonds qui reste après le règlement de ses obligations. Des fractions d'actions qui comportent les mêmes droits et privilèges peuvent être émises, et elles sont soumises aux mêmes restrictions et conditions que celles applicables aux actions entières.

Si un Fonds ou une série donnée d'un Fonds est dissous, chaque action que détient un actionnaire donne droit, à égalité avec toute autre action de la même série à une participation dans les actifs du Fonds attribuables à cette série après que tous les passifs du Fonds (ou ceux attribués à la série étant dissoute) ont été payés.

Un actionnaire d'un Fonds a droit à une voix pour chaque dollar de la valeur de toutes les actions qu'il détient selon la valeur liquidative par action de la série établie tel qu'il est décrit ci-après et calculée à la date de référence d'une assemblée des actionnaires de toutes les séries d'un Fonds, sans que des droits de vote soient rattachés à des fractions de dollar de cette valeur. De même, un actionnaire de chaque série d'un Fonds a droit à une voix aux mêmes conditions que celles d'une assemblée des actionnaires de cette série seulement. Les actions sont toutes rachetables selon les conditions décrites à l'intertitre **Comment faire racheter des actions des Fonds** aux présentes, et elles peuvent aussi être transférées sans restriction, sous réserve des exigences raisonnables et de l'approbation de Fidelity.

Les actionnaires de chaque Fonds seront autorisés à voter aux assemblées des actionnaires sur toute question qui nécessite leur approbation en vertu du *Règlement 81-102*

et des dispositions des statuts constitutifs de la société. Ces questions sont les suivantes :

- a) une modification du mode de calcul des taux des frais de gestion ou d'autres dépenses imputés à un Fonds (ou l'imposition de tels nouveaux frais ou de telles nouvelles dépenses) qui pourrait entraîner une augmentation des charges imputées au Fonds, à moins que i) le contrat dont ces frais découlent n'ait été conclu dans des conditions normales de concurrence avec une société autre que Fidelity ou une société faisant partie du même groupe que Fidelity ou ayant des liens avec Fidelity, et ne porte sur des services liés à l'exploitation du Fonds; et ii) les actionnaires ne reçoivent un préavis écrit d'au moins 60 jours de la date de prise d'effet de la modification proposée. Étant donné que la vente des actions des séries F, F5 et F8 n'est soumise à aucuns frais de souscription, les actionnaires de ces séries des Fonds ne sont pas tenus d'approuver en assemblée toute augmentation ou tout ajout de frais ou charges facturés aux Fonds. Une telle augmentation sera introduite uniquement si ces actionnaires ont reçu un préavis en ce sens d'au moins 60 jours avant la prise d'effet de l'augmentation en question;
- b) un changement de gestionnaire, à moins que le nouveau gestionnaire ne fasse partie du même groupe que Fidelity;
- c) une modification des objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds;
- d) une diminution de la fréquence du calcul de la valeur liquidative par action d'un Fonds;
- e) une restructuration d'un Fonds avec un autre OPC, ou le transfert de ses actifs à un autre OPC. L'approbation des actionnaires n'est pas nécessaire si : i) la restructuration proposée est approuvée par le *CEI*, ii) les actionnaires reçoivent un préavis écrit au moins 60 jours avant la prise d'effet de la modification, et iii) les règlements sur les valeurs mobilières ont été respectés;

Description des actions offertes par les Fonds (suite)

- f) un Fonds entreprend une restructuration avec un autre OPC, ou acquiert des actifs d'un autre OPC dans le cadre d'une opération qui constitue un changement important pour le Fonds.

Les droits et conditions rattachés aux actions de chaque série de la société ne peuvent, sous réserve de la législation en valeurs mobilières, être modifiés que conformément aux dispositions rattachées aux actions et aux dispositions des statuts constitutifs de la société.

Au sujet des séries

Les Fonds offrent des séries d'actions, tel qu'il est indiqué sur la page couverture du présent prospectus simplifié et dans le profil de chaque Fonds. Nous pourrions offrir d'autres séries dans l'avenir.

Actions de série A

Les actions de série A sont offertes à tous les investisseurs détenant actuellement des actions d'un autre Fonds souscrites aux termes d'une option de *frais de souscription différés*. Seul l'échange d'actions d'un autre Fonds Fidelity peut donner lieu à l'émission d'actions de série A.

Actions de série B

Les actions de série B sont offertes à tous les investisseurs qui les souscrivent selon l'option de *frais de souscription initiaux*. Les actions de série B sont assorties de frais inférieurs à ceux des actions de série A. Le placement minimal initial pour les actions de série B d'un Fonds et d'un Mandat est 500 \$ et 150 000 \$, respectivement.

Actions de série F

Les actions de série F ont des frais de gestion et de conseil et des *frais d'administration* combinés moins élevés que ceux des actions des séries A, B, S5, S8, T5 ou T8. Au lieu que Fidelity ou des investisseurs de détail détenant des actions de série F paient des frais de souscription à des *courtiers*, ce sont des investisseurs de détail détenant des actions de série F qui pourraient payer soit des frais à leur *courtier* pour les conseils en placement ou les services d'administration et de gestion que ce dernier fournit, soit des frais à leur courtier à escompte pour les services, outils et autres types d'assistance que ce dernier offre.

Les investisseurs de détail, à l'exception des programmes de fonds de fonds ou de placement collectif similaire, peuvent souscrire des actions de série F dans un compte à honoraires auprès de leur *courtier* pour lequel ils versent des frais directement à leur *courtier*, à condition que leur *courtier* ait conclu avec Fidelity l'entente d'admissibilité appropriée. Les investisseurs de détail peuvent également souscrire des actions de série F par l'intermédiaire d'une plateforme de courtage à escompte, à condition que le courtier à escompte offre des actions de série F sur sa plateforme.

Nous ne payons ni courtage ni commission de suivi aux *courtiers* ou aux courtiers à escompte qui vendent des actions de série F, ce qui signifie que nous pouvons imputer au Fonds des frais de gestion et de conseil plus bas étant donné que vous pourriez verser des frais directement à votre *courtier* ou courtier à escompte. Le placement minimal initial pour les actions de série F d'un Fonds et d'un Mandat est 500 \$ et 150 000 \$, respectivement.

Autres points à considérer lors de la souscription d'actions de série F par l'entremise d'un courtier

Les investisseurs de détail, à l'exception des investisseurs des Mandats, peuvent également souscrire des actions de série F et verser des frais à leur *courtier* en autorisant Fidelity à faire racheter de leur compte des actions de série F d'une valeur égale au montant des frais payables par eux à leur *courtier* (plus les taxes applicables) et à verser le produit du rachat à leur *courtier*. Les investisseurs de détail sont admissibles à faire racheter par Fidelity leurs actions de série F et à faire verser le produit du rachat à leur *courtier*, si :

- ils ne détiennent pas leurs actions de série F dans un compte à honoraires pour lequel ils versent des frais directement à leur *courtier*;
- leur *courtier* a conclu avec Fidelity l'entente d'admissibilité appropriée;
- ils ont conclu une convention relative aux frais de service-conseil avec leur *courtier* et Fidelity;

- la convention relative aux frais de service-conseil doit indiquer le taux des frais de service-conseil que l'investisseur de détail a négocié avec le *courtier* pour les conseils que ce dernier donne à l'investisseur de détail à l'égard de la souscription et de la vente d'actions des Fonds Fidelity ou pour la prestation de services d'administration et de gestion à l'égard des actions des Fonds Fidelity de l'investisseur de détail.

Si un investisseur de détail conclut une convention relative aux frais de service-conseil, Fidelity facilitera le versement des frais de service-conseil (plus les taxes applicables) de l'investisseur de détail au *courtier*, en procédant au rachat des actions de série F de l'investisseur de détail chaque trimestre et en faisant parvenir au *courtier* le produit du rachat aux fins du paiement des frais de service-conseil. Reportez-vous à la rubrique **Frais et charges** pour obtenir des précisions.

Les investisseurs des Mandats ne peuvent conclure une convention relative aux frais de service-conseil.

Il incombe à votre *courtier* de décider si vous êtes admissible à souscrire et à continuer de détenir des actions de série F. Si vous n'êtes plus admissible à détenir des actions de série F, votre *courtier* est responsable de nous dire d'échanger vos actions contre des actions de série B du même Fonds ou de les faire racheter.

Actions de série F5

Les actions de série F5 visent à offrir aux investisseurs de détail des flux de trésorerie avantageux sur le plan fiscal au moyen du versement de distributions mensuelles de remboursement de capital. Les dispositions ci-dessus relativement aux actions de série F s'appliquent également aux actions de série F5. Si vous n'êtes plus admissible à détenir des actions de série F5, celles-ci seront échangées contre des actions de série S5. Le placement minimal initial pour les actions de série F5 d'un Fonds et d'un Mandat est 5 000 \$ et 150 000 \$, respectivement.

Actions de série F8

Les actions de série F8 visent à offrir aux investisseurs de détail des flux de trésorerie avantageux sur le plan fiscal au moyen du versement de distributions mensuelles de remboursement de capital. Les dispositions ci-dessus

relativement aux actions de série F s'appliquent également aux actions de série F8. Si vous n'êtes plus admissible à détenir des actions de série F8, celles-ci seront échangées contre des actions de série S8. Le placement minimal initial pour les actions de série F8 d'un Fonds et d'un Mandat est 5 000 \$ et 150 000 \$, respectivement.

Actions de série I

Votre *conseiller financier* et vous convenez du montant de la commission de suivi que nous devons payer à votre *courtier* sur vos actions de série I des Mandats; ce montant peut varier de zéro à un maximum de 100 points de base (50 points de base pour Catégorie Mandat privé Fidelity Revenu fixe – Plus). Si votre *courtier* ne nous fournit pas une « entente de souscription de titres de série I » signée par lui à l'égard d'une souscription d'actions des séries I, I5 et I8, la commission de suivi applicable correspond au montant maximal payable sur des actions des séries I, I5 ou I8. Nous pouvons, à notre seule appréciation et sans préavis, modifier le montant maximal de la commission de suivi. Le placement minimal initial pour les actions de série I des Mandats est 150 000 \$.

Actions de série I5

Les actions de série I5 ont la même structure de frais que les actions de série I et visent à offrir aux investisseurs des flux -de trésorerie avantageux sur le plan fiscal au moyen du versement de distributions mensuelles de remboursement de capital. Le placement minimal initial pour les actions de série I5 des Mandats est 150 000 \$.

Actions de série I8

Les actions de série I8 ont la même structure de frais que les actions de série I et visent à offrir aux investisseurs des flux -de trésorerie avantageux sur le plan fiscal au moyen du versement de distributions mensuelles de remboursement de capital. Le placement minimal initial pour les actions de série I8 des Mandats est 150 000 \$.

Actions de série S5

Les actions de série S5 sont offertes à tous les investisseurs qui les souscrivent selon l'option de *frais de souscription initiaux*. Les actions de série S5 sont assorties de frais inférieurs à ceux des actions de série T5, et visent

Description des actions offertes par les Fonds (suite)

à offrir aux investisseurs des flux de trésorerie avantageux sur le plan fiscal au moyen du versement de distributions mensuelles de remboursement de capital. Le placement minimal initial pour les actions de série S5 d'un Fonds et d'un Mandat est 5 000 \$ et 150 000 \$, respectivement.

Actions de série S8

Les actions de série S8 sont offertes à tous les investisseurs qui les souscrivent selon l'option de *frais de souscription initiaux*. Les actions de série S8 sont assorties de frais inférieurs à ceux des actions de série T8, et visent à offrir aux investisseurs des flux de trésorerie avantageux sur le plan fiscal au moyen du versement de distributions mensuelles de remboursement de capital. Le placement minimal initial pour les actions de série S8 d'un Fonds et d'un Mandat est 5 000 \$ et 150 000 \$, respectivement.

Actions de série T5

Les actions de série T5 sont offertes à tous les investisseurs détenant actuellement des actions d'un autre Fonds souscrites aux termes d'une option de *frais de souscription différés*. Seul l'échange d'actions d'un autre Fonds Fidelity peut donner lieu à l'émission d'actions de série T5. Les actions de série T5 visent à offrir aux investisseurs des flux de trésorerie avantageux sur le plan fiscal au moyen du versement de distributions mensuelles de remboursement de capital.

Actions de série T8

Les actions de série T8 sont offertes à tous les investisseurs détenant actuellement des actions d'un autre Fonds souscrites aux termes d'une option de *frais de souscription différés*. Seul l'échange d'actions d'un autre Fonds Fidelity peut donner lieu à l'émission d'actions de série T8. Les actions de série T8 visent à offrir aux investisseurs des flux de trésorerie avantageux sur le plan fiscal au moyen du versement de distributions mensuelles de remboursement de capital.

Autres renseignements sur les séries

Fidelity peut, à sa seule appréciation et en tout temps, renoncer au montant du placement minimal initial ou le modifier. Le montant du placement minimal initial actuel peut être obtenu en consultant notre site Web désigné au

www.fidelity.ca. Vous trouverez de l'information sur la souscription d'actions des Fonds à la rubrique **Souscriptions, échanges et rachats**.

Les actions des séries A, T5 et T8 souscrites selon l'option de *frais de souscription différés* sont automatiquement échangées contre des actions des séries B, S5 ou S8, respectivement, qui sont assorties de frais de gestion inférieurs, le plus tôt possible un an après l'expiration des délais prévus aux barèmes des frais de rachat. Vous trouverez une description des options de *frais de souscription différés* et de leur barème des frais de rachat à la rubrique **Frais et charges**. Ces échanges automatiques ne sont pas effectués si la valeur des actions devant être échangées est inférieure à cinq dollars, mais le sont une fois que cette valeur atteint cinq dollars ou plus. De plus, vous pouvez choisir d'échanger vos actions des séries A, T5 ou T8 souscrites selon l'option de *frais de souscription différés* contre des actions des séries B, S5 ou S8, respectivement, en tout temps après l'expiration des délais prévus à votre barème des frais de rachat. Pour obtenir des précisions, reportez-vous à la rubrique **Souscriptions, échanges et rachats**.

Pour chaque série d'un Fonds, Fidelity acquitte la totalité des charges d'exploitation engagées par le Fonds pour cette série (y compris les frais associés aux services offerts par Fidelity ou les membres de son groupe), mis à part les *coûts du fonds*, en contrepartie des *frais d'administration* versés par le Fonds à l'égard de ces séries. Reportez-vous à la rubrique **Frais et charges** pour obtenir des précisions. Étant donné que les frais et charges des séries diffèrent, la valeur liquidative par action de chaque série d'un Fonds diffère aussi.

Politique en matière de distributions

Dans cette partie, nous vous indiquons quand vous pouvez espérer recevoir des versements de *dividendes* ordinaires ou de *dividendes* sur gains en capital ou des distributions de remboursement de capital des Fonds. Cependant, nous pouvons verser des *dividendes* ou effectuer des distributions à d'autres moments.

Les distributions ou les *dividendes* sur les actions détenues dans les régimes enregistrés de Fidelity sont toujours

réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du même Fonds.

À l'exception des *séries à Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD}*, de la manière décrite ci-après, les distributions, les *dividendes* ou les distributions de remboursement de capital provenant d'actions détenues dans d'autres régimes enregistrés ou dans des comptes non enregistrés sont réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du même Fonds, sauf si vous nous indiquez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces. Vous ne payez aucuns frais de souscription au réinvestissement de distributions ou de *dividendes* ni au versement de distributions ou de *dividendes* en espèces. Les distributions ou les *dividendes* versés au rachat d'actions ne sont pas réinvestis, mais vous sont versés en espèces.

Les distributions ou les *dividendes* en espèces peuvent être versés directement dans votre compte bancaire au moyen de virements électroniques de fonds ou par chèque. Nous pouvons exiger des frais de 25 \$ pour le versement de chaque distribution en espèces devant être effectué par chèque à votre demande.

Les *séries à Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD}* donnent lieu à des distributions mensuelles de remboursement de capital le dernier ouvrable de chaque mois. La Catégorie Fidelity Revenu mensuel peut verser des *dividendes* ordinaires chaque mois. Dans le cas des Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} et Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation, des *dividendes* ordinaires peuvent être versés pendant l'année. Par ailleurs, pour ces séries, les *dividendes* sur les gains en capital versés en janvier de chaque année et les *dividendes* ordinaires versés en mai de chaque année doivent être réinvestis dans des actions supplémentaires du Fonds.

Les distributions mensuelles sur les *séries à Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD}* (tel qu'il est indiqué dans le profil de fonds pertinent) sont versées en espèces, à moins que vous ne nous avisiez par écrit que vous souhaitez qu'elles soient réinvesties dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds.

Vous pouvez personnaliser vos distributions mensuelles sur les *séries à Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD}*

afin de choisir la partie de la distribution que vous souhaitez qui vous soit versée en espèces (entre 0 % et 100 %) et celle du montant restant à réinvestir dans : i) des actions supplémentaires de la même série du Fonds, et ii) lorsque cette option sera offerte, des actions d'un autre Fonds. Pour choisir ces options, vous devrez nous fournir des instructions par écrit.

Le programme *Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD}* offre huit (8) *séries à Versements fiscalement optimisés* pour une gamme de ses produits de fonds. Les taux de versement mensuels sont établis au début de chaque année, afin que les investisseurs connaissent le montant des versements qu'ils recevront chaque mois. Chaque année, immédiatement après l'évaluation du 31 décembre, le taux de liquidités par action de chaque série de chaque Fonds est réinitialisé à 5 % pour les séries F5, I5, S5 et T5 ou à 8 % pour les séries F8, I8, S8 et T8. Le taux d'une série à 5 % ou à 8 %, respectivement, est établi en fonction de la valeur liquidative au 31 décembre de l'année civile précédente et le résultat est divisé par 12 pour déterminer le montant du versement mensuel. Ce nouveau taux de liquidités annualisé cible entre en vigueur le 31 janvier et demeure le même chaque mois pour le reste de l'année civile.

Les distributions de remboursement de capital ne sont pas imposables, mais elles réduisent le prix de base rajusté de vos actions. Vous ne devez pas confondre les sommes ainsi distribuées et le taux de rendement ou la rentabilité d'un Fonds.

Vous trouverez plus de renseignements sur les distributions, les *dividendes* et le prix de base rajusté à la rubrique ***Incidences fiscales***.

Nom, constitution et historique des Fonds

La Société de Structure de Capitaux Fidelity^{MD} (la « **société** ») est une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois de l'Alberta le 30 août 2001. Le capital autorisé de la société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A et de 300 catégories d'actions spéciales rachetables d'organismes de placement collectif. Deux actions ordinaires de catégorie A ont été émises par la société : l'une est détenue par Fidelity Investments Canada s.r.l. (« **Fidelity** ») et l'autre, par FCSC Voting Trust. Chaque catégorie d'actions spéciales d'organismes de placement collectif est divisée en séries de A à BZ, le nombre d'actions de chaque série étant illimité en nombre. Les statuts constitutifs de la société (les « **statuts** ») ont été modifiés le 3 décembre 2007 pour désigner chaque catégorie d'actions spéciales des séries T5, T8, S5, S8, F5 et F8 comme des « actions à remboursement de capital ». Les statuts de la société ont été modifiés à nouveau le 31 octobre 2008 pour désigner chaque catégorie d'actions spéciales des séries I5 et I8 comme des « actions à remboursement de capital ». Les actions des séries I5 et I8 ne sont offertes par aucun Fonds. Les statuts de la société ont été à nouveau modifiés le 29 octobre 2015 aux fins suivantes : i) autoriser des catégories et des séries supplémentaires d'actions spéciales d'organismes de placement collectif; ii) modifier le nom de certaines catégories et séries d'actions spéciales d'organismes de placement collectif; iii) créer une caractéristique de conversion entre séries pour certaines séries d'actions spéciales d'organismes de placement collectif; et iv) clarifier certaines dispositions au sujet des frais fixes d'administration déjà adoptées par les actionnaires de la société. Les statuts de la société ont été à nouveau modifiés le 3 janvier 2017 aux fins de : i) redésigner les autres noms de la Catégorie Fidelity Vision stratégique^{MC} et de la Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises neutres^{MC}; et ii) apporter d'autres modifications à portée non significative. Les statuts de la société ont été à nouveau modifiés le 13 octobre 2017 aux fins de : i) redésigner la catégorie 80 de la société sous le nom Catégorie Fidelity Innovations mondiales^{MC}; ii) redésigner la catégorie 81 de la société sous le nom Catégorie Fidelity Innovations mondiales – Devises neutres^{MC}; et iii) redésigner la catégorie 82 de la société sous le nom Catégorie Fidelity Événements opportuns – Devises neutres. Les statuts de la société ont été à nouveau modifiés le 27 octobre 2017 aux fins de redésigner la Catégorie Fidelity Technologie mondiale sous le nom Catégorie Fidelity Innovations technologiques. Les statuts de la société ont été à nouveau modifiés le 3 avril 2018 aux fins de redésigner la catégorie 83 de la société sous le nom Catégorie Fidelity Bâtisseurs^{MC} et de redésigner la catégorie 84 de la société sous le nom Catégorie Fidelity Bâtisseurs – Devises neutres^{MC}. Les statuts de la société ont été à nouveau modifiés le 31 mai 2018 aux fins de redésigner la catégorie 85 de la société sous le nom Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales et de redésigner la catégorie 86 de la société sous le nom Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales – Devises neutres. Les statuts de la société ont été à nouveau modifiés le 3 janvier 2019 aux fins de redésigner la catégorie 87 de la société sous le nom Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines et de redésigner la catégorie 88 de la société sous le nom Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines – Devises neutres. Les statuts de la société ont été à nouveau modifiés le 7 janvier 2020 aux fins de redésigner la catégorie 89 de la société sous le nom Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines et de redésigner la catégorie 90 de la société sous le nom Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises. Les statuts de la société ont été à nouveau modifiés le 4 décembre 2020 aux fins de : i) échanger toutes les actions de la Catégorie Fidelity Événements opportuns et de la Catégorie Fidelity Événements opportuns – Devises neutres contre des actions de la Catégorie Fidelity Potentiel Canada; ii) dissoudre la Catégorie Fidelity Événements opportuns et la Catégorie Fidelity Événements opportuns – Devises neutres, et iii) dissoudre la Catégorie Fidelity Télécommunications mondiales et la Catégorie Fidelity Petite Capitalisation mondiale. Les statuts de la société ont été à nouveau modifiés le 13 septembre 2021 aux fins de redésigner la catégorie 91 de la société sous le nom Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} et de redésigner la catégorie 92 de la société sous le nom Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation. Les statuts de la société ont été à nouveau modifiés le 20 avril 2022 aux fins de redésigner la catégorie 93 de la société sous le nom Catégorie Portefeuille Fidelity Actions mondiales. Les statuts de la société ont été à nouveau modifiés le 16 mars 2023 aux fins de redésigner la catégorie 94 de la société sous le nom Mandat privé Fidelity Croissance mondiale.

Le siège de la société est situé au 407 – 2nd Street S.W., bureau 820, Calgary (Alberta) T2P 2Y3. Les Fonds sont gérés par Fidelity.

Les Fonds offrent des actions dans les séries indiquées dans leur profil de fonds.

Le tableau ci-après indique les dates du prospectus simplifié aux termes duquel les Fonds sont initialement devenus admissibles à des fins de placement, ainsi que d'autres renseignements importants visant les Fonds.

Nom de fonds	Date de constitution	Modification de nom de fonds	Fusion
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Canada	30 août 2001	De « Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Canada » à « Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Canada » le 27 septembre 2002	
Catégorie Fidelity Expansion Canada	30 août 2001		
Catégorie Fidelity Frontière Nord ^{MD}	30 août 2001		
Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé	30 août 2001	De « Catégorie Fidelity Croissance Amérique » à « Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé » le 1 ^{er} février 2023	
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique	30 août 2001		
Catégorie Fidelity Europe	30 août 2001	De « Catégorie Fidelity Croissance européenne » à « Catégorie Fidelity Europe » le 27 septembre 2002	
Catégorie Fidelity Extrême-Orient	30 août 2001		
Catégorie Fidelity Mondial	30 août 2001	De « Catégorie Portefeuille Fidelity Actions internationales » à « Catégorie Fidelity Mondial » le 8 mai 2006	
Catégorie Fidelity Japon	30 août 2001	De « Catégorie Fidelity Croissance Japon » à « Catégorie Fidelity Japon » le 27 septembre 2002	

Nom, constitution et historique des Fonds (suite)

Nom de fonds	Date de constitution	Modification de nom de fonds	Fusion
Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux	30 août 2001	De « Catégorie Fidelity Spécialité Produits de consommation » à « Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux » le 1 ^{er} mai 2008	
Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux	30 août 2001	De « Catégorie Fidelity Spécialité Services financiers » à « Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux » le 1 ^{er} mai 2008	
Catégorie Fidelity Soins de la santé mondiaux	30 août 2001	De « Catégorie Fidelity Spécialité Soins de la santé » à « Catégorie Fidelity Soins de la santé mondiaux » le 1 ^{er} mai 2008	
Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales	30 août 2001	De « Catégorie Fidelity Spécialité Ressources naturelles » à « Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales » le 1 ^{er} mai 2008	
Catégorie Fidelity Innovations technologiques	30 août 2001	De « Catégorie Fidelity Spécialité Technologie » à « Catégorie Fidelity Technologie mondiale » le 1 ^{er} mai 2008 De « Catégorie Fidelity Technologie mondiale » à « Catégorie Fidelity Innovations technologiques » le 27 octobre 2017	
Catégorie Fidelity Équilibre Canada	30 août 2001		
Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada	30 août 2001		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique	14 juin 2002		

Nom de fonds	Date de constitution	Modification de nom de fonds	Fusion
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales	14 juin 2002		
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD}	8 octobre 2002		
Catégorie Fidelity Potentiel Canada	18 octobre 2004		Catégorie Fidelity Événements opportuns et Catégorie Fidelity Événements opportuns – Devises neutres ont fusionné avec Catégorie Fidelity Potentiel Canada le 4 décembre 2020
Catégorie Fidelity Dividendes	13 mars 2007		
Catégorie Fidelity Étoile d'Asie ^{MD}	13 mars 2007		
Catégorie Fidelity Chine	13 mars 2007		
Catégorie Fidelity Dividendes mondiaux	13 mars 2007		
Catégorie Fidelity Immobilier mondial	13 mars 2007		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales	13 mars 2007		
Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens	13 mars 2007		
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu	13 mars 2007		
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial	13 mars 2007		
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre	13 mars 2007		
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre mondial	13 mars 2007		

Nom, constitution et historique des Fonds (suite)

Nom de fonds	Date de constitution	Modification de nom de fonds	Fusion
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance	13 mars 2007		
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance mondiale	13 mars 2007		
Catégorie Portefeuille Fidelity Actions mondiales	20 avril 2022		
Catégorie Fidelity Canada Plus	2 janvier 2008		
Catégorie Fidelity Situations spéciales	14 mars 2008		
Catégorie Fidelity Marchés émergents	14 mars 2008		
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes	31 octobre 2008		
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes – Concentré	31 octobre 2008		
Mandat privé Fidelity Actions américaines	31 octobre 2008		
Mandat privé Fidelity Actions internationales	31 octobre 2008		
Mandat privé Fidelity Actions mondiales	31 octobre 2008		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu	31 octobre 2008		
Mandat privé Fidelity Équilibre	31 octobre 2008		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique – Devises neutres	21 septembre 2009		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales – Devises neutres	21 septembre 2009		

Nom de fonds	Date de constitution	Modification de nom de fonds	Fusion
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales – Devises neutres	21 septembre 2009		
Mandat privé Fidelity Actions américaines – Devises neutres	21 septembre 2009		
Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres	21 septembre 2009		
Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres	21 septembre 2009		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres	21 septembre 2009		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Devises neutres	21 septembre 2009		
Catégorie Mandat privé Fidelity Revenu fixe – Plus	10 septembre 2010		
Catégorie Fidelity Obligations de sociétés	17 septembre 2010	De « Catégorie Fidelity Obligations de sociétés à rendement en capital » à « Catégorie Fidelity Obligations de sociétés » le 23 décembre 2014	
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale	25 mars 2011		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale – Devises neutres	25 mars 2011		
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD} – Devises neutres	25 mars 2011		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada	19 septembre 2011		

Nom, constitution et historique des Fonds (suite)

Nom de fonds	Date de constitution	Modification de nom de fonds	Fusion
Catégorie Fidelity Revenu mensuel	19 septembre 2011		
Mandat privé Fidelity Valeur concentrée	30 avril 2012		
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif	1 ^{er} décembre 2011		
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres	1 ^{er} décembre 2011		
Mandat privé Fidelity Croissance mondiale	16 mars 2023		
Catégorie Fidelity Dividendes Plus	22 janvier 2013		
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique	22 janvier 2013		
Catégorie Fidelity Actions américaines	20 décembre 2013		Catégorie Fidelity Potentiel Amérique a fusionné avec Catégorie Fidelity Actions américaines le 19 février 2016
Catégorie Fidelity Actions mondiales – Concentré	20 décembre 2013		
Catégorie Fidelity Croissance internationale	20 décembre 2013		
Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres	15 mai 2014		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Devises neutres	15 mai 2014		
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique – Devises neutres	15 mai 2014		

Nom de fonds	Date de constitution	Modification de nom de fonds	Fusion
Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé – Devises neutres	15 mai 2014		
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale	20 avril 2015		
Catégorie Fidelity Actions nord-américaines	16 octobre 2015		
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres	16 octobre 2015		
Catégorie Fidelity Vision stratégique ^{MC}	3 janvier 2017		
Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises neutres ^{MC}	3 janvier 2017		
Catégorie Fidelity Innovations mondiales ^{MC}	13 octobre 2017		
Catégorie Fidelity Innovations mondiales – Devises neutres ^{MC}	13 octobre 2017		
Catégorie Fidelity Bâtisseurs ^{MC}	3 avril 2018		
Catégorie Fidelity Bâtisseurs – Devises neutres ^{MC}	3 avril 2018		
Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales	31 mai 2018		
Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales – Devises neutres	31 mai 2018		
Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines	3 janvier 2019		

Nom, constitution et historique des Fonds (suite)

Nom de fonds	Date de constitution	Modification de nom de fonds	Fusion
Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines – Devises neutres	3 janvier 2019		
Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines	7 janvier 2020		
Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises	7 janvier 2020		
Catégorie Fidelity Précurseurs ^{MD}	13 septembre 2021		
Catégorie Fidelity Précurseurs ^{MD} – Automatisation	13 septembre 2021		

Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document

Votre guide pour investir dans les Fonds

Les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié sont classés parmi les catégories et sous-catégories qui figurent sur la page couverture. Choisir les bons Fonds veut dire connaître quel type de placements les Fonds effectuent et à quelle sorte de risques ils sont exposés. Voici ce à quoi ressemblent les profils de fonds et ce sur quoi ils vous renseignent.

1. Nom du fonds

2. Détails sur la catégorie

Il s'agit d'un bref aperçu du Fonds : son type, les types d'actions qu'il offre, les séries offertes selon l'option en dollars américains, son admissibilité aux régimes enregistrés, et les frais de gestion et de conseil et les *frais d'administration* de chacune des séries. Votre *courtier* et votre *conseiller financier* peuvent vous aider à déterminer dans quelles séries vous pouvez investir.

Nous n'acceptons pas la souscription d'actions de certains Fonds dans les régimes enregistrés. Reportez-vous à la rubrique **Détails sur la catégorie** dans le profil de chaque Fonds pour déterminer si les actions d'un Fonds peuvent être souscrites dans les régimes enregistrés.

3. Dans quoi l'OPC investit-il?

Dans cette rubrique, nous vous expliquons les objectifs et les stratégies de placement du Fonds, ainsi que les restrictions en matière de placement ou les dispenses obtenues à l'égard de ces restrictions.

Objectifs de placement

Tout comme vous, chaque Fonds poursuit certains objectifs lorsqu'il effectue des placements. La présente rubrique vous présente ces objectifs. Certains Fonds cherchent à procurer un revenu, alors que d'autres visent à accroître le plus possible la valeur de leurs placements. D'autres encore cherchent à faire les deux. Chaque Fonds a des objectifs de placement qui lui sont propres. Vous y trouverez les types de titres dans lesquels le Fonds investit et sa spécialisation de placement, le cas échéant, dans un secteur d'activité ou un pays en particulier.

Bon nombre des Fonds investissent la quasi-totalité de leurs actifs dans un seul Fonds Fidelity sous-jacent dont la désignation est similaire. Bien que ces Fonds cherchent à obtenir un rendement comparable à celui de leur Fonds Fidelity sous-jacent, le rendement réel de chaque Fonds est généralement inférieur. Le rendement inférieur est imputable aux charges d'exploitation du Fonds et au décalage de ses rentrées, de ses placements et de ses rachats.

En revanche, chacun des Portefeuilles Fidelity sous gestion et des Mandats de répartition de l'actif et équilibrés investit principalement dans une gamme de *fonds sous-jacents* ou de *Mandats sous-jacents*. Le rendement de ces Fonds n'est pas lié à celui d'un *fonds sous-jacent* précis. Les Fonds à devises neutres de Fidelity ont recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises et le dollar canadien. Certains Fonds peuvent investir directement dans des titres et peuvent également investir dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement d'un Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Dans cette partie, nous vous expliquons comment l'équipe de gestion de portefeuille tente d'atteindre les objectifs de placement du Fonds. Vous y trouverez la méthode générale en matière de placement de l'équipe de gestion de portefeuille et la manière dont elle choisit les placements pour le Fonds. Pour les Fonds qui investissent dans des *fonds sous-jacents* ou des *Mandats sous-jacents*, cette partie se concentrera sur les stratégies qui sont associées à ces *fonds sous-jacents* ou *Mandats sous-jacents*.

Pour les Fonds qui investissent dans des *fonds sous-jacents* ou des *Mandats sous-jacents*, cette section se concentrera sur les stratégies qui sont associées à ces *fonds sous-jacents*.

Dans le cas des Fonds à gestion active, l'équipe de gestion de portefeuille du Fonds, du *fonds sous-jacent* ou de tout *fonds de troisième niveau*, selon le cas, peut négocier activement leurs placements. Ce faisant, cela pourrait

Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document (*suite*)

augmenter les frais d'opérations, ce qui en retour ferait diminuer le rendement. Du même coup, la possibilité que vous receviez des *dividendes* sur les gains en capital, qui sont imposables si vous détenez votre placement dans un compte non enregistré, s'en trouvera accrue.

À moins d'avoir obtenu une dispense auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières (tel qu'il est décrit à la rubrique **Restrictions en matière de placement**), tous les Fonds respectent les limites, restrictions et pratiques de placement standard prévues aux règlements canadiens sur les valeurs mobilières.

Tous les Fonds et les *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity peuvent détenir des éléments de trésorerie, investir dans des *titres à revenu fixe* et conclure des *opérations de prise en pension*. Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD}, Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation, Catégorie Fidelity Revenu mensuel et les *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity peuvent aussi conclure des *opérations de mise en pension* et des *opérations de prêt de titres*, qui sont décrites à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Les *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity peuvent aussi investir une partie de leur actif dans des titres d'autres OPC, conformément aux règlements canadiens sur les valeurs mobilières.

Certains Fonds peuvent conclure des ventes à découvert afin de gérer la *volatilité* ou d'accroître le rendement du Fonds lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la vente à découvert, reportez-vous à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Certains Fonds Fidelity peuvent avoir recours à des *dérivés*. Vous trouverez plus d'information sur l'utilisation des *dérivés* par un Fonds à la rubrique **Stratégies de placement** du profil de fonds. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des *dérivés*, reportez-vous à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

L'investissement ESG chez Fidelity

L'investissement *ESG* est une approche de placement qui intègre des facteurs économiques, sociaux ou de gouvernance (*ESG*) dans notre démarche de recherche fondamentale dans le but d'évaluer les risques et les occasions que présente une entreprise. Fidelity fait appel à des ressources consacrées à l'investissement durable, qui sont généralement axées sur des domaines clés communs comme la recherche *ESG*, les engagements avec les émetteurs et le vote par procuration. Les engagements sont pris dans le cadre de notre démarche globale de recherche fondamentale et généralement poursuivis avec tous les émetteurs. Ils seront remplis au moyen de discussions portant sur les facteurs *ESG* et d'autres facteurs ayant un impact important soit sur le risque de placement, soit sur le potentiel de rendement. Le vote par procuration est exercé pour tous les Fonds Fidelity selon les lignes directrices sur le vote par procuration de chaque sous-conseiller, qu'un Fonds soit – ou non – axé sur les caractéristiques *ESG*.

Pour les Fonds Fidelity qui ont un objectif de placement axé sur les caractéristiques *ESG*, lesquels sont offerts aux termes de prospectus distincts, veuillez vous reporter aux objectifs de placement et aux stratégies de placement de ces Fonds Fidelity qui exposent les paramètres *ESG*. Dans le cas des Fonds Fidelity non axés sur les caractéristiques *ESG*, le sous-conseiller et le ou les gestionnaires de portefeuille Fidelity pertinents peuvent, à leur appréciation, établir si et dans quelle mesure les facteurs *ESG* sont pertinents et importants pour l'évaluation d'une entreprise, conformément à leurs objectifs de placement et stratégies de placement et à leur univers de placement. Lorsqu'un Fonds Fidelity non axé sur les caractéristiques *ESG* utilise au moins une stratégie *ESG* (p. ex., « meilleure stratégie de sa catégorie », intégration des facteurs *ESG* ou approche par filtrage négatif), qu'elle fasse partie de sa stratégie de placement principale ou de son processus de sélection des titres, nous indiquerons la description de la stratégie *ESG* utilisée dans le profil pertinent du Fonds Fidelity non axé sur les caractéristiques *ESG*.

Les facteurs *ESG* constituent l'un des nombreux intrants de recherche dans l'évaluation des titres. Selon Fidelity, les facteurs *ESG* sont des données importantes dans le processus global de recherche et peuvent aider à identifier les entreprises qui peuvent générer une création de valeur à long terme pour les investisseurs. De plus, Fidelity a recours à des cotes *ESG* et à des cotes de durabilité, exclusives ou de tiers, pour alimenter sa recherche de placement. Par exemple, les cotes *ESG* ou les cotes de durabilité exclusives de Fidelity sont fondées sur des données fondamentales et établies par des spécialistes en recherche au sein de l'organisation au moyen de sources de données multiples, y compris des communications publiques, des engagements avec la direction des sociétés et des données de tierces parties comme les données de recherche de MSCI *ESG*, qui sont utilisées pour enrichir notre recherche fondamentale. Les entreprises sont évaluées selon les facteurs *ESG* pertinents et essentiels à leurs opérations et activités sur une longue période. Les cotes exclusives servent d'évaluation prospective de l'intégration par une entreprise des facteurs *ESG* dans son modèle d'entreprise, ainsi que de sa performance et de son orientation *ESG*. Le processus de surveillance des risques, facteurs et occasions *ESG* s'engage dans le cadre de la démarche de recherche fondamentale, qui comprend l'évaluation des facteurs financiers et *ESG* importants pour toutes les entreprises visées, laquelle est mise à jour périodiquement.

Fidelity a une politique d'investissement responsable qui indique la manière dont les facteurs *ESG* sont intégrés à la démarche de recherche fondamentale. De plus, Fidelity a fait preuve d'un engagement à promouvoir l'adoption et le recours à des pratiques d'investissement durable en devenant signataire des Principes pour l'investissement responsable, une initiative parrainée par les Nations Unies. D'ailleurs, Fidelity est membre de l'Association pour l'investissement responsable et participe à l'initiative Climate Action 100+.

Pour obtenir plus de renseignements sur les initiatives et politiques d'investissement *ESG* de Fidelity, visitez la page Web suivante :

<https://www.fidelity.ca/fr/investments/sustainable-investing>.

Les investisseurs devraient consulter leur *courtier* ou *conseiller financier* pour déterminer quels Fonds Fidelity conviennent à leurs besoins en matière de placement.

4. Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Cette partie consiste en une liste de vérification de tous les risques du Fonds. Un fonds qui investit dans au moins un *fonds sous-jacent* comporte des risques semblables à ceux associés à un placement dans ces *fonds sous-jacents*. Pour obtenir une description complète de chaque risque, reportez-vous à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?***

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**		Frais d'administration***		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,250 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,200 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,150 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- cherche à investir dans les secteurs représentés dans l'*indice composé plafonné S&P/TSX*, selon environ les mêmes proportions, à l'exception du secteur immobilier qui est considéré comme un segment du secteur des services financiers;
- peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - la situation financière,
 - le potentiel de croissance des bénéficiaires à long terme;
- passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
- décide à quel secteur appartient un placement si celui-ci ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description

complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises	●	
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres		●
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Expansion Canada

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes				
Type de titres	Actions des séries A, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable				
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés				
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***		
	A, T5 et T8	2,00 %	0,250 %		
	B, S5 et S8	1,85 %	0,200 %		
	F, F5 et F8	0,85 %	0,150 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4 5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 % 0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Expansion Canada.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance de la société;
- identifie des occasions de placement parmi les sociétés sous-évaluées qui pourraient tirer parti d'une amélioration de leurs données économiques fondamentales ou de celles de leur secteur d'activité;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - dans le cas de sociétés fermées, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles, mais il a tendance à privilégier les moyennes et grandes sociétés;
- concentrer ses placements dans un nombre relativement faible de sociétés;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Expansion Canada figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après

énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5, F8, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**		Frais d'administration***		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,250 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,200 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,150 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et a tendance à privilégier les grandes sociétés.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- considère que les grandes sociétés sont celles qui ont une taille semblable à celle des sociétés comprises dans l'indice S&P/TSX 60, en tenant compte de toutes les actions en circulation;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans de petites et de moyennes sociétés;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des *titres convertibles* en titres de capitaux propres et des certificats représentatifs d'actions étrangères visant ces titres;
- investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie;
- accroître ses placements en trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de perte en cas de baisse, ou lorsque les

occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les

risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Potentiel Canada

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**			
	A, T5 et T8	2,00 %	0,250 %			
	B, S5 et S8	1,85 %	0,200 %			
	F, F5 et F8	0,85 %	0,150 %			
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Le Fonds n'accepte plus de souscriptions de nouveaux investisseurs. Le Fonds continuera d'être offert aux autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity agit à titre de gestionnaire ou de conseiller ainsi qu'aux investisseurs existants, notamment : i) ceux qui participent à des programmes de souscriptions ou d'échanges systématiques; et ii) ceux qui effectuent de nouvelles souscriptions au moyen d'un compte discrétionnaire qui est géré par un gestionnaire de portefeuille autorisé à effectuer des opérations discrétionnaires pour le compte de ses clients, et ce, si le Fonds faisait partie d'un portefeuille modèle discrétionnaire, programme de répartition de l'actif ou autre produit de placement semblable avant la fermeture des bureaux le 26 juillet 2022. Votre courtier ou conseiller doit nous informer que votre compte satisfait les conditions prévues au sous-paragraphe ii) ci-dessus afin que nous puissions traiter la souscription de titres du Fonds. Fidelity a pris cette

décision afin de maintenir l'intégrité du Fonds.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Le *fonds sous-jacent* peut parfois concentrer ses placements dans un nombre relativement peu élevé de sociétés et de secteurs d'activité. Le *fonds sous-jacent* peut choisir d'investir jusqu'à 10 % de son actif au moment de l'achat dans des titres de sociétés fermées.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Potentiel Canada.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- attache une grande importance aux fondamentaux d'une société et investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance et de bénéfices de la société;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - dans le cas de sociétés fermées, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles, mais il a tendance à privilégier les petites et moyennes sociétés;
- investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie;
- accroître ses placements en trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de perte en cas de baisse, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille.

En raison de l'accent que met le Fonds sur les petites et moyennes sociétés, certains de ses placements pourraient être moins *liquides* que d'autres.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant

temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Potentiel Canada figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistant pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●

Catégorie Fidelity Potentiel Canada (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Dividendes

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds de dividendes canadiens
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable

Admissibilité pour les régimes enregistrés Placement admissible aux régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	A, T5 et T8	1,85 %	0,250 %
	B, S5 et S8	1,70 %	0,200 %
	F, F5 et F8	0,70 %	0,150 %

Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8		0,025 %	0,075 %	0,100 %	0,125 %	0,175 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés qui versent ou qui devraient verser des *dividendes*, dans des titres de fiducies de revenu, dans des *titres à revenu fixe* et dans d'autres titres qui devraient effectuer des distributions de revenu. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement ou indirectement en effectuant des placements dans d'autres *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Dividendes.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit principalement dans des titres de capitaux propres canadiens;
- met principalement l'accent sur les paramètres de valorisation d'une société;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- investit dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity qui représentent plus de 10 % de l'actif net du *fonds sous-jacent*. Ces autres fonds sont désignés *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du *fonds sous-jacent* qui est investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les bénéfices prévisionnels,

Catégorie Fidelity Dividendes (suite)

- les compétences de l'équipe de direction,
- la capacité de verser des *dividendes*,
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie des facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours actuel par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;
- investir dans des titres de fiducies de placement immobilier, appelées *FPI*, implantées au Canada et aux États-Unis;
- investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie;
- accroître ses placements en trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de perte en cas de baisse, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille;

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds, le *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;

- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Étant donné que le *fonds sous-jacent* investit dans des titres étrangers, il est assujéti à une exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. Cette décision est prise dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du *fonds sous-jacent* qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris l'avis de l'équipe de gestion de portefeuille sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du *fonds sous-jacent* aux devises varie selon la valeur des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du *fonds sous-jacent*. L'exposition aux devises du *fonds sous-jacent* pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds troisième niveau*.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Dividendes figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistants pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●

	Risque principal	Risque additionnel
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Canada Plus

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable

Admissibilité pour les régimes enregistrés Placement admissible aux régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*			Frais d'administration**
	A, T5 et T8	2,00 %			0,250 %
	B, S5 et S8	1,85 %			0,200 %
	F, F5 et F8	0,85 %			0,150 %

Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8		0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes ainsi que dans des titres de capitaux propres étrangers.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Canada Plus.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance de la société;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - dans le cas de sociétés fermées, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie;
- accroître ses placements en trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de perte en cas de baisse, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Canada Plus figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description

complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Dividendes Plus

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**		Frais d'administration***		
	A, T5 et T8	1,85 %		0,250 %		
	B, S5 et S8	1,70 %		0,200 %		
	F, F5 et F8	0,70 %		0,150 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,025 %	0,075 %	0,100 %	0,125 %	0,175 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui versent ou qui devraient verser des *dividendes* et dans d'autres titres qui devraient effectuer des distributions de revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Dividendes Plus.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investir dans des titres de capitaux propres canadiens et des titres de fiducies de placement immobilier, appelées *FPI*, implantées au Canada et aux États-Unis;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres et des *FPI*, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - la capacité de maintenir le niveau de *dividendes* ou de distributions de revenu,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles du monde entier;
- investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie;
- accroître ses placements en trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de perte en cas de baisse, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des opérations de prêt de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le *fonds sous-jacent* peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du *fonds sous-jacent* qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du *fonds sous-jacent* aux devises varie selon la valeur des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du *fonds sous-jacent*. L'exposition aux devises du *fonds sous-jacent* pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Dividendes Plus figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		

Catégorie Fidelity Dividendes Plus (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Situations spéciales

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**		Frais d'administration***		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,250 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,200 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,150 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Le Fonds n'accepte plus de souscriptions de nouveaux investisseurs. Le Fonds continuera d'être offert aux investisseurs existants, notamment : i) ceux qui participent à des programmes de souscriptions ou d'échanges systématiques; et ii) ceux qui effectuent de nouvelles souscriptions au moyen d'un compte discrétionnaire qui est géré par un gestionnaire de portefeuille autorisé à effectuer des opérations discrétionnaires pour le compte de ses clients, et ce, si le Fonds faisait partie d'un portefeuille modèle discrétionnaire, programme de répartition de l'actif ou autre produit de placement semblable avant la fermeture des bureaux le 2 juillet 2021. Votre courtier ou conseiller doit nous informer que votre compte satisfait les conditions prévues au sous-paragraphe ii) ci-dessus afin que nous puissions traiter la

souscription visant les titres du Fonds. Fidelity a pris cette décision afin de maintenir l'intégrité du Fonds.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Le *fonds sous-jacent* cherche à repérer des occasions de placement considérées comme des situations spéciales.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Situations spéciales.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- cherche à repérer des occasions de placement qu'elle juge susceptibles de représenter des « situations spéciales », qui constituent des placements pouvant connaître une réévaluation positive marquée et dont le potentiel pourrait être méconnu du marché en général, y compris parmi les sociétés à forte croissance dont le potentiel est sous-estimé et dans des sociétés considérablement sous-évaluées qui pourraient tirer parti d'une amélioration de leurs données économiques fondamentales et de celles de leur secteur d'activité;
- investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance de la société;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :

Catégorie Fidelity Situations spéciales (suite)

- la situation financière,
- la position occupée dans le secteur d'activité,
- le potentiel de croissance,
- la conjoncture économique et boursière,
- les bénéfices prévisionnels,
- les compétences de l'équipe de direction,
- dans le cas de sociétés fermées, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles, mais il a tendance à privilégier les petites et moyennes sociétés;
- investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- avoir une exposition importante à un nombre relativement faible de sociétés et de secteurs d'activité;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

En raison de l'accent que met le Fonds sur les petites et moyennes sociétés, certains de ses placements pourraient être moins *liquides* que d'autres.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Situations spéciales figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	

	Risque principal	Risque additionnel
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Frontière Nord^{MD}

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*		Frais d'administration**		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,250 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,200 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,150 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Frontière Nord^{MD}.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie;
- accroître ses placements en trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de perte en cas de baisse, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Frontière Nord^{MD} figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●

	Risque principal	Risque additionnel
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Actions nord-américaines

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions nord-américaines
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable

Admissibilité pour les régimes enregistrés Placement admissible aux régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	A, T5 et T8	2,00 %	0,300 %
	B, S5 et S8	1,85 %	0,225 %
	F, F5 et F8	0,85 %	0,175 %

Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8		0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées au Canada et/ou aux États-Unis.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, la Fiducie de placement Fidelity Actions nord-américaines.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans tous les types de titres de capitaux propres;
- n'investit pas plus d'environ 50 % de son actif net dans des titres de capitaux propres canadiens;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de capitaux propres de sociétés situées hors du Canada et/ou des États-Unis;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Actions nord-américaines figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions nord-américaines					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	2,00 %			0,275 %	
	B, S5 et S8	1,85 %			0,200 %	
	F, F5 et F8	0,85 %			0,150 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,0375 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,2375 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et américaines. Le Fonds peut investir dans ces titres, directement ou indirectement, en effectuant des placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, privilégiant les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et américaines. À l'heure actuelle, les *fonds sous-jacents* sont le Fonds Fidelity Expansion Canada et le Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique;
- suit comme guide une *composition neutre* qui correspond à peu près aux proportions suivantes : 50 % au Fonds Fidelity Expansion Canada et 50 % au Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre*, si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Fonds investie dans un *fonds sous-jacent* donné.

Lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, l'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :

- la situation financière;
- la position occupée dans le secteur d'activité;
- la conjoncture économique et boursière;
- les perspectives de bénéfices;
- la stratégie de l'entreprise;
- le potentiel de croissance;
- les compétences de l'équipe de direction;
- dans le cas de sociétés fermées, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le Fonds et les *fonds sous-jacents* peuvent également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;
- investir jusqu'à 75 % de son actif net dans des titres étrangers;

- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et les *fonds sous-jacents*, le cas échéant, peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur chacun des *fonds sous-jacents* figurent dans son prospectus simplifié ou d'autres documents de placement. Vous pouvez en obtenir des exemplaires en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		

Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Petites sociétés	●	
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions nord-américaines				
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable				
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés				
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*			Frais d'administration**
	A, T5 et T8	2,00 %			0,305 %
	B, S5 et S8	1,85 %			0,230 %
	F, F5 et F8	0,85 %			0,180 %
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,0375 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et américaines. Le Fonds peut investir dans ces titres, directement ou indirectement, en effectuant des placements dans des *fonds sous-jacents*.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, privilégiant les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et américaines. À l'heure actuelle, les *fonds sous-jacents* sont le Fonds Fidelity Expansion Canada et le Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique;
- suit comme guide une *composition neutre* qui correspond à peu près aux proportions suivantes : 50 % au Fonds Fidelity Expansion Canada et 50 % au Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre*, si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Fonds investie dans un *fonds sous-jacent* donné;

Lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, l'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :

- la situation financière;
- la position occupée dans le secteur d'activité;
- la conjoncture économique et boursière;
- les perspectives de bénéfices;
- la stratégie de l'entreprise;
- le potentiel de croissance;
- les compétences de l'équipe de direction;
- dans le cas de sociétés fermées, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines – Devises neutres (suite)

Le Fonds et les *fonds sous-jacents* peuvent également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;
- investir jusqu'à 75 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et les *fonds sous-jacents*, le cas échéant, peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre des devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficiera généralement pas d'une appréciation des devises de *marchés développés* par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou

garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur chacun des *fonds sous-jacents* figurent dans son prospectus simplifié ou d'autres documents de placement. Vous pouvez en obtenir des exemplaires en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●

	Risque principal	Risque additionnel
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**		Frais d'administration***		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,300 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,225 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,175 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- cherche à investir dans les secteurs représentés dans l'*indice S&P 500*, selon environ les mêmes proportions;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - le potentiel de croissance des bénéficiaires à long terme;
- peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
- passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
- décide à quel secteur appartient un placement si celui-ci ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●

	Risque principal	Risque additionnel
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*		Frais d'administration**		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,330 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,255 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,205 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- cherche à investir dans les secteurs représentés dans l'*indice S&P 500*, selon environ les mêmes proportions;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - le potentiel de croissance des bénéficiaires à long terme;
- peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
- passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
- décide à quel secteur appartient un placement si celui-ci ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Actions américaines

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines				
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable				
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés****				
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**		Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	2,00 %		0,300 %	
	B, S5 et S8	1,85 %		0,225 %	
	F, F5 et F8	0,85 %		0,175 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

**** **Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Actions américaines.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance à long terme,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des titres de sociétés situées hors des États-Unis;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en**

matière de placement, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Actions américaines figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		

	Risque principal	Risque additionnel
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Au cours des 12 derniers mois, le *fonds sous-jacent* a investi à l'occasion plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un seul émetteur. Il a investi jusqu'à 10,64 % dans des titres émis par Microsoft Corp. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de concentration** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*		Frais d'administration**		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,330 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,255 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,205 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Actions américaines.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance à long terme,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des titres de sociétés situées hors des États-Unis;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Actions américaines figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Au cours des 12 derniers mois, le *fonds sous-jacent* a investi à l'occasion plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un seul émetteur. Il a investi jusqu'à 10,46 % dans des titres émis par Microsoft Corp. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de concentration** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines					
Type de titres	Actions des séries A, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**		Frais d'administration***		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,300 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,225 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,175 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- attache une grande importance aux fondamentaux d'une société et investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance et de bénéfices de la société;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - la valorisation,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - la solidité du bilan,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres non américains;
- avoir une exposition importante à un nombre relativement faible de sociétés et de secteurs d'activité;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs

mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistant pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		

	Risque principal	Risque additionnel
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable

Admissibilité pour les régimes enregistrés Placement admissible aux régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	A, T5 et T8	2,00 %	0,330 %
	B, S5 et S8	1,85 %	0,255 %
	F, F5 et F8	0,85 %	0,205 %

Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- attache une grande importance aux fondamentaux d'une société et investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance et de bénéfices de la société;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - la valorisation,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - la solidité du bilan,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres non américains;
- avoir une exposition importante à un nombre relativement faible de sociétés et de secteurs d'activité;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs

mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un**

organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable

Admissibilité pour les régimes enregistrés Placement admissible aux régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	A, T5 et T8	2,00 %	0,300 %
	B, S5 et S8	1,85 %	0,225 %
	F, F5 et F8	0,85 %	0,175 %

Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8		0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à petite capitalisation.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans de moyennes et de grandes sociétés;
- investir dans des titres de sociétés situées hors des États-Unis;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		

	Risque principal	Risque additionnel
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable

Admissibilité pour les régimes enregistrés Placement admissible aux régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	A, T5 et T8	2,00 %	0,330 %
	B, S5 et S8	1,85 %	0,255 %
	F, F5 et F8	0,85 %	0,205 %

Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à petite capitalisation.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans de moyennes et de grandes sociétés;
- investir dans des titres de sociétés situées hors des États-Unis;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		

	Risque principal	Risque additionnel
Catégories et séries		●
Marchandises		
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés****					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**		Frais d'administration***		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,300 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,225 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,175 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

**** **Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Toutes Capitalisations Amérique.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- vise à privilégier les sociétés et les secteurs d'activité qui sont sous-évalués ou qui ont été délaissés en fonction de facteurs, tels l'actif, la capacité à générer des flux de trésorerie disponibles, les résultats ou le potentiel de croissance;
- cherche à identifier les signes précoces de changements à long terme s'opérant sur le marché, et met l'accent sur les effets que ces changements pourraient avoir sur les caractéristiques fondamentales des sociétés dans lesquelles le Fonds investit;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles, en privilégiant les sociétés de moyenne taille;
- investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres non américains;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Toutes Capitalisations Amérique figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un**

organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*			Frais d'administration**	
	A, T5 et T8	2,00 %			0,330 %	
	B, S5 et S8	1,85 %			0,255 %	
	F, F5 et F8	0,85 %			0,205 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Toutes Capitalisations Amérique.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- vise à privilégier les sociétés et les secteurs d'activité qui sont sous-évalués ou qui ont été délaissés en fonction de facteurs, tels l'actif, la capacité à générer des flux de trésorerie disponibles, les résultats ou le potentiel de croissance;
- cherche à identifier les signes précoces de changements à long terme s'opérant sur le marché, et met l'accent sur les effets que ces changements pourraient avoir sur les caractéristiques fondamentales des sociétés dans lesquelles le Fonds investit;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles, en privilégiant les sociétés de moyenne taille;
- investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres non américains;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès

des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Toutes Capitalisations Amérique figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit

inexistants pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	2,00 %			0,300 %	
	B, S5 et S8	1,85 %			0,225 %	
	F, F5 et F8	0,85 %			0,175 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** Dans la mesure où le Fonds investit dans le *fonds sous-jacent*, nous ajusterons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines, en privilégiant les sociétés qui présentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, la Fiducie de placement Fidelity Occasions de croissance américaines.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance de la société;
- adopte un style de placement axé sur la « croissance » pour investir dans des sociétés qui, selon elle, ont un potentiel de croissance supérieur à la moyenne;
- utilise une stratégie de placement fondamental ascendante;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - le modèle d'entreprise,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance à long terme,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - les *tendances favorables à long terme*,
 - dans le cas de sociétés fermées, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des titres de sociétés situées hors des États-Unis;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le cas échéant, peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Occasions de croissance américaines figurent dans son prospectus simplifié ou d'autres documents de placement. Vous pouvez en obtenir des exemplaires en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		

Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**			
	A, T5 et T8	2,06 %	0,300 %			
	B, S5 et S8	1,91 %	0,225 %			
	F, F5 et F8	0,91 %	0,175 %			
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Dans la mesure où le Fonds investit dans le *fonds sous-jacent*, nous ajusterons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines, en privilégiant les sociétés qui présentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

Le Fonds adopte une stratégie de couverture du risque de change systématique, soit un modèle quantitatif, qui cherche à la fois à limiter l'incidence de la *volatilité* du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien et à tirer parti des variations attendues de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien. Le Fonds peut

également avoir une exposition à d'autres devises (comme l'euro ou le yen), qui ne sont pas couvertes. L'exposition du Fonds à d'autres devises pourrait changer en tout temps et le Fonds pourrait choisir de couvrir cette exposition dans l'avenir. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le Fonds a recours à des *dérivés*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, la Fiducie de placement Fidelity Occasions de croissance américaines.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du Fonds :

- peut employer des stratégies de couverture contre les effets des fluctuations de la valeur relative de l'exposition au dollar américain, en utilisant un ratio de couverture qui se situe dans une fourchette variant de 0 % à 100 %;
- utilise le modèle quantitatif qui tient compte une combinaison d'indicateurs quantitatifs pour établir le ratio de couverture optimal. L'équipe de gestion de portefeuille tiendra compte des indicateurs suivants :
 - Conjoncture des taux d'intérêt – L'écart de taux d'intérêt entre les États-Unis et le Canada.
 - Évolution et tendance du cours – La valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien et la tendance récurrente sur des périodes données.
 - Évaluation – L'attractivité relative des cours du dollar américain et du dollar canadien et l'écart relativement à la juste valeur à long terme.
- peut tenir compte d'un éventail d'autres indicateurs quantitatifs;
- établira et rajustera généralement les ratios de couverture du dollar américain tous les mois au moyen d'une combinaison des indicateurs susmentionnés.

Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises (suite)

- peut s'écarter du modèle quantitatif relativement au ratio de couverture des devises. Cette mesure pourrait être prise pour limiter l'incidence défavorable du change sur le Fonds en période de *volatilité* boursière, ou pour toute autre raison.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- utilise une stratégie de placement fondamental ascendante;
- adopte un style de placement axé sur la « croissance » pour investir dans des sociétés qui, selon elle, présentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne;
- investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance de la société;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - le modèle d'entreprise,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance à long terme,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - les *tendances favorables à long terme*,
 - dans le cas de sociétés fermées, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des titres de sociétés situées hors des États-Unis;
- investir dans des titres de sociétés fermées;

- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le cas échéant, peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Occasions de croissance américaines

figurent dans son prospectus simplifié ou d'autres documents de placement. Vous pouvez en obtenir des exemplaires en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives	●	
<i>Opérations de mise en</i>		●

	Risque principal	Risque additionnel
<i>pension de titres</i>		
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Vision stratégique^{MC}

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**		Frais d'administration***		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,325 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,225 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,175 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde, en privilégiant les titres américains, dont on estime que la valeur n'est pas pleinement reconnue par le public.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit la Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique^{MC}.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des titres de sociétés dont elle estime que la valeur n'est pas pleinement reconnue par le public. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans différents types de sociétés : les sociétés qui connaissent des changements fondamentaux positifs, tels une nouvelle équipe de direction ou un lancement de produits, une réduction de coûts majeure, une fusion ou une acquisition, une réduction au chapitre de la capacité du secteur qui pourrait entraîner une augmentation des prix, les sociétés dont les possibilités de gains se sont améliorées ou devraient s'améliorer davantage que ce qui est généralement perçu, les sociétés qui étaient récemment très prisées sur le marché mais qui semblent temporairement être tombées en défaveur pour des motifs momentanés ou exceptionnels, et les sociétés qui sont sous-évaluées par rapport aux titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- n'est pas limitée par un style de placement donné;
- peut en tout temps privilégier l'achat de titres axés sur la « croissance », ou encore, de titres axés sur la « valeur », ou l'achat d'une combinaison de ces deux types de titres;
- investit dans tous les types de titres dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions, des *titres convertibles* et des reçus de dépôt visant ces titres;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,

- les perspectives de bénéfices,
- la stratégie de l'entreprise,
- le potentiel de croissance,
- la conjoncture économique et boursière,
- les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers, dont une partie importante peut être des titres d'émetteurs des États-Unis;
- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette

mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique^{MC} figurent dans son prospectus simplifié ou d'autres documents de placement. Vous pouvez en obtenir des exemplaires en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●

Catégorie Fidelity Vision stratégique^{MC} (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Opérations de prêt de titres		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Au cours des 12 derniers mois, le *fonds sous-jacent* a investi à l'occasion plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un seul émetteur. Il a investi jusqu'à 11,26 % dans des titres émis par Meta Platforms Inc. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de concentration** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises neutres^{MC}

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*		Frais d'administration**		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,355 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,255 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,205 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la plus-value du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde, en privilégiant les titres américains, dont on estime que la valeur n'est pas pleinement reconnue par le public.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre des devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit la Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique^{MC}.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des titres de sociétés dont elle estime que la valeur n'est pas pleinement reconnue par le public. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans différents types de sociétés : les sociétés qui connaissent des changements fondamentaux positifs, tels une nouvelle équipe de direction ou un lancement de produits, une réduction de coûts majeure, une fusion ou une acquisition, une réduction au chapitre de la capacité du secteur qui pourrait entraîner une augmentation des prix, les sociétés dont les possibilités de gains se sont améliorées ou devraient s'améliorer davantage que ce qui est généralement perçu, les sociétés qui étaient récemment très prisées sur le marché mais qui semblent temporairement être tombées en défaveur pour des motifs momentanés ou exceptionnels, et les sociétés qui sont sous-évaluées par rapport aux titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- n'est pas limitée par un style de placement donné;
- peut en tout temps privilégier l'achat de titres axés sur la « croissance », ou encore, de titres axés sur la « valeur », ou l'achat d'une combinaison de ces deux types de titres;
- investit dans tous les types de titres dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions, des *titres convertibles* et des reçus de dépôt visant ces titres;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,

Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises neutres^{MC} (suite)

- la position occupée dans le secteur d'activité,
- les perspectives de bénéfices,
- la stratégie de l'entreprise,
- le potentiel de croissance,
- la conjoncture économique et boursière,
- les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers, dont une partie importante peut être des titres d'émetteurs des États-Unis;
- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique^{MC} figurent dans son prospectus simplifié, sa notice annuelle ou d'autres documents de placement. Vous pouvez en obtenir des exemplaires en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistants pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●

	Risque principal	Risque additionnel
Dérivés	●	
Titres de capitaux propres	●	
FNB		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Opérations de prêt de titres		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Au cours des 12 derniers mois, le *fonds sous-jacent* a investi à l'occasion plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un seul émetteur. Il a investi jusqu'à 11,18 % dans des titres émis par Meta Platforms Inc. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de concentration** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Catégorie Fidelity Étoile d'Asie^{MD}

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions de la région Asie-Pacifique					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**			
	A, T5 et T8	2,00 %	0,325 %			
	B, S5 et S8	1,85 %	0,240 %			
	F, F5 et F8	0,85 %	0,190 %			
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans la région de l'Asie-Pacifique et dans des sociétés qui tirent une partie importante de leurs revenus de cette région.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Étoile d'Asie^{MD}.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- prévoit investir surtout dans des sociétés situées dans la région de l'Asie-Pacifique, mais a la possibilité d'investir dans des sociétés situées n'importe où dans le monde;
- peut choisir à l'occasion de concentrer les placements dans certains pays de la région de l'Asie-Pacifique;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - la valeur relativement au prix du marché,
 - le potentiel de croissance et de bénéfices.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- concentrer ses placements dans un nombre relativement faible de sociétés, de secteurs d'activité ou de pays, ou dans des sociétés de même taille;
- à la différence d'autres fonds, détenir une plus grande proportion de titres qui sont non *liquides*;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *EDDV*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs

mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Étoile d'Asie^{MD} figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Chine

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions asiatiques				
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable				
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés***				
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**		
	A, T5 et T8	2,00 %	0,325 %		
	B, S5 et S8	1,85 %	0,240 %		
	F, F5 et F8	0,85 %	0,190 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

*** **Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées en Chine et à Hong Kong et de sociétés situées dans d'autres pays qui tirent une partie importante de leurs revenus de ces pays.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Chine.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les flux de trésorerie,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles, mais il a tendance à privilégier les grandes sociétés;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *EDDV*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;

- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Chine figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		

	Risque principal	Risque additionnel
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Marchés émergents

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions des marchés émergents					
Type de titres	Actions des séries A*, B* et F* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***	
	A	2,00 %			0,325 %	
	B	1,85 %			0,240 %	
	F	0,85 %			0,190 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B et F	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés de pays à *marché émergent*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Marchés émergents.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *EDDV*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Marchés émergents figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		
FNB de cryptomonnaies		
Change	●	

	Risque principal	Risque additionnel
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Titres de capitaux propres	●	
FNB		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Opérations de prêt de titres		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Au cours des 12 derniers mois, le *fonds sous-jacent* a investi à l'occasion plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un seul émetteur. Il a investi jusqu'à 11,80 % dans des titres émis par Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Ltd. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de concentration** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Catégorie Fidelity Europe

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions européennes					
Type de titres	Actions des séries A, B et F d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés***					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*			Frais d'administration**	
	A	2,00 %			0,325 %	
	B	1,85 %			0,240 %	
	F	0,85 %			0,190 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B et F	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

*** Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés du Royaume-Uni et du continent européen, y compris les pays faisant partie de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Europe.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Europe figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?***

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●

	Risque principal	Risque additionnel
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Extrême-Orient

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions d'Extrême-Orient					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*		Frais d'administration**		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,325 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,240 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,190 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies ou exerçant leurs activités dans les pays de l'Asie du Sud-Est. Ces pays comprennent l'Australie, la Corée du Sud, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la République populaire de Chine, Singapour, Taïwan et la Thaïlande. Le *fonds sous-jacent* n'investit pas au Japon.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Extrême-Orient.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *EDDV*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Extrême-Orient figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	

	Risque principal	Risque additionnel
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Au cours des 12 derniers mois, le *fonds sous-jacent* a investi à l'occasion plus de 10 % de son actif net dans des titres de deux émetteurs. Il a investi jusqu'à 11,94 % dans des titres émis par Samsung Electronics Co. Ltd. et 13,15 % dans des titres émis par Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Ltd. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de concentration** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Catégorie Fidelity Mondial

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés***					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*			Frais d'administration**	
	A, T5 et T8	2,00 %			0,325 %	
	B, S5 et S8	1,85 %			0,240 %	
	F, F5 et F8	0,85 %			0,190 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

*** **Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Mondial.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- diversifie habituellement les placements en investissant dans différents pays et différentes régions;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

L'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* peut, à des fins de *couverture*, utiliser des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition générale du *fonds sous-jacent* aux devises, y compris une *couverture de change croisée*.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Mondial figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?***

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		

	Risque principal	Risque additionnel
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	2,00 %			0,325 %	
	B, S5 et S8	1,85 %			0,240 %	
	F, F5 et F8	0,85 %			0,190 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- cherche à investir dans les secteurs représentés dans l'*indice MSCI Monde tous pays*, selon environ les mêmes proportions;
- cherche à investir dans les régions suivantes représentées dans l'indice, mais pas nécessairement dans la même proportion dans laquelle ces régions sont représentées dans l'indice :
 - États-Unis,
 - Royaume-Uni,
 - Europe, à l'exclusion du Royaume-Uni,
 - Japon,
 - Asie-Pacifique, à l'exclusion du Japon,
 - *marchés émergents*,
 - Canada;
- peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - la situation financière,
 - le potentiel de croissance des bénéfices à long terme;
- passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
- décide à quel secteur appartient un placement si celui-ci ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales				
Type de titres	Actions des séries A, B, F, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable				
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés				
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**		
	A, T5 et T8	2,00 %	0,355 %		
	B, S5 et S8	1,85 %	0,270 %		
	F	0,85 %	0,220 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4
	Séries B, F, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- cherche à investir dans les secteurs représentés dans l'*indice MSCI Monde tous pays*, selon environ les mêmes proportions;
- cherche à investir dans les régions suivantes représentées dans l'indice, mais pas nécessairement dans la même proportion dans laquelle ces régions sont représentées dans l'indice :
 - États-Unis,
 - Royaume-Uni,
 - Europe, à l'exclusion du Royaume-Uni,
 - Japon,
 - Asie-Pacifique, à l'exclusion du Japon,
 - *Marchés émergents*,
 - Canada;
- peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - la situation financière,
 - le potentiel de croissance des bénéfices à long terme;
- passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;

- décide à quel secteur appartient un placement si celui-ci ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

En date du 31 mars 2024, le *fonds sous-jacent* avait investi environ 4,22 % de son actif net dans des titres émis en devises qui ne pouvaient être couvertes pour des raisons pratiques ou économiques. Ce taux variera au fil du temps. Le Fonds pourrait ne pas être en mesure de couvrir la totalité de son exposition aux devises du fait de l'absence

éventuelle d'un marché efficient pour assurer la *couverture* de certaines devises. Par conséquent, le Fonds est exposé aux variations de la valeur de certaines devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales – Devises neutres (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Dividendes mondiaux

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Dividendes mondiaux					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés***					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*			Frais d'administration**	
	A, T5 et T8	2,00 %	0,325 %			
	B, S5 et S8	1,85 %	0,240 %			
	F, F5 et F8	0,85 %	0,190 %			
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

*** **Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui versent ou qui devraient verser des *dividendes*, ainsi que dans d'autres types de titres qui devraient effectuer des distributions de revenu. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le Fonds Fidelity Dividendes mondiaux.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Dividendes mondiaux.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 95 % en titres de capitaux propres et en autres titres qui devraient effectuer des distributions de revenu, et à 5 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- diversifie habituellement les placements en investissant dans différents pays et différentes régions;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- investit dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity qui représentent plus de 10 % de l'actif net du *fonds sous-jacent*. Ces autres fonds sont désignés *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du *fonds sous-jacent* qui est investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;

Catégorie Fidelity Dividendes mondiaux (suite)

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - la capacité de verser des *dividendes*,
 - les compétences de l'équipe de direction;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie des facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours actuel par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;
- concentrer ses placements dans un nombre relativement faible de pays, de régions, de secteurs d'activité et de sociétés;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds, le *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir une partie importante de son actif dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Dividendes mondiaux figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un**

organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5, F8, S5*, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	2,00 %			0,325 %	
	B, S5 et S8	1,85 %			0,240 %	
	F, F5 et F8	0,85 %			0,190 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation situées n'importe où dans le monde.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Grande Capitalisation mondiale.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- cherche à investir dans les secteurs représentés dans l'*indice MSCI Monde tous pays*, selon environ les mêmes proportions;
 - vise à conserver une *capitalisation boursière* moyenne pondérée de ses placements à un montant supérieur ou égal à 50 % de la *capitalisation boursière* moyenne pondérée de l'indice;
 - peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière;
 - peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
 - passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
 - décide à quel secteur appartient un placement si celui-ci ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).
- Le *fonds sous-jacent* peut également :
- investir dans de petites et de moyennes sociétés situées n'importe où dans le monde;
 - investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
 - investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
 - détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Grande Capitalisation mondiale figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistant pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un**

organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*		Frais d'administration**		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,355 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,270 %		
	F	0,85 %		0,220 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation situées n'importe où dans le monde.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Grande Capitalisation mondiale.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- cherche à investir dans les secteurs représentés dans l'*indice MSCI Monde tous pays*, selon environ les mêmes proportions;
 - vise à conserver une *capitalisation boursière* moyenne pondérée de ses placements à un montant supérieur ou égal à 50 % de la *capitalisation boursière* moyenne pondérée de l'indice;
 - peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière;
 - peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
 - passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
 - décide à quel secteur appartient un placement si celui-ci ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).
- Le *fonds sous-jacent* peut également :
- investir dans de petites et de moyennes sociétés situées n'importe où dans le monde;
 - investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
 - investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;

- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds pourrait ne pas être en mesure de couvrir la totalité de son exposition aux devises du fait de l'absence éventuelle d'un marché efficient pour assurer la *couverture* de certaines devises. Par conséquent, le Fonds est exposé aux variations de la valeur de certaines devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Grande Capitalisation mondiale figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire

en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●

Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale – Devises neutres (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Opérations de prise en pension de titres		●
Opérations de prêt de titres		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Actions mondiales – Concentré

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	2,00 %	0,325 %			
	B, S5 et S8	1,85 %	0,240 %			
	F, F5 et F8	0,85 %	0,190 %			
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Actions mondiales – Concentré.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- vise à privilégier les titres à cours attractif de sociétés qui présentent des caractéristiques de qualité et un potentiel de capitalisation à long terme du rendement total des actionnaires supérieurs à la moyenne;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

Catégorie Fidelity Actions mondiales – Concentré (suite)

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Actions mondiales – Concentré figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●

	Risque principal	Risque additionnel
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions internationales					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés****					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	2,00 %			0,325 %	
	B, S5 et S8	1,85 %			0,240 %	
	F	0,85 %			0,190 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

**** **Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées hors des États-Unis.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- vise à investir dans les secteurs représentés dans l'*indice MSCI Monde tous pays, hors États-Unis*, selon environ les mêmes proportions;
- cherche à investir dans les régions suivantes représentées dans l'indice, mais pas nécessairement dans les mêmes proportions que ces régions sont représentées dans l'indice :
 - Europe (y compris le Royaume-Uni),
 - Asie-Pacifique (y compris le Japon),
 - *marchés émergents*;
- peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les flux de trésorerie,
 - les compétences de l'équipe de direction;
- passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
- décide à quel secteur appartient un placement si celui-ci ne fait pas partie de la classification industrielle

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales (suite)

mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●

	Risque principal	Risque additionnel
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions internationales					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*			Frais d'administration**	
	A, T5 et T8	2,00 %			0,355 %	
	B, S5 et S8	1,85 %			0,270 %	
	F	0,85 %			0,220 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées hors des États-Unis.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre les devises de *marchés développés* (comme l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- vise à investir dans les mêmes secteurs que ceux de l'*indice MSCI Monde tous pays, hors États-Unis*, et ce, dans environ les mêmes proportions que ceux-ci occupent sur l'indice;
- vise à investir dans les régions représentées par cet indice, mais pas nécessairement dans les mêmes proportions que celui-ci. Ces régions comprennent :
 - l'Europe (y compris le Royaume-Uni)
 - l'Asie-Pacifique (y compris le Japon),
 - les *marchés émergents*;
- peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les flux de trésorerie,
 - les compétences de l'équipe de direction;
- passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
- décide à quel secteur appartient un placement si celui-ci ne fait pas partie de la classification industrielle

mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

En date du 31 mars 2024, le *fonds sous-jacent* avait investi environ 9,69 % de son actif net dans des titres émis en devises qui ne pouvaient être couvertes pour des raisons pratiques ou économiques. Ce taux variera au fil du temps. Le Fonds pourrait ne pas être en mesure de couvrir la totalité de son exposition aux devises du fait de l'absence éventuelle d'un marché efficient pour assurer la *couverture* de certaines devises. Par conséquent, le Fonds est exposé

aux variations de la valeur de certaines devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistant pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
FNB de cryptomonnaies		

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales – Devises neutres (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

En date du 31 mars 2024, un investisseur détenait environ 15,98 % des actions du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Catégorie Fidelity Japon

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions japonaises					
Type de titres	Actions des séries A, B et F d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés***					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*		Frais d'administration**		
	A	2,00 %		0,325 %		
	B	1,85 %		0,240 %		
	F	0,85 %		0,190 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B et F	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

*** **Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés japonaises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Japon.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Catégorie Fidelity Japon (suite)

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Japon figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●

	Risque principal	Risque additionnel
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Étoile du Nord^{MD}

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable

Admissibilité pour les régimes enregistrés Placement admissible aux régimes enregistrés****

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	A, T5 et T8	2,00 %	0,300 %
	B, S5 et S8	1,85 %	0,190 %
	F, F5 et F8	0,85 %	0,145 %

Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8		0,025 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,225 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

**** **Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Étoile du Nord^{MD}.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance de la société;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - la valeur relative au prix du marché,
 - le potentiel de croissance et de bénéfices;
- envisage d'investir dans des sociétés qui se trouvent dans des situations particulières, telles celles qui :
 - sont en période de restructuration,
 - doivent composer avec des changements sur le plan réglementaire,
 - connaissent des difficultés financières,
 - effectuent un remaniement de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;
- concentrer ses placements dans un nombre relativement faible de sociétés, de secteurs d'activité ou de pays, ou dans des sociétés de même taille;
- à la différence d'autres fonds, détenir une plus grande proportion de titres qui sont moins *liquides*;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;

Catégorie Fidelity Étoile du Nord^{MD} (suite)

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie;
- accroître ses placements en trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de perte en cas de baisse, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Dans le cadre de ses stratégies de placement et selon les conditions des marchés qu'entrevoit l'équipe de gestion de portefeuille, le Fonds ou le *fonds sous-jacent* peut investir la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds ou le *fonds sous-jacent* pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison. Il est possible que ces placements soient détenus pendant une période prolongée. Si l'actif du Fonds ou du *fonds sous-jacent* est composé en grande partie de trésorerie, le Fonds ou le *fonds sous-*

jaçant pourrait ne pas bénéficier de la hausse du marché boursier autant qu'il le ferait habituellement.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Étoile du Nord^{MD} figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●

	Risque principal	Risque additionnel
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Étoile du Nord^{MD} – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*		Frais d'administration**		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,330 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,220 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,175 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,025 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,225 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Étoile du Nord^{MD}.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance de la société;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - la valeur relative au prix du marché,
 - le potentiel de croissance et de bénéfices;
- envisage d'investir dans des sociétés qui se trouvent dans des situations particulières, telles celles qui :
 - sont en période de restructuration,
 - doivent composer avec des changements sur le plan réglementaire,
 - connaissent des difficultés financières,
 - effectuent un remaniement de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;
- concentrer ses placements dans un nombre relativement faible de sociétés, de secteurs d'activité ou de pays, ou dans des sociétés de même taille;
- à la différence d'autres fonds, détenir une plus grande proportion de titres qui sont moins *liquides*;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- accroître ses placements en trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de perte en cas de baisse, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Dans le cadre de ses stratégies de placement et selon les conditions des marchés qu'entrevoit l'équipe de gestion de portefeuille, le Fonds ou le *fonds sous-jacent* peut investir la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une

société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison. Il est possible que ces placements soient détenus pendant une période prolongée. Si l'actif du Fonds ou du *fonds sous-jacent* est composé en grande partie de trésorerie, le Fonds ou le *fonds sous-jacent* pourrait ne pas bénéficier de la hausse du marché boursier autant qu'il le ferait habituellement.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Étoile du Nord^{MD} figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	

Catégorie Fidelity Étoile du Nord^{MD} – Devises neutres (*suite*)

	Risque principal	Risque additionnel
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Croissance internationale

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions internationales				
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable				
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés****				
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**		Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	2,00 %		0,325 %	
	B, S5 et S8	1,85 %		0,240 %	
	F, F5 et F8	0,85 %		0,190 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

**** **Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient ou y ayant des activités.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Croissance internationale.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit principalement dans des titres non canadiens et non américains, y compris dans des titres d'émetteurs situés sur des *marchés émergents*;
- privilégie les sociétés dont le potentiel de bénéfices et de croissance est supérieur à la moyenne;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

Catégorie Fidelity Croissance internationale (suite)

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Croissance internationale figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		

	Risque principal	Risque additionnel
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Innovations mondiales^{MC}

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales				
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable				
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés				
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***		
	A, T5 et T8	2,00 %	0,325 %		
	B, S5 et S8	1,85 %	0,240 %		
	F, F5 et F8	0,85 %	0,190 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la plus-value du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui sont susceptibles d'être des innovateurs perturbateurs. Le *fonds sous-jacent* cherche à repérer des sociétés qui sont en mesure de tirer parti de l'application de technologies novatrices et émergentes ou qui utilisent des modèles d'entreprise novateurs.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, la Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales^{MC}.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- vise à repérer des sociétés qui sont susceptibles d'être des « innovateurs perturbateurs » dans leur secteur. Ces sociétés peuvent, entre autres, tenter : i) de développer ou de produire des technologies novatrices; ii) d'exploiter de nouvelles technologies afin de supplanter les marchés, les méthodes, les secteurs ou les technologies déjà établis; iii) de devenir des chefs de file dans des secteurs nouveaux et en émergence; ou iv) d'utiliser des modèles d'entreprise, des technologies et des procédés novateurs afin de gagner de l'avance sur leurs concurrents;
- investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance de la société;
- peut repérer des occasions de placement dans divers secteurs de marché;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - le potentiel de croissance,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - dans le cas de sociétés fermées, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Catégorie Fidelity Innovations mondiales^{MC} (suite)

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- avoir une exposition importante à un nombre relativement faible de sociétés et de secteurs d'activité;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales^{MC} figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●

	Risque principal	Risque additionnel
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Opérations de prêt de titres		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation	●	

Au cours des 12 derniers mois, le *fonds sous-jacent* a investi à l'occasion plus de 10 % de son actif net dans des titres de trois émetteurs. Il a investi jusqu'à 10,80 % dans des titres émis par Alphabet Inc., 10,15 % dans des titres émis par Microsoft Corp., et 13,89 % dans des titres émis par Nvidia Corp. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de concentration** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Catégorie Fidelity Innovations mondiales – Devises neutres^{MC}

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*		Frais d'administration**		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,355 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,270 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,220 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la plus-value du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui sont susceptibles d'être des innovateurs perturbateurs. Le *fonds sous-jacent* cherche à repérer des sociétés qui sont en mesure de tirer parti de l'application de technologies novatrices et émergentes ou qui utilisent des modèles d'entreprise novateurs.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar

américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, la Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales^{MC}.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- vise à repérer des sociétés qui sont susceptibles d'être des « innovateurs perturbateurs » dans leur secteur. Ces sociétés peuvent, entre autres, tenter : i) de développer ou de produire des technologies novatrices; ii) d'exploiter de nouvelles technologies afin de supplanter les marchés, les méthodes, les secteurs ou les technologies déjà établis; iii) de devenir des chefs de file dans des secteurs nouveaux et en émergence; ou iv) d'utiliser des modèles d'entreprise, des technologies et des procédés novateurs afin de gagner de l'avance sur leurs concurrents;
- investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance de la société;
- peut repérer des occasions de placement dans divers secteurs de marché;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - le potentiel de croissance,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction,

- dans le cas de sociétés fermées, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- avoir une exposition importante à un nombre relativement faible de sociétés et de secteurs d'activité;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales^{MC} figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	

Catégorie Fidelity Innovations mondiales – Devises neutres^{MC} (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation	●	

Au cours des 12 derniers mois, le *fonds sous-jacent* a investi à l'occasion plus de 10 % de son actif net dans des titres de trois émetteurs. Il a investi jusqu'à 10,95 % dans des titres émis par Alphabet Inc., 10,08 % dans des titres émis par Microsoft Corp., et 13,79 % dans des titres émis par Nvidia Corp. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de concentration** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés****					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	2,00 %			0,325 %	
	B, S5 et S8	1,85 %			0,240 %	
	F, F5 et F8	0,85 %			0,190 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

**** **Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des : i) opérations systématiques existantes; et ii) nouvelles souscriptions effectuées au moyen d'un compte discrétionnaire qui est géré par un gestionnaire de portefeuille autorisé à effectuer des opérations discrétionnaires pour le compte de ses clients, et ce, si le Fonds faisait partie d'un portefeuille modèle discrétionnaire, programme de répartition de l'actif ou autre produit de placement semblable avant le 2 juillet 2021. Votre courtier ou conseiller doit nous informer que votre compte satisfait les conditions prévues au sous-paragraphe ii) ci-dessus afin que nous puissions traiter la souscription visant les titres du Fonds.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, la Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- utilise une stratégie de placement fondamental ascendante;
- investit dans des sociétés qui, selon elle, ont un potentiel de croissance supérieur à la moyenne;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - la stratégie,

Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale (suite)

- les perspectives de bénéfiques.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde, tout en mettant généralement l'accent sur les petites et moyennes sociétés;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●

	Risque principal	Risque additionnel
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*		Frais d'administration**		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,355 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,270 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,220 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, la Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- utilise une stratégie de placement fondamental ascendante;
- investit dans des sociétés qui, selon elle, ont un potentiel de croissance supérieur à la moyenne;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - la stratégie,
 - les perspectives de bénéfices.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde, tout en mettant généralement l'accent sur les petites et moyennes sociétés;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;

- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●

Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres (*suite*)

	Risque principal	Risque additionnel
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Bâisseurs^{MC}

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**		Frais d'administration***		
	A, T5 et T8	2,00 %		0,325 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,240 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,190 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la plus-value du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde, en privilégiant les titres de capitaux propres américains. Il cherche à repérer des occasions de placement dans des titres de capitaux propres de sociétés dont les fondateurs participent aux activités de l'entreprise.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit la Fiducie de placement Fidelity Bâisseurs^{MC}.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des entreprises dont le ou les fondateurs continuent de prendre part aux activités de l'entreprise de l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - en qualité de membre de l'équipe de la haute direction ou du conseil d'administration de l'entreprise,
 - par sa participation dans l'actionnariat de l'entreprise ou dans l'actionnariat familial de l'entreprise;
- adopte une stratégie de placement qui combine une analyse fondamentale ascendante et des critères quantitatifs;
- investit dans des sociétés qui, selon elle, ont un potentiel de croissance supérieur à la moyenne;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - la stratégie,
 - les perspectives de bénéfices,
 - dans le cas de sociétés fermées, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;

Catégorie Fidelity Bâtisseurs^{MC} (suite)

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- investir dans des sociétés dont les fondateurs ne participent pas aux activités de l'entreprise;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le cas échéant, peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Bâtisseurs^{MC} figurent dans son prospectus simplifié, sa notice annuelle ou d'autres documents de placement. Vous pouvez en obtenir des exemplaires en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●

	Risque principal	Risque additionnel
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Bâtisseurs – Devises neutres^{MC}

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*			Frais d'administration**	
	A, T5 et T8	2,00 %			0,355 %	
	B, S5 et S8	1,85 %			0,270 %	
	F, F5 et F8	0,85 %			0,220 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la plus-value du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde, en privilégiant les titres de capitaux propres américains. Il cherche à repérer des occasions de placement dans des titres de capitaux propres de sociétés dont les fondateurs participent aux activités de l'entreprise.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar

américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit la Fiducie de placement Fidelity Bâtisseurs^{MC}.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des entreprises dont le ou les fondateurs continuent de prendre part aux activités de l'entreprise de l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - en qualité de membre de l'équipe de la haute direction ou du conseil d'administration de l'entreprise,
 - par sa participation dans l'actionnariat de l'entreprise ou dans l'actionnariat familial de l'entreprise;
- adopte une stratégie de placement qui combine une analyse fondamentale ascendante et des critères quantitatifs;
- investit dans des sociétés qui, selon elle, ont un potentiel de croissance supérieur à la moyenne;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - la stratégie,
 - les perspectives de bénéfices,
 - dans le cas de sociétés fermées, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- investir dans des sociétés dont les fondateurs ne participent pas aux activités de l'entreprise;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le cas échéant, peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme

gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Bâtisseurs^{MC} figurent dans son prospectus simplifié, sa notice annuelle ou d'autres documents de placement. Vous pouvez en obtenir des exemplaires en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●

Catégorie Fidelity Bâisseurs – Devises neutres^{MC} (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***			
	A, T5 et T8	2,00 %	0,325 %			
	B, S5 et S8	1,85 %	0,240 %			
	F, F5 et F8	0,85 %	0,190 %			
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont liées au Fonds et au *fonds sous-jacent*, la Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- utilise une stratégie de placement fondamental ascendante;
- adopte des styles de placement axés sur la « valeur » et la « croissance » pour investir dans des sociétés qui, à son avis :
 - ont un potentiel de croissance supérieur à la moyenne,
 - sont sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- peut s'intéresser :
 - aux sociétés qui connaissent des changements fondamentaux positifs, tels une nouvelle équipe de direction ou un lancement de produits, une réduction de coûts majeure, une fusion ou une acquisition, une diminution au chapitre de la capacité du secteur d'activité qui devrait entraîner une augmentation des prix,
 - aux sociétés dont les possibilités de gains se sont améliorées ou devraient s'améliorer davantage que ce qui est généralement perçu,
 - aux sociétés qui étaient récemment très prisées sur le marché mais qui semblent temporairement être tombées en défaveur pour des motifs momentanés ou exceptionnels,
 - aux sociétés dont le titre est sous-évalué par rapport au titre des autres sociétés actives dans le même secteur;
- investit dans tous les types de titres dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et

Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales (suite)

d'autres formes d'actions du capital-actions, des *titres convertibles* et des reçus de dépôt visant ces titres;

- peut, selon les conditions de marché, modifier l'exposition du Fonds à un style de placement donné si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les perspectives de bénéfices,
 - la stratégie de l'entreprise,
 - le potentiel de croissance,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;
- investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;

- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales figurent dans son prospectus simplifié, sa notice annuelle ou d'autres documents de placement. Vous pouvez en obtenir des exemplaires en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		

	Risque principal	Risque additionnel
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**			
	A, T5 et T8	2,00 %	0,355 %			
	B, S5 et S8	1,85 %	0,270 %			
	F, F5 et F8	0,85 %	0,220 %			
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont liées au Fonds et au *fonds sous-jacent*, la Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- utilise une stratégie de placement fondamental ascendante;
- adopte des styles de placement axés sur la « valeur » et la « croissance » pour investir dans des sociétés qui, à son avis :
 - ont un potentiel de croissance supérieur à la moyenne,
 - sont sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- peut s'intéresser :
 - aux sociétés qui connaissent des changements fondamentaux positifs, tels une nouvelle équipe de direction ou un lancement de produits, une réduction de coûts majeure, une fusion ou une acquisition, une diminution au chapitre de la capacité du secteur d'activité qui devrait entraîner une augmentation des prix,
 - aux sociétés dont les possibilités de gains se sont améliorées ou devraient s'améliorer davantage que ce qui est généralement perçu,
 - aux sociétés qui étaient récemment très prisées sur le marché mais qui semblent temporairement être tombées en défaveur pour des motifs momentanés ou exceptionnels,

- aux sociétés dont le titre est sous-évalué par rapport au titre des autres sociétés actives dans le même secteur;
- investit dans tous les types de titres dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions, des *titres convertibles* et des reçus de dépôt visant ces titres;
- peut, selon les conditions de marché, modifier l'exposition du Fonds à un style de placement donné si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les perspectives de bénéfices,
 - la stratégie de l'entreprise,
 - le potentiel de croissance,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;
- investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en**

matière de placement, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales figurent dans son prospectus simplifié, sa notice annuelle ou d'autres documents de placement. Vous pouvez en obtenir des exemplaires en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après

Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales – Devises neutres (suite)

énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD}

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Type de titres	Actions des séries B*, F*, F5*, F8*, S5* et S8* d'une catégorie de société de placement à capital variable

Admissibilité pour les régimes enregistrés Placement admissible aux régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	B, S5 et S8	1,85 %	0,240 %
	F, F5 et F8	0,85 %	0,190 %

Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** Il s'agit des *frais d'administration* à payer si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la plus-value du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui sont susceptibles d'être des précurseurs. Il cherche à repérer des sociétés dotées de modèles d'entreprise novateurs et prédisposées à transformer les secteurs d'activité, déloger les entreprises en place et créer de nouvelles occasions. Le Fonds utilise des techniques quantitatives dans la construction de son portefeuille.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- vise à repérer les sociétés qui sont des précurseurs et qui ont adopté ou développé des pratiques commerciales nouvelles ou non traditionnelles susceptibles de perturber et de déloger les entreprises actuelles au fil du temps. Parmi ces pratiques, mentionnons la création et la mise en place de modèles d'entreprise nouveaux ou étendus, de réseaux à valeur ajoutée, de barèmes de prix et de modes de la livraison de produits et de prestation de services, ou la contribution à ceux-ci;
- recourt à une approche systématique pour bâtir un portefeuille de sociétés dont le potentiel de croissance à long terme est supérieur à la moyenne;
- investit dans des titres de capitaux propres de sociétés qui, selon elle, adoptent les thèmes et critères précurseurs suivants :
 - l'automatisation : les sociétés qui s'engagent dans l'automatisation de la conception et de la production, ainsi que les technologies, outils ou processus axés sur l'automatisation comme les semi-conducteurs spécialisés, la robotique, l'intelligence artificielle, la visionique, les capteurs de processus, les systèmes pneumatiques, la conduite autonome, les véhicules électriques, les services de bureau automatisés et l'impression 3D,
 - les communications : les sociétés présentes sur les médias sociaux, l'infrastructure numérique de prochaine génération, le métavers, les jeux interactifs et les plateformes de diffusion en continu, et les appareils connectés (p. ex., les communications de cinquième génération (5G), les réseaux dématérialisés),
 - la finance : les sociétés qui ont recours à des solutions numériques pour fournir des services financiers plus rentables, efficaces et personnalisés, tels que les paiements numériques, le traitement des données, les banques en ligne et les services financiers fondés sur la chaîne de blocs, les actifs numériques et d'autres modèles d'entreprise précurseurs des secteurs du crédit et de l'assurance, notamment la finance intégrée et la

Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} (suite)

- souscription d'assurance au moyen de l'intelligence artificielle,
- la médecine : les sociétés qui prennent part à la chirurgie robotisée, la thérapie cellulaire et génique, la génomique, les maladies rares, les dispositifs et matériels médicaux, l'immunothérapie, les plateformes numériques de soins de santé, le diagnostic de deuxième niveau et le bien-être des consommateurs, et
 - la technologie : les sociétés œuvrant dans les mégadonnées, l'apprentissage automatique, l'intelligence artificielle, l'infonuagique et les logiciels-services (*SaaS*), la transformation de l'Internet et de la téléphonie mobile, la cybersécurité, le commerce électronique et les technologies de consommation, le covoiturage, la technologie des batteries et le matériel de prochaine génération;
- peut investir dans d'autres thèmes émergents ou qui sont considérés des précurseurs, à son avis;
 - effectue, en règle générale, le rééquilibrage du portefeuille du Fonds sur une base mensuelle ou lorsque la pondération des titres dévie sensiblement par rapport à la pondération souhaitée;
 - n'est pas limitée par un style de placement donné;
 - peut, en tout temps, privilégier l'achat de titres axés sur la « croissance » ou de titres axés sur la « valeur », ou d'une combinaison de ces deux types de titres;
 - investit dans les actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance à long terme de chacune des sociétés;
 - peut repérer des occasions de placement dans divers secteurs de marché;
 - investit dans tous les types de titres dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes de capital-actions, des *titres convertibles* et des certificats représentatifs d'actions étrangères visant ces titres;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - les perspectives de bénéfices,
 - la stratégie de l'entreprise,
 - le potentiel de croissance,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les compétences de l'équipe de direction, et
 - dans le cas d'une société fermée, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.
- Le Fonds peut également :
- investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers, dont une partie importante peut être des titres d'émetteurs des États-Unis;
 - investir dans des sociétés de toutes tailles;
 - investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
 - détenir des éléments de trésorerie.
- Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds peut :
- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
 - avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
 - investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;

- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?***

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●

	Risque principal	Risque additionnel
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives	●	
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Catégories et séries		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries B*, F*, F5*, F8*, S5* et S8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil			Frais d'administration**	
	B, S5 et S8	1,85 %			0,240 %	
	F, F5 et F8	0,85 %			0,190 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** Il s'agit des *frais d'administration* à payer si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la plus-value du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui sont susceptibles d'être des précurseurs dans leur secteur d'activité. Il cherche à repérer des sociétés qui font figure de chefs de file dans le domaine de l'automatisation. Le Fonds utilise des techniques quantitatives dans la construction de son portefeuille.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- vise à repérer les développements innovants susceptibles d'être des indicateurs de nouvelles orientations en matière d'offre de produits et services aux consommateurs. En général, les sociétés qui adoptent ou développent des pratiques commerciales nouvelles ou non traditionnelles sont susceptibles de perturber et de déloger les entreprises actuelles au fil du temps. Parmi ces pratiques, mentionnons la création et la mise en place de modèles d'entreprise nouveaux ou étendus, de réseaux à valeur ajoutée, de barème de prix et de modes de livraison de produits et de prestation de services, ou la contribution à ceux-ci;
- recourt à une approche systématique pour bâtir un portefeuille de sociétés dont le potentiel de croissance à long terme est supérieur à la moyenne;
- investit dans des sociétés qui tirent parti du thème précurseur qu'est l'automatisation, notamment celles qui, de l'avis de l'équipe de gestion de portefeuille, s'engagent dans l'automatisation de la conception et de la production, ainsi que les technologies, outils ou processus axés sur l'automatisation comme les semi-conducteurs spécialisés, la robotique, l'intelligence artificielle, la visionique, les capteurs de processus, les systèmes pneumatiques, la conduite autonome, les véhicules électriques, les services de bureau automatisés et l'impression 3D;
- effectue, en règle générale, le rééquilibrage du portefeuille du Fonds sur une base mensuelle ou lorsque la pondération des titres dévie sensiblement par rapport à leur pondération souhaitée;
- peut en tout temps privilégier l'achat de titres axés sur la « croissance » ou de titres axés sur la « valeur », ou d'une combinaison de ces deux types de titres;
- investit dans les actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations intéressantes selon son examen du potentiel de croissance à long terme de chacune des sociétés;
- peut repérer des occasions de placement dans divers secteurs de marché;

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - le potentiel de croissance,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction, et
 - dans le cas d'une société fermée, le prix de l'action par rapport à son prix potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- avoir une exposition importante à un nombre relativement faible de sociétés et de secteurs d'activités;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;

- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Marchandises		
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	

Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives	●	
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Catégories et séries		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions de secteurs internationaux
Type de titres	Actions des séries A, B et F d'une catégorie de société de placement à capital variable

Admissibilité pour les régimes enregistrés Placement admissible aux régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	A	2,00 %	0,325 %
	B	1,85 %	0,240 %
	F	0,85 %	0,190 %

Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B et F	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui fabriquent et vendent des produits de consommation.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Produits de consommation mondiaux.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des sociétés du secteur des produits de consommation, y compris les appareils électroménagers, les automobiles, les vêtements, les cosmétiques, le divertissement, les aliments et les boissons, les maisons, les produits ménagers, les produits de consommation de base, les services de communication, les loisirs, les médias, les restaurants, les voyages, l'Internet et les technologies de l'information;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux (suite)

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le *fonds sous-jacent* figurent dans son prospectus simplifié ou d'autres documents de placement. Vous pouvez en obtenir des exemplaires en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions de secteurs internationaux					
Type de titres	Actions des séries A, B et F d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés***					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*			Frais d'administration**	
	A	2,00 %			0,325 %	
	B	1,85 %			0,240 %	
	F	0,85 %			0,190 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B et F	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

*** Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui offrent des services financiers.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Services financiers mondiaux.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des sociétés qui offrent des services financiers, y compris des services bancaires et des services bancaires d'investissement ainsi que des services de paiements, de courtage, de gestion des placements, d'assurance-vie, de prêts à la consommation, d'assurance des biens et des dommages, et d'épargne et de prêt;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux (suite)

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Services financiers mondiaux figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		

	Risque principal	Risque additionnel
Catégories et séries		●
Marchandises		
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Soins de la santé mondiaux

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions de secteurs internationaux					
Type de titres	Actions des séries A, B et F d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*			Frais d'administration**	
	A	2,00 %			0,325 %	
	B	1,85 %			0,240 %	
	F	0,85 %			0,190 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B et F	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde dont les activités englobent la conception, la fabrication et la vente de produits relatifs aux soins de la santé et à la médecine ainsi que la prestation de services dans ces domaines.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Soins de la santé mondiaux.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des sociétés du secteur des soins de santé, y compris les entreprises de biotechnologie, et les organismes et sociétés de gestion de la santé et les sociétés qui se consacrent à la gestion des hôpitaux, aux produits médicaux et aux produits pharmaceutiques;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

Catégorie Fidelity Soins de la santé mondiaux (suite)

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Soins de la santé mondiaux figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		

	Risque principal	Risque additionnel
Catégories et séries		●
Marchandises		
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions de secteurs internationaux					
Type de titres	Actions des séries A, B et F d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés***					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*			Frais d'administration**	
	A	2,00 %			0,325 %	
	B	1,85 %			0,240 %	
	F	0,85 %			0,190 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B et F	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

***** Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui possèdent ou exploitent des ressources naturelles ou de sociétés qui leur fournissent des biens et services.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Ressources naturelles mondiales.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des sociétés du secteur des ressources naturelles, y compris l'agriculture, les conteneurs et emballages, l'énergie, les métaux, le gaz naturel, le pétrole, les pipelines, le papier et les produits forestiers, les produits chimiques et les métaux précieux;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction;
- peut modifier l'importance qu'il accorde à une industrie des ressources naturelles et passer à une autre.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en**

Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales (suite)

matière de placement, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Ressources naturelles mondiales figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises	●	
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Au cours des 12 derniers mois, le *fonds sous-jacent* a investi à l'occasion plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un seul émetteur. Il a investi jusqu'à 10,09 % dans des titres émis par Exxon Mobil Corp. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de concentration** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Catégorie Fidelity Immobilier mondial

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales du secteur immobilier					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés***					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*			Frais d'administration**	
	A, T5 et T8	2,00 %			0,325 %	
	B, S5 et S8	1,85 %			0,240 %	
	F, F5 et F8	0,85 %			0,190 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

*** **Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements en investissant principalement dans des titres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui participent au secteur de l'immobilier.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Immobilier mondial.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des *FPI* et dans des titres de capitaux propres de sociétés qui investissent ou exercent leurs activités principalement dans le secteur immobilier, y compris des sociétés qui ont des avoirs dans le secteur immobilier résidentiel et commercial, qui s'occupent de la gestion, du développement ou du financement d'immeubles ou qui participent de quelque façon que ce soit à ce secteur;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres et des *FPI*, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les flux de trésorerie,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés et des *FPI* de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en**

Catégorie Fidelity Immobilier mondial (suite)

matière de placement, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Immobilier mondial figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Innovations technologiques

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions de secteurs internationaux					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5 et S8 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*		Frais d'administration**		
	A	2,00 %		0,325 %		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,240 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,190 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui sont en mesure de tirer parti des progrès technologiques.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Innovations technologiques.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit dans des sociétés du secteur des technologies, y compris les services, les logiciels et les systèmes informatiques, les systèmes de communication, les produits électroniques, les sociétés liées au secteur de l'Internet, le matériel de bureau, les instruments scientifiques et les semi-conducteurs;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

Catégorie Fidelity Innovations technologiques (suite)

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Innovations technologiques figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●

	Risque principal	Risque additionnel
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds de <i>répartition de l'actif</i> canadien					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	2,00 %			0,225 %	
	B, S5 et S8	1,85 %			0,185 %	
	F, F5 et F8	0,85 %			0,145 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,075 %	0,125 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements. Il utilise une méthode de *répartition de l'actif* et investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* et de *titres du marché monétaire* canadiens. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 70 % en titres de capitaux propres et à 30 % en *titres à revenu fixe* et en *instruments du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- maintient généralement la composition de l'actif du Fonds dans les fourchettes suivantes : de 20 % à 90 % en titres de capitaux propres, de 10 % à 60 % en *titres à revenu fixe* et de 0 % à 70 % en *instruments du marché monétaire*;
- investit dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé*, d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens ou étrangers;
- choisit la catégorie d'actif à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- peut investir dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity qui représentent plus de 10 % de l'actif net du *fonds sous-jacent*. Ces autres fonds sont désignés *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du *fonds sous-jacent* qui est investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* peut en tout temps modifier la proportion

Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens (suite)

de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction;
- utilise l'indice des obligations universelles FTSE Canada comme guide pour structurer la composante des *titres à revenu fixe canadiens de qualité* du Fonds, et vise généralement à ce que cette composante du portefeuille présente un risque de taux d'intérêt global similaire à celui de l'indice, mais peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
- répartit l'actif à revenu fixe canadiens *de qualité* du Fonds entre des émetteurs de différents secteurs du marché, comme les titres de sociétés ou de gouvernements, les différents secteurs d'activité, tels les services financiers et les produits industriels, et sur différentes échéances, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur ou échéance;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie d'autres facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir jusqu'à 40 % de son actif net dans des titres étrangers;

- investir une partie de son actif à revenu fixe dans des titres de créance américains à rendement élevé *de moindre qualité* ou des *titres convertibles*, laquelle composante du Fonds a tendance à être assorti d'un risque de crédit supérieur à celui que comporte la composante des *titres à revenu fixe canadiens de qualité* du Fonds;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds, le *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Le *fonds sous-jacent* peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du *fonds sous-jacent* qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du *fonds sous-jacent* aux devises varie selon la valeur des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du *fonds sous-jacent*. L'exposition aux devises du *fonds sous-jacent* pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds troisième niveau*.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne

Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens (suite)

nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ces risques.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●

Catégorie Fidelity Équilibre Canada

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds équilibré canadien					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	1,85 %			0,225 %	
	B, S5 et S8	1,70 %			0,185 %	
	F, F5 et F8	0,70 %			0,145 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,025 %	0,050 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements. Il utilise une méthode équilibrée et investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres, d'obligations de qualité, de titres à rendement élevé et de titres du marché monétaire canadiens. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Équilibre Canada.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de capitaux propres, à 40 % en obligations de qualité et à 10 % en titres à rendement élevé;
- maintient généralement la composition de l'actif du Fonds dans les fourchettes suivantes : de 40 % à 60 % en titres de capitaux propres, de 30 % à 50 % en obligations de qualité et de 0 % à 20 % en titres à rendement élevé;
- investit dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe ou de titres du marché monétaire, y compris des titres à rendement élevé et d'autres titres de créance de qualité inférieure;
- choisit la catégorie d'actif à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity qui représentent plus de 10 % de l'actif net du *fonds sous-jacent*. Ces autres fonds sont désignés *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du *fonds sous-jacent* qui est investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,

Catégorie Fidelity Équilibre Canada (suite)

- la conjoncture économique et boursière,
- le potentiel de croissance,
- les bénéfiques prévisionnels,
- les compétences de l'équipe de direction;
- utilise l'indice des obligations universelles FTSE Canada comme guide pour structurer et choisir les placements du volet des *titres à revenu fixe* canadiens *de qualité* du Fonds, et vise généralement à ce que ce volet du portefeuille présente un risque de taux d'intérêt global similaire à celui de l'indice, mais peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
- répartit l'actif à revenu fixe canadiens *de qualité* du Fonds entre des émetteurs de différents secteurs du marché, comme les titres de sociétés ou de gouvernements, les différents secteurs d'activité, tels les services financiers et les produits industriels, et sur différentes échéances, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur ou échéance;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie d'autres facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- détenir des éléments de trésorerie.

La composante des titres de créance à rendement élevé du *fonds sous-jacent* a tendance à être assorti d'un risque de crédit supérieur à celui que comporte la composante des *titres à revenu fixe* canadiens *de qualité* du *fonds sous-jacent*.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds, le *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Le *fonds sous-jacent* peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du *fonds sous-jacent* qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du *fonds sous-jacent* aux devises varie selon la valeur des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du *fonds sous-jacent*. L'exposition

aux devises du *fonds sous-jacent* pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds troisième niveau*.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Équilibre Canada figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la

volatilité et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente

Catégorie Fidelity Équilibre Canada (suite)

à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ces risques.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et		●

	Risque principal	Risque additionnel
titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Fidelity Revenu mensuel

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds de revenu diversifié				
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable				
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés****				
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***
	A, T5 et T8	1,85 %			0,225 %
	B, S5 et S8	1,70 %			0,185 %
	F, F5 et F8	0,70 %			0,145 %
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,025 %	0,050 %	0,075 %	0,125 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

**** **Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un flux constant de revenu et la possibilité de gains en capital.

Il investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*, principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe*. Les *fonds sous-jacents* peuvent investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 55 % en titres de capitaux propres et à 45 % en *titres à revenu fixe*, qui peuvent être canadiens ou étrangers;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- peut investir dans un large éventail de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe*, y compris des actions ordinaires, des *titres à revenu fixe de qualité* et à rendement élevé, des *FPI*, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, d'autres titres immobiliers à rendement élevé, des titres de créance de *marchés émergents*, des *titres convertibles* et des *titres de créance à taux variable*, directement ou indirectement en effectuant des placements dans des *fonds sous-jacents*;
- choisit la catégorie d'actif à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit l'actif du Fonds dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont appelés *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Fonds investie dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;

Catégorie Fidelity Revenu mensuel (suite)

- met principalement l'accent sur les paramètres de valorisation d'une société;
 - investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
 - peut investir dans des titres qui ne génèrent aucun revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires, ou dans des sociétés qui se trouvent dans une situation financière difficile ou précaire;
 - peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - la capacité de verser des *dividendes*,
 - les compétences de l'équipe de direction;
 - examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs, comme :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - les compétences de l'équipe de direction;
 - lorsqu'elle achète et vend d'autres *titres à revenu fixe*, étudie d'autres facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.
- Le Fonds peut également :
- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;
 - investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
 - investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres étrangers;
 - détenir des éléments de trésorerie.
- Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau*, selon le cas, peuvent :
- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
 - avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
 - investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
 - investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.
- En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les

ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Le Fonds peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Fonds qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Fonds aux devises varie selon la valeur des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Fonds. L'exposition aux devises du Fonds pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Contrairement à la plupart des autres Fonds Fidelity de La Société de Structure de Capitaux Fidelity^{MD}, le Fonds n'investira pas la quasi-totalité de son actif dans les parts de son fonds de fiducie correspondant, c.-à-d. le Fonds Fidelity Revenu mensuel. Bien que le Fonds suive une stratégie de placement similaire à celle du Fonds Fidelity Revenu mensuel, les placements du Fonds seront différents de ceux du Fonds Fidelity Revenu mensuel, ce qui donnera lieu à des rendements différents pour ces deux Fonds.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Fonds, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou

des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Catégorie Fidelity Revenu mensuel (suite)

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les

sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ces risques.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●

	Risque principal	Risque additionnel
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●

Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Revenu diversifié				
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable				
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés****				
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***		
	A, T5 et T8	1,85 %	0,275 %		
	B, S5 et S8	1,70 %	0,180 %		
	F, F5 et F8	0,70 %	0,170 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

**** **Le Portefeuille n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à combiner un flux constant de revenu et la possibilité de gains en capital.

Le Portefeuille est axé sur le revenu. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres étrangers et/ou des *titres à revenu fixe*, tout en privilégiant généralement les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 40 % en titres de capitaux propres et à 60 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- utilise une stratégie de *répartition de l'actif* et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et des *FNB*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*, notamment des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, en mettant l'accent sur les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* canadiens;
- choisit la catégorie d'actif à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont alors désignés *fonds de troisième niveau* du Portefeuille;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de

portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises varie selon la valeur des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans

laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier*

Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu (suite)

pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de

titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres ***Risque associé aux dérivés***, ***Risque associé aux marchandises*** et ***Risque associé aux ventes à découvert*** de la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** pour obtenir une description complète de ces risques.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?***

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Revenu mondial					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés****					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	1,85 %			0,275 %	
	B, S5 et S8	1,70 %			0,180 %	
	F, F5 et F8	0,70 %			0,170 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

**** **Le Portefeuille n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à combiner un flux constant de revenu et la possibilité de gains en capital.

Le Portefeuille est axé sur le revenu. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres et/ou des *titres à revenu fixe* mondiaux.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 40 % en titres de capitaux propres et à 60 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- utilise une stratégie de *répartition de l'actif* et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et des *FNB*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*, y compris des titres de capitaux propres et/ou des *titres à revenu fixe* mondiaux;
- choisit la catégorie d'actif à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont alors désignés *fonds de troisième niveau* du Portefeuille;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises varie selon la valeur des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial (suite)

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup

de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ces risques.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Catégories et séries		●
Marchandises		●

	Risque principal	Risque additionnel
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Équilibré					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	1,95 %			0,275 %	
	B, S5 et S8	1,80 %			0,180 %	
	F, F5 et F8	0,80 %			0,170 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Le Portefeuille utilise une méthode équilibrée. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres étrangers et/ou des *titres à revenu fixe*, tout en privilégiant généralement les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % en titres de capitaux propres et à 40 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- utilise une stratégie de *répartition de l'actif* et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et des *FNB*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*, en mettant l'accent sur les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* canadiens;
- choisit la catégorie d'actif à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont alors désignés *fonds de troisième niveau* du Portefeuille;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises varie selon la valeur des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre (suite)

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup

de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ces risques.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistants pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Catégories et séries		●
Marchandises		●

	Risque principal	Risque additionnel
Concentration		●
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●

Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre mondial

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Équilibré mondial					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés****					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	1,95 %			0,275 %	
	B, S5 et S8	1,80 %			0,180 %	
	F, F5 et F8	0,80 %			0,170 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

**** **Le Portefeuille n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Le Portefeuille utilise une méthode équilibrée. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres et/ou des *titres à revenu fixe* mondiaux.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité

des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % en titres de capitaux propres et à 40 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- utilise une stratégie de *répartition de l'actif* et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et des *FNB*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*, y compris des titres de capitaux propres et/ou des *titres à revenu fixe* mondiaux;
- choisit la catégorie d'actif à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont alors désignés *fonds de troisième niveau* du Portefeuille;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises varie selon la valeur des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre mondial (suite)

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup

de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ces risques.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Catégories et séries		●
Marchandises		●

	Risque principal	Risque additionnel
Concentration		●
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●

Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Croissance diversifiée
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable

Admissibilité pour les régimes enregistrés Placement admissible aux régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	A, T5 et T8	2,00 %	0,275 %
	B, S5 et S8	1,85 %	0,180 %
	F, F5 et F8	0,85 %	0,170 %

Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Le Portefeuille est axé sur la croissance du capital. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres et/ou des *titres à revenu fixe* étrangers, tout en privilégiant généralement les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 85 % en titres de capitaux propres et à 15 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- utilise une stratégie de *répartition de l'actif* et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et des *FNB*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*, en mettant l'accent sur les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* canadiens;
- choisit la catégorie d'actif à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont alors désignés *fonds de troisième niveau* du Portefeuille;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises varie selon la valeur des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance (suite)

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup

de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ces risques.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Catégories et séries		●
Marchandises		●

	Risque principal	Risque additionnel
Concentration		●
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Portefeuille Fidelity

Croissance mondiale

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Croissance mondiale					
Type de titres	Actions des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**			Frais d'administration***	
	A, T5 et T8	2,00 %			0,275 %	
	B, S5 et S8	1,85 %			0,180 %	
	F, F5 et F8	0,85 %			0,170 %	
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Le Portefeuille est axé sur la croissance du capital. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres et/ou des *titres à revenu fixe* mondiaux.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 85 % en titres de capitaux propres et à 15 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- utilise une stratégie de *répartition de l'actif* et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et des *FNB*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*, y compris des titres de capitaux propres et/ou des *titres à revenu fixe* mondiaux;
- choisit la catégorie d'actif à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont alors désignés *fonds de troisième niveau* du Portefeuille;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises varie selon la valeur des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance mondiale (suite)

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup

de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ces risques.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Catégories et séries		●
Marchandises		●

	Risque principal	Risque additionnel
Concentration		●
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●

Catégorie Portefeuille Fidelity Actions mondiales

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales					
Type de titres	Actions des séries B*, F*, F5*, F8*, S5* et S8* d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement enregistré	admissible	aux	régimes		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**		Frais d'administration***		
	B, S5 et S8	1,85 %		0,240 %		
	F, F5 et F8	0,85 %		0,190 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents* en privilégiant les titres de capitaux propres mondiaux. Ces *fonds sous-jacents* peuvent investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- utilise une stratégie de *répartition de l'actif* et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et des *FNB*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont alors désignés *fonds de troisième niveau* du Portefeuille;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier le pourcentage de l'actif investi dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Portefeuille peut également :

- investir dans tous les types de titres;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou *tout fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ces fonds investissent dans

certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds troisième niveau*.

Le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises

Catégorie Portefeuille Fidelity Actions mondiales (suite)

comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ces risques.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en</i>		●

	Risque principal	Risque additionnel
<i>pension de titres</i>		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●

Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds du marché monétaire canadien					
Type de titres	Actions des séries A, B et F d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*		Frais d'administration		
	A	0,95 %		0 %		
	B	0,67 %		0 %		
	F	0,45 %		0 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B et F	0,025 %	0,050 %	0,075 %	0,100 %	0,125 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Le Fonds n'accepte plus de souscriptions ni d'échanges, à l'exception des opérations systématiques existantes.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un revenu courant élevé tout en s'efforçant de préserver le capital et la liquidité.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à obtenir un revenu courant élevé tout en s'efforçant de préserver le capital et la liquidité en investissant surtout dans des *titres du marché monétaire* libellés en dollars canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Marché monétaire Canada.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- cherche à maintenir un prix par action constant de 10,00 \$;
- investit principalement dans des *titres du marché monétaire* libellés en dollars canadiens d'émetteurs canadiens et étrangers, y compris des titres de créance à court terme de sociétés (comme le papier commercial) ou de gouvernements (comme les Bons du Trésor), ou des titres adossés à des créances mobilières (comme le papier commercial adossé à des créances mobilières);
- lorsqu'elle achète et vend des placements, respecte les exigences légales applicables aux fonds du marché monétaire, notamment les limites minimales en matière de qualité, de liquidité, de durée et de *diversification* des placements d'un fonds.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Marché monétaire Canada figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		
Concentration	●	
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>		
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		

	Risque principal	Risque additionnel
Petites sociétés		
Spécialisation		●

En date du 31 mars 2024, deux investisseurs détenaient environ 16,53 % et 11,17 %, respectivement, des actions du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Catégorie Fidelity Obligations de sociétés

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'obligations canadiennes					
Type de titres	Actions des séries A, B, F, F5, S5 et T5 d'une catégorie de société de placement à capital variable					
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés					
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*		Frais d'administration**		
	A et T5	1,30 %		0,200 %		
	B et S5	1,00 %		0,175 %		
	F et F5	0,50 %		0,125 %		
Remises sur les frais de gestion et d'administration combinés	Palier	1	2	3	4	5
	Séries B, F, F5 et S5	0,025 %	0,050 %	0,075 %	0,100 %	0,125 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est de 100 millions de dollars à 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* pour chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais diminuent de nouveau de 0,01 %.

Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à générer un flux constant de revenu régulier.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à générer un flux constant de revenu en investissant principalement dans des *titres à revenu fixe* émis par des sociétés canadiennes et étrangères. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le Fonds Fidelity Obligations de sociétés.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Obligations de sociétés.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- utilise l'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada comme guide pour structurer le portefeuille du Fonds et choisir les placements, et pratique une gestion telle que le Fonds présente un risque de taux d'intérêt global similaire à celui de l'indice;
 - répartit l'actif du Fonds entre les émetteurs des différents secteurs du marché, les différentes industries et sur différentes échéances selon son appréciation de la valeur relative de chaque émetteur, industrie ou échéance;
 - investit principalement dans des titres *de qualité*;
 - peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
 - lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie d'autres facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.
- Le *fonds sous-jacent* peut également :
- investir une partie de son actif dans des titres de créance à rendement élevé *de moindre qualité*;
 - investir une partie de son actif dans des *titres à revenu fixe* émis par des gouvernements;

- investir jusqu'à 40% de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

La composante des titres de créance à rendement élevé a tendance à être assorti d'un risque de crédit supérieur à celui que comporte la composante des *titres à revenu fixe de qualité* du *fonds sous-jacent*.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le *fonds sous-jacent* utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le *fonds sous-jacent* ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-

Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Obligations de sociétés figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres		●
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Liquidité		●

Catégorie Fidelity Obligations de sociétés (*suite*)

	Risque principal	Risque additionnel
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	

Mandat privé Fidelity Actions canadiennes

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes		
Type de titres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8 d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,750 %	0,150 %
	F, F5 et F8	0,750 %	0,150 %
	I, I5 et I8	1,750 %	0,150 %

* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *Mandat sous-jacent*, également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce Mandat. Le *Mandat sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Actions canadiennes Composantes multi-actifs.

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille du *Mandat sous-jacent* :

- cherche à investir dans les secteurs représentés dans l'*indice composé plafonné S&P/TSX*, selon environ les mêmes proportions, à l'exception du secteur immobilier qui est considéré comme un segment du secteur de la finance;

- peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
- emploie une stratégie de placement fondamental ascendante;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - la situation financière,
 - le potentiel de croissance des bénéficiaires à long terme;
- passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
- décide à quel secteur appartient un placement un placement si celui-ci ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).

Le *Mandat sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des *titres convertibles* en titres de capitaux propres et des reçus de dépôt visant ces titres;
- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en**

Mandat privé Fidelity Actions canadiennes (suite)

matière de placement, le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

Le Mandat et le *Mandat sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Actions canadiennes Composantes multi-actifs figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises	●	
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Mandat privé Fidelity Actions canadiennes – Concentré

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes		
Type de titres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8 d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,750 %	0,150 %
	F, F5 et F8	0,750 %	0,150 %
	I, I5 et I8	1,750 %	0,150 %

* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *Mandat sous-jacent*, également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce Mandat. Le *Mandat sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Actions canadiennes – Concentré Composantes multi-actifs.

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille du *Mandat sous-jacent* :

- cherche à investir dans les « super » secteurs représentés dans l'*indice composé plafonné S&P/TSX*, selon environ les mêmes proportions;

- peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
- emploie une approche de placement qui combine des stratégies fondamentales et quantitatives;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - la situation financière,
 - le potentiel de croissance des bénéficiaires à long terme;
- effectue une sélection des titres basée sur des modèles quantitatifs exclusifs qui évaluent l'attrait relatif de chaque titre selon seize critères fondamentaux;
- passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
- décide à quel secteur appartient un placement si celui-ci ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).

Le *Mandat sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des *titres convertibles* en titres de capitaux propres et des reçus de dépôt visant ces titres;
- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès

Mandat privé Fidelity Actions canadiennes – Concentré (suite)

des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

Le Mandat et le *Mandat sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Actions canadiennes – Concentré Composantes multi-actifs figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistant pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un**

organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises	●	
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Mandat privé Fidelity Actions américaines

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines		
Type de titres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8 d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,800 %	0,150 %
	F, F5 et F8	0,800 %	0,150 %
	I, I5 et I8	1,800 %	0,150 %

* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *Mandat sous-jacent*, également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce Mandat. Le *Mandat sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande capitalisation.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, soit la Fiducie de placement Fidelity Actions américaines.

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille du *Mandat sous-jacent* :

- cherche à investir dans les « super » secteurs représentés dans l'*indice S&P 500*, selon environ les mêmes proportions;

- peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
- emploie une stratégie de placement fondamental ascendante pour la sélection des titres;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - la situation financière,
 - le potentiel de croissance des bénéfices à long terme,
 - les avantages concurrentiels durables de son secteur;
- passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
- décide à quel secteur appartient un placement si celui-ci ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).

Le *Mandat sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des *titres convertibles* en titres de capitaux propres et des reçus de dépôt visant ces titres;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en**

Mandat privé Fidelity Actions américaines (suite)

matière de placement, le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

Le Mandat et le *Mandat sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Actions américaines figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		

	Risque principal	Risque additionnel
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Mandat privé Fidelity Actions américaines – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions américaines		
Type de titres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8 d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,800 %	0,180 %
	F, F5 et F8	0,800 %	0,180 %
	I, I5 et I8	1,800 %	0,180 %

* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *Mandat sous-jacent*, également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce Mandat. Le *Mandat sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande capitalisation.

Le Mandat a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, soit la Fiducie de placement Fidelity Actions américaines.

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille du *Mandat sous-jacent* :

- cherche à investir dans les « super » secteurs représentés dans l'*indice S&P 500*, selon environ les mêmes proportions;
 - peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
 - emploie une stratégie de placement fondamental ascendante pour la sélection des titres;
 - peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres de chaque secteur, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - la situation financière,
 - le potentiel de croissance des bénéfices à long terme,
 - les avantages concurrentiels durables de son secteur;
 - passe en revue périodiquement les répartitions entre les secteurs en fonction des répartitions sectorielles de l'indice et rééquilibre les répartitions, au besoin;
 - décide à quel secteur appartient un placement si celui-ci ne fait pas partie de la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).
- Le *Mandat sous-jacent* peut également :
- investir dans des sociétés de toutes tailles;
 - investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des *titres convertibles* en titres de capitaux propres et des reçus de dépôt visant ces titres;
 - investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
 - détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès

Mandat privé Fidelity Actions américaines – Devises neutres (suite)

des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

Le Mandat utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ainsi, le Mandat ne bénéficie généralement pas d'une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le Mandat et le *Mandat sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Actions américaines figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit

inexistants pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Mandat privé Fidelity Actions internationales

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions internationales		
Type de titres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8 d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,800 %	0,200 %
	F, F5 et F8	0,800 %	0,200 %
	I, I5 et I8	1,800 %	0,200 %

* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *Mandat sous-jacent*, également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce Mandat. Le *Mandat sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés ayant leurs activités ou intérêts commerciaux principaux dans des pays hors des États-Unis et du Canada.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, soit la Fiducie de placement Fidelity Actions internationales.

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille du *Mandat sous-jacent* :

- vise à privilégier les titres à cours attractif de sociétés qui présentent des caractéristiques de qualité et un

potentiel de capitalisation à long terme du rendement total des actionnaires supérieurs à la moyenne;

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - la solidité du bilan,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les flux de trésorerie,
 - les compétences de l'équipe de direction;
- lorsque le gestionnaire de portefeuille détermine si une société exerce ses principales activités ou détient des intérêts commerciaux hors des États-Unis ou du Canada, il analyse des facteurs comme le lieu où les actifs et les employés de la société sont situés et où la société enregistre ses ventes et son bénéfice.

Le *Mandat sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des *titres convertibles* en titres de capitaux propres et des reçus de dépôt visant ces titres;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en**

Mandat privé Fidelity Actions internationales (suite)

matière de placement, le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

Le Mandat et le *Mandat sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Actions internationales figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		

	Risque principal	Risque additionnel
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions internationales		
Type de titres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8 d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,800 %	0,230 %
	F, F5 et F8	0,800 %	0,230 %
	I, I5 et I8	1,800 %	0,230 %

* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *Mandat sous-jacent*, également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce Mandat. Le *Mandat sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés ayant leurs activités ou intérêts commerciaux principaux dans des pays hors des États-Unis et du Canada.

Le Mandat a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre les devises de *marchés développés* (comme l'euro et le yen) et le dollar canadien. Le Mandat peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, soit la Fiducie de placement Fidelity Actions internationales.

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille du *Mandat sous-jacent* :

- vise à privilégier les titres à cours attractif de sociétés qui présentent des caractéristiques de qualité et un potentiel de capitalisation à long terme du rendement total des actionnaires supérieurs à la moyenne;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - la solidité du bilan,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les flux de trésorerie,
 - les compétences de l'équipe de direction;
- lorsque le gestionnaire de portefeuille détermine si une société exerce ses principales activités ou détient des intérêts commerciaux hors des États-Unis ou du Canada, il analyse des facteurs comme le lieu où les actifs et les employés de la société sont situés et où la société enregistre ses ventes et son bénéfice.

Le *Mandat sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des *titres convertibles* en titres de capitaux propres et des reçus de dépôt visant ces titres;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres (suite)

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des opérations de prêt de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

Le Mandat utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de marchés développés et le dollar canadien. Ainsi, le Mandat ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

En date du 31 mars 2024, le *Mandat sous-jacent* avait investi environ 2,79 % de son actif net dans des titres émis en devises qui ne pouvaient être couvertes pour des raisons pratiques ou économiques. Ce taux variera au fil du temps. Le Mandat pourrait ne pas être en mesure de couvrir la totalité de son exposition aux devises du fait de l'absence éventuelle d'un marché efficient pour assurer la couverture de certaines devises. Par conséquent, le Mandat est exposé aux variations de la valeur de certaines devises par rapport au dollar canadien.

Le Mandat et le *Mandat sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Actions internationales figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		

	Risque principal	Risque additionnel
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Mandat privé Fidelity Actions mondiales

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales		
Type de titres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8 d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,800 %	0,200 %
	F, F5 et F8	0,800 %	0,200 %
	I, I5 et I8	1,800 %	0,200 %

* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *Mandat sous-jacent*, également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce Mandat. Le *Mandat sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, soit la Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales.

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille du *Mandat sous-jacent* :

- vise à privilégier les titres à cours attractif de sociétés qui présentent des caractéristiques de qualité et un potentiel de capitalisation à long terme du rendement total des actionnaires supérieurs à la moyenne;

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - la solidité du bilan,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les flux de trésorerie,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *Mandat sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des *titres convertibles* en titres de capitaux propres et des reçus de dépôt visant ces titres;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

Le Mandat et le *Mandat sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?***

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		

	Risque principal	Risque additionnel
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●

Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales		
Type de titres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8 d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,800 %	0,230 %
	F, F5 et F8	0,800 %	0,230 %
	I, I5 et I8	1,800 %	0,230 %

* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *Mandat sous-jacent*, également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce Mandat. Le *Mandat sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Le Mandat a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Mandat peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, soit la Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales.

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille du *Mandat sous-jacent* :

- vise à privilégier les titres à cours attractif de sociétés qui présentent des caractéristiques de qualité et un potentiel de capitalisation à long terme du rendement total des actionnaires supérieurs à la moyenne;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans le secteur d'activité,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - la solidité du bilan,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les flux de trésorerie,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le *Mandat sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des *titres convertibles* en titres de capitaux propres et des reçus de dépôt visant ces titres;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des opérations de prêt de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

Le Mandat utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de marchés développés et le dollar canadien. Ainsi, le Mandat ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

En date du 31 mars 2024, le Mandat sous-jacent avait investi environ 2,68 % de son actif net dans des titres émis en devises qui ne pouvaient être couvertes pour des raisons pratiques ou économiques. Ce taux variera au fil du temps. Le Mandat pourrait ne pas être en mesure de couvrir la totalité de son exposition aux devises du fait de l'absence éventuelle d'un marché efficient pour assurer la couverture de certaines devises. Par conséquent, le Mandat est exposé aux variations de la valeur de certaines devises par rapport au dollar canadien.

Le Mandat et le Mandat sous-jacent peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre conseiller financier ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		

Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres (*suite*)

	Risque principal	Risque additionnel
Petites sociétés		●
Spécialisation		●

Mandat privé Fidelity Valeur concentrée

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes		
Type de titres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8 d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,750 %	0,150 %
	F, F5 et F8	0,750 %	0,150 %
	I, I5 et I8	1,750 %	0,150 %

* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *Mandat sous-jacent*, également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce Mandat. Le *Mandat sous-jacent* vise la croissance du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et étrangères, et a tendance à privilégier les grandes sociétés.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, soit la Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée.

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille du *Mandat sous-jacent* :

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de certains facteurs au sujet d'une société, y compris :

- la situation financière,
- la position occupée dans le secteur d'activité,
- la conjoncture économique et boursière,
- le potentiel de croissance,
- la solidité du bilan,
- les bénéfices prévisionnels,
- les compétences de l'équipe de direction;

- considère que les grandes sociétés sont celles ayant une taille semblable à celle des sociétés comprises dans l'indice S&P/TSX 60; lorsqu'elle détermine si une société est grande, tient compte de toutes les actions de la société, y compris celles qui ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse.

Le *Mandat sous-jacent* peut également :

- investir dans de petites et de moyennes sociétés;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, dont, notamment, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des *titres convertibles* en titres de capitaux propres et des reçus de dépôt visant ces titres;
- investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie;
- accroître ses placements en trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de perte en cas de baisse, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs

Mandat privé Fidelity Valeur concentrée (suite)

mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Mandat et le *Mandat sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

Le Mandat et le *Mandat sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Fonds équilibré		
Type de titres	Actions des séries B*, F*, F5*, F8*, I*, I5*, I8*, S5* et S8* d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés***		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,600 %	0,150 %
	F, F5 et F8	0,600 %	0,150 %
	I, I5 et I8	1,600 %	0,150 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** **Le Mandat n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges pour les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise à combiner un flux constant de revenu et la possibilité de gains en capital.

Le Mandat vise à générer un revenu. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent généralement dans des *titres à revenu fixe* ou des titres de capitaux propres.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % en *titres à revenu*

fixe et en *titres du marché monétaire* et à 40 % en titres de capitaux propres;

- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- utilise une stratégie de *répartition de l'actif* et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et des *FNB*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides;
- choisit la catégorie d'actif à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont alors désignés *fonds de troisième niveau* du Mandat;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Mandat investie dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Mandat peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Mandat, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu (suite)

- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres d'*instruments immobiliers privés*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ou des *instruments immobiliers privés*, ces fonds ou instruments investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Mandat est assujéti.

Le Mandat peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Mandat qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Mandat aux devises varie selon la valeur des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Mandat. L'exposition aux devises du Mandat pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion du Mandat est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Mandat, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un

gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Mandat, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Mandat exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Mandat. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les

sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres ***Risque associé aux dérivés***, ***Risque associé aux marchandises*** et ***Risque associé aux ventes à découvert*** de la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** pour obtenir une description complète de ces risques.

Risques principaux associés à un placement dans des instruments immobiliers privés

Liquidité

Les *instruments immobiliers privés* sont des placements très illiquides. Les biens immobiliers détenus directement, tout comme bon nombre d'autres types de placements à long terme, ont historiquement connu d'importants cycles et fluctuations de valeur. Or, des conditions particulières de marché pourraient entraîner des réductions occasionnelles ou permanentes de la valeur des placements immobiliers. De plus, en raison de la nature non liquide des biens immobiliers, ces instruments ont généralement établi des périodes de souscription (engagement) et de rachat, ainsi que des restrictions sur le rachat de titres, auxquelles le Mandat pourrait être assujéti. Ainsi, il pourrait ne pas être possible pour le Mandat de vendre son placement avant la fin d'une période d'engagement pertinente. Reportez-vous à l'intertitre ***Risque de liquidité*** de la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** pour obtenir une description complète de ce risque.

Placements immobiliers

Les instruments immobiliers privés investissent dans divers types d'actifs immobiliers, y compris, notamment, des immeubles résidentiels multifamiliaux, des immeubles commerciaux et des immeubles de vente au détail. Bon nombre de facteurs peuvent avoir une incidence négative sur la valeur et l'exploitation efficace de ces types de placements, ainsi que sur les revenus qu'ils génèrent. Ces facteurs comprennent : les caractéristiques physiques d'un immeuble, notamment son âge, son taux d'occupation, sa

Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu (suite)

conception, son emplacement et la qualité de sa construction, de même que les flux de trésorerie négatifs liés à l'immeuble, les changements réglementaires et les catastrophes d'origine naturelle. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet défavorable important sur le rendement du placement.

Effet de levier

Les *instruments immobiliers privés* peuvent, à l'occasion, avoir recours à l'*effet de levier* pour effectuer leurs placements. La disponibilité de financement attractif peut influencer l'exploitation fructueuse des placements immobiliers. Le recours à l'*effet de levier* est susceptible d'entraîner des pertes attribuables à des facteurs économiques défavorables comme la hausse des taux d'intérêt, le ralentissement de l'économie ou la détérioration des conditions du marché des placements immobiliers. De plus, si une ou plusieurs institutions financières qui sont parties à une facilité de crédit de l'*instrument immobilier privé* omettent de financer une demande d'emprunt de liquidités (ou une partie d'une telle demande) de l'*instrument immobilier privé* ou si l'*instrument immobilier privé* n'est pas en mesure de contracter des emprunts ou de contracter des emprunts suffisants selon des modalités jugées appropriées par le commandité, la capacité de l'*instrument immobilier privé* à effectuer des placements, à financer son exploitation et à assurer le service de la dette pourrait être réduite, ce qui pourrait avoir une incidence importante et négative sur les activités de l'*instrument immobilier privé* et sur sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et à atteindre ses rendements cibles.

Risque d'inflation et risque de taux d'intérêt

L'inflation pourrait avoir une incidence directe, importante et défavorable sur l'*instrument immobilier privé*. Si un immeuble n'est pas en mesure d'accroître ses revenus en période d'inflation élevée, il pourrait y avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité de l'*instrument immobilier privé* et sa capacité à rembourser ses dettes. Habituellement, lorsque l'inflation augmente, un actif génère des revenus plus élevés, mais engage des dépenses plus élevées. Toutefois, si l'inflation diminuait, un actif pourrait ne pas être en mesure de réduire ses dépenses à un niveau qui correspond à toute réduction des

revenus qui en découle. De plus, la valeur marchande des placements pourrait diminuer en période d'inflation élevée, car les méthodes les plus couramment utilisées pour évaluer ces actifs (p. ex., l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie) sont sensibles à la hausse des taux d'inflation et des taux d'intérêt réels. Enfin, des contrôles des salaires et des prix ont parfois été imposés dans certains pays pour tenter de contrôler l'inflation, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur l'exploitation d'un placement. Par conséquent, les variations du taux d'inflation peuvent avoir une incidence sur la rentabilité prévue ou réelle de l'*instrument immobilier privé*.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●

	Risque principal	Risque additionnel
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Équilibré		
Type de titres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8 d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,600 %	0,180 %
	F, F5 et F8	0,600 %	0,180 %
	I, I5 et I8	1,600 %	0,180 %

* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise à combiner un flux constant de revenu et la possibilité de gains en capital.

Le Mandat vise à générer un revenu. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent généralement dans des *titres à revenu fixe* ou des titres de capitaux propres.

Le Mandat a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Mandat peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire* et à 40 % en titres de capitaux propres;

- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
 - utilise une stratégie de *répartition de l'actif* et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et des *FNB*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides;
 - choisit la catégorie d'actif à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
 - investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont alors désignés *fonds de troisième niveau* du Mandat;
 - peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Mandat investie dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.
- Le Mandat peut également détenir des éléments de trésorerie.
- Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Mandat, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :
- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
 - avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
 - investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres d'*instruments immobiliers privés*;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ou des *instruments immobiliers privés*, ces fonds ou instruments investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Mandat est assujéti.

Le Mandat utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Mandat ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

En date du 31 mars 2024, le Mandat avait investi environ 5,29 % de son actif net dans des titres émis en devises qui ne pouvaient être couvertes pour des raisons pratiques ou économiques. Ce taux variera au fil du temps. Le Mandat pourrait ne pas être en mesure de couvrir la totalité de son exposition aux devises du fait de l'absence éventuelle d'un marché efficient pour assurer la *couverture* de certaines devises. Par conséquent, le Mandat est exposé aux variations de la valeur de certaines devises par rapport au dollar canadien.

La responsabilité de la gestion du Mandat est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Mandat, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la

totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif

Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres (suite)

liquide et le Mandat, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Mandat exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Mandat. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement

alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ces risques.

Risques principaux associés à un placement dans des instruments immobiliers privés

Liquidité

Les *instruments immobiliers privés* sont des placements très illiquides. Les biens immobiliers détenus directement, tout comme bon nombre d'autres types de placements à long terme, ont historiquement connu d'importants cycles et fluctuations de valeur. Or, des conditions particulières de marché pourraient entraîner des réductions occasionnelles ou permanentes de la valeur des placements immobiliers. De plus, en raison de la nature non liquide des biens immobiliers, ces instruments ont généralement établi des périodes de souscription (engagement) et de rachat, ainsi que des restrictions sur le rachat de titres, auxquelles le Mandat pourrait être assujéti. Ainsi, il pourrait ne pas être possible pour le Mandat de vendre son placement avant la fin d'une période d'engagement pertinente. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de liquidité** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ce risque.

Placements immobiliers

Les instruments immobiliers privés investissent dans divers types d'actifs immobiliers, y compris, notamment, des immeubles résidentiels multifamiliaux, des immeubles commerciaux et des immeubles de vente au détail. Bon nombre de facteurs peuvent avoir une incidence négative sur la valeur et l'exploitation efficace de ces types de

placements, ainsi que sur les revenus qu'ils génèrent. Ces facteurs comprennent : les caractéristiques physiques d'un immeuble, notamment son âge, son taux d'occupation, sa conception, son emplacement et la qualité de sa construction, de même que les flux de trésorerie négatifs liés à l'immeuble, les changements réglementaires et les catastrophes d'origine naturelle. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet défavorable important sur le rendement du placement.

Effet de levier

Les *instruments immobiliers privés* peuvent, à l'occasion, avoir recours à l'*effet de levier* pour effectuer leurs placements. La disponibilité de financement attractif peut influencer l'exploitation fructueuse des placements immobiliers. Le recours à l'*effet de levier* est susceptible d'entraîner des pertes attribuables à des facteurs économiques défavorables comme la hausse des taux d'intérêt, le ralentissement de l'économie ou la détérioration des conditions du marché des placements immobiliers. De plus, si une ou plusieurs institutions financières qui sont parties à une facilité de crédit de l'*instrument immobilier privé* omettent de financer une demande d'emprunt de liquidités (ou une partie d'une telle demande) de l'*instrument immobilier privé* ou si l'*instrument immobilier privé* n'est pas en mesure de contracter des emprunts ou de contracter des emprunts suffisants selon des modalités jugées appropriées par le commandité, la capacité de l'*instrument immobilier privé* à effectuer des placements, à financer son exploitation et à assurer le service de la dette pourrait être réduite, ce qui pourrait avoir une incidence importante et négative sur les activités de l'*instrument immobilier privé* et sur sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et à atteindre ses rendements cibles.

Risque d'inflation et risque de taux d'intérêt

L'inflation pourrait avoir une incidence directe, importante et défavorable sur l'*instrument immobilier privé*. Si un immeuble n'est pas en mesure d'accroître ses revenus en période d'inflation élevée, il pourrait y avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité de l'*instrument immobilier privé* et sa capacité à rembourser ses dettes. Habituellement, lorsque l'inflation augmente, un actif génère des revenus plus élevés, mais engage des

dépenses plus élevées. Toutefois, si l'inflation diminuait, un actif pourrait ne pas être en mesure de réduire ses dépenses à un niveau qui correspond à toute réduction des revenus qui en découle. De plus, la valeur marchande des placements pourrait diminuer en période d'inflation élevée, car les méthodes les plus couramment utilisées pour évaluer ces actifs (p. ex., l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie) sont sensibles à la hausse des taux d'inflation et des taux d'intérêt réels. Enfin, des contrôles des salaires et des prix ont parfois été imposés dans certains pays pour tenter de contrôler l'inflation, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur l'exploitation d'un placement. Par conséquent, les variations du taux d'inflation peuvent avoir une incidence sur la rentabilité prévue ou réelle de l'*instrument immobilier privé*.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
Dérivés	●	●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●

Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Mandat privé Fidelity Équilibre

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Équilibré		
Type de titres	Actions des séries B*, F*, F5*, F8*, I*, I5*, I8*, S5* et S8* d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés***		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,650 %	0,150 %
	F, F5 et F8	0,650 %	0,150 %
	I, I5 et I8	1,650 %	0,150 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** **Le Mandat n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges pour les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Le Mandat utilise une approche équilibrée. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent généralement dans des *titres à revenu fixe* ou des titres de capitaux propres.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % en titres de

capitaux propres et à 40 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;

- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- utilise une stratégie de *répartition de l'actif* et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et des *FNB*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides
- choisit la catégorie d'actif à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont alors désignés *fonds de troisième niveau* du Mandat;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Mandat investie dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Mandat peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Mandat, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

Mandat privé Fidelity Équilibre (suite)

- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres d'*instruments immobiliers privés*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ou des *instruments immobiliers privés*, ces fonds ou instruments investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Mandat est assujéti.

Le Mandat peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Mandat qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Mandat aux devises varie selon la valeur des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Mandat. L'exposition aux devises du Mandat pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion du Mandat est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Mandat, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un

gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Mandat, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Mandat exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Mandat. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les

sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ces risques.

Risques principaux associés à un placement dans des instruments immobiliers privés

Liquidité

Les *instruments immobiliers privés* sont des placements très illiquides. Les biens immobiliers détenus directement, tout comme bon nombre d'autres types de placements à long terme, ont historiquement connu d'importants cycles et fluctuations de valeur. Or, des conditions particulières de marché pourraient entraîner des réductions occasionnelles ou permanentes de la valeur des placements immobiliers. De plus, en raison de la nature non liquide des biens immobiliers, ces instruments ont généralement établi des périodes de souscription (engagement) et de rachat, ainsi que des restrictions sur le rachat de titres, auxquelles le Mandat pourrait être assujéti. Ainsi, il pourrait ne pas être possible pour le Mandat de vendre son placement avant la fin d'une période d'engagement pertinente. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de liquidité** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ce risque.

Placements immobiliers

Les instruments immobiliers privés investissent dans divers types d'actifs immobiliers, y compris, notamment, des immeubles résidentiels multifamiliaux, des immeubles commerciaux et des immeubles de vente au détail. Bon nombre de facteurs peuvent avoir une incidence négative sur la valeur et l'exploitation efficace de ces types de placements, ainsi que sur les revenus qu'ils génèrent. Ces facteurs comprennent : les caractéristiques physiques d'un immeuble, notamment son âge, son taux d'occupation, sa

Mandat privé Fidelity Équilibre (suite)

conception, son emplacement et la qualité de sa construction, de même que les flux de trésorerie négatifs liés à l'immeuble, les changements réglementaires et les catastrophes d'origine naturelle. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet défavorable important sur le rendement du placement.

Effet de levier

Les *instruments immobiliers privés* peuvent, à l'occasion, avoir recours à l'*effet de levier* pour effectuer leurs placements. La disponibilité de financement attractif peut influencer l'exploitation fructueuse des placements immobiliers. Le recours à l'*effet de levier* est susceptible d'entraîner des pertes attribuables à des facteurs économiques défavorables comme la hausse des taux d'intérêt, le ralentissement de l'économie ou la détérioration des conditions du marché des placements immobiliers. De plus, si une ou plusieurs institutions financières qui sont parties à une facilité de crédit de l'*instrument immobilier privé* omettent de financer une demande d'emprunt de liquidités (ou une partie d'une telle demande) de l'*instrument immobilier privé* ou si l'*instrument immobilier privé* n'est pas en mesure de contracter des emprunts ou de contracter des emprunts suffisants selon des modalités jugées appropriées par le commandité, la capacité de l'*instrument immobilier privé* à effectuer des placements, à financer son exploitation et à assurer le service de la dette pourrait être réduite, ce qui pourrait avoir une incidence importante et négative sur les activités de l'*instrument immobilier privé* et sur sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et à atteindre ses rendements cibles.

Risque d'inflation et risque de taux d'intérêt

L'inflation pourrait avoir une incidence directe, importante et défavorable sur l'*instrument immobilier privé*. Si un immeuble n'est pas en mesure d'accroître ses revenus en période d'inflation élevée, il pourrait y avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité de l'*instrument immobilier privé* et sa capacité à rembourser ses dettes. Habituellement, lorsque l'inflation augmente, un actif génère des revenus plus élevés, mais engage des dépenses plus élevées. Toutefois, si l'inflation diminuait, un actif pourrait ne pas être en mesure de réduire ses dépenses à un niveau qui correspond à toute réduction des

revenus qui en découle. De plus, la valeur marchande des placements pourrait diminuer en période d'inflation élevée, car les méthodes les plus couramment utilisées pour évaluer ces actifs (p. ex., l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie) sont sensibles à la hausse des taux d'inflation et des taux d'intérêt réels. Enfin, des contrôles des salaires et des prix ont parfois été imposés dans certains pays pour tenter de contrôler l'inflation, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur l'exploitation d'un placement. Par conséquent, les variations du taux d'inflation peuvent avoir une incidence sur la rentabilité prévue ou réelle de l'*instrument immobilier privé*.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●

	Risque principal	Risque additionnel
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Mandat privé Fidelity Équilibre – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Équilibré		
Type de titres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8 d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement enregistré	admissible	aux régimes enregistrés
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,650 %	0,180 %
	F, F5 et F8	0,650 %	0,180 %
	I, I5 et I8	1,650 %	0,180 %

* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Le Mandat utilise une approche équilibrée. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent généralement dans des *titres à revenu fixe* ou des titres de capitaux propres.

Le Mandat a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Mandat peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % en titres de capitaux propres et à 40 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;

- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
 - utilise une stratégie de *répartition de l'actif* et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et des *FNB*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides;
 - choisit la catégorie d'actif à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
 - investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont alors désignés *fonds de troisième niveau* du Mandat;
 - peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Mandat investie dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.
- Le Mandat peut également détenir des éléments de trésorerie.
- Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Mandat, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :
- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
 - avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
 - investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres d'*instruments immobiliers privés*;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ou des *instruments immobiliers privés*, ces fonds ou instruments investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Mandat est assujéti.

Le Mandat utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Mandat ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

En date du 31 mars 2024, le Mandat avait investi environ 4,15 % de son actif net dans des titres émis en devises qui ne pouvaient être couvertes pour des raisons pratiques ou économiques. Ce taux variera au fil du temps. Le Mandat pourrait ne pas être en mesure de couvrir la totalité de son exposition aux devises du fait de l'absence éventuelle d'un marché efficient pour assurer la *couverture* de certaines devises. Par conséquent, le Mandat est exposé aux variations de la valeur de certaines devises par rapport au dollar canadien.

La responsabilité de la gestion du Mandat est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Mandat, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la

totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif

Mandat privé Fidelity Équilibre – Devises neutres (suite)

liquide et le Mandat, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Mandat exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Mandat. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement

alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ces risques.

Risques principaux associés à un placement dans des instruments immobiliers privés

Liquidité

Les *instruments immobiliers privés* sont des placements très illiquides. Les biens immobiliers détenus directement, tout comme bon nombre d'autres types de placements à long terme, ont historiquement connu d'importants cycles et fluctuations de valeur. Or, des conditions particulières de marché pourraient entraîner des réductions occasionnelles ou permanentes de la valeur des placements immobiliers. De plus, en raison de la nature non liquide des biens immobiliers, ces instruments ont généralement établi des périodes de souscription (engagement) et de rachat, ainsi que des restrictions sur le rachat de titres, auxquelles le Mandat pourrait être assujéti. Ainsi, il pourrait ne pas être possible pour le Mandat de vendre son placement avant la fin d'une période d'engagement pertinente. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de liquidité** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ce risque.

Placements immobiliers

Les instruments immobiliers privés investissent dans divers types d'actifs immobiliers, y compris, notamment, des immeubles résidentiels multifamiliaux, des immeubles commerciaux et des immeubles de vente au détail. Bon nombre de facteurs peuvent avoir une incidence négative sur la valeur et l'exploitation efficace de ces types de

placements, ainsi que sur les revenus qu'ils génèrent. Ces facteurs comprennent : les caractéristiques physiques d'un immeuble, notamment son âge, son taux d'occupation, sa conception, son emplacement et la qualité de sa construction, de même que les flux de trésorerie négatifs liés à l'immeuble, les changements réglementaires et les catastrophes d'origine naturelle. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet défavorable important sur le rendement du placement.

Effet de levier

Les *instruments immobiliers privés* peuvent, à l'occasion, avoir recours à l'*effet de levier* pour effectuer leurs placements. La disponibilité de financement attractif peut influencer l'exploitation fructueuse des placements immobiliers. Le recours à l'*effet de levier* est susceptible d'entraîner des pertes attribuables à des facteurs économiques défavorables comme la hausse des taux d'intérêt, le ralentissement de l'économie ou la détérioration des conditions du marché des placements immobiliers. De plus, si une ou plusieurs institutions financières qui sont parties à une facilité de crédit de l'*instrument immobilier privé* omettent de financer une demande d'emprunt de liquidités (ou une partie d'une telle demande) de l'*instrument immobilier privé* ou si l'*instrument immobilier privé* n'est pas en mesure de contracter des emprunts ou de contracter des emprunts suffisants selon des modalités jugées appropriées par le commandité, la capacité de l'*instrument immobilier privé* à effectuer des placements, à financer son exploitation et à assurer le service de la dette pourrait être réduite, ce qui pourrait avoir une incidence importante et négative sur les activités de l'*instrument immobilier privé* et sur sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et à atteindre ses rendements cibles.

Risque d'inflation et risque de taux d'intérêt

L'inflation pourrait avoir une incidence directe, importante et défavorable sur l'*instrument immobilier privé*. Si un immeuble n'est pas en mesure d'accroître ses revenus en période d'inflation élevée, il pourrait y avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité de l'*instrument immobilier privé* et sa capacité à rembourser ses dettes. Habituellement, lorsque l'inflation augmente, un actif génère des revenus plus élevés, mais engage des

dépenses plus élevées. Toutefois, si l'inflation diminuait, un actif pourrait ne pas être en mesure de réduire ses dépenses à un niveau qui correspond à toute réduction des revenus qui en découle. De plus, la valeur marchande des placements pourrait diminuer en période d'inflation élevée, car les méthodes les plus couramment utilisées pour évaluer ces actifs (p. ex., l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie) sont sensibles à la hausse des taux d'inflation et des taux d'intérêt réels. Enfin, des contrôles des salaires et des prix ont parfois été imposés dans certains pays pour tenter de contrôler l'inflation, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur l'exploitation d'un placement. Par conséquent, les variations du taux d'inflation peuvent avoir une incidence sur la rentabilité prévue ou réelle de l'*instrument immobilier privé*.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●

Mandat privé Fidelity Équilibre – Devises neutres (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Répartition de l'actif		
Type de titres	Actions des séries B*, F*, F5*, F8*, I*, I5*, I8*, S5* et S8* d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés***		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,700 %	0,150 %
	F, F5 et F8	0,700 %	0,150 %
	I, I5 et I8	1,700 %	0,150 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** **Le Mandat n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges pour les régimes enregistrés, à l'exception des opérations systématiques existantes.**

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Le Mandat utilise une méthode de *répartition de l'actif*. Il investit principalement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* et des *titres du marché monétaire*. Le Mandat peut investir dans ces titres directement ou indirectement en effectuant des placements dans des *Mandats sous-jacents* et des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de capitaux propres, à 40 % en *titres à revenu fixe* et à 10 % en *titres du marché monétaire*; ces titres peuvent être canadiens ou étrangers;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif du Mandat par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- maintient généralement la composition de l'actif du Mandat dans les fourchettes suivantes : de 20 % à 70 % en titres de capitaux propres, de 20 % à 70 % en *titres à revenu fixe* et de 0 % à 40 % en *titres du marché monétaire*;
- investit principalement dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont alors désignés *fonds de troisième niveau* du Mandat;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou les *Mandats sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Mandat investie dans un *fonds sous-jacent* ou un *Mandat sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut investir dans un large éventail de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe*, y compris des actions ordinaires, des *titres à revenu fixe de qualité* et à rendement élevé, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et des *titres convertibles*, directement ou indirectement en effectuant des placements dans des *fonds sous-jacents* ou des *Mandats sous-jacents*;
- choisit la catégorie d'actif à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;

Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif (suite)

- peut classer un titre comme *titre à revenu fixe* ou *titre du marché monétaire* selon sa sensibilité au taux d'intérêt et son échéance;
- investit l'actif du Mandat dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories.

Le Mandat peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Mandat, les *Mandats sous-jacents*, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres d'*instruments immobiliers privés*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ou des *instruments immobiliers privés*, ces fonds ou instruments investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Mandat est assujéti.

Le Mandat peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille

prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Mandat qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Mandat aux devises varie selon la valeur des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Mandat. L'exposition aux devises du Mandat pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion du Mandat est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Mandat, les *Mandats sous-jacents*, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les

fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Mandat, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Mandat exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un

agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Mandat. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres ***Risque associé aux dérivés***, ***Risque associé aux marchandises*** et ***Risque associé aux ventes à découvert*** de la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** pour obtenir une description complète de ces risques.

Risques principaux associés à un placement dans des instruments immobiliers privés

Liquidité

Les *instruments immobiliers privés* sont des placements très illiquides. Les biens immobiliers détenus directement, tout comme bon nombre d'autres types de placements à long terme, ont historiquement connu d'importants cycles et fluctuations de valeur. Or, des conditions particulières de

Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif (suite)

marché pourraient entraîner des réductions occasionnelles ou permanentes de la valeur des placements immobiliers. De plus, en raison de la nature non liquide des biens immobiliers, ces instruments ont généralement établi des périodes de souscription (engagement) et de rachat, ainsi que des restrictions sur le rachat de titres, auxquelles le Mandat pourrait être assujéti. Ainsi, il pourrait ne pas être possible pour le Mandat de vendre son placement avant la fin d'une période d'engagement pertinente. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de liquidité** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ce risque.

Placements immobiliers

Les instruments immobiliers privés investissent dans divers types d'actifs immobiliers, y compris, notamment, des immeubles résidentiels multifamiliaux, des immeubles commerciaux et des immeubles de vente au détail. Bon nombre de facteurs peuvent avoir une incidence négative sur la valeur et l'exploitation efficace de ces types de placements, ainsi que sur les revenus qu'ils génèrent. Ces facteurs comprennent : les caractéristiques physiques d'un immeuble, notamment son âge, son taux d'occupation, sa conception, son emplacement et la qualité de sa construction, de même que les flux de trésorerie négatifs liés à l'immeuble, les changements réglementaires et les catastrophes d'origine naturelle. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet défavorable important sur le rendement du placement.

Effet de levier

Les *instruments immobiliers privés* peuvent, à l'occasion, avoir recours à l'*effet de levier* pour effectuer leurs placements. La disponibilité de financement attractif peut influencer l'exploitation fructueuse des placements immobiliers. Le recours à l'*effet de levier* est susceptible d'entraîner des pertes attribuables à des facteurs économiques défavorables comme la hausse des taux d'intérêt, le ralentissement de l'économie ou la détérioration des conditions du marché des placements immobiliers. De plus, si une ou plusieurs institutions financières qui sont parties à une facilité de crédit de l'*instrument immobilier privé* omettent de financer une demande d'emprunt de

liquidités (ou une partie d'une telle demande) de l'*instrument immobilier privé* ou si l'*instrument immobilier privé* n'est pas en mesure de contracter des emprunts ou de contracter des emprunts suffisants selon des modalités jugées appropriées par le commandité, la capacité de l'*instrument immobilier privé* à effectuer des placements, à financer son exploitation et à assurer le service de la dette pourrait être réduite, ce qui pourrait avoir une incidence importante et négative sur les activités de l'*instrument immobilier privé* et sur sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et à atteindre ses rendements cibles.

Risque d'inflation et risque de taux d'intérêt

L'inflation pourrait avoir une incidence directe, importante et défavorable sur l'*instrument immobilier privé*. Si un immeuble n'est pas en mesure d'accroître ses revenus en période d'inflation élevée, il pourrait y avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité de l'*instrument immobilier privé* et sa capacité à rembourser ses dettes. Habituellement, lorsque l'inflation augmente, un actif génère des revenus plus élevés, mais engage des dépenses plus élevées. Toutefois, si l'inflation diminuait, un actif pourrait ne pas être en mesure de réduire ses dépenses à un niveau qui correspond à toute réduction des revenus qui en découle. De plus, la valeur marchande des placements pourrait diminuer en période d'inflation élevée, car les méthodes les plus couramment utilisées pour évaluer ces actifs (p. ex., l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie) sont sensibles à la hausse des taux d'inflation et des taux d'intérêt réels. Enfin, des contrôles des salaires et des prix ont parfois été imposés dans certains pays pour tenter de contrôler l'inflation, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur l'exploitation d'un placement. Par conséquent, les variations du taux d'inflation peuvent avoir une incidence sur la rentabilité prévue ou réelle de l'*instrument immobilier privé*.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistants pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Répartition de l'actif		
Type de titres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8 d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,700 %	0,180 %
	F, F5 et F8	0,700 %	0,180 %
	I, I5 et I8	1,700 %	0,180 %

* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise à dégager un rendement total élevé sur ses placements.

Le Mandat utilise une méthode de *répartition de l'actif*. Il investit principalement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* et des *titres du marché monétaire*. Le Mandat peut investir dans ces titres directement ou indirectement en effectuant des placements dans des *Mandats sous-jacents* et des *fonds sous-jacents*.

Le Mandat a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Mandat peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de

capitaux propres, à 40 % en *titres à revenu fixe* et à 10 % en *titres du marché monétaire*; ces titres peuvent être canadiens ou étrangers;

- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif du Mandat par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- maintient généralement la composition de l'actif du Mandat dans les fourchettes suivantes : de 20 % à 70 % en titres de capitaux propres, de 20 % à 70 % en *titres à revenu fixe* et de 0 % à 40 % en *titres du marché monétaire*;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont alors désignés *fonds de troisième niveau* du Mandat;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou les *Mandats sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Mandat investie dans un *fonds sous-jacent* ou un *Mandat sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut investir dans un large éventail de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe*, y compris des actions ordinaires, des *titres à revenu fixe de qualité* et à rendement élevé, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et des *titres convertibles*, directement ou indirectement en effectuant des placements dans des *fonds sous-jacents* ou des *Mandats sous-jacents*;
- choisit la catégorie d'actif à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- peut classer un titre comme *titre à revenu fixe* ou *titre du marché monétaire* selon sa sensibilité au taux d'intérêt et son échéance;
- investit l'actif du Mandat dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories.

Le Mandat peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Mandat, les *Mandats sous-jacents*, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres d'*instruments immobiliers privés*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ou des *instruments immobiliers privés*, ces fonds ou instruments investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Mandat est assujéti.

Le Mandat utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Mandat

ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

En date du 31 mars 2024, le Mandat avait investi environ 4,46 % de son actif net dans des titres émis en devises qui ne pouvaient être couvertes pour des raisons pratiques ou économiques. Ce taux variera au fil du temps. Le Mandat pourrait ne pas être en mesure de couvrir la totalité de son exposition aux devises du fait de l'absence éventuelle d'un marché efficient pour assurer la *couverture* de certaines devises. Par conséquent, le Mandat est exposé aux variations de la valeur de certaines devises par rapport au dollar canadien.

La responsabilité de la gestion du Mandat est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Mandat, les *Mandats sous-jacents*, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un

Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres (suite)

fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Mandat, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Mandat exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Mandat. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres ***Risque associé aux dérivés***, ***Risque associé aux marchandises*** et ***Risque associé aux ventes à découvert*** de la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** pour obtenir une description complète de ces risques.

Risques principaux associés à un placement dans des instruments immobiliers privés

Liquidité

Les *instruments immobiliers privés* sont des placements très illiquides. Les biens immobiliers détenus directement, tout comme bon nombre d'autres types de placements à long terme, ont historiquement connu d'importants cycles et fluctuations de valeur. Or, des conditions particulières de marché pourraient entraîner des réductions occasionnelles ou permanentes de la valeur des placements immobiliers. De plus, en raison de la nature non liquide des biens immobiliers, ces instruments ont généralement établi des périodes de souscription (engagement) et de rachat, ainsi que des restrictions sur le rachat de titres, auxquelles le Mandat pourrait être assujéti. Ainsi, il pourrait ne pas être possible pour le Mandat de vendre son placement avant la fin d'une période d'engagement pertinente. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de liquidité** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ce risque.

Placements immobiliers

Les instruments immobiliers privés investissent dans divers types d'actifs immobiliers, y compris, notamment, des immeubles résidentiels multifamiliaux, des immeubles commerciaux et des immeubles de vente au détail. Bon nombre de facteurs peuvent avoir une incidence négative sur la valeur et l'exploitation efficace de ces types de placements, ainsi que sur les revenus qu'ils génèrent. Ces facteurs comprennent : les caractéristiques physiques d'un immeuble, notamment son âge, son taux d'occupation, sa conception, son emplacement et la qualité de sa construction, de même que les flux de trésorerie négatifs liés à l'immeuble, les changements réglementaires et les catastrophes d'origine naturelle. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet défavorable important sur le rendement du placement.

Effet de levier

Les *instruments immobiliers privés* peuvent, à l'occasion, avoir recours à l'*effet de levier* pour effectuer leurs placements. La disponibilité de financement attractif peut

influencer l'exploitation fructueuse des placements immobiliers. Le recours à l'*effet de levier* est susceptible d'entraîner des pertes attribuables à des facteurs économiques défavorables comme la hausse des taux d'intérêt, le ralentissement de l'économie ou la détérioration des conditions du marché des placements immobiliers. De plus, si une ou plusieurs institutions financières qui sont parties à une facilité de crédit de l'*instrument immobilier privé* omettent de financer une demande d'emprunt de liquidités (ou une partie d'une telle demande) de l'*instrument immobilier privé* ou si l'*instrument immobilier privé* n'est pas en mesure de contracter des emprunts ou de contracter des emprunts suffisants selon des modalités jugées appropriées par le commandité, la capacité de l'*instrument immobilier privé* à effectuer des placements, à financer son exploitation et à assurer le service de la dette pourrait être réduite, ce qui pourrait avoir une incidence importante et négative sur les activités de l'*instrument immobilier privé* et sur sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et à atteindre ses rendements cibles.

Risque d'inflation et risque de taux d'intérêt

L'inflation pourrait avoir une incidence directe, importante et défavorable sur l'*instrument immobilier privé*. Si un immeuble n'est pas en mesure d'accroître ses revenus en période d'inflation élevée, il pourrait y avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité de l'*instrument immobilier privé* et sa capacité à rembourser ses dettes. Habituellement, lorsque l'inflation augmente, un actif génère des revenus plus élevés, mais engage des dépenses plus élevées. Toutefois, si l'inflation diminuait, un actif pourrait ne pas être en mesure de réduire ses dépenses à un niveau qui correspond à toute réduction des revenus qui en découle. De plus, la valeur marchande des placements pourrait diminuer en période d'inflation élevée, car les méthodes les plus couramment utilisées pour évaluer ces actifs (p. ex., l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie) sont sensibles à la hausse des taux d'inflation et des taux d'intérêt réels. Enfin, des contrôles des salaires et des prix ont parfois été imposés dans certains pays pour tenter de contrôler l'inflation, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur l'exploitation d'un placement. Par conséquent, les variations du taux

Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres (suite)

d'inflation peuvent avoir une incidence sur la rentabilité prévue ou réelle de l'*instrument immobilier privé*.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistants pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	●
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Mandat privé Fidelity Croissance mondiale

Détails sur le fonds

Type de fonds	Croissance mondiale		
Type de titres	Actions des séries B*, F*, F5*, F8*, I*, I5*, I8*, S5* et S8* d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration
	B, S5 et S8	1,80 %	0,150 %
	F, F5 et F8	0,80 %	0,150 %
	I, I5 et I8	1,80 %	0,150 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Mandat vise à obtenir un rendement total élevé sur ses placements.

Le Mandat est orienté vers la croissance du capital. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent en général, directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*, dans des titres de capitaux propres ou des *titres à revenu fixe* mondiaux.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 85 % en titres de capitaux propres et à 15 % en *titres à revenu fixe* et en *instruments du marché monétaire*;

- peut, selon les conditions des marchés, varier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle juge que cette mesure produira un meilleur rendement global;
 - applique une stratégie de *répartition de l'actif*, et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et des *FNB*;
 - investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*, y compris des titres de capitaux propres ou des *titres à revenu fixe* mondiaux;
 - choisit la catégorie d'actifs à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
 - investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
 - investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons des *fonds de troisième niveau* du Mandat;
 - peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Mandat investie, dans un *fonds sous-jacent* donné; L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.
- De plus, le Mandat peut détenir des éléments de trésorerie; Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Mandat, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :
- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;

Mandat privé Fidelity Croissance mondiale (suite)

- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *FNB de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des OPC alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* qui sont des fonds communs de placement alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Mandat est assujéti.

Le Mandat peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Mandat qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Mandat aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Mandat. L'exposition aux devises du Mandat pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- des *fonds sous-jacents* relativement à la sélection de tout *fonds de troisième niveau* et de tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;

- de tout *fonds de troisième niveau* relativement à la sélection de l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*;

Le Mandat, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une tranche de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques principaux associés à un placement dans des fonds communs de placement alternatifs liquides

Un fonds commun de placement alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un fonds commun de placement alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un OPC conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les fonds communs de placement alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés*

respecte ses engagements ni que le fonds commun de placement alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le fonds commun de placement alternatif liquide et le Mandat, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un fonds commun de placement alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Mandat exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un OPC, y compris un fonds commun de placement alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un fonds commun de placement alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Mandat. De plus, le fonds commun de placement alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un fonds commun de placement alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un fonds commun de placement alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le fonds commun de placement alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ces risques.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●

Mandat privé Fidelity Croissance mondiale (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Catégorie Mandat privé Fidelity

Revenu fixe – Plus

Détails sur la catégorie

Type de fonds	Obligations canadiennes		
Type de titres	Actions des séries B*, F*, F5*, I*, I5* et S5* d'une catégorie de société de placement à capital variable		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration
	B et S5	0,950 %	0,100 %
	F et F5	0,450 %	0,100 %
	I et I5	0,950 %	0,100 %

* Les actions de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

Le Mandat n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges depuis la fermeture des bureaux le 2 avril 2013.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Mandat consiste à générer un flux constant de de revenu.

Il cherche à obtenir un rendement comparable à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à générer un flux constant de de revenu en investissant principalement dans des *titres à revenu fixe* canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Mandat et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Obligations canadiennes.

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- utilise l'indice des obligations universelles FTSE Canada comme guide pour structurer le portefeuille du *fonds sous-jacent* et choisir les placements, et pratique une gestion telle que le *fonds sous-jacent* présente un risque de taux d'intérêt global similaire à celui de l'indice;
- répartit l'actif du *fonds sous-jacent* entre les émetteurs des différents secteurs du marché, les différentes industries et sur différentes échéances, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur ou échéance;
- investit principalement dans des titres *de qualité*;
- peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie d'autres facteurs comme :
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir à l'occasion dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en**

Catégorie Mandat privé Fidelity Revenu fixe – Plus (suite)

matière de placement, le Mandat et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

Le Mandat et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le Fonds Fidelity Obligations canadiennes figurent dans son prospectus simplifié. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
Organismes de placement collectif alternatifs		

	Risque principal	Risque additionnel
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Catégories et séries		●
Marchandises		
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation		●

Glossaire

actions chinoises de catégorie A s'entend des titres cotés et négociés à la Bourse de Shanghai ou à la Bourse de Shenzhen par le biais des programmes *Stock Connect*.

ACVM s'entend des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

ARC s'entend de l'Agence du revenu du Canada.

CEI s'entend du comité d'examen indépendant qui est l'agence de la gouvernance des fonds pour les Fonds Fidelity, comme le stipule le *Règlement 81-107*.

capitalisation boursière s'entend d'une mesure de la taille d'une société. On la calcule en multipliant le cours actuel de l'action par le nombre d'actions ordinaires en circulation de la société.

composition neutre s'entend d'une combinaison de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* et de *titres du marché monétaire* que le Fonds ou le Portefeuille détiendrait si nous ne tenions pas compte de nos attentes relatives aux perspectives du marché et des risques liés aux titres de capitaux propres et aux taux d'intérêt. Nous utilisons la *composition neutre* comme guide et rajustons les actifs du Fonds ou du Portefeuille en conséquence ou en prévision des fluctuations du marché.

conseiller financier s'entend de la personne qui vous conseille dans votre choix de placements. Au Québec, on emploie habituellement le terme « conseiller en placement ».

contrepartie s'entend de l'autre partie à un contrat *dérivé*.

courtier s'entend d'un courtier à escompte ou d'une société par actions ou société en nom collectif qui emploie votre *conseiller financier*.

coûts du fonds s'entend de certains coûts directement payables par les Fonds, qui ne font pas partie des *frais d'administration*, y compris les droits de courtage et autres frais que Fidelity pourrait payer pour le compte des Fonds. Chaque série doit acquitter sa quote-part des *coûts du fonds* qui sont communs.

couverture de change croisée s'entend d'une *couverture* utilisant une devise autre que le dollar canadien. Par

exemple, tout en détenant des titres libellés en euros, l'équipe de gestion de portefeuille peut conclure un contrat de change à terme afin que l'exposition du Fonds soit en dollars américains plutôt qu'en euros.

couverture s'entend de l'opération dans le cadre de laquelle les OPC emploient des *dérivés* pour atténuer des pertes subies sur d'autres placements et occasionnées par une fluctuation du cours des actions, du prix des marchandises, des taux d'intérêt ou des taux de change.

de moindre qualité s'entend de *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure. Les *titres à revenu fixe* de qualité inférieure ont des notes d'évaluation peu élevées. Par exemple, les obligations qui reçoivent de Standard & Poor's une note inférieure à BBB- sont considérées comme des titres *de moindre qualité*.

de qualité s'entend du degré de solvabilité d'une société ou d'un gouvernement qui émet des *titres à revenu fixe*. La solvabilité est une mesure de la capacité de l'émetteur à verser l'intérêt et à rembourser le capital à temps. Plus la solvabilité d'un émetteur est élevée, plus il est vraisemblable que les *titres à revenu fixe* qu'il émet obtiendront une note de qualité. Les agences commerciales d'évaluation du crédit mesurent la solvabilité des émetteurs. Par exemple, Standard & Poor's classe les obligations auxquelles elle attribue la note BBB- ou une note supérieure dans la catégorie des obligations de qualité.

dérivé s'entend d'un placement dont la valeur est fondée sur le rendement d'un autre type de placement, comme une action, une obligation, une devise ou un indice boursier. Les *dérivés* sont habituellement des contrats conclus avec une autre partie visant l'achat ou la vente d'un bien à une date ultérieure. Les fonds qui investissent dans des *dérivés* sont en position de gagner ou de perdre de l'argent en fonction des variations de l'élément sous-jacent, comme les taux d'intérêt, le cours des titres ou les taux de change.

diversification s'entend de la détention de plusieurs placements différents en même temps.

dividendes s'entend de la partie de tout bénéfice réalisé par une société qui vous est versée lorsque vous investissez dans des titres de capitaux propres de cette société.

Glossaire (suite)

DRA s'entend de la déclaration de renseignements annuelle relative aux *SPEP*.

écart-type s'entend de l'une des façons les plus généralement admises de mesurer la *volatilité* du rendement d'un placement.

EDDV s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables. Les *EDDV* sont des entités qui effectuent des investissements en concluant des ententes contractuelles avec des sociétés chinoises, sans détenir une participation directe dans de telles sociétés.

effet de levier s'entend de l'exposition théorique d'un OPC alternatif à des actifs sous-jacents qui est supérieure au montant investi. Lorsqu'un OPC alternatif effectue des placements dans des *dérivés*, emprunte des liquidités à des fins de placement ou conclut des ventes à découvert sur actions, *titres à revenu fixe* ou autres actifs du portefeuille, il est alors possible pour le fonds d'appliquer l'*effet de levier*. Il s'agit d'une technique d'investissement qui peut accroître les gains et les pertes.

ESG s'entend des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

facteurs ESG importants s'entend de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui sont considérés importants pour les activités d'un émetteur et qui peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers.

FATCA s'entend de la loi des États-Unis intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act*, mise en œuvre au Canada aux termes de l'Accord Canada–États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux et de la partie XVIII de la *Loi de l'impôt*.

fixation du prix à la juste valeur s'entend de la méthode utilisée pour établir la valeur si le cours ne reflète pas la vraie valeur du titre.

FNB s'entend d'un fonds négocié en bourse.

FNB de cryptomonnaies s'entend d'un OPC alternatif qui investit la quasi-totalité de son actif dans des marchandises qui sont des actifs numériques, telles que les cryptomonnaies comme le bitcoin ou l'ether.

FNB d'or/d'argent s'entend des *FNB* qui visent à reproduire le rendement de l'or ou de l'argent, ou des deux, avec *effet de levier*.

FNB de marchandises s'entend de *FNB* qui visent à reproduire le rendement de l'une ou de plusieurs marchandises, ou d'un indice qui reproduit le rendement de telles marchandises, sans *effet de levier*.

fonds de quatrième niveau s'entend de fonds dans lesquels les *fonds de troisième niveau* peuvent investir, y compris des *FNB* gérés par des tiers ou d'autres entités de Fidelity et d'autres fonds gérés par Fidelity.

fonds de troisième niveau s'entend de fonds dans lesquels les *fonds sous-jacents* peuvent investir, y compris des *FNB* gérés par des tiers ou d'autres entités de Fidelity et d'autres fonds gérés par Fidelity.

fonds sous-jacents s'entend de fonds dans lesquels les Fonds peuvent investir, y compris des *FNB* gérés par Fidelity, d'autres entités de Fidelity ou des tiers et d'autres fonds gérés par Fidelity.

FPI s'entend de fiducies de placements immobiliers.

frais d'administration s'entend des *frais d'administration* à taux fixe qui sont versés à Fidelity par l'ensemble des Fonds, à l'exception de Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada, contre la prestation de services d'administration par Fidelity et le paiement correspondant, pour son propre compte, des charges administratives. Pour chaque série des Fonds, Fidelity acquitte, pour son propre compte, toutes les charges d'exploitation (y compris pour les services fournis par Fidelity ou un membre de son groupe), à l'exception des *coûts du fonds*, en échange des *frais d'administration*.

frais de souscription différés s'entend du pourcentage du montant de rachat que vous versez à Fidelity lorsque vous faites racheter vos actions à l'intérieur d'un certain nombre d'années.

frais de souscription initiaux s'entend du pourcentage du prix de souscription que vous payez à votre *courtier* ou *conseiller financier* lorsque vous souscrivez des actions de certaines séries d'OPC.

groupe financier LAP s'entend des comptes détenus par des personnes apparentées vivant à la même adresse et comprend les comptes au nom de sociétés pour lesquelles un ou plusieurs membres du *groupe financier LAP* sont des propriétaires véritables de plus de 50 % de la participation avec droit de vote.

indice composé plafonné S&P/TSX s'entend d'un indice composé des plus grandes sociétés dont les actions sont les plus activement négociées à la Bourse de Toronto. Les sociétés sont divisées en onze secteurs fondés sur la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*). Si une société représente au-delà de 10 % de la valeur de l'indice, elle est « plafonnée » à 10 %.

indice MSCI Monde tous pays s'entend d'un indice composé de plus de 2 200 sociétés de *marchés développés* et de *marchés émergents*. Les sociétés sont divisées en onze secteurs fondés sur la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).

indice MSCI Monde tous pays, hors États-Unis s'entend d'un indice composé de plus de 2 000 sociétés de *marchés développés* et de *marchés émergents*. Les sociétés sont divisées en onze secteurs fondés sur la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).

indice S&P 500 s'entend d'un indice composé de 500 sociétés américaines cotées en bourse. Les sociétés sont divisées en onze secteurs fondés sur la classification industrielle mondiale standard (*Global Industry Classification Standard*).

instrument du marché monétaire ou titre du marché monétaire s'entend d'un placement que le gouvernement ou la société convient de rembourser dans un délai de un an ou moins. Ces titres englobent les obligations à court terme et les Bons du Trésor.

instruments immobiliers privés s'entend de placements hautement illiquides qui investissent dans des actifs immobiliers ou qui les détiennent directement.

liquide s'entend du fait que vous pouvez faire racheter vos actions n'importe quand, ou presque, et obtenir votre argent

lorsque vous en avez besoin, bien que vous puissiez parfois recevoir un montant inférieur à celui que vous avez investi. Contrairement à certains autres types de placements, les OPC sont *liquides*.

Loi de l'impôt s'entend de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de ses règlements d'application.

Mandats sous-jacents s'entend d'autres fonds gérés par Fidelity.

marché développé s'entend d'un pays dont les marchés de capitaux et l'économie sont très développés. Le pays doit être considéré comme un pays à revenu élevé, étant notamment caractérisé par l'ouverture aux investissements étrangers, la liberté des mouvements de capitaux et l'efficacité des institutions de marché. Ce terme s'oppose au terme marché en développement (les *marchés émergents* et les *marchés frontières* sont des types de marchés en développement).

marché émergent comprend les pays ayant un marché boursier émergent selon la définition de MSCI Inc., les pays ou marchés associés à des économies à faible ou moyen revenu selon le classement de la Banque mondiale et d'autres pays ou marchés présentant des caractéristiques d'émergence similaires.

marché frontière comprend les pays qui ne sont pas aussi développés que les pays à *marché émergent* dans des régions et des continents comme l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie, l'Europe centrale et orientale, et l'Amérique latine ou qui ne font pas partie de l'*indice MSCI Monde tous pays*, lequel comprend l'ensemble des pays que MSCI Inc. a classés soit dans la catégorie des *marchés développés*, soit dans la catégorie des *marchés émergents*.

NCD s'entend de la Norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mise en œuvre aux termes de la partie XIX de la *Loi de l'impôt*.

opération de mise en pension de titres s'entend d'une opération dans le cadre de laquelle un OPC vend au comptant un titre à une autre partie et convient de le lui racheter au comptant ultérieurement.

Glossaire (suite)

opération de prêt de titres s'entend d'une opération semblable à une *opération de mise en pension de titres* à cette différence près : plutôt que de vendre le titre et de convenir de le racheter à une date ultérieure, l'OPC prête le titre et peut demander qu'il lui soit retourné à n'importe quel moment.

opération de prise en pension de titres s'entend d'une opération dans le cadre de laquelle un OPC achète un titre à un prix auprès d'une partie et convient de le lui revendre ultérieurement à un prix plus élevé.

Programme Privilège de Fidelity s'entend du programme offert aux actionnaires des séries B, F, F5, F8, S5 et S8 qui sont admissibles à des *remises sur les frais* automatiques selon la valeur totale de leurs placements admissibles dans les Fonds Fidelity. Le programme offre des frais de gestion et de conseil et des *frais d'administration* combinés dégressifs (avant la *taxe de vente*) selon une structure à paliers au moyen de *remises sur les frais* automatiques. Le palier auquel vous êtes admissible est établi en fonction de la valeur totale de vos placements dans les Fonds Fidelity. À l'heure actuelle, vous pourriez être admissible à un palier dans le programme si la valeur de vos avoirs dans les Fonds Fidelity dépasse 250 000 \$ pour un particulier ou 500 000 \$ pour un groupe financier du *Programme Privilège de Fidelity*.

programme LAP s'entend d'un programme que nous offrons aux investisseurs faisant des investissements importants. **LAP** s'entend du programme des comptes de taille (en anglais, *Large Account Program*). Aux termes de ce programme, notre décision de réduire les frais habituels repose sur un certain nombre de facteurs, dont la taille du placement et le total des actifs que l'investisseur a placés auprès de nous. Nous considérons actuellement un investisseur comme « faisant des investissements importants » en vue d'une réduction des frais lorsque la valeur de ses avoirs auprès de Fidelity est d'au moins 250 000 \$ pour un particulier ou 500 000 \$ pour un *groupe financier LAP*.

QEF s'entend d'un fonds électif admissible (de l'anglais *Qualified Electing Fund*).

ratio des frais de gestion ou **RFG** s'entend des frais de gestion et de certaines charges d'exploitation divisés par la valeur liquidative moyenne de l'OPC pour l'année.

Règlement 81-101 s'entend du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (la Norme canadienne 81-101 ailleurs qu'au Québec).

Règlement 81-102 s'entend du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (la Norme canadienne 81-102 ailleurs qu'au Québec).

Règlement 81-105 s'entend du *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* (la Norme canadienne 81-105 ailleurs qu'au Québec).

Règlement 81-107 s'entend du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (la Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec).

remise sur les frais s'entend d'une distribution spéciale que Fidelity verse aux actionnaires. Nous réduisons les frais que nous imposerions autrement, et la *remise sur les frais* qui est payable par Fidelity à l'actionnaire correspond au montant de cette réduction. Les *remises sur les frais* sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires des séries pertinentes du Fonds, et ne sont pas versées aux actionnaires en espèces.

répartition de l'actif s'entend du placement effectué dans divers types de placements et de catégories d'actif.

SPEP s'entend des règles relatives aux sociétés de placement étrangères passives.

séries à Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD} s'entend, collectivement, des actions des séries F5, F8, I5, I8, S5, S8, T5 et T8 des Fonds.

société s'entend de La Société de Structure de Capitaux Fidelity^{MD}.

Stock Connect s'entend des programmes de collaboration Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, qui sont des programmes liés à la négociation et à la compensation de titres permettant aux

investisseurs internationaux d'échanger des *actions chinoises de catégorie A* cotées à la Bourse de Shanghai ou à la Bourse de Shenzhen.

taxe de vente s'entend de la taxe de vente harmonisée et des autres taxes applicables payables sur les frais de gestion et de conseil, les *frais d'administration* et une forte proportion des *coûts du fonds*.

tendance favorable à long terme s'entend d'une tendance positive sur le marché qui devrait persister à long terme et qui n'est généralement pas influencée par des facteurs à court terme.

titres à rendement élevé s'entend de *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure. Les *titres à revenu fixe* de qualité inférieure ont des cotes de crédit peu élevées. Par exemple, les obligations qui reçoivent de Standard & Poor's une notation inférieure à BBB- sont considérées comme des obligations à rendement élevé.

titres à revenu fixe s'entend de l'obligation, pour l'émetteur, de rembourser un montant emprunté, généralement majoré d'intérêts.

titres convertibles s'entend d'obligations, d'actions privilégiées et d'autres titres versant des intérêts ou des *dividendes* qui sont convertibles en actions ordinaires ou en une valeur équivalant à ces actions ordinaires. En général, un titre convertible se comporte davantage comme une action quand le cours de l'action sous-jacente est élevé (du fait qu'il est tenu pour acquis qu'il sera converti en action) et davantage comme une obligation quand le cours de l'action sous-jacente est bas (du fait qu'il est tenu pour acquis qu'il arrivera à maturité sans être converti).

titres de créance à taux variable s'entend des titres de créance émis par des sociétés ou d'autres entités, avec des taux d'intérêt variables qui sont rajustés périodiquement. La plupart des *titres de créance à taux variable* sont garantis par des biens précis de l'emprunteur et ont priorité de rang par rapport à la plupart des autres titres de l'emprunteur (p. ex., actions ordinaires et titres de créance) en cas de faillite. Les titres de créance à taux variable sont souvent émis à la suite d'une restructuration du capital, d'une acquisition, d'un refinancement ou d'une acquisition par emprunt. Les titres de créance à taux variable sont généralement structurés et administrés par une institution

financière agissant à titre de mandataire des investisseurs qui investissent dans ces titres de créance. Les titres de créance à taux variable peuvent être acquis directement auprès du mandataire, par une cession d'un autre investisseur détenant une participation directe dans le titre de créance à taux variable, ou sous forme de participation dans la part du titre de créance à taux variable d'un autre investisseur.

tolérance au risque s'entend du niveau de risque que vous êtes prêt à accepter pour votre placement.

volatilité s'entend des variations de prix des placements. Le prix des placements plus risqués comme les actions ou les *titres à rendement élevé* fluctue davantage au jour le jour et certains titres connaissent des fluctuations plus marquées que d'autres. Et certains titres connaissent des fluctuations plus marquées que d'autres.

Couverture arrière

Fidelity Investments Canada s.r.i.
483 Bay Street, Suite 300
Toronto (Ontario) M5G 2N7
Téléphone : 1 800 263-4077

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans son dernier aperçu du fonds et rapport de la direction sur le rendement du fonds et dans ses derniers états financiers annuels ou intermédiaires. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en communiquant avec nous au 1 800 263-4077 ou en nous transmettant un courriel au sc.francais@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en français) ou au cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais).

De plus, ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, tels que les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, se trouvent sur le site Web désigné des Fonds au www.fidelity.ca ou sur www.sedarplus.ca, ou peuvent être obtenus auprès de votre *courtier*.

Catégories d'actions	
Catégories d'actions canadiennes	
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Canada	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Expansion Canada	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Potentiel Canada	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Dividendes	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Canada Plus	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Dividendes Plus	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Situations spéciales	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Frontière Nord ^{MD}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégories d'actions nord-américaines	
Catégorie Fidelity Actions nord-américaines	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégories d'actions américaines	
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Actions américaines	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8

Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Vision stratégique ^{MC}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises neutres ^{MC}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
<i>Catégories d'actions internationales et mondiales</i>	
Catégorie Fidelity Étoile d'Asie ^{MD}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Chine	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Marchés émergents	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Europe	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Extrême-Orient	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Mondial	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Dividendes mondiaux	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Actions mondiales – Concentré	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales	Actions des séries A, B, F, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Japon	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD} – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Croissance internationale	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Innovations mondiales ^{MC}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Innovations mondiales – Devises neutres ^{MC}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Bâtisseurs ^{MC}	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Bâtisseurs – Devises	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8

neutres ^{MC}	
Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales – Devises neutres	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Précurseurs ^{MD}	Actions des séries B, F, F5, F8, S5 et S8
Catégorie Fidelity Précurseurs ^{MD} – Automatisation	Actions des séries B, F, F5, F8, S5 et S8
Catégories sectorielles mondiales	
Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Soins de la santé mondiaux	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Immobilier mondial	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Innovations technologiques	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5 et S8
Catégories de répartition de l'actif et équilibrées	
Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Équilibre Canada	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Fidelity Revenu mensuel	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Portefeuilles Fidelity sous gestion	
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre mondial	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance mondiale	Actions des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8
Catégorie Portefeuille Fidelity Actions mondiales	Actions des séries B, F, F5, F8, S5 et S8
Catégories à revenu fixe	
Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada	Actions des séries A, B et F
Catégorie Fidelity Obligations de sociétés	Actions des séries A, B, F, F5, S5 et T5
Mandats de placement privé de Fidelity^{MD}	
Mandats d'actions	
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes – Concentré	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Actions américaines	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Actions américaines – Devises neutres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Actions internationales	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Actions mondiales	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Valeur concentrée	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8

Mandats de répartition de l'actif et équilibrés	
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Équilibre	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Équilibre – Devises neutres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat privé Fidelity Croissance mondiale	Actions des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8
Mandat à revenu fixe	
Catégorie Mandat privé Fidelity Revenu fixe – Plus	Actions des séries B, F, F5, I, I5 et S5

Fidelity^{MD}, Fidelity Investments^{MD}, Fidelity Investments Canada^{MD}, Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada, Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique, Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales, Fidelity Étoile du Nord^{MD}, Frontière Nord^{MD}, Fidelity Étoile d'Asie^{MD}, Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales, Fidelity Cohésion^{MD}, Fidelity Précurseurs^{MD} et Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD} sont des marques déposées de Fidelity Investments Canada s.r.i.

Catégorie Fidelity Vision stratégique^{MC}, Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises neutres^{MC}, Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique^{MC}, Catégorie Fidelity Innovations mondiales^{MC}, Catégorie Fidelity Innovations mondiales – Devises neutres^{MC}, Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales^{MC}, Catégorie Fidelity Bâtisseurs^{MC}, Catégorie Fidelity Bâtisseurs – Devises neutres^{MC}, Fiducie de placement Fidelity Bâtisseurs^{MC} et Fidelity Passage^{MC} sont des marques de commerce de Fidelity Investments Canada s.r.i.

Fidelity Investments Canada s.r.i., 483 Bay Street, Suite 300, Toronto (Ontario) M5G 2N7

